

Évaluation Environnementale Stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial

Communauté de Communes du
Civraisien en Poitou



**CIVRAISIEN
EN POITOU**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Référence projet : **Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET**

Titre du rapport : Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

Client : Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
10 avenue de la Gare
86400 CIVRAY
www.civraisienpoitou.fr



Contact client : Christophe DESBANCS, Directeur des Services Techniques

Date du document : 14/09/2022

Rapport N°. : 77060.02-RN002 - 01

Projet N°. : 77060.02

Références de la proposition : Appel d'offre AUXILIA / AKAJOULE / ATMOTERRA (99064-28)

Résumé : Le présent dossier constitue, conformément aux articles R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour la période 2020-2026. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur la démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ; l'évaluation des effets attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ; la cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire. Ce document vise à faciliter l'appropriation du public des actions proposées par Communauté de Communes du Civraisien en Poitou dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation.

Préparé par :
Gwladys DIQUELOU
Virginie DUVAL
Kathleen BOQUET
Adrien BOUZONVILLE

Approuvé par :
Christophe DESBANCS

À propos des auteurs : Le présent rapport a été préparé par ATMOTERRA, société indépendante spécialisée dans le conseil en environnement. ATMOTERRA est une Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) au capital de 7 000 € et immatriculée au RCS Nantes 820 330 314, avec l'Activité Principale Exercée (APE) 7490B - Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. ATMOTERRA dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'AXA Assurance avec une limite de garantie de 9 000 000 € par année. L'étude a été rédigée par Virginie DUVAL, Gwladys DIQUELOU et Adrien BOUZONVILLE. Ces derniers sont Ingénieurs Environnement Seniors et disposent de plus de 16 années d'expérience dans les domaines de l'environnement.

Distribution publique

Mots clés : PCAET, Plan, Climat, Air, Energie, Évaluation, Environnement, Stratégie, ESS, EnR, GES, Adaptation, Atténuation, CO2, Carbone,

Le rapport sera cité comme suit :

ATMOTERRA, 2022, Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, Période 2020-2026, Rapport préparé pour la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, Ref. 77060.02-RN002 - 01, 14/09/2022

Version	Paragraphes du document	Objet des révisions	Visa
00	-	Version adoptée en 2020	
01		Modification pour prendre en compte la nouvelle stratégie énergétique en 2022	

SOMMAIRE

1	RESUME NON TECHNIQUE	7
1.1	Les objectifs	7
1.2	La démarche du PCAET	7
1.3	L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)	8
1.3.1	Démarche globale	8
1.3.2	Les enjeux environnementaux du territoire	10
1.3.3	L'analyse des actions, une démarche itérative	10
1.4	Incidences du PCAET	11
1.5	Le PCAET comme une réponse aux enjeux du territoire	14
2	PRESENTATION DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU...	18
2.1	Particularités du territoire	18
2.2	Objectifs du PCAET	19
2.3	Élaboration du PCAET	20
2.3.1	Accompagnement du Syndicat Énergies Vienne	21
2.3.2	Un diagnostic territorial comme base de réflexion	21
2.3.3	Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes	22
2.4	Présentation du plan d'actions	24
3	ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME	27
3.1	Articulation du PCAET avec les outils de planification règlementaires	27
3.1.1	Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)	28
3.1.2	Articulation du PCAET avec le PREPA	28
3.1.3	Articulation du PCAET avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie de Nouvelle Aquitaine	29
3.1.4	Articulation du PCAET avec Schéma Régional de Cohérence Écologique	30
3.1.5	Articulation du PCAET avec le SCoT	30
3.1.6	Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU	31
3.2	Les autres plans à considérer	31
3.3	Articulation du PCAET avec les démarches volontaires	33
4	L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION....	35
4.1	Définition et objectifs	35
4.2	Cadre juridique	35
4.3	Présentation de la méthodologie suivie	36
4.3.1	Démarche globale	36
4.3.2	Étape 1 : Analyse du contexte local- l'état initial de l'environnement	37
4.3.3	Étape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET	38
4.3.4	Phase 3 : Formalisation et restitution finale	39
5	ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	40
5.1	Méthodologie	40
5.2	Milieu physique	42
5.2.1	Sols et sous-sols	42
5.2.2	Ressources non-renouvelables	43
5.2.3	Eaux souterraines	44
5.2.4	Eaux superficielles	47
5.2.5	Air	49
5.2.6	Climat et émissions de gaz à effet de serre	52
5.3	Milieu naturel	54
5.3.1	Milieus remarquables (dont Natura 2000)	54
5.3.2	Diversité biologique	56
5.3.3	Continuités écologiques	60
5.4	Milieu humain	62
5.4.1	Santé	62
5.4.2	Activités humaines	64
5.4.3	Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces	68
5.4.4	Patrimoine culturel, architecturale et historique	70
5.5	Gestion des déchets et assainissement	71

5.5.1	Déchets.....	71
5.5.2	Assainissement.....	72
5.6	Déplacement et infrastructures de transport.....	73
5.7	Risques et nuisances	74
5.7.1	Risques naturels	74
5.7.2	Risques technologiques/liés à l'activité humaine	78
5.7.3	Bruit	79
5.7.4	Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs, ...)	80
5.8	Paysages	81
5.9	Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux	82
5.9.1	Synthèse générale	82
5.9.2	Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET..	83
6	EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES	87
6.1	Démarche et étapes de l'évolution du plan d'action	87
6.2	Scénarios alternatifs identifiés lors de la phase stratégie	89
6.2.1	Lors du séminaire départemental du 08 mars 2019	89
6.2.2	Lors du séminaire d'élus du 29 avril 2019 – Définition des objectifs stratégiques	91
6.2.3	Lors du séminaire d'élus du 29 avril 2019 – Définition de la stratégie énergétique	93
6.2.4	COTECH de consolidation de la stratégie du 03 juin 2019 et du COPIL de validation de la stratégie du 13 juin 2019	97
6.2.5	Mise à jour de la stratégie énergétique en 2022.....	101
6.3	Mesures ERC proposées en phase plan d'actions	105
6.3.1	Méthodologie.....	105
6.3.2	Lors des ateliers de concertation.....	106
6.3.3	Lors du COTEC du 05 septembre 2019	106
6.3.4	Lors du COPIL du 08 novembre 2019	108
6.3.5	Période de travail de Juin 2022.....	109
6.3.6	Évolutions du plan d'actions	109
6.3.7	Lors de la réunion de finalisation de la démarche PCAET du 11 décembre 2019	133
6.3.8	Conclusion sur la prise en compte des mesures ERC et des évolutions du plan d'actions	134
7	EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES RESIDUELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE.....	135
7.1	Analyse du plan d'actions du PCAET	135
7.2	Profil du PCAET	143
7.3	Synthèse des effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales	144
7.3.1	Caractère des incidences du PCAET	144
7.3.2	Temporalité des incidences	150
7.4	Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques.....	155
7.4.1	Sites Natura 2000.....	155
7.4.2	Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (FR5412022)	157
7.4.3	Chaumes d'Avon (FR5400445)	160
7.4.4	Plaine de Villefagnan (FR5412021).....	162
7.4.5	Région de Pressac, étang de Combourg (FR5412019).....	164
7.4.6	Synthèse des menaces et facteurs d'influence positive sur les sites Natura 2000	167
7.4.7	Continuités écologiques identifiées	168
7.4.8	Analyse des incidences du PCAET sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques.....	173
8	PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI	177
9	CONFORMITE DU PCAET AVEC LES SCHEMAS ET PLANS.....	183
9.1.1	Compatibilité avec la SNBC	183
9.1.2	Compatibilité avec le PREPA	187
9.1.3	Compatibilité avec le SRCAE Poitou Charentes	188
9.1.4	Compatibilité avec le SRADDET de Nouvelle Aquitaine	192
9.1.5	Cohérence avec le SCOT Sud Vienne	204
9.2	Synthèse de la conformité avec l'ensemble des plans concernés	206
10	MISE EN PERSPECTIVE DU PLAN D' ACTIONS RETENU AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	208
11	CONCLUSION.....	209

Liste des figures

Figure 1 : Stratégie adoptée pour la PCAET de la CCCP	8
Figure 2: Démarche d'élaboration de l'EES	9
Figure 3 : Profil du PCAET.....	11
Figure 4 : Territoire de la CCCP	18
Figure 5 : Démarche globale d'élaboration du PCAET	20
Figure 6 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme....	27
Figure 7 : Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone	28
Figure 8 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET	36
Figure 9 : Stratégie du PCAET de la CCCP à l'issue du séminaire d'élus du 29/04/2019	93
Figure 10 : Évolution de la consommation d'énergie	94
Figure 11 : Évolution de la production d'EnR et feuille de route de développement des EnR	95
Figure 12 : Évolution des émissions de GES.....	96
Figure 13 : Stratégie du PCAET de la CCCP à l'issue de la phase stratégie	101
Figure 14 : Évolution de la consommation d'énergie	102
Figure 15 : Evolution de la production d'EnR.....	103
Figure 16 : Evolution des émissions de GES.....	105
Figure 17 : Stratégie du PCAET de la CCCP à l'issue de la phase plan d'actions	108
Figure 18 : Version finale de la stratégie du PCAET de la CCCP.....	109
Figure 19 : Évaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales.....	143
Figure 20 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou	156
Figure 21 : Classes d'habitats de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (Source : Fiche INPN FR5412022)	157
Figure 22 : Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5400445)	160
Figure 23 : Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5412021)	162
Figure 24 : Classes d'habitats de la Région de Pressac, étang de Combourg (Source : Fiche INPN FR5412019)	164
Figure 25 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées dans le SRCE (DREAL Poitou-Charentes)	168
Figure 26 : Extrait de la carte « Synthèse régionale schématique des continuités régionales terrestres et aquatiques » du SRCE Poitou-Charentes	170
Figure 27 : Extrait de la carte « Synthèse régionale schématique des continuités de pelouses calcicoles en pas japonais » du SRCE Poitou-Charentes	171
Figure 28 : Extrait de la carte « Synthèse régionale schématique des continuités pour l'avifaune » du SRCE Poitou-Charentes.....	172
Figure 29 : Zoom sur les principales connectivités (rectangles pointillés) entre le territoire et le site Natura 2000 limitrophe (ouest)	173
Figure 30 : Zoom sur les principales connectivités (rectangles pointillés) entre le territoire et le site Natura 2000 limitrophe (est)	173

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire..	10
Tableau 2 : Présentation des principaux enjeux du territoire et de leur prise en compte dans le PCAET.....	14
Tableau 3 : Plan d'actions du PCAET de la CCCP.....	24
Tableau 4 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques	29
Tableau 5 : Liste des plans à considérer	32
Tableau 6 : État initial du milieu géologique et des sols sur le territoire	42
Tableau 7 : État initial des ressources non-renouvelables sur le territoire	43
Tableau 8 : État initial des eaux souterraines sur le territoire	44
Tableau 9 : État initial des eaux superficielles sur le territoire	47
Tableau 10 : État initial de la qualité de l'air sur le territoire	49
Tableau 11 : État initial du climat et des émissions de GES sur le territoire.....	52
Tableau 12 : État initial des milieux remarquables sur le territoire	54
Tableau 13 : État initial de la biodiversité sur le territoire	56
Tableau 14 : État initial des continuités écologiques sur le territoire	60
Tableau 15 : État initial de la santé sur le territoire	62
Tableau 16 : État initial des activités humaines sur le territoire	64
Tableau 17 : État initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire	68
Tableau 18 : État initial du patrimoine sur le territoire	70

Tableau 19 : État initial de la gestion des déchets sur le territoire	71
Tableau 20 : État initial de l'assainissement sur le territoire.....	72
Tableau 21 : Déplacements et infrastructures de transport	73
Tableau 22 : État initial des risques naturels sur le territoire.....	74
Tableau 23 : État initial des risques technologiques sur le territoire	78
Tableau 24 : État initial du bruit sur le territoire	79
Tableau 25 : État initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire	80
Tableau 26 : État initial du paysage sur le territoire.....	81
Tableau 27 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire	82
Tableau 28: Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET	83
Tableau 29 : Réunions et étapes d'accompagnement à l'élaboration du PCAET	87
Tableau 30 : Enjeux communs aux 5 EPCI.....	90
Tableau 31 : 3 principaux enjeux du territoire.....	91
Tableau 32 Scénarios alternatifs et points de vigilance émis lors du séminaire d'élus du 17/04/2019	91
Tableau 33 : Résultats de la hiérarchisation des thèmes abordés par les groupes de travail	92
Tableau 34 : Choix de développement des EnR et comparaison aux potentiels du territoire	95
Tableau 35: Niveau d'ambition choisi en COPIL pour les GES	96
Tableau 36 : Évolutions de la stratégie en lien avec les alternatives et observations proposées	97
Tableau 37 : Évolution du plan d'actions (modification et mesures ERC).....	111
Tableau 38 : Principaux enjeux et objectifs non adressés dans le PCAET, observations et justification de la CCCP	133
Tableau 39 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts.....	136
Tableau 40 : Analyse des incidences des actions	137
Tableau 41 : Caractère des incidences probables du PCAET	144
Tableau 42 : Temporalité des incidences probables du PCAET	150
Tableau 43 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (Source : Fiche INPN FR5412022).....	158
Tableau 44 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5400445).....	161
Tableau 45 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5412021).....	163
Tableau 46 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la Région de Pressac, étang de Combourg (Source : Fiche INPN FR5412019)	166
Tableau 47 : Menaces et facteurs d'influence des sites Natura 2000	167
Tableau 48 : Indicateurs de suivi environnemental	177
Tableau 49 : Cohérence du PCAET avec la SNBC	183
Tableau 50 : Cohérence du PCAET avec l'article L.100-4 du Code de l'Énergie.....	186
Tableau 51 : Pourcentages de baisse des polluants attendus pour 2030 comparés aux objectifs du PREPA.....	187
Tableau 52 : Compatibilité du PCAET avec le SRCAE	188
Tableau 53 : Compatibilité du PCAET avec les règles du SRADDET.....	192
Tableau 54 : Compatibilité du PCAET avec le SRADDET	201
Tableau 55 : Cohérence du PCAET avec le PADD du SCoT (en cours d'élaboration)	204
Tableau 56 : Cohérence du PCAET avec les autres plans	206

Glossaire

AC	Assainissement Collectif	PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
ANC	Assainissement Non-Collectif	PPE	Programmations Pluriannuelles de l'Energie
AREC	Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine	PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation
ARS	Agence Régionale de Santé	PREPA	Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques
BASIAS	Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service	PRSE	Plan Régional Santé-Environnement
BASOL	Base de données sur les sites et Sols pollués ou potentiellement pollués	RNSA	Réseau National de Surveillance Aérobiologique
CCCP	Communauté de Communes du Civraisien en Poitou	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
CH₄	Méthane	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
CO₂	Dioxyde de Carbone	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
CPIE	Centre Permanent pour l'Initiatives pour l'Environnement	SIGES	Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs	SOLIHA	Solidaire pour l'Habitat
EIT	Écologie Industrielle et Territoriale	SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
EnR	Énergies Renouvelables	SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
GES	Gaz à effet de serre	SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	SRB	Schéma Régional Biomasse
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
LTECV	Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte	SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
N₂O	Protoxyde d'azote	STEP	Station d'Épuration des eaux usées
NH₃	Ammoniac	TMD	Transport de Matières Dangereuses
NO_x	Oxyde d'azote	TVB	Trame Verte et Bleue
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
PCET	Plan Climat Energie Territorial		
PDU	Plan de Déplacements Urbains		
PLH	Programme Local de l'Habitat		
PLU	Plan Local d'Urbanisme		
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal		
PM₁₀	Particule en suspension <10 µm		
PNACC	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique		
PNSE	Plan National Santé-Environnement		
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère		

1 RESUME NON TECHNIQUE

1.1 Les objectifs

Un Plan Climat-Air-Énergie (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et une meilleure qualité de l'air (GES et polluants). Le PCAET vise principalement à 3 objectifs dans un délai de 6 ans, au bout desquels une mise à jour du plan sera effectuée :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Conformément à la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de Communes Civraisien en Poitou (CCCP) s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial par délibération du 13 février 2018.

1.2 La démarche du PCAET

Afin de définir son PCAET, la CCCP a travaillé en collaboration avec plus d'une cinquantaine de partenaires : acteurs locaux, élus, syndicats, citoyens... Ils se sont réunis lors d'ateliers, séminaires et rencontres afin d'élaborer, ensemble, une stratégie puis un programme d'actions pour le territoire. La co-construction et la concertation étaient la base de ce travail

Dans ce cadre, la CCCP a travaillé en collaboration avec des acteurs de son territoire et a été initialement accompagné par le Syndicat Énergies Vienne (SEV) sur l'ensemble des démarches d'élaboration du PCAET. Un projet de PCAET et son Évaluation Environnementale Stratégique (EES) ont été adoptés en conseil communautaire du 28 Janvier 2020.

Cependant en raison d'un repositionnement politique principalement en lien avec la production d'Énergie Renouvelable du territoire (en particulier éolien), la CCCP a souhaité reprendre le PCAET en 2022. Certaines actions ont été modifiées à l'initiative de la collectivité qui a souhaité également modifier l'EES a la marge. Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme d'actions composés de 49 actions, réparties en 6 axes stratégiques, 18 objectifs stratégiques et un ensemble d'indicateurs de suivis.

Le présent document récapitule l'ensemble de la démarche et les modifications effectuées en 2022.

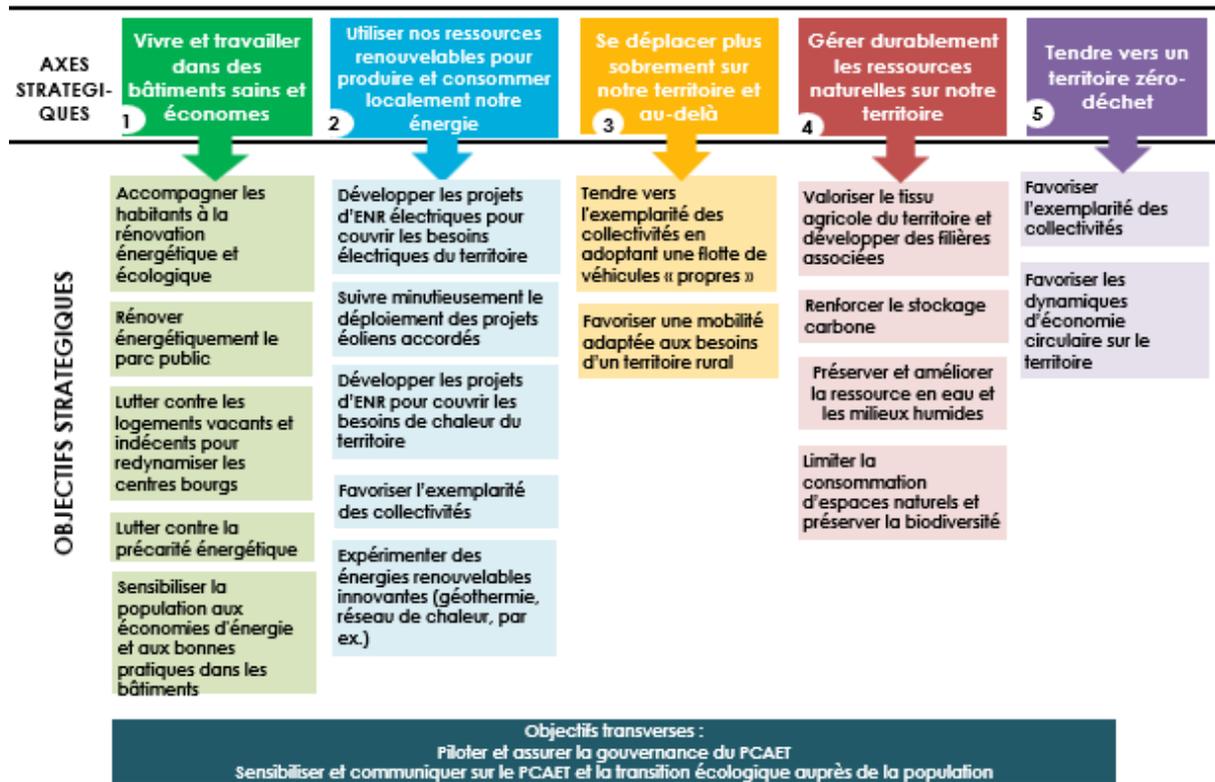


Figure 1 : Stratégie adoptée pour la PCAET de la CCCP

1.3 L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)

1.3.1 Démarche globale

L'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 mentionnent le PCAET comme plan soumis à évaluation environnementale des plans et programmes. Le présent dossier constitue, conformément aux articles R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique (EES) de ce Plan Climat-Air-Energie Territorial. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur :

- La démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ;
- L'évaluation des effets et incidences attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ;
- La cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire.

Réalisée en parallèle du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, l'EES vise à faciliter l'appropriation par le public des actions proposées par la CCCP dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation. Elle permet également d'éclairer sur les choix qui ont permis d'aboutir au PCAET.

Tout au long de l'élaboration du PCAET, l'environnement a donc été considéré par l'intermédiaire de l'EES afin d'assurer la cohérence des stratégies et actions territoriales avec les enjeux environnementaux, sanitaires, économiques, patrimoniaux et naturels du territoire.

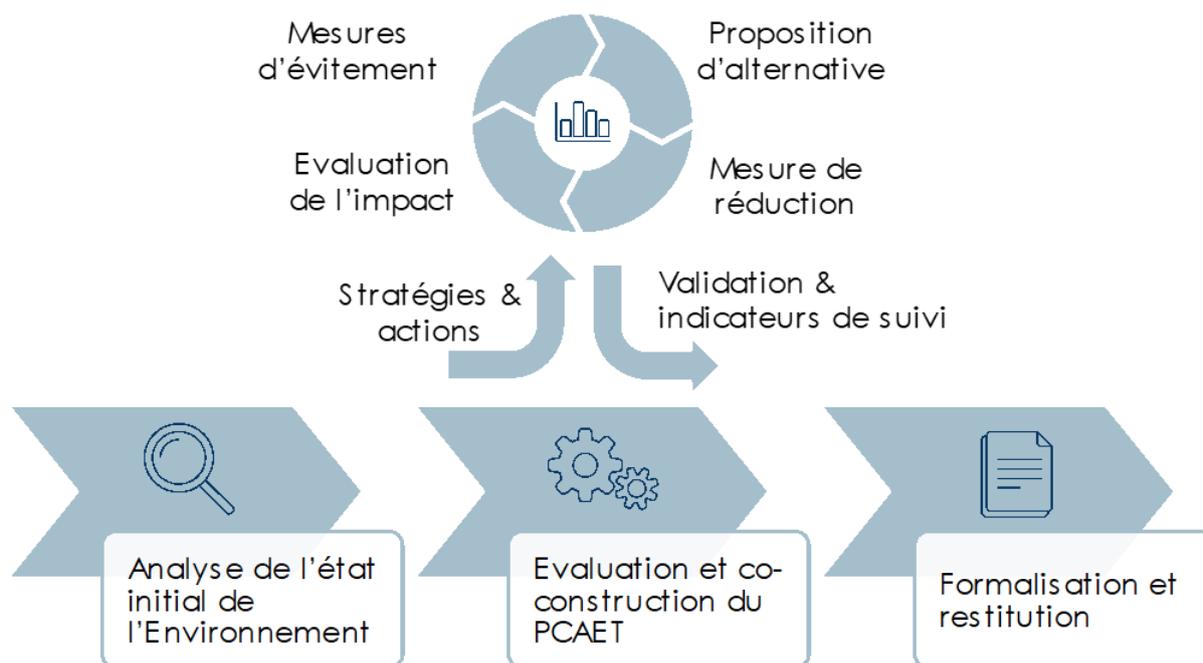


Figure 2: Démarche d'élaboration de l'EES

1.3.2 Les enjeux environnementaux du territoire

La première étape de l'EES consiste à analyser le contexte environnemental du territoire. Les documents d'urbanisme constituent la principale source d'information (et en particulier l'État initial de l'environnement du PLUi, Document de travail, version 1 - Février 2018) mais ils peuvent être ponctuellement complétés par des sources d'informations plus précises ou spécifiques (SAGE, BRGM, INSEE, INPN...)

Ainsi, ce sont une vingtaine de thématiques qui ont été analysées pour faire ressortir les enjeux du territoire. Ceux-ci sont hiérarchisés pour déterminer les éléments à enjeux à prendre en compte lors de l'élaboration du PCAET.

Le tableau suivant présente la synthèse des enjeux hiérarchisés du territoire.

Tableau 1 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire

Thématique environnementale à étudier	Enjeux sur le territoire		
	Fort	Moyen	Faible
Milieu physique			
Sols et sous-sols			
Ressources non renouvelables			
Eaux souterraines			
Eaux superficielles			
Qualité de l'air			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)			
Milieu naturel			
Milieux remarquables (dont Natura 2000)			
Diversité biologique			
Continuités écologiques			
Milieu humain			
Santé			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			
Patrimoine culturel, architectural et archéologique			
Gestion des déchets			
Déchets			
Assainissement			
Déplacement, infrastructures et transports			
Déplacement			
Risques et Nuisances			
Risques naturels			
Risques technologiques			
Bruit			
Autres nuisances (émissions lumineuses, odeurs...)			
Paysages			
Paysages			

1.3.3 L'analyse des actions, une démarche itérative

L'EES cherche à améliorer la prise en compte des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption des plans, schémas, stratégies, ce qui passe par une analyse des impacts potentiels de la stratégie et des actions envisagées.

L'EES analyse les incidences (positives et/ou négatives, directes et/ou indirectes, immédiates, temporaires, différées ou permanentes) de chaque action. Elle doit aussi identifier des mesures permettant de favoriser les impacts positifs et limiter les impacts négatifs mis en évidence ou suspectés : les **mesures d'Évitement, de Réduction puis éventuellement de Compensation** (démarche ERC).

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre de représenter le meilleur compromis entre l'ambition du territoire, les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

Les COTEC et les COPIL ont été des temps d'échanges et d'analyse **afin de contribuer à l'évolution des actions**. La démarche de co-construction du PCAET a ainsi été itérative.

1.4 Incidences du PCAET

La figure suivante permet de synthétiser les incidences potentielles du PCAET de la CCCP sur les différentes thématiques étudiées et de donner un « profil » à ce PCAET.

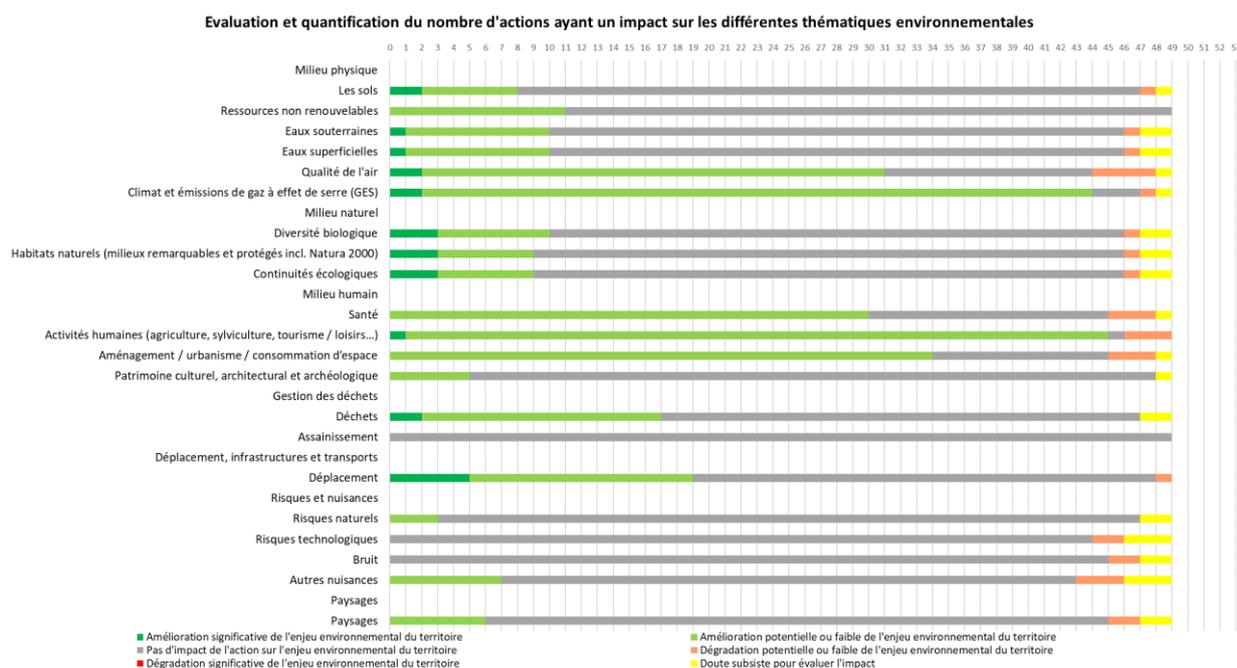


Figure 3 : Profil du PCAET

Il apparaît que les thématiques **du climat, des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des activités humaines**, en lien avec l'ensemble des actions portées par la CCCP, sont prises en comptes et les incidences seront largement positives.

Des incidences positives sont principalement attendues :

- Sur les activités humaines grâce aux actions de rénovations et de conseil dans le secteur du bâtiment (Axe 1), au développement des EnR (Axe 2), aux évolutions attendues sur les mobilités (Axe 3), aux activités des secteurs agricole et sylvicole (Axe 4) et aux actions en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets sur le territoire (Axe 5) ;
- Sur les aménagements, l'urbanisme et la consommation d'espace, car la limitation de l'artificialisation est prise en compte dans les actions du PCAET, en particulier par les actions en faveur de la rénovation de l'Axe 1 et de réhabilitation des friches pour la production EnR (Axe 2) ; cependant, des vigilances devront être portées dans le cadre de projets d'aménagements, de l'usage des surfaces agricoles en cultures énergétiques, du développement des EnR (méthanisation, solaire) ;
- Sur la qualité de l'air par les actions indirectes portant sur la rénovation et la construction de bâtiments (Axe 1), le développement des EnR (Axe 2), notamment en favorisant les EnR

sans source de combustion, la mobilité (Axe 3) et les évolutions des pratiques agricoles permettant de réduire les consommations en intrants (Axe 4) ;

- Sur la santé, en lien avec les actions permettant une amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur (Cf. ci-avant) et une amélioration de la qualité des eaux (Axe 4) ;
- Sur les milieux naturels avec des actions de modification des pratiques agricoles (Axe 4) ;
- Sur la gestion des déchets par des actions de prévention, de réduction et de valorisation (Axe 5).

En parallèle de nombreux co-bénéfices apparaissent sur d'autres thématiques ou compartiments de l'environnement : **santé, aménagement/patrimoine bâti, déplacements, eaux, biodiversité, déchets...**

La majorité des actions du PCAET ne seront pas à l'origine d'une dégradation significative des enjeux environnementaux pris en compte dans l'évaluation environnementale.

Des vigilances devront être portées sur :

- Le développement du bois énergie et ses incidences sur la qualité de l'air et la santé ;
- La consommation d'espace pour certains projets (les terrains déjà artificialisés seront privilégiés ainsi que les friches) ;
- La pratique de la méthanisation et de ses incidences sur les eaux, les sols et l'air ;
- Le développement de cultures énergétiques ;
- Le développement des EnR qui nécessitera des études d'incidences spécifiques à chaque projet ;
- La préservation des milieux naturels (et des continuités écologiques), nombreux sur le territoire.

Au regard de ces éléments et considérant les mesures d'évitement, de réduction et de compensation intégrées dans l'opérationnalisation des actions, le PCAET de la CCCP n'entraînera pas d'incidences négatives notables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 du territoire.

Les incidences éventuelles des actions ont été mises en évidence tout au long de la démarche, impliquant une adaptation de la stratégie et des actions (prise en compte des enjeux naturels et paysagers...).

Les actions du PCAET de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou contribuent d'une manière positive aux objectifs du PCAET :

- La **stratégie énergétique** permet d'atteindre les objectifs de production d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie fixés ;
- Une **réduction des émissions de GES** est prévue même si elle ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés nationalement. Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre ces objectifs ;
- En ce qui concerne la qualité de l'air, le PCAET intègre cet enjeu de manière transversale au travers de plusieurs thématiques. Globalement, les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques ne permettent pas d'atteindre les objectifs nationaux. Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre ces objectifs ;
- L'adaptation au changement climatique est prise en compte avec des actions spécifiques sur les pratiques agricoles et la gestion sylvicole, ainsi qu'au travers d'actions de rénovation et de construction des bâtiments.

L'ensemble des actions est donc **cohérent** (couvrent l'ensemble des objectifs et adresse les principaux enjeux du territoire) et **contribuent de manière positive aux objectifs du PCAET**. Enfin, les incidences globales du plan sur l'environnement au sens large, sont susceptibles d'être positives grâce à une intégration fine des enjeux environnementaux.

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

1.5 Le PCAET comme une réponse aux enjeux du territoire

Tableau 2 : Présentation des principaux enjeux du territoire et de leur prise en compte dans le PCAET

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Prise en compte et intégration dans le cadre du PCAET
 <p>Ressource non renouvelable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 5 carrières en activités et 210 à l'arrêt ; matériaux : calcaires, sables • Transport de matériaux par la route important : absence de connexion au réseau ferroviaire, augmentation des importations à la suite des fermetures des carrières et absence de projet de création • Réhabilitation et fermeture des carrières à l'arrêt 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Axe 1 : l'usage de matériaux biosourcés locaux est favorisé dans le cadre des opérations de rénovations et de construction ✓ Axe 2 : développement des EnR sur zones déjà urbanisées et les friches ✓ Action 5.1.1 pour une économie circulaire territoriale
 <p>Ressource en eau</p>	<p>Eaux superficielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantité (conflits d'usage, augmentation des fréquences de périodes d'étiage) • Qualité (nitrates, pesticides, eutrophisation) • Morphologie (ripisylves, obstacles, inondation, biodiversité) • Espèces envahissantes <p>Eaux souterraines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantité (conflits d'usage AEP / agriculture) • Qualité (nitrates, pesticides) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Action 4.1.1, 4.1.2, 4.4.2 et 4.4.3 : modifications des pratiques agricoles avec réduction des consommations en eau, réduction de l'usage des intrants de type engrais et pesticides ✓ Action 4.3.2 : restauration de milieux humides (Charente et affluents) ✓ Action 4.3.1 : collecte des eaux pluviales de toiture pour l'arrosage des espaces verts et réduction des consommations AEP
 <p>Qualité de l'air</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions polluantes en provenance de l'agriculture (élevage, écobuage), le secteur résidentiel (chauffage bois et fioul), les transports (N10, moteur diesel, voiture individuelle), les industries • Émissions de polluants atmosphériques supérieures à celles du département (sauf SO₂) • 5 communes classées sensibles à la dégradation de la qualité de l'air (SRCAE) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Axe 1 : rénovation des logements, remplacement des modes de chauffage ✓ Axe 2 : favoriser les EnR sans source de combustion dans le mix énergétique ✓ Axe 3 : évolution des pratiques de mobilité, multimodalité, projet de feroutage et proposition d'alternatives à la voiture individuelle ✓ Actions 44.1.1, 4.1.2, 4.4.2 et 4.4.3 : modifications des pratiques agricoles avec réduction de l'usage des intrants de type engrais et pesticides, réduction des émissions à l'atmosphère ✗ Absence d'action propre à la qualité de l'air ✗ Absence d'action sur l'écobuage (mais des actions en faveur du compostage des déchets verts) ✗ La filière bois énergie a pour conséquence une dégradation de la qualité de l'air



Climat et émissions de GES

- Des émissions de GES en provenance principalement de l'agriculture (pratiques culturales, élevage, stockage des effluents) et des transports routiers (transport de marchandises, voitures individuelles) ; le chauffage dans le secteur résidentiel est émetteur de GES.
- Réchauffement des températures avec des températures moyennes augmentant de +0,3°C par décennie sur le territoire et nombre de jours anormalement chaud va augmenter de manière régulière de +4 à 6 jours par an
- Augmentation du cumul des précipitations annuelles de +6,1 à +19,4 mm d'ici à 2050 et augmentation des périodes de sécheresse de +0,5 à +1,4 jours d'ici 2050

- ✓ L'ensemble des actions du PCAET vise, directement ou indirectement, à réduire les émissions de GES et adapter le territoire au changement climatique.
- ✓ Axe 1 : rénovation des logements, remplacement des modes de chauffage
- ✓ Axe 3 : évolution des pratiques de mobilité, multimodalité, projet de feroutage et proposition d'alternatives à la voiture individuelle
- ✓ Actions 4.1.1, 4.1.2, 4.4.2 et 4.4.3 : modifications des pratiques agricoles avec réduction de l'usages des intrants de type engrais et pesticides, réduction des émissions à l'atmosphère et stockage carbone favorisé
- ✓ Actions 4.2.1, 4.2.2 : gestion forestière et développement de la filière bois d'œuvre



Milieux naturels et biodiversité

- Plusieurs zones de protections strictes (ENS, CEN) et d'inventaires (ZNIEFF, zones humides) avec une biodiversité remarquable en lien ; absence de site Natura 2000 et APPB
- 14 % du territoire en zone humide
- Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, urbanisation (artificialisation, imperméabilisation des sols), pollution des eaux et des sols, prélèvements d'eau, prolifération d'espaces invasives, changement climatique...

- ✓ L'artificialisation des sols est limitée :
 - En priorisant la rénovation dans l'Axe 1 ;
 - En favorisant le développement des EnR sur des zones déjà urbanisées et en portant une attention aux surfaces agricoles dédiées aux cultures énergétiques dans l'Axe 2 ;
 - En intégrant les zones naturelles dans les actions relatives au secteurs agricoles et sylvicoles ;
 - en inscrivant les haies dans les documents d'urbanisme
- ✓ Actions 4.1.1, 4.1.2, 4.4.2 et 4.4.3 : modifications des pratiques agricoles avec réduction de l'usages des intrants de type engrais et pesticides, réduction des émissions à l'atmosphère
- ✓ Axe 4 : gestion sylvicole et valorisation des haies
- ✓ Action 4.3.2: restauration de continuités écologiques des milieux humides de la Charente et de ses affluents, et lutte contre les espèces envahissantes



Continuités écologiques

- Multitude des continuums écologiques en lien avec les différents milieux, et de nombreuses connexions écologiques entre les milieux
- Trame Bleue avec tous les cours d'eau et leurs berges
- Trame Verte liée à la Trame Bleue et aux prairies à l'Ouest du territoire
- Zones de ruptures majeures : grandes voies de circulation (N10, D1, D2, D7, réseau ferroviaire)
- Développement de l'éolien susceptible d'affecter certaines continuités écologiques

- ✓ Axe 2 : développement des EnR en tenant compte des milieux naturels et sans artificialisation des sols
- ✓ Actions 4.1.1, 4.1.2, 4.4.3 et 4.4.4 : modifications des pratiques agricoles avec réduction de l'usages des intrants de type engrais et pesticides, réduction des émissions à l'atmosphère
- ✓ Actions 4.3.2 et 4.3.3 : restauration de continuités écologiques des milieux humides de la Charente et de ses affluents, et lutte contre les espèces envahissantes
- ✓ Actions 4.2.1, 4.2.2 : gestion forestière et développement de la filière bois d'œuvre



Santé

- Une part importante et croissante de la population âgée
- Présence faible de praticiens médicaux
- La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air :
 - Extérieur : pics ponctuels de pollution à l'ozone et aux particules fines
 - Intérieur : pollution en lien avec le chauffage au bois et au fioul et potentiel radon élevé pour Anché et Champagne-Saint-Hilaire (cancérogènes à partir d'un certain niveau de concentration et avec une exposition longue)
- Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes fragiles particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes (ambrosie...)

- ✓ Axe 1 : rénovation du bâti et modification des mods de chauffage, y compris pour les publics vulnérables (action 1.4.1)
- ✓ Axe 1 : formation et information sur la qualité de l'air intérieur et extérieur, la ventilation et le risque Radon
- ✗ Absence d'action sur les thèmes de la santé, la qualité de l'air



Activités humaines

- Territoire rural : agriculture (SAU = 77% du territoire), densité de population faible mais développement plus important au Nord du territoire lié à la proximité de Poitiers et des communes de Civray, Gençay et Couhé
- Territoire dynamique avec taux d'activité de 72%, part importante de TPE et PME
- Diminution du nombre d'école, de commerces de proximité, de médecins... et par conséquent augmentation des déplacements individuels, inégalité d'accès aux services et aux soins
- Projets EnR très développés : photovoltaïque, éolien, filière bois (malgré un potentiel faible de la ressource)

- ✓ Axe 3 : évolution des pratiques de mobilité, multimodalité, projet de ferroutage et proposition d'alternatives à la voiture individuelle
- ✓ Plusieurs actions en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes :
- ✓ Action 3.2.2 pour un accès aux services et aux transports dans le cadre du développement des modes doux de transport ;
- ✓ Action 3.2.4 pour l'accès aux services de proximité à tous ;
- ✓ Action 4.1.3 pour les circuits courts.
- ✓ Axe 4 : valorisation des activités du secteur agricole et sylvicole
- ✓ Axe 1 : rénovation des bâtiments
- ✗ La filière bois énergie a pour conséquence une dégradation de la qualité de l'air



Aménagement

- Surfaces agricoles très importantes (SAU=77% du territoire)
- Parc résidentiel ancien (consommations énergétiques et émissions de GES importantes) et principalement des maisons individuelles
- Urbanisation de 21,2 h entre 2007 et 2016, principalement pour la construction de maisons individuelles.

- ✓ Actions 4.1.1, 4.1.2, 4.4.2 et 4.4.3 : modifications des pratiques agricoles avec réduction de l'usages des intrants de type engrais et pesticides, réduction des émissions à l'atmosphère
- ✓ Axe 2 : développement des EnR en tenant compte des milieux naturels et sans artificialisation des sols
- ✓ Limiter l'artificialisation des sols
- ✗ Absence d'action sur l'infiltration des eaux pluviales dans les projets d'aménagement



Déchets

- Présence d'équipements de traitement des déchets : compostage, méthanisation, stockage, mais nécessité d'exporter les déchets pour leur tri et leur valorisation
- Faible collecte des déchets ménagers recyclables
- Absence de site de tri et de valorisation de déchets de chantier
- Nombreuses anciennes décharges

- ✓ Axe 5 : tendre vers un territoire Zéro Déchets, avec des actions destinées aux particuliers et aux professionnels, et en faveur d'un développement local de la valorisation des déchets
- ✓ Développement des EnR dans le cadre de réhabilitation de friches industrielles (action 2.1.1)



Assainissement

- STEP
- Contrôle des installations d'ANC

✗ Enjeux non abordés dans le PCAET



Déplacements

- Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail et domicile-commerces/loisirs/santé
- Proportion importante des trajets domicile-travail vers Poitiers
- Réseau de transport en commun peu développé et peu fréquenté

✓ Axe 3 : évolution des pratiques de mobilité, multimodalité, projet de ferroutage et proposition d'alternatives à la voiture individuelle



Risques naturels

- Toutes les communes du territoire concernées par les risques suivants : mouvements de terrain, phénomènes météorologiques - tempêtes et grains (vent) séismes
- Risque d'inondation important (30 communes)

✓ Action 4.3.2 = : restauration de continuités écologiques des milieux humides de la Charente et de ses affluents (compétence GEMAPI)
✓ Actions 4.1.1, 4.1.2, 4.4.2 et 4.4.4+3 : modifications des pratiques agricoles avec réduction de l'usages des intrants de type engrais et pesticides
✓ Action 4.4.1 : valoriser les haies communales

✗ Absence d'action propre aux risques naturels



Risques technologiques

- Nombreux anciens sites industriels dont des décharges
- Risque TMD (routes – N10 et 8 départementales, rail – LGV et ligne Poitiers-Angoulême)

✓ Développement des EnR dans le cadre de réhabilitation de friches industrielles (action 2.1.1)
✓ Action 3.2.6 sur le ferroutage à Saint-Saviol



Paysages

- 5 ensembles paysagers : terres de brandes, terres rouges, le Ruffécois et les Vallées du Clain, de la Charentes et de leurs affluents
- Secteur rural préservé malgré une uniformisation des paysages liée aux pratiques agricoles et à l'urbanisation en périphérie des centre-bourgs, présence de milieux naturels remarquables, patrimoine bâti historique importants

✓ Action 2.2.1 : Assurer la réappropriation politique de la maîtrise de l'éolien sur le territoire
✓ Actions 4.1.1, 4.1.2, 4.4.2 et 4.4.3 : modifications des pratiques agricoles avec réduction de l'usages des intrants de type engrais et pesticides, réduction des émissions à l'atmosphère
✓ Limiter l'artificialisation des sols

2 PRESENTATION DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

2.1 Particularités du territoire

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou regroupe 40 communes du Sud-Ouest du département de la Vienne, en région Nouvelle Aquitaine. Elle représente une population municipale de **27 413 habitants** (INSEE, 2015). Cette nouvelle intercommunalité repose sur le regroupement des Communautés de Communes du Pays Gencéen, des Pays Civraisien en Charlois et de la Région de Couhé.

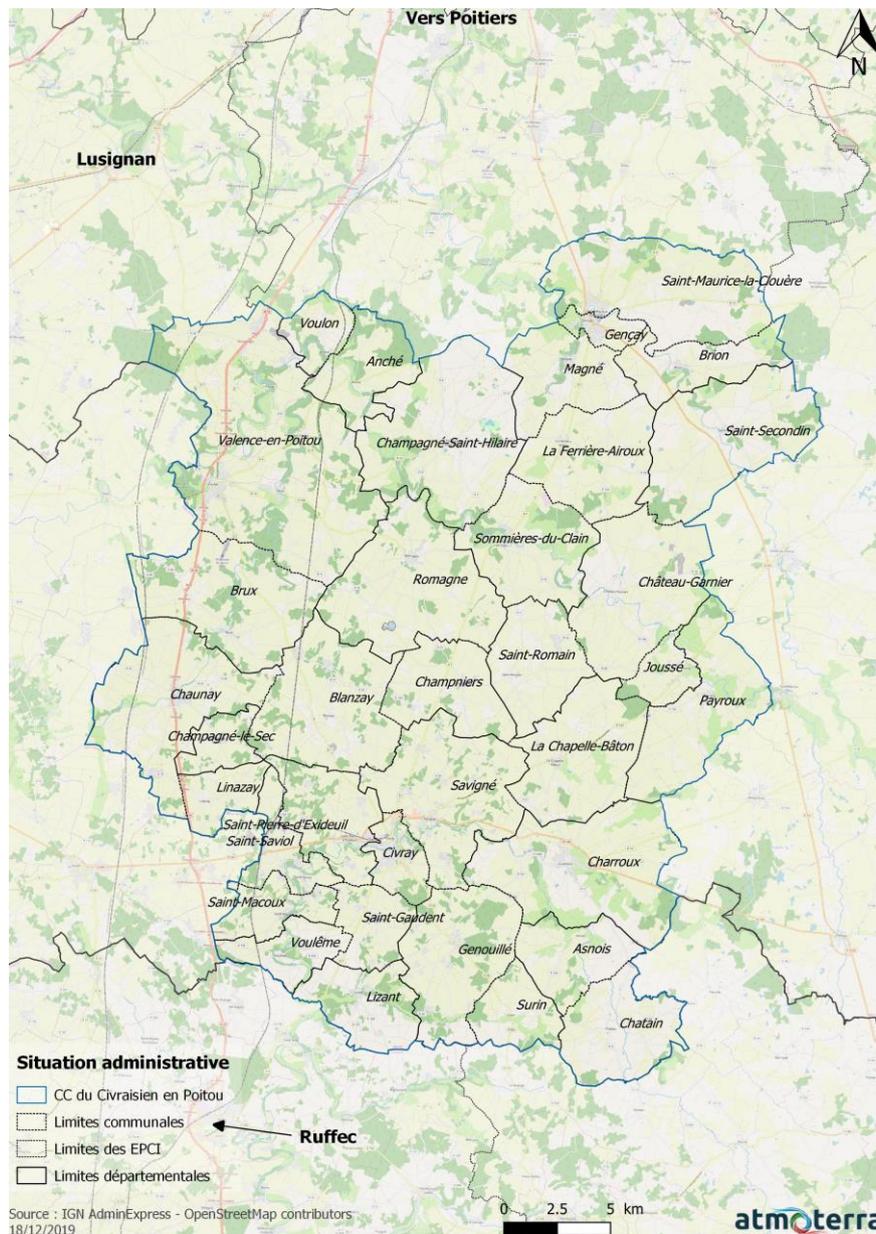


Figure 4 : Territoire de la CCCP

Les compétences de CCCP concernent les domaines suivants :

- Compétences « obligatoires » :
 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
 - Action de développement économique ;
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
 - Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Compétences « optionnelles » :
 - Protection et mise en valeur de l'environnement ;
 - Politique du logement et du cadre de vie ;
 - Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire ;
 - Action sociale d'intérêt communautaire ;
 - Création/gestion de maisons de services au public ;
- Compétences supplémentaires :
 - Tourisme ;
 - Petite enfance, enfance et jeunesse ;
 - Culture ;
 - Santé ;
 - Incendie ;
 - Soutien aux associations et animations culturelles, sportives et de loisirs
 - Aménagement numérique du territoire.

Depuis 2018, la CCCP s'est engagée dans une démarche de construction de son projet de territoire.

2.2 Objectifs du PCAET

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 (n°2015-992) a élargi le domaine d'actions des plans climat-énergie territoriaux (PCET) en y intégrant la thématique « qualité de l'air ». Ainsi, les plans climat-énergie territoriaux (PCET) sont devenus plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Ils constituent la feuille de route à suivre dans la cadre de la transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Le PCAET vise principalement à trois objectifs dans un délai de 6 ans :

- **Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;**
- **Améliorer la qualité de l'air ;**
- **Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.**

Via 3 leviers principaux :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire ;
- La réduction des consommations d'énergie ;
- Le développement local d'Énergies Renouvelables (EnR).

L'élaboration et la mise en œuvre de ces PCAET ont été confiées aux Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants¹. À ce titre, les EPCI concernés par les PCAET ont été nommés « coordinateurs de la transition énergétique » à l'échelle territoriale.

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, EPCI de plus de 27 000 habitants, s'est officiellement engagée dans l'élaboration de son PCAET par délibération du 13 février 2018.

2.3 Élaboration du PCAET

La démarche globale est présentée ci-dessous et s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic, une phase de stratégie, suivie par l'élaboration d'un plan d'actions qui valide et finalise la démarche.

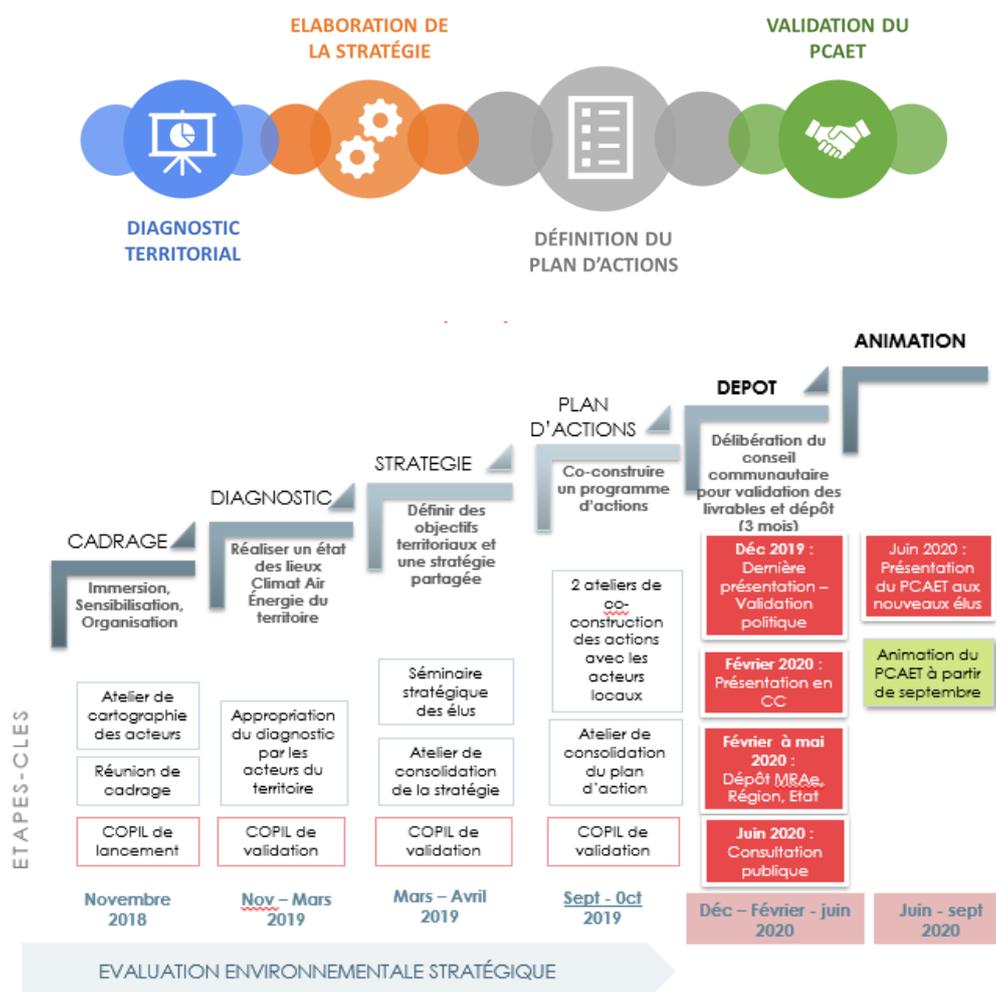


Figure 5 : Démarche globale d'élaboration du PCAET

Cependant en raison d'un repositionnement politique principalement en lien avec la production d'Énergie Renouvelable du territoire (en particulier éolien), la CCCP a souhaité reprendre le PCAET en 2022. Certaines actions ont été modifiées à l'initiative de la collectivité qui a souhaité également modifier l'ÉES à la marge.

¹ Article 188 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (n°2015-992 du 17 août 2015) et décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie

2.3.1 Accompagnement du Syndicat Énergies Vienne

Le Syndicat Énergies Vienne (SEV) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale, qui pour le compte de ses communes adhérentes organise et développe le service public d'électricité, les actions de maîtrise de la demande en énergie et en énergie renouvelable.



Dans le cadre de ses statuts adoptés en juin 2017, le SEV s'est engagé auprès de 5 EPCI de la Vienne pour les accompagner dans la démarche de PCAET en promouvant la mutualisation

Ainsi, le SEV a participé à l'ensemble des démarches d'élaboration du PCAET de la CCCP pour sa version 2020. En 2022, les modifications ont principalement été effectuées par la collectivité. .

2.3.2 Un diagnostic territorial comme base de réflexion

Afin de s'assurer la réussite du projet en intégrant l'ensemble des caractéristiques climat air énergie du territoire, et conformément à l'article R.229-51 du Code de l'environnement et du décret n°2016-849 du 28 juin 2016², un diagnostic comprenant les éléments suivants a été réalisé :

- Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ;
- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;
- La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
- Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Plusieurs structures sont intervenues pour établir ce diagnostic :

- ATMO Nouvelle Aquitaine pour le Volet Air ;
- Le groupement AUXILIA, AKAJOLE et ATMOTERRA pour les autres aspects abordés dans le diagnostic :
 - Le volet séquestration carbone par AUXILIA ;
 - Le volet énergétique par AKAJOLE ;
 - Le volet vulnérabilité au changement climatique par ATMOTERRA³.

² Décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

³ Les missions d'ATMOTERRA ont portées sur la réalisation du volet vulnérabilité du territoire au changement climatique du diagnostic et de la stratégie. La mission d'évaluation environnementale (EES), objet du présent rapport, a été menée en toute indépendance des éventuels enjeux énergétiques, jeux d'acteurs, et conflits d'intérêts conformément aux bonnes pratiques et à nos engagements d'indépendance, de transparence et de non-corrupcion.

Pour la réalisation de ce diagnostic, les bureaux d'études ont fait appel aux données de l'**Agence Régionale de l'Énergie et du Climat** (AREC) afin d'obtenir des données locales de :

- Consommation d'énergie finale ;
- Émission de gaz à effet de serre et séquestration carbone ;
- Production d'énergies renouvelables.

L'impact sur la qualité de l'air des actions de la collectivité en lien avec la consommation énergétique et le transport ont été calculées par **ATMO Nouvelle Aquitaine**.

La cartographie des réseaux a été obtenue par les **gestionnaires de réseaux** (SRD, Enedis, Sorégies et GRDF) pour disposer de plus d'informations concernant leur capacité.

Le diagnostic a servi de base pour l'élaboration des stratégies et du programme d'actions du PCAET. Ce diagnostic territorial est présenté dans la Partie Diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial.

Celui-ci a été restitué lors du COTEC du 21 février et du COPIL du 1^{er} mars 2019.

A la demande de la Collectivité, ce diagnostic n'a pas été remis à jour en 2022.

2.3.3 Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes

La CCCP a organisé la démarche PCAET en nommant des élus référents :

- M GEOFFROY, maire de Champniers, Président de la CCCP ;
- M AUDOUX, maire de Château-Garnier, Vice-Président de la CCCP ;
- M. AUGRIS, adjoint au maire de Savigné, Vice-Président de la CCCP.

Les élus de la CCCP ont été invités à participer aux COPIL.

Les membres des équipes techniques de la CCCP ont également participé à l'élaboration du PCAET, en particulier :

- Madame ORTEGA, Directrice Générale des Services ;
- Monsieur DESBANCS, Directeur des Services Techniques ;
- Madame Mélissa BOIREAU ;
- Le personnel des services Habitat/Urbanisme, Développement économique, Bâtiment, LEADER, Santé et Citoyenneté.

Les acteurs du territoire ont été invités et ont participé aux ateliers de concertation du 24 juin et du 02 juillet 2019 dont :

- Chambre d'agriculture, Soliha, CMA86... ;
- Maires et adjoints des communes membres de la CCCP ;
- Citoyens de la CCCP.

Des acteurs intervenant à l'échelle départementale, voire régionale, ont également proposés des actions : SEV, Eaux de Vienne SIVEER, Chambre d'Agriculture de la Vienne, BRGM, le CPIE, SOLIHA, les Compagnons Bâisseurs.

2.3.3.1 Définition de la stratégie

La **stratégie énergétique territoriale** a été définie par AKAJOULE sur la base de 2 scénarios : « tendanciel » (laisser faire) et « ambitieux » (scénario réglementaire de la loi TEPCV ou du SRADDET). Les élus du territoire ont été sollicités pour définir la stratégie énergétique et GES détaillée dans le PCAET lors du séminaire d'élus du 29 avril 2019 (phase stratégie) par ateliers thématiques (Bâtiment / Transport / EnR / Environnement / Agriculture).

La stratégie a ensuite été modifiée et validée en COPIL de validation du Plan d'actions, le 5 septembre 2019. Elle a été à nouveau revue en 2022 (notamment concernant l'éolien).

Concernant la pollution atmosphérique, la stratégie de réduction des polluants s'appuie sur le lien qui peut être fait avec les actions de maîtrise de l'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au-delà des stratégies ayant un impact direct sur l'amélioration de la qualité de l'air (agriculture, mobilité), un effort particulier a été fait pour éviter ou réduire les potentielles conséquences des actions pouvant impacter négativement la qualité de l'air sur le territoire (méthanisation, combustion bois, ...). En l'absence d'ATMO Nouvelle Aquitaine pour proposer une stratégie de réduction des polluants atmosphériques et des actions spécifiques, ces différents éléments ont été rappelés et intégrés au plan d'actions par ATMOTERRA tout au long de la démarche d'Évaluation Environnementale Stratégique. Une scénarisation des baisses de polluants atmosphériques a été réalisée par ATMO Nouvelle Aquitaine (sur la base des trajectoires énergétiques uniquement) une fois le plan d'actions finalisé.

2.3.3.2 Co-construction du programme d'actions

La phase de concertation des acteurs opérationnels s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Atelier de concertation du 24 juin 2019 sur les thèmes :
 - Le développement des Énergies Renouvelables ;
 - La préservation des Espaces naturels / Environnement et les milieux agricoles ;
- Atelier de concertation du 02 juillet 2019 sur les thèmes :
 - Les bâtiments écologiques et économes en énergie ;
 - La mobilité adaptée au territoire ;
- Échanges auprès de partenaires départementaux intervenant dans les domaines visés par les objectifs stratégiques définis précédemment ;
- COTECH de travail des fiches actions du 05/09/2019, avec la participation des élus référents du PCAET et des techniciens de la CCCP ;
- COPIL de validation des fiches actions du 08/11/2019, avec la participation des élus référents du PCAET et des techniciens de la CCCP.

Toutes les actions ont été affinées puis validées avec les partenaires impliqués sur chacune (entre juin et novembre 2019). L'ensemble du programme d'actions du PCAET a été débattu par le COPIL.

Un important travail de chiffrage des impacts (EnR, GES, MDE) a été réalisé pour chaque action afin de vérifier l'adéquation des actions et la faisabilité de celles-ci.

Les phases de « co-construction » de la stratégie et du programme d'actions du PCAET ont permis d'intégrer la vision de l'ensemble des parties prenantes. Le PCAET intègre de nombreuses actions portées par des partenaires qui ont été associées à la démarche dès les premières phases. Cette co-

construction a pour objectif une implication de chacun dans cette démarche et de garantir la pérennité de la démarche. Certaines de ces actions ont également une influence départementale.

L'évaluation environnementale a permis de dégager des enjeux et des tendances d'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET, qui ont également alimenté la réflexion concernant le programme d'actions à adopter.

Ces réflexions orientées par le diagnostic climat-air-énergie, l'état initial de l'environnement ainsi que par les préconisations de l'EES, a conduit à la définition d'un programme de 49 actions, réparties en 6 axes stratégiques.

2.4 Présentation du plan d'actions

Le plan d'actions défini pour la CCCP comprend 49 actions réparties dans 6 axes stratégiques :

Tableau 3 : Plan d'actions du PCAET de la CCCP

N° Action	Intitulé de l'action	Objectif stratégique
Axe 0/ Animation, gouvernance et communication		
0.1	Gouvernance, suivi et évaluation du PCAET	<i>Objectifs transverses</i>
0.2	Assurer la communication et la mobilisation autour de la démarche PCAET	<i>Objectifs transverses</i>
0.3	Animer les relations et partenariats entre acteurs locaux, départementaux et régionaux.	<i>Objectifs transverses</i>
Axe 1/ Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes		
1.1.1	Mettre en place un plan de communication pour France Rénov'	<i>Accompagner les habitants à la rénovation énergétique et écologique</i>
1.1.2	Structurer une filière territoriale des entreprises du bâtiment	<i>Accompagner les habitants à la rénovation énergétique et écologique</i>
1.1.3	Proposer des formations à l'auto-rénovation performante (particuliers non éligibles Anah)	<i>Accompagner les habitants à la rénovation énergétique et écologique</i>
1.2.1	Adhérer au CRER pour maîtriser la demande en énergie des collectivités	<i>Rénover énergétiquement le parc public</i>
1.2.2	Etre exemplaire sur la rénovation du bâti ancien du parc public	<i>Rénover énergétiquement le parc public</i>
1.2.3	Animer et mettre en œuvre le plan d'action de la Commission Excellence Environnementale	<i>Rénover énergétiquement le parc public</i>
1.2.4	Améliorer les performances et la demande en maîtrise de l'énergie des parcs d'éclairage public	<i>Rénover énergétiquement le parc public</i>
1.3.1	Lutter contre les logements vacants en proposant une offre de chantier d'insertion d'aide à l'auto-réhabilitation	<i>Lutter contre les logements vacants et indécents pour redynamiser les centres bourgs</i>
1.3.2	Mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat	<i>Lutter contre les logements vacants et indécents pour redynamiser les centres bourgs</i>
1.4.1	Isoler les passoires thermiques	<i>Lutter contre la précarité énergétique</i>
1.4.2	Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	<i>Lutter contre la précarité énergétique</i>

N° Action	Intitulé de l'action	Objectif stratégique
1.5.1	Valoriser les chantiers écologiques exemplaires et promouvoir les éco-matériaux	<i>Sensibiliser la population aux économies d'énergie et aux bonnes pratiques dans les bâtiments</i>
1.5.2	Accompagner les particuliers et le petit tertiaire dans leurs projets de rénovation	<i>Sensibiliser la population aux économies d'énergie et aux bonnes pratiques dans les bâtiments</i>
Axe 2/ Utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie		
2.1.1	Recenser et valoriser les friches industrielles pour la production d'EnR	<i>Développer les projets d'ENR électriques pour couvrir les besoins électriques du territoire</i>
2.1.2	Favoriser le développement des énergies renouvelables électriques et la maîtrise des consommations sur le territoire	<i>Expérimenter des énergies renouvelables innovantes (géothermie, réseau de chaleur, par ex.)</i>
2.1.3	Appuyer et soutenir les collectivités souhaitant développer des installations d'électricité renouvelables sur leur territoire	<i>Expérimenter des énergies renouvelables innovantes (géothermie, réseau de chaleur, par ex.)</i>
2.2.1	Assurer la réappropriation politique de la maîtrise de l'éolien sur le territoire	<i>Suivre minutieusement le déploiement des projets éoliens accordés</i>
2.3.1	Communiquer sur les ENR thermiques lors du remplacement de chaudière et des travaux d'isolation thermique	<i>Développer les projets d'ENR pour couvrir les besoins de chaleur du territoire</i>
2.4.1	Réaliser un réseau de chaleur exemplaire	<i>Favoriser l'exemplarité des collectivités</i>
2.5.1	Structurer une filière professionnelle et innovante des entreprises du bâtiment (MDE et EnR)	<i>Expérimenter des énergies renouvelables innovantes (géothermie, réseau de chaleur, par ex.)</i>
2.5.2	Identifier les potentiels d'un mix énergétique EnR non délocalisable	<i>Expérimenter des énergies renouvelables innovantes (géothermie, réseau de chaleur, par ex.)</i>
2.5.3	Sensibiliser et accompagner des projets de développement de la géothermie dans les collectivités	<i>Expérimenter des énergies renouvelables innovantes (géothermie, réseau de chaleur, par ex.)</i>
2.5.4	Développer des projets territoriaux de production de biométhane en injection sur les réseaux de gaz naturel ou en cogénération sur les réseaux électriques	<i>Expérimenter des énergies renouvelables innovantes (géothermie, réseau de chaleur, par ex.)</i>
Axe 3/ Se déplacer plus sobrement sur notre territoire		
3.1.1	Élaborer un schéma directeur pour l'installation de bornes de recharge électriques.	<i>Tendre vers l'exemplarité de la collectivité en adoptant une flotte de véhicules électriques</i>
3.2.1	Coordonner des dispositifs de covoiturage de proximité	<i>Favoriser une mobilité adaptée aux besoins d'un territoire rural</i>
3.2.2	Favoriser les liaisons douces sur le territoire en direction des pôles multimodaux et des services centraux	<i>Favoriser une mobilité adaptée aux besoins d'un territoire rural</i>
3.2.3	Mettre en place un schéma de développement du télé-travail et du coworking	<i>Favoriser une mobilité adaptée aux besoins d'un territoire rural</i>
3.2.4	Faire vivre l'offre de proximité via la communication et les permanences itinérantes	<i>Favoriser une mobilité adaptée aux besoins d'un territoire rural</i>
3.2.5	Développer un schéma de mobilité locale en Poitou	<i>Favoriser une mobilité adaptée aux besoins d'un territoire rural</i>
3.2.6	Reprendre le projet de ferroutage de Saint Saviol	<i>Favoriser une mobilité adaptée aux besoins d'un territoire rural</i>

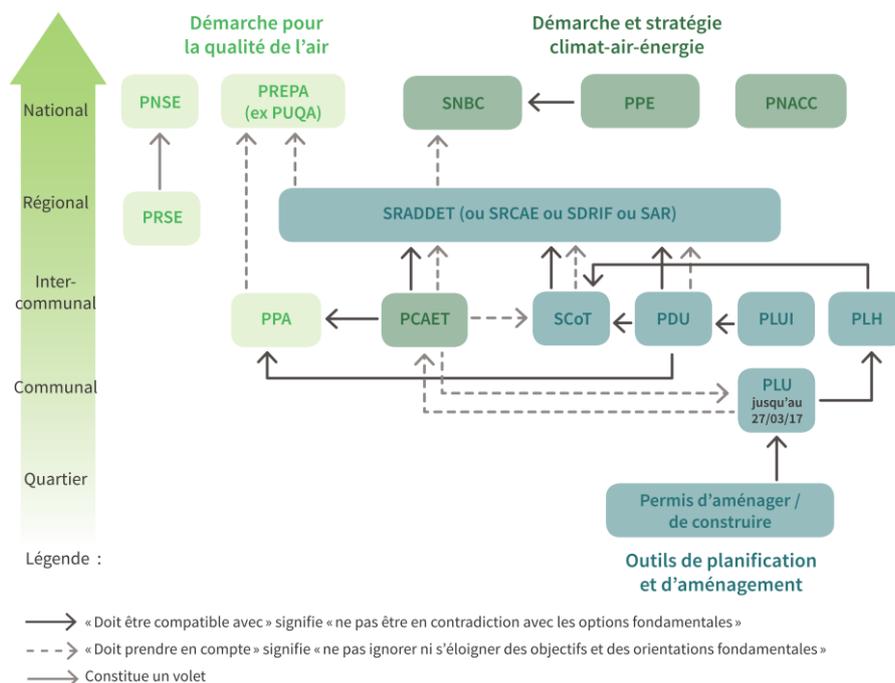
N° Action	Intitulé de l'action	Objectif stratégique
Axe 4/ Un territoire qui produit durablement et consomme localement		
4.1.1	Mettre en place des complémentarités entre les systèmes de production agricoles / Faire de la « polyculture-élevage territoriale »	Valoriser le tissu agricole du territoire et développer des filières associées
4.1.2	Valoriser des retours d'expérience et développer l'agriculture de conservation notamment par l'implantation de miscanthus	Valoriser le tissu agricole du territoire et développer des filières associées
4.1.3	Développer les circuits-courts	Valoriser le tissu agricole du territoire et développer des filières associées
4.2.1	Améliorer les pratiques de gestion forestière pour favoriser la séquestration du carbone	Renforcer le stockage carbone
4.2.2	Améliorer la mobilisation du bois sur le territoire (bois d'œuvre et bois énergie)	Renforcer le stockage carbone
4.3.1	Assurer la récupération des eaux de pluie sur toitures publiques et tertiaires	Préserver et améliorer la ressource en eau et les milieux humides
4.3.2	Restaurer et protéger les cours d'eau du territoire – Compétence GEMAPI	Préserver et améliorer la ressource en eau et les milieux humides
4.4.1	Valoriser les haies communales et encourager les particuliers à faire de même	Limiter la consommation d'espaces naturels et préserver la biodiversité
4.4.2	Accompagner la réduction de l'utilisation d'intrants (eau, produits phytosanitaires) dans les exploitations agricoles	Limiter la consommation d'espaces naturels et préserver la biodiversité
4.4.3	Mettre en place une gestion éco-responsable des espaces verts communautaires	Limiter la consommation d'espaces naturels et préserver la biodiversité
Axe 5/ Être un territoire "zéro déchet"		
5.1.1	Poursuivre les actions dans le cadre de la labélisation territoire économie circulaire	Favoriser l'exemplarité de la collectivité
5.1.2	Harmoniser et optimiser le service déchets et mettre en place la tarification incitative	Favoriser l'exemplarité de la collectivité
5.1.3	Mettre en place l'action "je trie pour un arbre"	Favoriser l'exemplarité de la collectivité
5.2.1	Mettre en œuvre une gestion de proximité des biodéchets sur le territoire du Civraisien en Poitou	Favoriser les dynamiques d'économie circulaire sur le territoire
5.2.2	Structurer une filière bois énergie en valorisant les déchets bois	Favoriser les dynamiques d'économie circulaire sur le territoire
5.2.3	Mettre en œuvre une dynamique d'Ecologie Industrielle et Territoriale pour valoriser localement les déchets des entreprises	Favoriser les dynamiques d'économie circulaire sur le territoire

3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME

3.1 Articulation du PCAET avec les outils de planification réglementaires

Le PCAET s'articule avec d'autres outils de planification relatifs aux thématiques climat-air-énergie ainsi que les documents d'urbanisme règlementaires. Le PCAET devra ⁴ :

- « **Être compatible avec** » certains documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas entrer « en contradiction avec les options fondamentales » de ces documents :
 - Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
 - Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) quand il est en place sur le territoire concerné ;
- « **Prendre en compte** » d'autres documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas « ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales de ces documents » :
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui concerne le périmètre du PCAET ;
 - Les objectifs du SRADDET et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte.



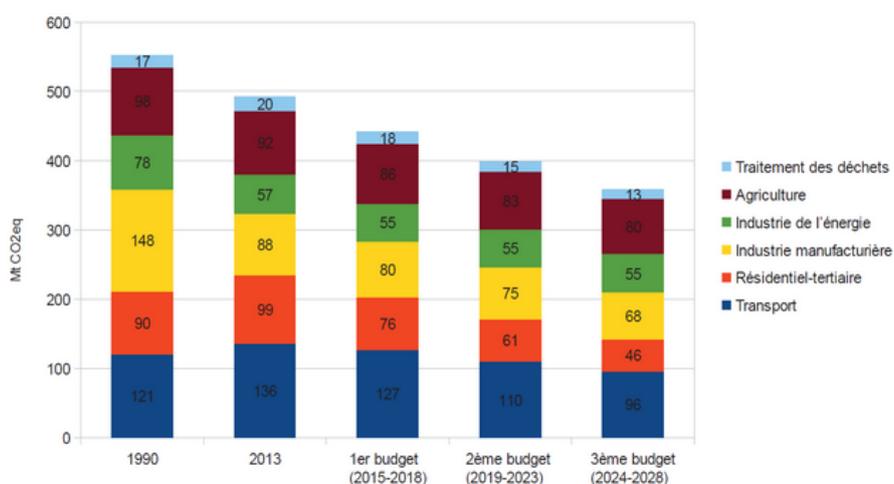
Source : ADEME, 2016

Figure 6 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme

⁴ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

3.1.1 Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été définie par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et précisée par le décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone⁵. Elle vise à guider la transition vers une économie bas-carbone et durable en orientant tous les secteurs d'activité dans la mise en œuvre de stratégies et d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). À travers elle, la France s'est engagée à réduire de 75% ses émissions de GES d'ici 2050 (par rapport aux émissions de 1990). Le décret n°2015-1491⁶ fixe les objectifs sur le moyen terme avec des budgets « carbone », réparties par secteur, pour 3 périodes : 2015-2018 ; 2019-2023 et 2024-2028.



Source : Ministère de la Transition énergétique et solidaire - SNBC - Enjeux et objet de la SNBC

Figure 7 : Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone

Pour répondre à ces objectifs, une action territoriale est nécessaire. Dans ce cadre, le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) et les PCAET ont été désignés comme étant un outil efficace⁷ de la SNBC au niveau régional et territorial.

3.1.2 Articulation du PCAET avec le PREPA

Les politiques nationales visant à réduire les émissions atmosphériques et à améliorer la qualité de l'air sont définies par le PREPA⁸ qui définit les mesures à prendre en compte pour les différents secteurs pour la période 2017-2021. Les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ont été inscrits dans le Code de l'Environnement⁹.

Ainsi, en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement, sont fixés les objectifs suivants de réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029, et à partir de 2030 :

⁵ Ministère de la Transition écologique et solidaire – Stratégie Nationale Bas-Carbone – site web consulté en juillet 2018

⁶ Décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone

⁷ ADEME, PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre, 2016

⁸ Arrêté du 10 mai 2017 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

⁹ Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement

Tableau 4 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	À partir de 2030
Dioxyde de Soufre (SO ₂)	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'Azote (NO _x)	-50%	-60%	-69%
Composés Organiques Volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH ₃)	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM _{2.5})	-27%	-42%	-57%

Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence 2005. Ces objectifs de réduction s'appliquent dans le cadre des objectifs à fixer du PCAET.

3.1.3 Articulation du PCAET avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie de Nouvelle Aquitaine

L'article 10 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dit loi NOTRe prévoit que le Schéma régional d'aménagement de développement de territoire (SRADT) devienne le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET intègre et fusionne plusieurs documents régionaux sectoriels (SRCAE, Intermodalité, Cohérence écologique, Déchets...) pour permettre une meilleure cohérence des objectifs communs. Le SRADDET permet aussi de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale et la création des 13 grandes Régions en redéfinissant des objectifs communs dans chaque nouvelle région.

Le SRADDET Nouvelle Aquitaine vise à réduire les déséquilibres et d'offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie. Son grand objectif est d'élaborer à travers une démarche concertée une vision pour l'aménagement du territoire régional.

Le SRADDET compte 41 règles et 80 objectifs découlant de la stratégie d'aménagement durable, regroupés en 14 objectifs stratégiques puis en 3 grandes orientations :

- Orientation 1 : Une Nouvelle Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois
 - 1.1 : Créer des emplois et de l'activité économique en valorisant le potentiel de chaque territoire dans le respect des ressources et richesses naturelles
 - 1.2 : Développer l'économie circulaire
 - 1.3 : Donner à tous les territoires l'opportunité d'innover et d'expérimenter
 - 1.4 : Accompagner l'attractivité de la région par une offre de transport de voyageurs et de marchandises renforcée
 - 1.5 : Ouvrir la région Nouvelle-Aquitaine sur ses voisines, l'Europe et le monde
- Orientation 2 : Une Nouvelle Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux
 - 2.1 : Allier économie d'espace, mixité sociale et qualité de vie en matière d'urbanisme et d'habitat
 - 2.2 : Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir la ressource en eau
 - 2.3 : Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain
 - 2.4 : Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation
 - 2.5 : Être inventif pour limiter les impacts du changement climatique

- Orientation 3 : Une Nouvelle Aquitaine solidaire, une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous
 - 3.1 : Renforcer les liens entre les villes, la métropole et les territoires ruraux
 - 3.2 : Assurer un accès équitable aux services et équipements, notamment à travers l'affirmation du rôle incontournable des centres-villes et centres-bourgs
 - 3.3 : Optimiser les offres de mobilité, la multimodalité et l'intermodalité
 - 3.4 : Garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages

Il est prévu que le PCAET soit compatible et prenne en compte les règles qui seront instaurées par le SRADDET. En attendant l'élaboration et la mise en place de ces grands schémas régionaux, c'est avec le SRCAE que le PCAET devra être compatible.

Sur la région Nouvelle Aquitaine, le SRADDET était en cours de préparation lors de la réalisation du PCAET. Ainsi, le PCAET de la CCCP devra être cohérent avec le SRCAE Poitou-Charentes adopté en date du 17 juin 2013¹⁰. Toutefois, le cadre d'élaboration et d'objectifs du SRADDET a été pris en compte.

Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine a été adopté par le Conseil Régional le 16 décembre 2019 et approuvé par la Préfète de Région le 27 Mars 2020.

3.1.4 Articulation du PCAET avec Schéma Régional de Cohérence Écologique

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional 'Trame verte et bleue' (TVB).

Il comprend : un diagnostic du territoire régional, un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la TVB régionale, un plan d'action stratégique, un atlas cartographique et un dispositif de suivi et d'évaluation.

En absence du SRCE à l'échelle de la nouvelle région Nouvelle Aquitaine, le document retenu est le SRCE du Poitou-Charentes qui a été adopté le 3 novembre 2015 par arrêté préfectoral de région.

3.1.5 Articulation du PCAET avec le SCoT

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de conception qui vise à définir les politiques d'un territoire à partir des enjeux et objectifs qui ont été mis en avant pour le territoire et ses habitants tout en intégrant les principes de développement durable. Il comprend : un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)¹¹.

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et la Communauté de Communes Vienne & Gartempe se sont rapprochées en 2013 pour élaborer le SCoT Sud Vienne. Le diagnostic, le PADD et le DOO ont été réalisés. L'arrêt de Projet du Scot Sud Vienne a été voté lors du conseil syndical du Syndicat Mixte le 19 décembre 2018. L'approbation du SCoT est prévue en fin d'année 2020.

¹⁰ Arrêté préfectoral n°192/SGAR/2013 en date du 17 juin portant approbation du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie du Poitou-Charentes

¹¹ Ministère de la Cohésion des Territoires, « Schéma de cohérence territoriale »

3.1.6 Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU

Un Plan Local d'Urbanisme est « un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (PLUi) ou d'une commune (PLU) établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement »¹². Il vise à orienter et à encadrer les initiatives en matière d'occupation des sols, d'habitats, de mobilité, de bruits... Il peut remplacer d'autres documents d'urbanisme tels que le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

La CCCP est en cours d'élaboration d'un **PLUi prenant en compte l'ensemble des 40 communes de son territoire**, avec un objectif d'une approbation en février 2020. Il devra être compatible avec le SCoT (cf. Figure 6). Les orientations du PCAET pourront aussi être prises en compte pour participer à la cohérence de tous ces documents. Ainsi le PLUi permettra une cohérence des politiques et des réglementations d'aménagement sur tout le territoire de la CCCP.

Actuellement, pendant la procédure, les documents d'urbanisme des communes restent opposables. Sur le territoire de la CCCP, 10 communes sont concernées par un PLU, 5 par une carte communale et 1 par un POS (Plan d'Occupation des Sols).

3.2 Les autres plans à considérer

Au-delà de l'aspect réglementaire, le PCAET est susceptible d'interagir avec les objectifs d'autres plans et programmes. La liste (non exhaustive) des plans concernés est présentée ci-après.

Ceux-ci ont été intégrés tout au long de la démarche de construction des stratégies et actions afin d'obtenir des actions spécifiques adaptées au territoire mais également cohérentes avec les attentes des autres plans réglementaires.

¹² Ministère de la Cohésion des Territoires, « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »

Tableau 5 : Liste des plans à considérer

	Plans, schémas et programmes	Concerné	Non-concerné	Relations réglementaires	
Documents nationaux	SNBC	X		X	
	PREPA	X		X	
	PNACC	X			
	PPE	X			
Documents régionaux ou de bassin	SRADDET		X SRADDET approuvé le 27 Mars 2020)		
	SRCAE	X (SRCAE Poitou-Charentes 2013)		X	
	SRCE	X (SRCE Poitou-Charentes 2015)			
	PRSE	X (PRSE 3 Nouvelle Aquitaine (2017-2021))			
	Schéma Régional Biomasse		X (SRB Nouvelle-Aquitaine approuvé le 10 Septembre 2021)		
	Charte de Parc Naturel Régional		X		
	SDAGE	X (SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021)			
	PPA		X	X	
	SAGE	X (SAGE Charente et SAGE Clain)			
	SCoT		X (SCoT Sud Vienne approuvé le 14 janvier 2020)	X	
	Documents territoriaux	PPRI		X	X
		PDU		X	
PLUi			X (PLUi de la CCCP approuvé le 25 Février 2020)	X	
PLU		X (10 communes concernées par un PLU)		X	

Tout au long de la démarche, l'articulation du PCAET avec la SNBC, le SRCAE Poitou-Charentes ainsi qu'avec le SCoT a été considérée.

La cohérence du PCAET avec les principaux plans et schémas est présentée au § 9 du présent document.

3.3 Articulation du PCAET avec les démarches volontaires

Le territoire de la CCCP est engagé dans plusieurs démarches volontaires qui pourront permettre de faciliter la mise en œuvre du PCAET :

- Élaboration d'un référentiel Économie Circulaire ;
- Contrat Local de Santé (signé en juillet 2019 avec l'Agence Régionale de santé) ;
- Convention Territoriale Globale (signée en juillet 2019 avec la Caisse d'Allocation Familiale) ;
- Projet de Territoire en cours de réalisation.

De plus, les anciennes collectivités (CC des Pays Charlois et Civraisien, CC de la Région de Couhé, CC du Pays Gencéen) se sont engagées depuis plusieurs années, dans des programmes autour de la transition énergétique repris aujourd'hui par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou :

- L'énergie photovoltaïque :

Toutes les communes du Civraisien en Poitou sont équipées d'au moins une installation de solaire photovoltaïque ; au total ce sont 201 installations pour une puissance installée de 5,22 MW. Les maîtres d'ouvrage de ces installations sont pour les trois quarts des investisseurs privés, principalement des exploitants agricoles utilisant les surfaces de toiture de leurs hangars ou bâtiments d'élevage. Plusieurs communes ou ex-communautés de communes ont développé des installations sur des bâtiments publics ou sur des centrales au sol. On compte 4 centrales au sol pour une puissance totale de 702 kWc (0,7 MW). Malgré une forte croissance des équipements ces dernières années, le développement est en perte de vitesse à la suite de la révision des coûts d'achat de cette énergie et des aides à l'équipement pour les agriculteurs.

- L'éolien :

Actuellement, il existe 18 éoliennes en exploitation, 35 supplémentaires ont reçu un avis favorable mais le chiffre pourrait encore augmenter étant donné les 31 permis en cours. D'un point de vue de la production, les éoliennes en fonctionnement et celles ayant reçu un avis favorable pourraient fournir une puissance installée de 103 MW. Si les permis en cours aboutissent, le territoire atteindra une puissance de 118 MW.

- Filière bois énergie :

Les chaudières collectives à partir de bois en plaquettes ou granulés sont en développement pour les collectivités ou bailleurs sociaux afin de chauffer des logements ou bâtiments communaux. Parmi les installations les plus importantes en termes de puissance en Civraisien en Poitou, on citera le lycée de Civray, les équipements de Château-Garnier, Saint Maurice la Clouère Saint-Secondin, et Couhé qui ont développé ce type de réseau chaleur pour des bâtiments publics : collèges, écoles, salle des fêtes, EPHAD, maisons de retraite, logements communaux, etc. Une filière bois structuré est en place au niveau du territoire depuis 2018 sur le territoire de l'ancienne CC de Gençay. La collectivité dispose d'un broyeur de déchets verts et bois avec lequel elle fabrique, à partir des déchets bois récupérés en déchetterie, ses propres plaquettes qu'elle met à disposition des communes disposant de chaudières collectives.

- Biomasse :

Linazay accueille une installation agricole de production d'énergie à partir de biomasse, dont la puissance est de 0,6 MW. L'installation transforme le lisier (bovin et porcin), le fumier (bovin et caprin) et des déchets issus de la production de céréales en biogaz (méthane). Le biogaz est ensuite immédiatement valorisé par la cogénération, qui consiste à produire, à partir de ce biogaz, de l'électricité et de la chaleur. Des projets de méthanisation sont également à l'étude sur le territoire.

- Gestion des déchets :

L'ex-CC de Gençay a mis en place une politique ambitieuse de gestion des déchets ménagers des usagers et des entreprises par une valorisation poussée des différentes filières de recyclage et le développement de l'économie circulaire. La Communauté de Communes vient d'être sélectionnée par l'ADEME Nouvelle Aquitaine pour mettre en place un « référentiel économie circulaire sur son territoire ». Deux études sont en cours pour l'optimisation du service déchets et la mise en place de la tarification incitation et pour la gestion territoriale de proximité des bio-déchets.

- Rénovation thermique :

Le coût de rénovation thermique des bâtiments publics et des logements représente des efforts budgétaires importants pour les collectivités, entreprises et particuliers.

L'ensemble de ces thèmes sont inscrits dans les différents contrats signés ou en cours de signature avec des partenaires financiers (l'Europe, l'État, la Région et le Département) et seront des thèmes transversaux et majeurs dans le projet de territoire en cours d'élaboration.

L'engagement dans ces démarches a pu aider à la réalisation du PCAET.

4 L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION

4.1 Définition et objectifs

L'évaluation environnementale stratégique est une démarche itérative entre l'acteur en charge de l'élaboration du plan et l'évaluateur, en charge de la réalisation de l'EES. Elle vise à s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux et sanitaires. L'EES se présente comme un véritable outil d'analyse et d'aide à la décision dans le sens où elle permet aux différents acteurs d'avoir connaissance des différents enjeux et de mieux apprécier les conséquences de leurs décisions sur l'environnement.

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre de représenter le meilleur compromis entre les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

4.2 Cadre juridique

L'article R122-17 du Code de l'environnement énumère la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une EES. Le PCAET, considéré comme étant susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement fait partie de cette liste et doit donc être soumis à une évaluation environnementale.

Le contenu de cette étude doit se conformer aux attentes de l'article R.122-20 du Code de l'environnement, qui en décrit le contenu.

Ainsi, le présent dossier constitue, conformément à l'article R.122-17 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes du Civraisien en Poitou (CCCP). Le contenu de cette étude a été élaboré afin de se conformer aux attentes de l'article R.122-20 du Code de l'environnement.

4.3 Présentation de la méthodologie suivie

4.3.1 Démarche globale

L'évaluation environnementale du PCAET de la CCCP s'est décomposée en 3 grandes phases :

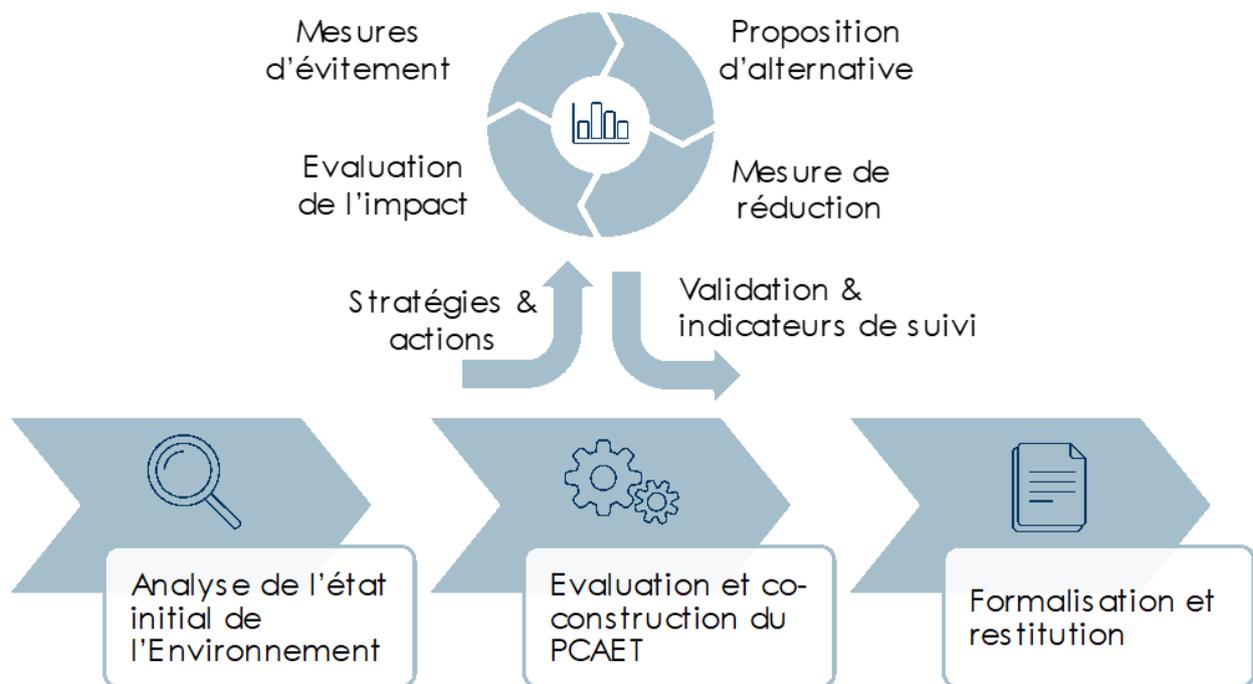


Figure 8 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET

1. **Analyse de l'État Initial de l'Environnement** : cette phase a amorcé la démarche et a permis de dresser un état des lieux du territoire sur l'ensemble des thématiques environnementales et sociales (cf. § 5). Les enjeux et spécificités du territoire y sont identifiés et présentés. Les enjeux environnementaux ont ensuite été hiérarchisés afin de mettre en évidence les enjeux forts du territoire (Tableau 27). Ils ont servi de base pour la prise de décision dans la phase suivante.
2. **L'évaluation et la co-construction du PCAET** : cette étape a été l'occasion d'accompagner, pas à pas, l'élaboration du projet de planification air, énergie et climat et d'intégrer les enjeux environnementaux au cœur des préoccupations, en tant qu'un des fondements de l'aménagement du territoire. La séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) a été appliquée en limitant le recours à la compensation.
3. **La formalisation et la restitution** : le présent rapport environnemental récapitule des différentes étapes ayant permis d'aboutir au projet du PCAET, et détaille les incidences positives et négatives en découlant, et les mesures pour les éviter voire les réduire.

4.3.2 Étape 1 : Analyse du contexte local- l'état initial de l'environnement

Afin d'identifier les enjeux environnementaux du territoire, le Guide du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)¹³ préconise d'exploiter les informations que contiennent les évaluations environnementales des autres documents d'urbanisme.¹⁴

Ainsi, une analyse des documents existants pouvant servir à la réalisation de l'État initial de l'environnement a donc été réalisée. Considérant la date de ceux-ci, le présent état initial s'est appuyé principalement sur les documents ayant été réalisés dans le cadre du PLUi (en cours d'élaboration) de la CCCP et du SCoT Sud Vienne :

- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018) ;
- Diagnostic socio-économique et urbain du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018) ;
- SCoT Sud Vienne : PADD, Livret 2 - État initial de l'environnement (Décembre 2018)

Ces documents ont servi de base à la réalisation de l'état des lieux stratégique et problématisé du territoire. Les informations ont été complétées par d'autres sources (CCCP, Agences de Bassin, BRGM, DREAL Nouvelle Aquitaine...), présentées dans le présent document, afin de compléter ou approfondir certains éléments selon les principes de proportionnalité et de spécificité de la présente étude.

Pour chaque thème étudié, les sources des informations obtenues sont indiquées.

Tous les aspects de l'environnement sont à prendre en compte dans l'état initial de l'environnement. Ainsi et conformément aux préconisations du CGDD, ce sont 7 grandes thématiques, balayant les particularités du territoire du milieu physique au milieu humain, qui ont été analysées. Les forces et faiblesses ainsi que les menaces et opportunités pour chaque thématique ont été synthétisées sous forme de tableaux. Les tendances d'évolutions au regard de ces menaces et des changements apportées par la planification existante (SRCAE, SDAGE...) ont également été présentées et analysées afin de mettre en évidence les enjeux nécessitant une attention particulière.

Le diagnostic Climat Air Energie réalisé par le groupement « AUXILIA, AKAJOULE et ATMOTERRA » et par ATMO Nouvelle Aquitaine (Cf. § 2.3.2) a également été intégré à l'analyse des enjeux. En effet, étant donné ses objectifs (Cf. § 2.2), le PCAET cible principalement les thématiques Climat, Air et Energie. Ces thématiques sont détaillées dans les documents suivants consultables conjointement à la présente étude :

- Diagnostic territorial Climat Air Energie de la CCCP, janvier 2019 ;
- Diagnostic de la qualité de l'air du PCAET par ATMO Aquitaine (version projet du 15 mai 2018).

Cette analyse a permis **d'identifier les principaux enjeux du territoire et de les hiérarchiser** (Cf. Tableau 27). La synthèse de cet état des lieux a été présentée lors du COTEC du 21/02/2019 et du COPIL du 02/03/2019 relatifs aux diagnostics du territoire. Ceci a permis d'orienter les réflexions dès l'élaboration de la stratégie Climat-Air-Energie et du plan d'actions du PCAET

¹³ Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 - Mai 2015

¹⁴ Guide du Commissariat général au développement durable (CGDD) sur les préconisations méthodologiques relatives à l'évaluation environnementale stratégique (2015), p.21

4.3.3 Étape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET

4.3.3.1 Une co-construction de la démarche en concertation avec les acteurs

La démarche de co-construction du PCAET a été itérative. Les tendances et enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement ainsi que le diagnostic climat-air-énergie réalisé sur le territoire ont alimenté la réflexion entre les différents partenaires (co-construction) afin d'élaborer un plan d'actions à adopter.

Chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ainsi que les manques.

L'accompagnement par ATMOTERRA s'est fait à travers de réunions formalisées et au travers du groupement de bureau d'études, et d'une manière générale les éléments à enjeux **ont été régulièrement rappelés** lors des différents Ateliers, COTECH et COPIL **avant les phases de travail ou de décision**. Différents scénarios et alternatives ont été proposées lors de l'élaboration de la stratégie pour adresser les enjeux du territoire et réduire les impacts potentiels de certaines stratégies ou orientations. Les différentes interventions sont récapitulées dans le Tableau 29.

4.3.3.2 L'intégration des enjeux environnementaux pour faire évoluer les actions

L'évaluation environnementale par ATMOTERRA s'est aussi traduite par des échanges réguliers avec l'ingénieur projet PCAET du SEV (Syndicat Énergies Vienne), les personnes référentes à la CCCP, les partenaires locaux (territoire et département) et l'équipe de bureaux d'étude en charge de l'élaboration du PCAET, par mail et téléphone qui ont menés à des améliorations et des modifications du plan d'actions et des fiches actions au fil de l'eau en particulier entre Juin et Novembre 2019.

Toutes les actions ont fait l'objet d'une relecture dans l'objectif d'évaluer l'intégration des enjeux environnementaux du territoire et l'application de la séquence ERC (Éviter Réduire Compenser). Ainsi les actions ont pu évoluer au cours de l'élaboration du plan d'actions (Cf. § 6.3.5) par la prise en compte des solutions alternatives proposées et de mesures ERC adaptées. De plus, ces évolutions ont participé à l'évolution de l'Outil d'Aide à la Décision suivi par le bureau d'études Auxilia et la CCCP, notamment dans le cadre de la priorisation des actions.

À la suite de ce travail itératif, le plan d'actions contenant **la meilleure version possible de chaque action, au regard du contexte général et des considérations organisationnelles, techniques, économiques et environnementales**, a été retenue.

Le plan d'actions présenté (Cf. Tableau 3) intègre les différentes modifications apportées lors des groupes de concertation et des itérations, menées tout au long de la procédure d'élaboration.

4.3.4 Phase 3 : Formalisation et restitution finale

L'EES requiert de présenter l'identification et l'évaluation des incidences notables du PCAET sur l'environnement. Conformément à l'article R.122-20 du Code de l'environnement, les effets sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ont été considérés ainsi que sur les enjeux forts identifiés sur le territoire.

Ainsi, sur la base des perspectives d'évolution des thématiques, établies dans l'EIE et du contenu des actions, les incidences directes/indirectes, de court et/ou long terme ainsi que les effets croisés ou cumulés avec d'autres plans ont été évalués dans le § 7 du présent document.

Ainsi, le présent document présente l'évaluation environnementale des stratégies et les actions du PCAET en tenant compte des mesures retenues au fil de l'eau pendant toute la démarche d'élaboration.

De nombreux plans et stratégies locales et nationales s'appliquent également sur le territoire. Une analyse des documents avec lesquels le PCAET est susceptible d'interagir a été réalisée (Cf. § 3 et 9). La cohérence et la compatibilité du PCAET avec ces plans ont été vérifiées. L'articulation du plan avec la SNBC, le SRCAE, le SRADETT, le SRCE, le PREPA et le SCoT a été détaillée conformément aux recommandations de l'ADEME¹⁵.

Ce projet de PCAET et son Évaluation Environnementale Stratégique ont été adoptés en conseil communautaire du 28 janvier 2020.

Cependant en raison d'un repositionnement politique principalement en lien avec la production d'Énergie Renouvelable du territoire (en particulier éolien), la CCCP a souhaité reprendre le PCAET en 2022. Certaines actions ont été modifiées à l'initiative de la collectivité qui a souhaité également modifier l'EES à la marge. Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme d'actions composés de 49 actions, réparties en 6 axes stratégiques, 18 objectifs stratégiques et un ensemble d'indicateurs de suivis. Le présent document récapitule l'ensemble de la démarche et les modifications effectuées en 2022.

¹⁵ ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

5 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Méthodologie

Article R122-20 du Code de l'environnement : « *Le rapport environnemental comprend : Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet* ».

Comme présenté au § 4.3.2, l'état initial de l'environnement s'appuie principalement sur les données des documents récents suivants :

- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018) ;
- Diagnostic socio-économique et urbain du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018) ;
- SCoT Sud Vienne : PADD, Livret 2 - État initial de l'environnement (Décembre 2018)

D'autres sources ont été ponctuellement utilisées pour des précisions ou des vérifications.

Les tableaux suivants sont une synthèse des données et éléments collectés. Ils sont divisés en 7 grands thèmes et reprennent les sous-thématiques préconisées par le CGDD¹⁶ :

- Milieu physique :
 - Sols (Tableau 6) ;
 - Ressources non renouvelables (Tableau 7) ;
 - Eaux souterraines (Tableau 8) ;
 - Eaux superficielles (Tableau 9) ;
 - Air (Tableau 10) ;
 - Climat et émissions de GES (Tableau 11) ;
- Milieu naturel :
 - Diversité biologique (Tableau 13) ;
 - Habitats naturels (milieux remarquables et protégés) (Tableau 12) ;
 - Continuités écologiques (Tableau 14) ;
- Milieu humain :
 - Santé (Tableau 15) ;
 - Activités humaines (Tableau 16) ;
 - Aménagement/Urbanisme/Consommation d'espace (Tableau 17) ;
 - Patrimoine culturel, architectural et archéologique (Tableau 18) ;
- Déchets et assainissement :
 - Gestion de déchets (Tableau 19) ;
 - Assainissement (Tableau 20) ;
- Déplacement et infrastructures de transport (Tableau 21) ;
- Risques et nuisances :
 - Risques naturels (Tableau 22) ;
 - Risques technologiques (Tableau 23) ;

¹⁶ Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015

- Bruit (Tableau 24) ;
- Autres nuisances (pollution lumineuse et nuisances olfactive) (Tableau 25) ;
- Paysages (Tableau 26).

Les thématiques sont analysées sous l'angle « **FFOM** » : **Forces/Faiblesses – Opportunités/Menaces**. Cette analyse vise à donner aux lecteurs et au public une **analyse problématisée et stratégique du territoire**. Cette analyse n'est pas exhaustive et seuls les éléments principaux, si possibles en lien avec les effets attendus du PCAET, sont présentés. Le lecteur se rapportera aux différentes sources présentées dans chaque section pour une lecture plus détaillée des enjeux du territoire.

Pour plus de lisibilité, les forces et faiblesses sont représentées par ces sigles :

Force	Faiblesse

L'analyse a aussi permis de dégager des **tendances d'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET**. Il faut noter que certains plans et schémas actuellement en place (cf. §3) peuvent contribuer à améliorer ou stabiliser certains éléments observés. Ces tendances sont présentées dans les tableaux de synthèse comme suit :

Tendance à la dégradation	Tendance stable	Tendance à l'amélioration
	=	

En dessous de chaque tableau, une liste (non-exhaustive) des **plans ou mesures adressant la thématique** et/ou la menace qui pèse sur elle est présentée. On retrouve ainsi des outils régionaux comme le SRCAE, SRCE ou plus territoriaux comme le SCOT ou des mesures spécifiques à la collectivité. On retrouve également les sources qui ont été utilisées pour fournir les données.

Les enjeux spécifiques pouvant faire l'objet d'une amélioration significative dans le cadre du PCAET sont également mis en évidence dans les tableaux suivants à l'aide d'une bordure rouge, se présentant comme suit :

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances
Industrie qui contribue à 64% des émissions de SO2 (en grande part en lien avec les procédés de chauffage pour l'industrie agroalimentaire), à 13% des NOx de particules fines à hauteur de 41%), de COV (37%)	Importance de la combustion de produits pétroliers dont fioul lourd dans l'industrie (Nox, PM10 et 2,5, SO2) Exploitation intensive du sous-sol dans les carrières participant fortement aux émissions de PM10 et PM2.5. Des mesures pour réduire la dispersion des poussières ont récemment été mises en place par ce secteur.	

Ces tableaux permettent de synthétiser l'existant et **d'identifier les pressions actuelles et futures** pesant sur chacune des thématiques environnementales.

À la suite de cela, le Tableau 27 **synthétise et hiérarchise les enjeux environnementaux du territoire**. Il permet de mettre en avant les thématiques à « enjeux forts » sur lesquelles l'impact des actions proposées devra être particulièrement évalué et sur lesquels les actions d'amélioration du PCAET devraient porter. Puis le Tableau 28 présente sous la forme d'une synthèse les principaux enjeux environnementaux identifiés et des leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET.

5.2 Milieu physique

5.2.1 Sols et sous-sols

Tableau 6 : État initial du milieu géologique et des sols sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Géologie constituée majoritairement de dépôts sédimentaires datant du jurassique moyen pour les plus vieux, localisés sur la moitié Ouest, et la présence de sédiments issus de l'éocène moyen et supérieur, et du pliocène/pléistocène inférieur pour les plus récents, à l'Est.</p>	<p>Terres fertiles : argiles riches en phosphates et en limons. Exploitation de carrières et matériaux variés disponibles pour l'extraction.</p>	<p>=</p>
<p> Relief à faible altitude : entre +60 et +195 m NGF, avec un point culminant « le Horst à Champagné-Saint-Hilaire ».</p>	<p>Relief favorable à l'agriculture. Relief favorable au développement de l'éolien.</p>	<p>=</p>

Sources des données

- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018)
- SCoT Sud Vienne : PADD, Livret 2 - État initial de l'environnement (Décembre 2018)

5.2.2 Ressources non-renouvelables

Tableau 7 : État initial des ressources non-renouvelables sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Nombreuses carrières :</p> <ul style="list-style-type: none"> 5 carrières en activité, dont 2 sont autorisées après 2022, et toutes ont un programme de réaménagement après leur mise à l'arrêt ; 210 anciennes carrières. <p>Production de 2 960 000 tonnes en 1994 en Vienne. Principaux matériaux présents : calcaire et sables.</p>	<p>Absence de projet d'ouverture de nouvelle carrière et donc risque d'augmentation de l'importation de matériaux.</p> <p>Augmentation potentielle des transports sur le territoire en lien avec l'importation de matériaux.</p> <p>Augmentation de la production en 2013 pour les travaux de la LGV Tours-Bordeaux.</p> <p>Potentiel de réhabilitation des anciennes carrières pour des projets d'EnR (photovoltaïque...).</p> <p>Absence de site de valorisation des matériaux de construction.</p>	<p></p> <p>↘</p>
<p>Des réhabilitations et des fermetures de site à anticiper (sites pour le développement de la biodiversité, touristiques, forestiers, de production énergétique...).</p>	<p>Programmes de réaménagement en fin d'exploitation prévus (réaménagement écologique, zone agricole). Intégrer les enjeux de biodiversité, les usages futures en concertation avec les riverains. Potentiel de développement d'ENR (par photovoltaïque au sol).</p>	<p>=</p>
<p>Carrières réparties sur le territoire non connectées et éloignées d'un réseau ferroviaire.</p>	<p>Un raccordement au réseau ferré permettrait de réduire le transport routier et ses impacts.</p>	<p>=</p>

Sources des données

- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018)
- SCoT Sud Vienne : PADD, Livret 2 - État initial de l'environnement (Décembre 2018)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

- Schéma Régional des Carrières de Nouvelle-Aquitaine (en cours d'élaboration)
- Schéma Départemental des Carrières (SDC) de Vienne, approuvé le 09 juin 1999
- SCoT Sud-Vienne
- Réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) avec procédure obligatoire d'Autorisation environnementale pour l'obtention d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, mise en place de garanties financières pour la remise en état des carrières après leur exploitation

5.2.3 Eaux souterraines

Tableau 8 : État initial des eaux souterraines sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>2 SDAGE sur le territoire : le bassin Loire Bretagne et le bassin Adour Garonne.</p> <p>2 SAGE sur le territoire : SAGE du Clain (en phase d'élaboration) et SAGE de la Charente.</p> <p>4 contrats territoriaux (CT) : Gestion quantitative sur le bassin du Clain, CTMA Clouère, CT d'un bassin d'alimentation des captages du Civraisien, CTMA Clain amont (en cours d'élaboration).</p> <p> Prélèvements principalement destinés à l'agriculture : par exemple sur la commune de Civray et ses communes adjacentes, les prélèvements annuels s'élevaient en 2016 à 3 millions de m³, dont 2 millions pour l'agriculture (en provenance des eaux souterraines).</p> <p>L'ensemble du territoire de la CCCP est en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).</p> <p>Sur le bassin du Clain, prélèvements supérieurs aux ressources disponibles. Étiages fréquents sur le SAGE Charente.</p>	<p>Plusieurs programmes d'actions (SDAGE, SAGE, programmation nitrates, phytosanitaire...) visent à l'amélioration de qualité de l'eau sur le territoire et à la gestion des volumes prélevables. Plan de Gestion de Étiages (PGE) sur le territoire du SAGE Charente.</p> <p>Le classement en ZRE a pour conséquence des seuils de prélèvements limités, et des redevances de l'Agence de l'Eau majorées.</p> <p>Contrat territorial porté par la Chambre d'Agriculture pour réduire de 50% les prélèvements liés à l'irrigation (réduction des consommations, stockage).</p> <p>Raréfaction de la ressource souterraine due au changement climatique : hausse des températures et baisse des précipitations pourraient entraîner une baisse de la recharge des eaux souterraines.</p>	<p style="text-align: center;">↓</p>

<p>⚠ 6 masses d'eaux souterraines (2 niveaux) dont 2 sont en bon état quantitatif et chimique, 2 en mauvais état, 2 en bon état quantitatif et mauvais état qualitatif. Les dégradations sont liées à la présence de nitrates dans toutes les masses d'eau et de substances phytosanitaires pour 1 masse d'eau.</p>	<p>Activité agricoles : utilisation d'engrais azotés et de pesticides. Programme d'actions aux nitrates (Directive nitrate) et aux pesticides (Plan Ecophyto 2) sur la région Nouvelle Aquitaine.</p> <p>↘</p>
<p>L'ensemble du territoire de la CCCP classé en zone vulnérable pour les nitrates. Secteur du territoire concerné par le SDAGE Loire Bretagne classé en zone sensible aux pollutions, comme l'ensemble du bassin.</p>	<p>Prescriptions relatives aux rejets des STEP urbaines, principalement sur l'azote et/ou le phosphore.</p>
<p>⚠ AEP issue principalement des eaux souterraines : 34 points de prélèvement. Eau potable conformes en termes de qualité physico-chimique. Difficultés ponctuelles concernant les nitrates (2 non-conformités en 2016) puis résolues par la construction d'une usine de dénitrification, et l'arsenic lié au site de Saint-Pierre-d'Exideuil (2016) qui a conduit à la mise à l'arrêt d'un forage.</p> <p>Consommation moyenne en 2016 : 200 litres/jour/habitant, valeur supérieure à la moyenne nationale (143 litres/jour/habitant), liée aux activités agricoles très présentes sur le territoire.</p>	<p>Périmètres de protection rapprochés et éloignés pour la plupart des captages.</p> <p>Possibilité de conflit d'usage entre l'agriculture et l'AEP.</p> <p>Baisse de la recharge des eaux souterraines due au changement climatique pourrait accentuer pressions et conflits autour de la ressource en eau.</p> <p>↘</p>

Sources des données

- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018)
- SAGE du bassin de la Vienne : qualité et quantité
- SAGE du bassin du Clain : qualité et quantité
- SIGES Poitou-Charentes-Limousin : les eaux souterraines, consulté en février 2019
- Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE), prélèvements par commune, consulté en janvier 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (adopté le 4 novembre 2015) : qualité et quantité
- SAGE du bassin du Clain : qualité et quantité
- SAGE du bassin de la Charente : qualité et quantité

- Plan de Gestion de Étiages (PGE) sur le territoire du SAGE Charente
- SRCAE Poitou-Charentes (2015) : qualité et quantité
- Directive Européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 (dite Directive Nitrate)
- Programme d'actions national et régional contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole : qualité
- Périmètre de protection des captages (captages Grenelle) : qualité
- Programme Re-sources : qualité
- Charte de la Vienne de protection des captages AEP contre les pollutions diffuses d'origine agricole
- Plan Ecophyto 2 : qualité
- Charte Terre Saine
- Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques : classement en « Zone soumise à contrainte environnementale »
- Décret n° 94-354 du 29 avril 1994 relatif aux zones de répartition des eaux complété par le décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003 relatif à l'extension des zones de répartition des eaux (ensemble du bassin du Thouet classé pour ses eaux superficielles et souterraines) : quantité

5.2.4 Eaux superficielles

Tableau 9 : État initial des eaux superficielles sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>4 cours d'eau principaux : le Clain, la Clouère, la Bouleure et la Charente.</p> <p>De nombreux cours d'eau secondaires en états variables : 1 cours d'eau, le Pas de la Mule, a en bon état écologique ; 10 cours d'eau ont en état moyen ; le Merdanon est médiocre ; le Bé et le Fontegrive sont en mauvais état écologique.</p> <p>⚠ Secteur à pressions phytosanitaires et zone de vigilance vis-à-vis des nitrates et des pesticides (SDAGE).</p> <p>Secteur de la Charente en axe de migration d'espèces amphihalines.</p>	<p>Plusieurs programmations (SDAGE, SAGE, programmation nitrates, phytosanitaire...) visent à l'amélioration de qualité de l'eau sur le territoire et à la gestion des prélèvements.</p> <p>La restauration des ripisylve et des lits majeurs des cours d'eau permettrait de maintenir leur rôle de gestion de la quantité et la qualité des eaux et ainsi réduire leur dégradation morphologique (SAGE Clain).</p> <p>Phénomène qui sera accentué par le changement climatique (hausse de la température de l'eau et baisse des débits de l'ordre de 20 à 30%).</p> <p>Changements des pratiques agricoles visant à limiter les intrants (engrais et produits phytosanitaires)</p> <p>Eutrophisation accrue par la hausse des températures des eaux et le développement de plantes aquatiques envahissantes.</p>	<p>↘</p>
<p>Présence d'obstacles à l'écoulement sur la Charente et le Clain et leurs affluents.</p> <p>⚠ Cours d'eau du territoire concernés par des plafonnements des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif.</p>	<p>Plusieurs programmations (SDAGE, SAGE, programmation nitrates, phytosanitaire...) visent à l'amélioration de qualité de l'eau sur le territoire et à la gestion des prélèvements.</p> <p>Phénomène qui sera accentué par le changement climatique (hausse de la température de l'eau et baisse des débits de l'ordre de 20 à 30%).</p>	<p>=</p>



Eaux de surface utilisées principalement pour l'irrigation en agriculture.

Pression et conflits autour de la ressource en eau (irrigation, AEP) entre les différents utilisateurs, en amont et en aval des cours d'eau et sur les territoires voisins.

Agriculture intensive ayant des besoins en eau important (maraîchage, grandes cultures).

Raréfaction de la ressource superficielle en lien avec le changement climatique : faiblesse des précipitations et hausse des températures entraîneront une hausse de l'évapotranspiration, une aggravation des étiages.



Sources des données

- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018)
- SDAGE du Bassin Loire Bretagne
- SDAGE du Bassin Adour Garonne
- SAGE du bassin de la Charente : qualité et quantité
- SAGE du bassin du Clain : qualité et quantité
- Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE), prélèvements par commune, consulté en février 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (adopté le 4 novembre 2015) : qualité et quantité
- SDAGE Adour Garonne 2016-2021 (adopté le 1^{er} décembre 2015) : qualité et quantité
- SAGE du bassin de la Charente : qualité et quantité
- SAGE du bassin du Clain : qualité et quantité
- SRCAE Poitou-Charentes (2015) : qualité et quantité
- Directive Européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 (dite Directive Nitrate)
- Programme d'actions national et régional contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole : qualité
- Plan Ecophyto 2 : qualité
- Périmètre de protection des captages (captages Grenelle) : qualité
- Programme Re-sources : qualité
- Périmètre de protection autour des captages d'AEP : qualité

5.2.5 Air

Tableau 10 : État initial de la qualité de l'air sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Absence de mesure de qualité de l'air sur le territoire (station la plus proche à Poitiers)</p> <p>En 2014, des émissions de polluants atmosphériques supérieures à celles du département (sauf SO₂).</p> <p>! 5 communes de la CCCP sont considérées sensibles à la dégradation de la qualité de l'air (SRCAE) : Châtillon, Chaunay, Couhé, Payré et Saint-Macoux (dépassements de la valeur limite réglementaire pour le NO_x). Ce classement est lié à la présence des voies principales de circulation du territoire.</p> <p>Augmentation des moyennes annuelles en ozone sur le département.</p>	<p>Enjeux identifiés autour de l'agriculture, du résidentiel et du trafic routier.</p> <p>Augmentation des rendements agricoles en lien avec l'amélioration de la qualité de l'air (Ozone en particulier)</p> <p>Amélioration de la santé en lien avec l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire</p>	<p>=</p>
<p>! Agriculture, premier secteur à enjeux du territoire, émetteur des 6 polluants réglementés en contribuant à 100% des émissions de NH₃ (1^{er} polluant du territoire, 1 665 tonnes), à 23% des émissions de NO_x et aux particules fines (54% des PM₁₀, 44% des PM_{2,5}, 21% des COVNM).</p> <p>Origines des émissions identifiées : déjections animales issues des élevages, écobuage (70% des rejets de COVNM), usage d'engrais minéraux.</p> <p>Part importante de brûlage des déchets vert.</p> <p>Territoire rural et présence de grandes exploitations d'élevage.</p>	<p>Sensibilisation des acteurs de l'agriculture pour un changement de pratiques et de matériel : réduction du labour, meilleure gestion des effluents et de l'usage des engrais, réduction de l'écobuage.</p> <p>Rappeler l'interdiction de brûlage des déchets vert.</p> <p>Mettre à disposition de solutions de collecte et traitement des déchets vert (compostage, valorisation en bois-énergie).</p> <p>Vigilance sur le digestat issu de la méthanisation qui peut libérer des quantités importantes de NH₃ (très volatile).</p>	<p>↘</p>

<p>Le secteur résidentiel participe aux émissions du territoire par le chauffage des logements au bois et au fioul (émissions de SO₂, de NO_x, de PM₁₀ et PM_{2,5}), et aussi par l'usage de solvant et de peinture (émissions de COVM).</p> <p>⚠ Part importante de l'usage de bois énergie et du fioul pour le chauffage (respectivement 45% et 40% des logements) qui impactent la qualité de l'air (émissions de NO_x et SO₂ (fioul) ; PM_{2,5}, COV (bois))</p>	<p>Réduction des consommations énergétiques et utilisation rationnelle de l'énergie via par exemple la rénovation des logements.</p> <p>Substitution des installations fioul par d'autres énergies moins polluantes (sans combustion comme le photovoltaïque, le solaire thermique ou la géothermie) et renouvellement des installations de chauffage-bois permettrait une réduction des émissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel et une amélioration importante de la qualité de l'air intérieur (co-bénéfice).</p> <p>Réduction de l'usage des solvants par les particuliers au travers de la sensibilisation et de la promotion des bonnes pratiques en lien avec la qualité de l'air intérieur et extérieur (produits ménagers, ...)</p> <p>↘</p>
<p>Transport routier, secteur à enjeux car responsable de 60% des émissions de NO_x liés l'usage de moteur diesel, dont ceux des poids-lourds, de 9% des émissions de PM_{2,5} et de 7% des émissions de PM₁₀.</p> <p>Territoire au trafic interne important.</p> <p>⚠ Prépondérance de la voiture individuelle sur le territoire et augmentation du trafic en lien avec les déplacements.</p> <p>Territoire avec une forte fréquentation des poids lourds de transport de marchandises.</p> <p>La N10 (axe Poitiers-Bordeaux) est classée infrastructure de rang national (9 000 véhicules/jour, dont 30% de poids lourds) et les principales départementales qui traversent le territoire constituent une source de pollution non-négligeable.</p>	<p>Réduction des émissions via :</p> <ul style="list-style-type: none">• La réduction de l'usage de véhicules à moteur ;• Le renouvellement ou l'entretien des véhicules ;• La favorisation de l'usage de véhicules électriques et hybrides ;• L'augmentation de l'offre de transport en commun et de transport combinés pour les marchandises. <p>Pas de projet de nouvelle voie ou de mise en 2x2 voies sur le territoire, susceptible d'augmenter le trafic.</p> <p>Difficulté d'agir sur cet axe majeur Poitiers Bordeaux qui traverse le territoire. Il pourrait être envisageable de favoriser le report multimodal vers les gares le long de cet axe).</p> <p>↘</p>

<p> Industrie qui contribue à 13% des émissions de COVM (en lien avec les procédés préservation du bois et de peinture, imprimerie, construction, industrie agro-alimentaire), à 12% des PM₁₀ et 6% des PM_{2,5} (exploitation de carrière, travail du bois, manutention des céréales, construction). 6 sites industriels sont concernés par la déclaration annuelle des émissions polluantes à l'IREP, dont la décharge de Sommières-du-Clain (émissions de méthane).</p>	<p>Des prescriptions sont applicables pour ces secteurs pour réduire leurs émissions (Meilleures Techniques Disponibles – MTD, Plan de Gestion des Solvants – PGS).</p>	
<p> Épisodes polliniques fréquents sur la station de Poitiers (la plus proche du territoire) entre mars et août (bouleau, graminées, cyprès, frêne, châtaigner, ambroisie (en faible quantité) en fonction des saisons) qui dégradent la qualité de l'air</p>	<p>Tendance à la progression de l'ambroisie sur le département, plante fortement allergisante.</p> <p>La hausse des températures en lien avec les changements climatiques pourrait favoriser la remontée de nouvelles espèces allergènes et allonger les durées de pollinisation.</p> <p>Vigilance concernant les essences sélectionnées pour végétaliser les villes.</p>	

Sources des données

- Diagnostic Climat-Air-Energie du PCAET, AUXILIA, AKAJOULE, ATMOTERRA, 2019
- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018)
- Diagnostic de la qualité de l'air du PCAET par ATMO Aquitaine (version projet du 15 mai 2018)
- ATMO Nouvelle Aquitaine, Bilan de la qualité de l'air en 2017
- ATMO Nouvelle -Aquitaine, épisodes polliniques (station de Poitiers), consulté en janvier 2019
- RNSA, les risques par ville (Poitiers), consulté en janvier 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRADDET Nouvelle – Aquitaine (en cours d'élaboration)
- SRCAE Poitou – Charentes (2015)
- ARS Nouvelle Aquitaine, prévention et lutte contre l'étalement de l'ambroisie (inventaire et destruction)

5.2.6 Climat et émissions de gaz à effet de serre

Tableau 11 : État initial du climat et des émissions de GES sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>  Climat de type océanique : hivers doux et étés tempérés, pluviométrie régulière sur l'année. Le vent est peu marqué. En Poitou-Charentes, augmentation de 1,5°C de la température entre 1959 et 2009 avec une forte augmentation du nombre de journées chaudes (4 à 6 jours par décennies). </p>	<p> Réchauffement des températures : outil Climat HD propose différents scénarios avec des températures moyennes augmentant de +0,3°C par décennie à minima sur le territoire, soit +3,3°C d'ici à 2100. Le nombre de jours anormalement chaud va augmenter de manière régulière de +4 à 6 jours par décennie. Augmentation du cumul des précipitations annuelles de +6,1 à +19,4 mm d'ici à 2050, avec une légère hausse des précipitations en hiver et une légère baisse en été. Augmentation des périodes de sécheresse de +0,5 à +1,4 jours d'ici à 2050 et +0,4 et +4,5 jours d'ici à 2100. Accroissement significatif de l'évapotranspiration (ETP) entrainera une baisse de rendements agricoles. Cf annexe. SDAGE Adour Garonne a engagé un Plan d'adaptation au changement climatique (PACC) en 2018 qui a pour objectifs de trouver un équilibre entre usages et ressources en eau dans le temps et l'espace, réduire les pollutions à la source et mieux les traiter, renforcer la résilience des milieux aquatiques et humides, se prémunir contre les risques naturels. </p>	<p>  </p>

Contribution au changement climatique.

Émissions de GES plus élevées sur le territoire (13,75 eqCO₂) que pour le département de la Vienne (9,1 eqCO₂).

2 secteurs principalement émetteurs de GES sur le territoire :



- **Agriculture** (51%) : pratiques culturales, l'élevage et le stockage des effluents ;
- **Transports** (35%) : trafic routier de marchandises et de personnes et donc l'usage de produits pétroliers.

(Résidentiel : 8% ; Tertiaire : 3% ; Déchets : 2%, Industrie : 1%)

Diminution possible avec notamment :

- Des meilleures techniques de stockage et traitement des effluents ainsi que par un changement des pratiques agricoles (couverture des fosses à lisier, diminution du labour, diminution des engrais...) ;
- Modification des pratiques agricoles en réduisant la contribution de l'élevage et l'usage des engrais et des pesticides.
- Le développement de modes alternatifs à la voiture individuel ;
- Le développement de modes combinés de transport de marchandises ;
- La rénovation énergétique des bâtiments industriels et individuel et la transition vers des modes de chauffage moins émetteurs de GES que le fioul.



Sources des données

- Fiche climatologique Météo France des stations de Couhé et de Poitiers sur la période 1981-2010
- Diagnostic de la qualité de l'air du PCAET par ATMO Aquitaine (version projet du 15 mai 2018)
- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018) ;
- Profil énergétique et gaz à effet de serre des EPCI du département de la Vienne par AREC (Juillet 2018)
- Météo France – Climat HD
- ADEME, Outil Impact Climat 2015
- AcclimaTerra, Le Treut, H. (dir). Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires. Éditions Région Nouvelle-Aquitaine, 2018, 488 p.

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Stratégie Nationale Bas Carbone
- SRCAE Poitou-Charentes (2015)
- PRSE 3 Nouvelle Aquitaine 2017-2021 : prise en compte du changement climatique et des effets potentiels sur la santé
- SCoT Sud Vienne en cours d'élaboration : prise en compte de l'enjeu « étalement urbain »

5.3 Milieu naturel

5.3.1 Milieux remarquables (dont Natura 2000)

Tableau 12 : État initial des milieux remarquables sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Plusieurs milieux naturels protégés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels, représentant plus de 83 ha ; • 16 sites Espaces Naturels Sensibles (ENS) représentant 1 141 ha. <p>Territoire riche en milieux naturels remarquables inventoriés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 ZNIEFF de type 1 représentant 2% du territoire et 1 ZNIEFF de type 2 représentant 1,7% du territoire ; • 13 104 ha de zones potentiellement humides identifiées représentant 14% du territoire (inventaires par les SAGE Clain et Charente) ; • Nombreuses mares (plus de 1000). <p>Absence de site Natura 2000, mais territoire en limite avec le site Natura 2000 « la Plaine de Mothe-Saint-Héray-Lezay » à l'Ouest du territoire.</p> <p>Absence d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) et de réserve naturelle.</p>	<p>Biodiversité et milieux mieux protégés des menaces anthropiques grâce aux mesures de gestion en vigueur dans ces zones (DocOb, restrictions d'activité et d'usage...).</p> <p>Différents facteurs peuvent toutefois affecter la qualité de ces milieux en particulier en lien avec la diminution des continuités écologiques, la pollution (eaux et air), les activités humaines (urbanisation, prélèvements d'eau, agriculture, pollution lumineuse...).</p> <p>Le changement climatique accentuera les précédentes menaces.</p> <p>Prévoir d'intégrer les zones humides dans le PLUi.</p> <p>La richesse du territoire en zones humides permettra d'atténuer les effets du changement climatique en lien avec l'eau (effet tampon des crues et pluies intenses, stockage et réserves en cas de sécheresse).</p>	<p>↘</p>
<p> Certaines zones ne bénéficient pas de protection réglementaire contre l'artificialisation</p>	<p>Création de zones naturelles protégées dans le futur PLUi de la CCCP,</p>	<p>=</p>
<p> 44 sites de pelouses sèches calcicoles « à potentiel fort », dont le secteur des Grandes forges du Château-Garnier.</p>	<p>Espaces en cours de régression à la suite de la fermeture du milieu en lien avec l'abandon des prairies par la déprise agricole, la modification des pratiques agricoles (mécanisation, usage d'entrants, arrêt du pastoralisme) et la fréquentation touristique (piétinement, cueillette).</p>	<p>↘</p>

 <p>Bocages et prairies principalement à l'Ouest du territoire et dans les vallées (vallée du Clain à Château-Garnier, vallées du Cibiou et du Pas de la Mule entre Genouillé, Lizant et Surin). Milieu qui peut être mélangé aux landes (Champagné-Saint-Hilaire). Présentes en mosaïque dans les forêts, les landes ont presque disparu.</p>	<p>Réduction des espaces bocagers principalement liée aux modifications des techniques agricoles (augmentation des surfaces des parcelles) et de la déprise agricole. Dégradation entraînant une diminution de l'avifaune. Réflexions en cours avec le milieu agricole et l'association Prom'Haies pour la replantation de haies</p>	
 <p>Massifs forestiers relictuels et très fragmentés : 10 000 ha, soit 11% du territoire et secteur le moins boisé de la Vienne. À 85% des chênaies, et à 15% des forêts de conifères (pins maritime ou sylvestre) sur des sols pauvres en nutriments. Les forêts alluviales et les ripisylves sont des réservoirs de biodiversité importants pour le territoire.</p>	<p>Réduction de la biodiversité par l'artificialisation et la fermeture des milieux. Développement d'espèces envahissantes. Mauvaise gestion des forêts alluviales et des ripisylves : sylviculture de Peupliers noirs (environ 30 %), gestion trop intensive avec retrait des arbres morts ou vieillissants, assèchement des forêts alluviales du fait des nombreux ouvrages anthropiques venant modifier le régime hydraulique (prélèvements, endiguements, retenues...).</p>	

Sources des données

- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018) ;
- SRCE Poitou-Charentes (2015)
- INPN : Fiches de présentation des sites protégés et inventoriés
- DocOb des sites Natura 2000
- SCoT Sud Vienne : DOO, PADD

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCAE Nouvelle
- DocOb des sites Natura 2000
- SCoT Sud Vienne : « Orientations de préservation et valorisation des espaces naturels, agricoles et des paysages »

5.3.2 Diversité biologique

Tableau 13 : État initial de la biodiversité sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Biodiversité riche en lien avec les différents milieux présents sur le territoire.</p>	<p>Fragmentation des milieux due aux activités humaines qui bloquent la circulation des espèces et le brassage génétique.</p> <p>Changement climatique (accentuation de l'eutrophisation, développement des plantes envahissantes, dégradation accrue de la qualité de l'eau, perturbation des cycles biologiques des plantes et animaux).</p> <p>Plusieurs programmations (SDAGE, SAGE, programmation nitrates...) visent à l'amélioration de qualité de l'eau sur le territoire et à l'entretien des cours d'eau et de leurs abords pour favoriser les capacités de rétention et d'épuration des milieux humides.</p>	<p>↘</p>
<p> Érosion de la biodiversité constatée à l'échelle régionale et territoriale (près d'un tiers des espèces floristiques du Poitou-Charentes sont menacées).</p>	<p>Biodiversité menacée par de multiples facteurs : utilisation d'engrais et de pesticides ; part importante de la monoculture ; extension des parcelles agricoles et modification de l'affectation des sols ; disparition des haies et des bocages ; fragmentation des milieux...</p> <p>Pollution lumineuse qui entraine des perturbations importantes sur certaines espèces et des écosystèmes en entier (perturbation de la chaîne trophique, des cycles biologiques, des sens des espèces nocturnes).</p> <p>Le changement climatique et les étiages en périodes estivales rendent les espèces aquatiques particulièrement vulnérables. Présence d'espèces exotiques envahissantes.</p>	<p>↘</p>
<p> Bocages et prairies avec la présence de vieux arbres tels que des chênes têtardisés qui abritent des spécimens de Grand Capricorne et de Lucarne Cerf-volant qui sont 2 espèces d'intérêt communautaire, des chauves-souris, des oiseaux cavernicoles telle que la Chevêche d'Athéna. Les papillons, le Damier de la Succise et le Cuivré des marais sont observés dans les prairies.</p>	<p>Réduction des espaces bocagers principalement liée aux modifications des techniques agricoles et de la déprise agricole, avec création de grandes étendues continues (disparition de 75% des haies et 50% des surfaces céréalières, entre 1960 et 2002).</p>	<p>↘</p>

Petits massifs forestiers composés de chênaie acidophile sur les « terres rouges » pauvre en diversité floristiques mais accueillent des chauves-souris forestières,

Landes quasiment disparues (mosaïque dans les forêts) correspondant à des landes arbustives hautes à Bruyère à balai et Génévriers. Présence au lieu-dit du « Pâtural des chiens », d'espèces floristiques rares et protégées (échelle nationale) comme la Pilulaire, la Littorelle qui y forme des gazons amphibies, plusieurs espèces d'orchidées (Orchis grenouille, la Gymnadénie odorante). Disparition d'espèces patrimoniales comme l'Azuré des mouillères.



Présence dans les forêts et les landes de la couleuvre d'Esculape et le circaète Jean-le-Blanc, 2 espèces protégées au niveau national et international, de Busards (Busard cendré, Busard Saint-Martin), la Linotte mélodieuse.

Milieu peu représenté sur le territoire présentant une biodiversité riche.

Réduction des zones forestières et des landes principalement liée aux modifications des techniques agricoles et de la déprise agricole, avec création de grandes étendues continues.

Connaissance de ces milieux pour préserver leur biodiversité.

Milieux humides composés de mares et de prairies inondables, aux rôles de préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau (épuration, régulation des débits, stockage en période de crue et restitution en période d'étiage).

Présence d'espèces floristiques et faunistiques d'intérêt patrimonial dans les prairies inondables : Fritillaire pintade, la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse et le Gaillet boréal ; le Criquet des roseaux, le Criquet ensanglanté et le Cuivré des marais.



Territoires de chasse, d'alimentation, de repos, de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux (Butor étoilé, Hérons, Râle d'eau, Poule d'eau, etc.), de reptiles comme la Couleuvre à collier ou de chauves-souris (Murin de Capaccini).

Présence de plantes exotiques envahissantes (flore : Jussie, renouée du Japon, Érable negundo, Balsamine, Séneçon du cap ; faune : Écrevisse de Louisiane, Corbitule).

1/3 des forêts alluviales jugé en mauvais état de conservation (entretien trop poussé, régime hydrique modifié profondément par les prélèvements d'eau, les ouvrages hydrauliques...

Connaissance et meilleure protection des zones humides à la suite des inventaires des zones humides sur le territoire des SAGE Clain et Vienne.



Utilisation d'engrais et de pesticides participent en partie à la pollution de ces milieux et à leur eutrophisation.

Destruction de mares par la modification des pratiques agricoles et l'urbanisation.

Cours d'eau souvent associés à des ripisylves voire des forêts alluviales composées de frênes, d'aulnes et d'ormes champêtre accueillant la Pipistrelle pygmée et de nombreuses odonates (Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin).

Présence d'espèces faunistiques à forte valeur patrimoniale et/ou menacées : la loutre d'Europe, la Musaraigne aquatique, la Cistude d'Europe, le Lépidure, l'écrevisse à pattes blanches.

Les eaux pauvres en calcaire des **étangs** abritent plusieurs espèces remarquables telles que la Naiade majeure ou la Grand Utriculaire (une plante aquatique carnivore palliant la pauvreté du milieu en matières azotées en piégeant et digérant des micro-invertébrés aquatiques). Ces étangs présentent un intérêt majeur en termes de richesses de proies et autres ressources alimentaires pour l'avifaune et notamment pour les oiseaux d'eau migrateurs qui y font haltes et y séjournent (hérons, grues, limicoles comme le Vanneau huppé, des espèces de Chevaliers, le Pluvier doré, rapaces diurnes comme le Milan noir ou le Faucon hobereau).

Disparition de 35% des **mares** lors des dernières décennies malgré la présence de la deuxième station de Triton alpestre de l'ancienne région Poitou-Charentes.

Deux types de mares : mares au sein d'une prairie, abritant une flore et une faune importante (amphibiens, reptiles, libellules et odonates, oiseaux, mares localisées en lisière de bois, d'origine anthropique, à la faune et la flore moins développée.

Le Clain est identifié par le SDAGE Loire Bretagne comme étant un **axe pour les poissons migrateurs** notamment pour l'Anguille et la truite marine.

Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau pour réduire les nombreux obstacles et faciliter le déplacement des poissons et les liens entre les milieux.

Utilisation d'engrais et de pesticides participent en partie à la pollution de ces milieux et à leur eutrophisation.

Période d'étiage plus fréquente avec des assecs observés en lien avec les prélèvements (en particulier pour l'irrigation).

Le **changement climatique** accentuera les précédentes menaces.





Diversité floristique des **pelouses sèches calcicoles** (boisements (chênes pubescents, pins sylvestre), des landes et de fourrés à Genévriers communs) notamment vis-à-vis des orchidées sauvages, dont l'Ophrys mouche, l'Ophrys araignée ou l'Orchis militaire qui sont des espèces patrimoniales.

Espaces peu fréquents sur le territoire et en cours de régression à la suite de la fermeture du milieu.

Habitats et espèces floristiques et faunistiques spécifiques et remarquables.

Modification des pratiques agricoles (mécanisation, usage de produits phytosanitaires et d'engrais et déprise agricole) menacent ces espèces.



Changement climatique accentuera les précédentes menaces.

Sources des données

- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018) ;
- SRCE Poitou-Charentes (2015)
- SAGE Vienne
- SAGE Clain

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCE Poitou-Charentes (2015)
- SCoT Sud Vienne : « Orientations de préservation et valorisation des espaces naturels, agricoles et des paysages »

5.3.3 Continuités écologiques

Tableau 14 : État initial des continuités écologiques sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Trame Verte et Bleue (TVB) développée à l'échelle du SCoT Sud Vienne et faisant apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une multitude des continuums écologiques en lien avec les différents milieux ; • De nombreuses connexions écologiques entre les zones forestières, les zones humides et les espaces agricole en particulier à l'Est du territoire. 	<p>Zones de ruptures majeures : grandes voies de circulation (N10, D1, D2, D7, réseau ferroviaire).</p> <p>Maintien de plusieurs milieux d'intérêt patrimonial naturel malgré une urbanisation entraînant une diminution des surfaces agricoles et naturels.</p> <p>Pratiques agricoles défavorables au maintien des zones humides, des milieux bocagers et de la vie dans les sols.</p> <p>Prévoir de prendre en compte les espaces naturels dans les documents d'urbanisme (TVB à l'échelle parcellaire dans le cadre du PLUi).</p> <p>Le développement des ENR et notamment de l'éolien est susceptible d'affecter certaines continuités écologiques (à prendre en compte dans le développement des projets).</p>	<p>↘</p>
<p>Identification au SRCE Poitou-Charentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De zones de conflit potentiel ; • De corridors d'importance régionale à préserver ou à remettre en bon état. 	<p>Ces corridors devront être pris en compte dans les projets (en particulier projets éolien) afin de les améliorer ou les préserver.</p> <p>Le développement de modes de transport doux permettra de réduire les conflits en lien avec les axes de circulation.</p>	<p>↘</p>

 <p>Trame Bleue constituée de tous les cours d'eau du territoire et leurs berges, créant des corridors écologiques avec le déplacement des espèces et des réservoirs de biodiversité (4 cours d'eau sont identifiés pour leur rôle de réservoir biologique par le SDAGE). Rôle de transport des sédiments des cours d'eau pour la diversité des substrats, le maintien des berges et le développement de la vie (pontes, microorganismes).</p>	<p>Présence d'obstacles à la libre circulation des espèces : barrages, anciens moulins et le réchauffement des eaux.</p> <p>Objectif de préservation et de restauration de la fonctionnalité des cours d'eau par le SDAGE Loire Bretagne, avec interdiction de nouveaux ouvrages constituant un obstacle à la continuité écologiques pour 6 cours d'eau du territoire.</p> <p>Menaces sur les milieux humides par les pratiques agricoles : remembrement, comblement, usage de pesticides, et la déprise agricole.</p>
 <p>Trame Verte liée à la Trame Bleue et les cours d'eau, ainsi qu'aux prairies à l'Ouest du territoire.</p>	<p>Trame Verte éclatée sur l'ensemble du territoire et absence de connexion entre les milieux.</p> <p>Réduction des linéaires de haies par les pratiques agricoles (remembrement, monoculture céréalière, usage d'engrais et de pesticides).</p> <p>Zones de rupture des continuités écologiques par les voies de circulation et les aménagements urbains.</p>

Sources des données

- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 2 - Juin 2018)
- SRCE Poitou-Charentes (2015)
- SCoT Sud Vienne (en cours d'élaboration) : DOO, PADD

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCE Poitou-Charentes (2015)
- SCoT Sud Vienne : « Orientations de préservation et valorisation des espaces naturels, agricoles et des paysages »

5.4 Milieu humain

5.4.1 Santé

Tableau 15 : État initial de la santé sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une population vieillissante : en 2013, 26,7% de la population est âgée de plus de 65 ans, et 55,8% ont plus de 45 ans.</p>	<p>Augmentation des températures et périodes de canicules due au réchauffement climatique pourraient particulièrement affecter cette partie de la population</p>	<p>↘</p>
<p> Santé des individus potentiellement impactée par la qualité de l'air extérieur mais aussi la qualité de l'air intérieur de leurs habitations. Deux facteurs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentiel radon élevé pour les communes d'Anché et de Champagne-Saint-Hilaire ; • Majorité des habitations chauffées (principalement) par des installations au bois ou au fuel (45% et 40%). 	<p>Accroissement du risque de cancer des poumons pour les individus étant exposés sur le long terme à des concentrations en radon supérieures à 200Bq/m3. La ventilation est à développer sur le territoire conjointement avec les messages de maîtrise de l'énergie.</p> <p>Émissions de polluants des appareils de chauffage (fioul et bois) pouvant avoir des impacts (problèmes respiratoires, risque de cancer...) en lien avec la qualité de l'air intérieur et extérieur</p> <p>Substitution des installations fioul par d'autres énergies moins polluantes (sans combustion comme le photovoltaïque, le solaire thermique ou la géothermie) et renouvellement des installations de chauffage-bois permettrait une réduction des émissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel et une amélioration importante de la qualité de l'air intérieur (co-bénéfice).</p>	<p>=</p>
<p> Santé des individus allergiques au pollen affectée (rhinite, asthme...) durant les périodes de pollinisation (entre mi-mars et août principalement avec un risque classé de moyen à très élevé selon la période sur les stations de mesures de Poitiers)</p>	<p>L'ambrosie, plante invasive fortement allergisante, est présente dans le département et progresse rapidement.</p> <p>Augmentation des températures pourrait favoriser la remontée de nouvelles espèces allergènes et allonger les durées de pollinisation.</p> <p>Le développement de la végétation en ville est susceptible d'aggraver le risque (vigilance sur les essences sélectionnées).</p>	<p>↘</p>

 <p>Potentielle perturbation du sommeil et du cycle biologique pour les habitants étant touchés par la pollution lumineuse (principalement à proximité des centres urbains (Civray, Couhé, Gencay/Saint-Maurice-la-Clouère).</p>	Une meilleure gestion de l'éclairage public , de l'intérieur des bureaux, des vitrines de magasin pourrait permettre de réduire considérablement le risque tout en diminuant les consommations d'énergie	=
 <p>1 praticien pour 1 000 habitants (11/1 000 en Vienne) et 28 communes du territoire n'ont pas de médecin généraliste. Développement des maisons de santé.</p>	Éloignement du service de soin, difficulté d'accès particulièrement pour les personnes non-mobiles et/ou non-motorisées	↘

Sources des données

- Diagnostic Air-Climat-Energie du PCAET, AUXILIA, AKAJOULE, ATMOTERRA, 2019
- Diagnostic socio-économique et urbain du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018)
- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018)
- SCoT Sud Vienne : DOO, PADD
- IRSN carte d'exposition au radon par commune, consulté en février 2019
- RNSA, les risques par ville (Poitiers), consulté en février 2019
- ATMO Nouvelle-Aquitaine, épisodes polliniques, consulté en janvier 2019
- Carte de pollution lumineuse européenne – AVEX 2016

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCAE Poitou-Charentes (2015)
- PNSE 3 (2015-2019)
- PRSE 3 Nouvelle Aquitaine (2017-2021) : prévention des allergies et prise en compte du radon dans la qualité de l'air intérieur et des effets sur la santé, prise en compte du changement climatique
- Information sur les épisodes polliniques à venir sur ATMO Nouvelle Aquitaine
- ARS Nouvelle Aquitaine, prévention et lutte contre l'expansion de l'ambrosie (inventaire et destruction)
- SCoT Sud Vienne

5.4.2 Activités humaines

Tableau 16 : État initial des activités humaines sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Territoire rural avec une faible densité de population (31 hab./km² en 2013) avec un secteur Nord et Ouest connaissant un développement modéré lié à la proximité de Poitiers, et un secteur Sud/Sud-Est qui présente une baisse démographique (éloignement de Poitiers et des principaux axes routiers).</p> <p>-9% du nombre d'habitants entre 1968 et 2013, mais +6% entre 1999 et 2013.</p> <p>Environ 6% de la population du département de la Vienne.</p> <p>Civray, Gençay et Couhé, 3 communes aux bourgs de taille importante (densité de population > à 100 hab./km²).</p>	<p>Multiplication des déplacements en voiture vers les pôles d'emplois.</p> <p>Inégalités dans l'accès à ses services et équipements pour les personnes non-mobiles/non-motorisées.</p> <p>Opportunité de développement des services et commerces dans les bourgs principaux de la CCCP afin de limiter les déplacements</p>	<p>=</p>
<p> Territoire dynamique mais à la population vieillissante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 88,3% d'actifs et 11,7% de chômeurs, en 2013 ; • 39,6% de la population, soit la plus grande proportion des catégories professionnelles sont retraités. 	<p>Modifications démographiques tel que le vieillissement de la population et départ des jeunes pour leurs études ou la recherche de leur 1^{er} emploi pourraient impacter le dynamisme du territoire</p>	<p>↘</p>
<p> Territoire dynamique : taux d'activité de 72% en 2011, une part importante de TPE et PME (artisans et commerçants, exploitation agricole).</p>	<p>Concurrence mondiale pour des produits agricoles et industriels menacent ces activités</p>	<p>=</p>

Territoire de services avec 32,5% des emplois du territoire dans le tertiaire (commerces, transport et services) et 34,3% des emplois liés à la présence d'administrations, de structures d'enseignement et de santé.



2 communes n'ont pas d'école primaire (Brion et La Ferrière-Airoux) et 8 regroupements pédagogiques intercommunal (RPI) ont été créés. 12 établissements de secondaires sont recensés (7 collèges, 2 lycées, 3 établissements spécialisés).

53% des équipements de santé sont sur les communes de Civray, Gençay et Couhé.

Diminution des commerces de proximité dans les communes les plus rurales.

Favoriser le maintien des services publics par exemple dans les pôles d'activités.

Multiplication des déplacements en voiture vers les pôles d'emplois et de commerce (Civray-Savigné, Couhé, Gençay).



Inégalités dans l'accès à ses services et équipements pour les personnes non-mobiles/non-motorisées.

Agriculture :

- 68 109 ha de surface agricole, soit une SAU représentant 76,7% du territoire ;
- 3,3% des catégories socioprofessionnelles du territoire, en 2013 ;
- 12,6% des emplois sur le territoire (3,9% en Vienne) ;
- Perte de 900 exploitations entre 2010 et 2010 ;
- Augmentation de la taille moyenne des exploitations : de 39 ha en 1988 à 85 ha en 2010, soit +120% ;
- Évolution des pratiques agricoles : l'activité dominante est la polyculture et le polyélevage sur 31 communes du territoire, et la culture de céréales et d'oléoprotéagineux domine sur 9 communes, l'élevage recule mais une augmentation de la taille des exploitations, et la surface des terres labourable augmente (production de colza).

Les exploitants ont des projets de diversification de leur activité : méthanisation, production d'énergie solaire, tourisme...

Progression de **l'agriculture intensive** pour faire face à la concurrence extra territoriale : disparition des petites exploitations particulièrement dans la filière de l'élevage au profit de grandes exploitations et spécialisation progressive des cultures qui ont pour conséquence une perte de diversification des cultures et des activités.

Changement climatique (hausse des températures et diminution des précipitations) entrainera de fortes modifications : diminution des quantités, de la qualité, récoltes précoces, conflits autour de la ressource en eau, ...

Potentialité de développer et valoriser les **circuits-courts ou de proximité** pour réduire les menaces pesant sur l'agriculture et favoriser **l'agriculture biologique**.

Prise en compte du secteur agricole dans le PLUi afin de protéger le bocage.



Modification des pratiques et processus de labellisation long et coûteux pouvant freiner le développement de l'agriculture biologique.



Agriculture biologique est en développement sur le territoire (de 16 exploitations en 2012 à 49 en 2016), avec 2 255,65 ha de surface dédiée (soit 3,3% de la SAU).

Forte pression sur les agriculteurs notamment dans l'élevage (rendements, coûts) avec la **concurrence** accrue sur les marchés mondiaux pouvant aller à l'encontre des enjeux de préservation des sols et de limitation des intrants.



Potentialité pour une **meilleure résilience du secteur et du territoire face au changement climatique** si l'agriculture biologique s'installe de façon pérenne.



Potentiel touristique avec le patrimoine naturel (paysage, vallée de la Charente) et bâti (château, parcs), et la proximité de sites touristiques proches (Vallée des Singes, Vieux Cormenier, Futuroscope, Marais Poitevin...).
Présence de musées, de circuits de randonnées, des structures d'hébergement.

Développer les voies de circulation douces (vélo, randonnée) pour mettre en évidence le territoire et réaliser des actions d'information et de sensibilisation.



L'industrie représente 13,4% des emplois sur le CCCP en 2013.
Les secteurs les plus développés sont l'agroalimentaire (laiterie), la métallurgie, la fabrication de machines et d'équipements, la fabrication de meubles.
L'artisanat présente une baisse du nombre d'emploi depuis 2008 (fabrication, bâtiment, alimentation) avec -15% des établissements et -14% des emplois.

Concurrence des autres régions et de l'étranger affaiblissent le modèle économique de ces industries.



<p>Projets EnR du territoire très développés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 201 installations photovoltaïques, pour une puissance installée de 5,22 MW, dont 4 centrales au sol (0,7 mW) ; • 93 demandes de création de parc éolien entre 2006 et 2016 ; 18 éoliennes en cours d'exploitation et 31 permis en cours, permettant d'atteindre une production de 118 MW ; • Filière bois énergie en expansion, notamment par les bailleurs sociaux ; • 1 installation de méthanisation (lisier/fumier, déchets de céréales) ; • Élaboration d'un zonage de développement de l'éolien (ZDE) par l'ex-Syndicat Mixte du Pays Civraisien (territoire de la CC actuelle) qui a été abandonné suite au changement de réglementation <p>22% des communes du territoire sont dotée d'une borne de recharge des véhicules électriques.</p> <p>Projets ENR structurent le territoire et participent à l'autonomie énergétique du territoire.</p>	<p>Des sources d'EnR multiples permettant une diversification du mix énergétique.</p> <p>De nombreux projets en cours (grand éolien, parcs solaires photovoltaïques...).</p> <p>Des projets qui peuvent menacer la diversité et les continuités écologiques sur le territoire (éolien), la qualité de vie des habitants (projets de méthanisation et nuisances olfactives) et le paysage (éolien, photovoltaïque...)</p> <p>Réflexion sur la géothermie pour développer des projets expérimentaux en lien avec le Syndicat Énergies Vienne et sa filiale SERGIES</p>
<p>Potentiel bois faible sur le territoire pour alimenter la filière bois-énergie (utilisation de bois et de déchets verts collectés en déchèterie, importation en cours depuis les territoires voisins)</p>	<p>Développement de la filière bois-énergie en cohérence avec les ressources locales et avec l'utilisation de bois d'œuvre sur le territoire</p> <p>Privilégier les installations EnR en adéquation avec les potentiels de production localement.</p>

Sources des données

- Diagnostic socio-économique et urbain du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018)
- SCoT Sud Vienne : DOO, PADD

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCoT Sud Vienne : « l'attractivité du territoire par la mise en œuvre de politiques publiques nouvelles de structuration du territoire et de préservation des grands équilibres » et « Les objectifs des politiques publiques d'aménagement »
- Schéma Régional de l'Éolien (2017)

5.4.3 Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces

Tableau 17 : État initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Occupation des sols dominée par l'agriculture (SAU = 77% du territoire) : polyculture, élevage, céréaculture avec une augmentation des surfaces des parcelles.</p> <p>Les espaces naturels et semi-naturels représentent environ 0,3 % du territoire ce qui est très inférieur à la moyenne nationale (39%). Évolutions depuis 2000 : urbanisation à proximité des bourgs et enrichissement d'espaces agricoles</p> <p>Le PLUi prévoit la réalisation de « grands projets » en consommation foncière sur les 15 prochaines années :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 111.5 ha pour le logement ; • 26.9 ha pour les activités économique : extension des minières à Payré (6.8 ha), Extension des journaux à Chaunay (6.1 ha), Extension de l'arboretum à St-Maurice (3.3 ha), Extension de la Lune à Civray (1.8 ha), Extension à la gare à St Saviol (4.6 ha), Extension des Tranchis à Couhé (1.6 ha), Extension du garagiste à la Pierre du Theil à Civray (1.7 ha) ; • 19.6 ha pour les activités touristiques/loisirs : Vallée des singes (10.5 ha), camping de Chatillon/Couhé (3.8 ha max), Camping à Chaunay (3.9 ha max), golf de Chateau Garnier (1.1 ha). 	<p>Changement d'affectation des sols : des prairies permanentes vers la mise en culture (ce qui est susceptible également d'affecter la biodiversité mais également la séquestration du carbone des sols).</p> <p>La pression urbaine est croissante sur le territoire : la consommation d'espaces agricoles et naturels a progressé de 63 ha/an entre 2006 et 2015 (+11,8 ha par rapport à la période 1996-2005) pour la construction de maisons individuelles (67%) et pour l'aménagement de zone d'activités (28%) à proximité des centre-bourgs.</p> <p>Inclure des aménagements et des équipements adaptés au changement climatique dans les projets (infiltration des eaux, adaptation des bâtiments, EnR ...)</p>	<p style="text-align: center;">↘</p>

Parc résidentiel relativement **énergivore et émetteurs de GES** qui s'explique par l'**ancienneté du parc** (57,6% des logements construits avant 1970) et de la **prépondérance des maisons individuelles** (près de 94,6% des logements).

Précarité énergétique pour certains ménages.

 Urbanisation de 21,2 ha/entre 2007 et 2016, principalement pour la construction de maisons individuelles (63% des nouvelles constructions).

Amélioration par les aides et actions en lien avec la **rénovation du bâtiment et la maîtrise de l'énergie**. 

D'après un scénario ambitieux du SCoT, le besoin net en production de logement est estimé à 2 385 sur les 15 ans du PLUi, soit 159 logements par an.

Réaménagement/réadaptation d'une partie de ces logements inoccupés comme solution face à l'étalement urbain.

 Vacance des logements élevée (12,5%) pour 9,6% à l'échelle du département en 2013 et en augmentation depuis 1968.

Programme Local de l'Habitat (PLH) qui permettra de posséder un état des lieux précis de l'état des logements puis de mettre en place des actions pour lutter contre la vacance. 

Engagement aussi d'une OPAH (Opérations Programmées de l'Amélioration de l'habitat), permettant notamment de travailler sur la revitalisation des centres bourgs, la vacance, la réhabilitation des logements.

 En 2017, le territoire éligible à 93% au DSL (Digital Subscriber Line) et le Très Haut Débit (THD) n'est pas opérationnel.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) permet un développement du numérique sur le territoire à l'horizon 2030, mais ne couvrira pas tout le territoire.

Disparité des raccordements au numérique. 

Ces éléments ne permettent pas de favoriser le télétravail (réduisant les déplacements)

Sources des données

- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018)
- Diagnostic socio-économique et urbain du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCoT Sud Vienne : « Les objectifs des politiques publiques d'aménagement »
- Plan France numérique 2012-2020
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)

5.4.4 Patrimoine culturel, architecturale et historique

Tableau 18 : État initial du patrimoine sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>👍 Patrimoine bâti historique important : 68 Monuments Historiques, 1 site classé (Lizant tilleul de Sully à Lizant) et 4 sites inscrits au titre de la Loi du 2 mai 1930, arbres remarquables, sites archéologiques...</p>	<p>Programme d'Aide au Développement des Communes 2012-2015 du Conseil Départemental pour la restauration du patrimoine. Urbanisation entraînant une banalisation du paysage : bâti, routes, enseignes, clôtures, végétalisation standardisée. Prévoir des zones naturelles et des prescriptions de préservation du milieu et d'intégration des aménagements / constructions dans le futur PLUi.</p> <p>Promotion du territoire avec retombées économiques. Conserver un cadre de vie agréable.</p>	<p>=</p>

Sources des données

- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018)
- SCoT Sud Vienne : DOO, PADD

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCoT Sud – Vienne : agriculture, biodiversité, trame verte et bleue et développement urbain

5.5 Gestion des déchets et assainissement

5.5.1 Déchets

Tableau 19 : État initial de la gestion des déchets sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> La collecte des déchets ménagers est gérée par le SIMER (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural) sur 31 communes de la CCCP et l'ancienne CC du Pays Gencéen a maintenu sa compétence déchets sur ses communes (9). Collecte en porte à porte, en point d'apport volontaire ou en déchèterie (8 sur le territoire). Habitat dispersé entraînant des coûts de collecte importants.</p>	<p>Tendance à la mutualisation des moyens de collecte et de traitement des déchets. Syndicat et communes réalisent des actions d'information et d'optimisation des collectes Augmentation des points de collecte afin de réduire le transport pour les déposants en déchèterie.</p>	<p>↘</p>
<p> En 2013, collecte de 295,3 kg/hab. d'ordures ménagères et assimilés dont 72% sont des ordures ménagères résiduelles. Gisement inférieur à la moyenne nationale (350 kg/hab.). Sur le territoire du SIMER les collectes de déchets (tout venant et tri des ménages) ont diminué (-7%) tout en conservant la même proportion des collectes (71% OMR, 14% verre, 13% emballages, 2% biodéchets). Sur le territoire régie (Ex-CC Pays Gencéen), la performance d'OMr ne cesse de diminuer depuis 2004. Elle est aujourd'hui à 185 kg/hab./an. Faible capacité de collecte des déchets dangereux des ménages.</p>	<p>Actions de prévention et de réduction des déchets à maintenir. Multiplication des points d'apport volontaire et la diversification des collectes permettrait de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles et une meilleure valorisation des déchets (biodéchets, plastiques, métaux, BTP...) Étude pour la mise en place d'une filière de gestion et valorisation des biodéchets sur le territoire.</p>	<p>=</p>
<p> Équipements de traitement des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 centre de compostage ; • 1 centre de stockage des déchets ultimes ; • 1 site de méthanisation. <p>Plusieurs projets de méthanisation.</p>	<p>Une meilleure valorisation des déchets sur le territoire permettrait une valorisation énergétique et une réduction des émissions de GES en lien avec le transport (compostage, bois énergie). Enjeu du recyclage de matériaux du BTP sur le territoire – Réflexion en cours.</p>	<p>=</p>
<p> Nombreuses anciennes décharges pouvant impacter la qualité des eaux, des sols et du paysage.</p>	<p>Programme de réhabilitation en cours. Potentiel ENR (photovoltaïque au sol).</p>	<p>↗</p>

Sources des données

- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- PRREDD de la Région Poitou – Charentes qui intègre le PREDIS de 1996 et PREDASRI de 2004
- PDEDMA de la Vienne pour la période 2009-2018

5.5.2 Assainissement

Tableau 20 : État initial de l'assainissement sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 Syndicat des Eaux de la Vienne. 36 STEP pour une capacité de traitement de types lagunage et Boues activées. Les boues sont destinées à l'épandage.	Qualité des eaux impactée par les rejets des STEP et les épandages.	=
 Le syndicat de gestion des eaux de la Vienne (Eaux de Vienne – Siveer) a la compétence d'assurer l'assainissement non collectif sur le territoire de la CCCP. Nombreuses installations ANC non conformes, seulement 29% des installations ne présentent pas de dysfonctionnement.	Programme de contrôle et de mise en conformité en cours pour une amélioration de la qualité des eaux.	↗

Sources des données

- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 2 - Juin 2018)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Schéma d'Assainissement Collectif de la CCCP
- SPANC : gestion et contrôle de l'ANC

5.6 Déplacement et infrastructures de transport

Tableau 21 : Déplacements et infrastructures de transport

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Prépondérance de la voiture individuelle (plus de 89% des ménages possèdent au moins 1 véhicules) pour les déplacements ; utilisation du vélo et autres modes alternatifs à la voiture peu développés et associées aux loisirs.</p> <p>⚠ 40% des actifs travaillent à l'extérieur du territoire. Leurs déplacements se font à 95% par l'usage d'une automobile.</p> <p>La majorité (40%) des déplacements domicile-travail sortants au territoire se font vers Poitiers.</p>	<p>Aménagements pour les déplacements « doux » peu développés pour les déplacements quotidiens et peu sécurisés.</p> <p>Potentiel de changement avec le développement et/ou l'adaptation des modes de déplacements doux et alternatifs favoriser par un relief relativement plat du territoire.</p> <p>Favoriser le transport collectif en direction des grandes agglomérations voisines (et en particulier vers Poitiers)</p>	=
<p>Infrastructures plus développées au Nord qu'au Sud du territoire (proximité de Poitiers) avec la N10 en 2x2 voies, les voies ferrées.</p> <p>⚠ Les 3 principales communes sont reliées par des départementales : RD1 entre Gençay-Civray, RD2 entre Gençay et Couhé et RD7 entre Civray et Couhé</p>	<p>Multiplication des déplacements en voiture vers les pôles d'emplois.</p> <p>Inégalités dans l'accès à ses services et équipements pour les personnes non-mobiles/non-motorisées.</p>	=
<p>👍 L'offre de stationnement public permet une bonne accessibilité des centre-bourgs.</p> <p>Présence de borne rechargeables pour véhicules électriques sur 8 communes du territoire.</p>	<p>Une réduction de cette emprise au profit d'aménagements destinées aux modes de déplacements alternatifs pourrait favoriser leurs développements.</p>	=
<p>⚠ Offre de transports en commun limitée : TER, transport à la demande, mais pas de réseau de cars départementaux.</p> <p>Fréquentation faible.</p>	<p>Sensibilisation, communication et adaptation de l'offre pourrait favoriser une augmentation de la fréquentation et un développement des échanges multimodaux</p>	↗

Sources des données

- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018) ;
- SCoT Sud Vienne

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCoT Sud Vienne : « l’attractivité du territoire pat la mise en œuvre de politiques publiques nouvelles de structuration du territoire et de préservation des grands équilibres » et « Les objectifs des politiques publiques d’aménagement »

5.7 Risques et nuisances

5.7.1 Risques naturels

Tableau 22 : État initial des risques naturels sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Les communes du PLUi ont fait l’objet de 267 arrêtés depuis 1982, avec au moins 3 pour chacune. Saint-Maurice-la-Clouère est la plus touchée avec 12 arrêtés.</p> <p>Toutes les communes du territoire de la CCCP sont concernées par les risques suivants : séismes, mouvements de terrain, phénomènes météorologiques - tempêtes et grains (vent) et transport de matières dangereuses.</p> <p>Sur les 40 communes, 58 % connaissent moins de 6 risques et environ 1 commune sur 5 connaît au moins 8 risques. Chatain, Saint-Saviol et Voulême sont les communes qui cumulent le plus de risques (9).</p>	<p>Prévoir la prise en compte des risques dans les aménagements et les documents d’urbanisme.</p> <p>Le changement climatique pourrait faire augmenter le nombre de phénomènes à risque.</p>	<p>↘</p>

Risque important d'inondation pour 30 communes du territoire (risque inondation par crue de cours d'eau), représentant 75% du territoire.

28 communes sont recensées dans l'atlas des zones inondables (AZI).

50% du territoire présente une sensibilité moyenne à forte vis-à-vis des remontées de nappe.



Le risque d'inondation par coulées de boues est important sur le territoire (depuis 1982, toutes les communes ont été touchées par un arrêté de catastrophe naturelle pour cet événement).

Le territoire de la CCCP n'est concerné par aucun PPRN relatif au risque d'inondation.

Le Charente fait l'objet d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ; il concerne 21 communes du Sud du territoire.

24 communes du territoire sont concernées par un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) élaboré pour les SDAGEs Loire Bretagne et Adour Garonne.

Artificialisation des sols pour l'urbanisation et le changement d'affectation des sols type mise en culture des prairies permanentes limitent fortement la capacité d'infiltration des sols et favorisent le ruissellement des eaux pluviales.

Prise en compte du risque dans les aménagements.

Le **changement climatique** pourrait faire augmenter le nombre de **phénomènes pluviaux intenses** et violents et donc augmenter le risque inondation.

La valorisation des zone humides et le développement de techniques d'infiltration des eaux pluviales permettraient de limiter ces risques.



Au Nord-Est du territoire, zones d'aléa fort vis-à-vis du risque lié aux **mouvements de terrain**.

Le risque de glissement de terrain concerne la commune de Saint-Pierre-d'Exideuil.



Le risque d'effondrement concerne 22 communes du territoire et 91 cavités y sont recensées.

4 communes sont concernées par le risque d'éboulement et de chutes de pierres.

Le **changement climatique** pourrait augmenter le nombre d'évènements lié au mouvement de terrain à la suite d'une période de sécheresse et de réhydratation des sols.

Le changement de pratiques culturelles permettrait également de limiter ces risques (haies, réduction du labour, couverture du sol en hiver, ...)



<p>⚠ Risque de vents violents et tempête présent sur le département et l'intercommunalité.</p> <p>Risque de neige et pluie verglaçantes concerne uniquement la commune de Jousset.</p>	<p>Le changement climatique pourrait augmenter le nombre de phénomènes climatiques et violents et augmenter ce risque.</p> <p>Les prévisions météo et carte de vigilance de Météo France permettent de réduire les éventuelles conséquences de ces aléas climatiques. Intégrer les évolutions attendues en lien avec le changement climatique dans les documents d'urbanisme</p>	<p>↘</p>
<p>Aléa moyen à fort de gonflement des argiles dans le Nord et Nord-Est du territoire.</p> <p>⚠ Risque pouvant entraîner des dégâts sur les constructions. Environ 90% des résidences sur le territoire sont des maisons individuelles (bâtiments les plus vulnérables face à ce risque).</p>	<p>Augmentation potentielle du risque avec le changement climatique (périodes de sécheresse = fort retrait ; pluies intenses, orages = fort gonflement).</p> <p>Amélioration possible de la prise en compte du risque (et de son évolution avec le changement climatique) dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Augmentation également du risque de glissement de terrain et coulées de boues en lien avec les sols argileux</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Risque sismique de niveau 2 (faible) pour 11 communes et niveau 3 (modéré) pour 29 communes</p>	<p>Prescription parasismique applicable aux bâtiments et normes de constructions pour réduire la vulnérabilité des bâtiments</p>	<p>=</p>
<p>⚠ Risque radon élevé (catégorie 3) pour les communes d'Anché et de Champagne-Saint-Hilaire faisant peser des risques sur la santé.</p>	<p>Les stratégies de maitrise de l'énergie sont susceptibles de réduire la ventilation des bâtiments et donc d'augmenter ce risque.</p> <p>Une réduction du risque est possible grâce à une meilleure isolation des bâtiments par rapport aux sols (vide sanitaires) et à une meilleure ventilation.</p> <p>L'adaptation des bâtiments existants à ce risque peut s'avérer couteuse.</p> <p>Sensibilisation (ventilation, aération naturelle régulière) et réalisation de mesures pourraient permettre de mieux évaluer le risque.</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Le risque de feux de végétaux (cultures sur pied, broussailles, pailles) est faible : aucune commune n'est concernée.</p>	<p>L'augmentation des fortes chaleurs et des périodes de sécheresse en lien avec les changements climatiques aggravent ce risque</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018)
- Géorisques : risque de gonflement-retrait des argiles ; cavités souterraines, consulté en janvier 2019
- IRSN, carte d'exposition au radon par commune, consulté en juillet 2018

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- DDRM de la Vienne (25 juin 2012)
- SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
- SDAGE Adour Garonne 2016-2021
- Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) Loire-Bretagne 2016-2021
- Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) Adour Garonne 2016-2021
- PAPI Charente estuaire 2012-2016, étendu à 2020
- Atlas des zones inondables de la Vienne
- Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal »
- PRSE 3 Nouvelle Aquitaine (2017-2021) : risque radon pris en compte
- SCoT Sud Vienne : « Les objectifs des politiques publiques d'aménagement »

5.7.2 Risques technologiques/liés à l'activité humaine

Tableau 23 : État initial des risques technologiques sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>⚠ Nombreux sites industriels ayant (ou étant susceptibles d'avoir) pollué les sols : 196 sites BASIAS (dont 23 en activités) (0 site BASOL). Nombreuses anciennes décharges pouvant impacter la qualité des eaux, des sols et du paysage.</p>	<p>Impacts sanitaires des sols pollués Gestion des matériaux de dépollution sur le territoire. Dépollution des sites à évaluer considérant la faible valeur foncière. Potentiel de reconversion pour le développement d'ENR ou d'autres projets en liens avec le PCAET</p>	<p>=</p>
<p>⚠ 48 ICPE dont 30 exploitation agricoles (14 élevages et 12 pour la transformation / coopératives, stockage d'engrais...), 4 carrières, 10 installations de production d'énergie (principalement éolien). 32 ICPE sont sous le régime de l'autorisation, 4 sont IED, et 2 sont Seveso (Bas). 6 ICPE sont concernées par la déclaration des émissions polluantes à l'IREP : émissions de polluants de l'air, production de déchets.</p>	<p>Activité agricoles : utilisation d'engrais azotés et de pesticides, besoins en eau important. Exploitation des ICPE autorisée après démarches auprès de l'Administration et suivant des prescriptions applicables selon l'activité réalisée. Sécurité et gestion à garantir autour des sites ICPE. Impact sur la santé et l'environnement (qualité de l'air, eau, ...) des ICPE</p>	<p>=</p>
<p>⚠ Risque de rupture de barrage qui concerne le barrage de Mas Chaban (14 200 milliers de m³) localisé dans le département de la Charente et impactant 10 communes riveraines de la Charente du territoire de la CCCP (Plan Particulier d'Intervention (PPI) approuvé en 1999 et en cours de révision).</p>	<p>Surveillance et examen constant du barrage, plan de gestion de crises pour l'évacuation de la population en cas de rupture, information préventive de la population limite ce risque.</p>	<p>=</p>
<p>⚠ Toutes les communes du territoire sont concernées par le risque TMD (Transports de Matières Dangereuses) (routes – N10 et 8 départementales, rail – LGV et ligne Poitiers-Angoulême).</p>	<p>Réduction du transport routier des marchandises et favoriser les transports combinés et le feroutage. Servitudes d'utilités publiques (SUP) définissant les zones de dangers à proximité des canalisations de gaz sont annexées aux PLU et PLUi. Conduites et réseaux qui sont susceptibles de s'étendre avec le développement de la méthanisation sur le territoire</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- Ministère de la transition écologique et solidaire « Pollutions des sols : BASOL », consulté en février 2019
- Géorisques : BASIAS, consulté en février 2019

- Ministère de la transition écologique et solidaire « Base des installations classées », consulté en février 2019
- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- DDRM de la Vienne (25 juin 2012)
- Plan Particulier d'Intervention (PPI) relatif au barrage de Mas Chaban
- SCoT Sud Vienne : « Les objectifs des politiques publiques d'aménagement »

5.7.3 Bruit

Tableau 24 : État initial du bruit sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le département de la Vienne est doté d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Aucune « zone calme » n'est recensée sur le territoire de la CCCP et 19 communes sont concernées par le bruit routier et/ou le bruit ferroviaire.</p> <p>Vis-à-vis du bruit routier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 communes de la CCCP sont concernées par la présence de la N10 (classe2) et un retrait de 250 m est prescrit pour les nouvelles constructions ; • 1 maison est classée en zone de bruit critique (ZBC) à Payré ; • 4 « Points noirs » sont identifiés le long de la N10 ; • Des tronçons de départementales (D741, D148) sont classés en catégorie 3. <p>Vis-à-vis du bruit ferroviaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 communes sont concernées par la présence de la LGV Paris – Bordeaux et un retrait de 300 m est prescrit pour les nouvelles constructions ; • Aucun « Points noirs » n'est recensé. 	<p>Réalisation des actions proposées par le PPBE dont la mise en œuvre de schémas départementaux de transports interurbains, de développement et de soutien au covoiturage, le développement des modes de transports doux, permettant une réduction des transports, des nuisances sonores et en parallèles des émissions atmosphériques et de GES.</p>	

Sources des données

- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 1 - Février 2018)
- SCoT Sud Vienne : DOO, PADD

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- PPBE de la Vienne (approuvé le 13 juillet 2016) (classement sonore des routes nationales et autoroutes, isolation acoustique des nouveaux bâtiments...)

5.7.4 Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs, ...)

Tableau 25 : État initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Pollution lumineuse modérée et concerne les principaux centres urbains du territoire (Civray, Couhé, Gencay/Saint-Maurice-la-Clouère).</p>	<p>Une meilleure gestion de l'éclairage public, de l'intérieur des bureaux, des vitrines de magasin pourrait permettre de réduire considérablement cette nuisance et les conséquences qu'elles entraînent sur la santé humaine et la biodiversité, les consommations d'énergie</p>	<p>=</p>
<p> Quasiment aucune zone du territoire n'est épargnée par les halos de pollution lumineuse (pas de noir total).</p>	<p>L'urbanisation croissante a tendance à étaler cette pollution lumineuse aux abords de centre-ville et des centre-bourgs.</p> <p>Une meilleure gestion de l'éclairage public, de l'intérieur des bureaux, des vitrines de magasin pourrait permettre de réduire considérablement cette nuisance et les conséquences qu'elles entraînent sur la santé humaine et la biodiversité, les consommations d'énergie.</p>	<p>=</p>
<p> De nombreuses exploitations agricoles d'élevage présente un risque de nuisances olfactives.</p>	<p>L'urbanisation croissante à tendance à rapprocher les zones résidentielles des zones agricoles, augmentant le risque de nuisances olfactives.</p> <p>La méthanisation en développement sur le territoire est une source d'odeurs significative.</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- Carte de pollution lumineuse européenne – AVEX 2016

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels

5.8 Paysages

Tableau 26 : État initial du paysage sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>5 ensembles paysagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les terres de Brandes, au Nord-Est du territoire ; • Les terres rouges (secteurs de taillis), en plaines au centre, et en bocage au Nord-Ouest ; • Le Ruffécois, au Sud ; • Les vallées de Clain et de la Charente et de leurs affluents qui traversent le territoire. 	<p>Tendance à une uniformisation des paysages liée aux pratiques agricoles (remembrement, plaines ouvertes) et à l'urbanisation influencée par la proximité de Poitiers et des infrastructures routières.</p> <p>Création de parcs éoliens.</p>	<p>↘</p>
<p>👍 Secteur rural préservé.</p>	<p>Évolution des modes de vie et des techniques agricoles et sylvicoles.</p> <p>Urbanisation en périphérie des centres urbains, principalement au Nord du territoire (proximité de Poitiers).</p> <p>Régression des haies bocagères et enrichissement.</p> <p>Développement des parcs éoliens.</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- Atlas paysagers de la région Poitou-Charentes
- État initial de l'environnement du PLUi (Document de travail, version 2 - Juin 2018)
- Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles du département de la Vienne

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCE
- PLU et PLUi
- SCoT Sud Vienne : « Orientations de préservation et valorisation des espaces naturels, agricoles et des paysages »
- Charte architecturale et paysagère (réalisée en par le Syndicat Mixte du Pays Civraisien (périmètre de la Communauté de Communes))

5.9 Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux

5.9.1 Synthèse générale

Le Tableau 27 présente, sur la base des éléments disponibles présentés dans les sections précédentes, la synthèse des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire. Ces éléments sont hiérarchisés comme suit :

Tableau 27 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire

Thématique environnementale à étudier	Enjeux sur le territoire		
	Fort	Moyen	Faible
Milieu physique			
Sols et sous-sols			
Ressources non renouvelables			
Eaux souterraines			
Eaux superficielles			
Qualité de l'air			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)			
Milieu naturel			
Milieux remarquables (dont Natura 2000)			
Diversité biologique			
Continuités écologiques			
Milieu humain			
Santé			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			
Patrimoine culturel, architectural et archéologique			
Gestion des déchets			
Déchets			
Assainissement			
Déplacement, infrastructures et transports			
Déplacement			
Risques et Nuisances			
Risques naturels			
Risques technologiques			
Bruit			
Autres nuisances (émissions lumineuses, odeurs...)			
Paysages			
Paysages			

5.9.2 Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET

Tableau 28: Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET
 Ressource non renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> • 5 carrières en activités et 210 à l'arrêt ; matériaux : calcaires, sables • Transport de matériaux par la route important : absence de connexion au réseau ferroviaire, augmentation des importations à la suite des fermetures des carrières et absence de projet de création • Réhabilitation et fermeture des carrières à l'arrêt 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement des sites de valorisation des déchets de chantier ✓ Potentiel de développement d'EnR (photovoltaïque au sol) dans le cadre des réhabilitations et des fermetures ✓ Développement de matériaux biosourcés
 Ressource en eau	<p>Eaux superficielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantité (conflits d'usage, augmentation des fréquences de périodes d'étiage) • Qualité (nitrates, pesticides, eutrophisation) • Morphologie (ripisylves, obstacles, inondation, biodiversité) • Espèces envahissantes <p>Eaux souterraines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantité (conflits d'usage AEP / agriculture) • Qualité (nitrates, pesticides) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Modification des pratiques agricoles (limitation des intrants agricoles, diminution de l'irrigation) ✓ Amélioration de la gestion des eaux en anticipant les changements climatiques (diminution des prélèvements, objectifs des SDAGE et SAGE) et les éventuels arbitrages entre les usages (agriculture, AEP) ✓ Restauration des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides pour leur rôle de réservoirs écologiques et de gestion des crues ✓ Développement des techniques d'infiltration des eaux pluviales dans les projets d'aménagement
 Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions polluantes en provenance de l'agriculture (élevage, écobuage), le secteur résidentiel (chauffage bois et fioul), les transports (N10, moteur diesel, voiture individuelle), les industries • Émissions de polluants atmosphériques supérieures à celles du département (sauf SO₂) • 5 communes classées sensibles à la dégradation de la qualité de l'air (SRCAE) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement des modes de transport doux pour les trajets courts (vélo), de l'usage des véhicules électriques ou hybrides et des transports en commun (car, train) ✓ Remplacement des modes de chauffage au fioul (résidentiel et industrie) en priorité ✓ Développement des moyens de chauffage sans source de combustion ✓ Réduction des émissions d'ammoniac de l'agriculture et réduction de l'écobuage (par la valorisation des déchets verts)
 Climat et émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> • Des émissions de GES en provenance principalement de l'agriculture (pratiques culturales, élevage, stockage des effluents) et des transports routiers (transport de marchandises, voitures individuelles) ; le chauffage dans le secteur résidentiel est émetteur de GES. • Réchauffement des températures avec des températures moyennes augmentant de +0,3°C par décennie sur le territoire et nombre de jours 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Changement de pratiques agricoles permettant de réduire la dépendance à l'eau, les émissions liées à l'élevage et favorisant la séquestration du carbone dans les sols et les haies. ✓ Développement des techniques favorisant le stockage du carbone : réduction du travail du sol, restauration des zones humides et des haies bocagères, usage de

anormalement chaud va augmenter de manière régulière de +4 à 6 jours par an

- Augmentation du cumul des précipitations annuelles de +6,1 à +19,4 mm d'ici à 2050 et augmentation des périodes de sécheresse de +0,5 à +1,4 jours d'ici 2050

fertilisants organiques, usage de matériaux biosourcés en construction et rénovations...

- ✓ Développement des modes de transport doux pour les trajets courts (vélo), de l'usage des véhicules électriques ou hybrides et des transports en commun (car, train)
- ✓ Rénovation énergétique des bâtiments
- ✓ Remplacement des modes de chauffage au fioul (résidentiel et industrie)



Milieus naturels et biodiversité

- Plusieurs zones de protections strictes (ENS, CEN) et d'inventaires (ZNIEFF, zones humides) avec une biodiversité remarquable en lien ; absence de site Natura 2000 et APPB
- 14 % du territoire en zone humide
- Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, urbanisation (artificialisation, imperméabilisation des sols), pollution des eaux et des sols, prélèvements d'eau, prolifération d'espaces invasives, changement climatique...

- ✓ Limitation de l'urbanisation et la consommation d'espace
- ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter l'usage des engrais et des produits phytosanitaires
- ✓ Limitation de la destruction des haies et des bocages, et la fermeture des milieux
- ✓ Encourager les travaux sur la lutte contre les espèces envahissantes
- ✓ Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau pour réduire les nombreux obstacles et faciliter le déplacement des poissons et les liens entre les milieux
- ✓ Préservation des zones humides aux multiples fonctions et bénéfiques.



Continuités écologiques

- Multitude des continuums écologiques en lien avec les différents milieux, et de nombreuses connexions écologiques entre les milieux
- Trame Bleue avec tous les cours d'eau et leurs berges
- Trame Verte liée à la Trame Bleue et aux prairies à l'Ouest du territoire
- Zones de ruptures majeures : grandes voies de circulation (N10, D1, D2, D7, réseau ferroviaire)
- Développement de l'éolien susceptible d'affecter certaines continuités écologiques

- ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter le remembrement, la fermeture des milieux, usage de pesticides
- ✓ Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau
- ✓ Implantation des zones favorables aux développement des EnR en cohérence avec les enjeux environnementaux



Santé

- Une part importante et croissante de la population âgée
- Présence faible de praticiens médicaux
- La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air :
 - Extérieur : pics ponctuels de pollution à l'ozone et aux particules fines
 - Intérieur : pollution en lien avec le chauffage au bois et au fioul et potentiel radon élevé pour Anché et Champagne-Saint-Hilaire (cancérogènes à partir d'un certain niveau de concentration et avec une exposition longue)

- ✓ Soutien à l'aménagement de structures de santé
- ✓ Développement des EnR et de la maîtrise de l'énergie pour limiter la précarité énergétique et la dépendance aux modes de combustion (et en particulier biomasse et fioul).
- ✓ Sensibilisation de la population et des artisans à la qualité de l'air intérieur en lien avec les travaux de maîtrise de l'énergie (radon) et extérieur (combustion de bois, pollen)

 <p>Activités humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes fragiles particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes (ambrosie...) • Territoire rural : agriculture (SAU = 77% du territoire), densité de population faible mais développement plus important au Nord du territoire lié à la proximité de Poitiers et des communes de Civray, Gençay et Couhé • Territoire dynamique avec taux d'activité de 72%, part importante de TPE et PME • Diminution du nombre d'école, de commerces de proximité, de médecins... et par conséquent augmentation des déplacements individuels, inégalité d'accès aux services et aux soins • Projets EnR très développés : photovoltaïque, éolien, filière bois (malgré un potentiel faible de la ressource) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement du transport collectif et des modes doux ✓ Valorisation des espaces naturels du territoire dans le cadre du tourisme (cyclotourisme, randonnée...) ✓ Développement des circuits courts, des marchés locaux... en favorisant les échanges entre les acteurs du territoire ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter les pressions sur les ressources en eau et la biodiversité ✓ Maintien des logements et des activités dans les centres-bourgs ✓ Vigilance vis-à-vis de Filière bois énergie en lien avec la faible ressource locale et la dégradation de la qualité de l'air
 <p>Aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Surfaces agricoles très importantes (SAU=77% du territoire) • Parc résidentiel ancien (consommations énergétiques et émissions de GES importantes) et principalement des maisons individuelles • Urbanisation de 21,2 h entre 2007 et 2016, principalement pour la construction de maisons individuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter le remembrement, la fermeture des milieux ✓ Actions de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR (non thermique) dans le secteur résidentiel et en particulier le PV ou le solaire thermique ✓ Limiter l'artificialisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans les projets d'aménagement
 <p>Déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'équipements de traitement des déchets : compostage, méthanisation, stockage, mais nécessité d'exporter les déchets pour leur tri et leur valorisation • Faible collecte des déchets ménagers recyclables • Absence de site de tri et de valorisation de déchets de chantier • Nombreuses anciennes décharges 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation du tri des déchets ménagers recyclables et limitation du stockage des déchets ultimes ✓ Développement de structures de tri, de recyclage, de valorisation (incl. recyclerie, réparation, réemploi) ✓ Potentiel EnR par le photovoltaïque au sol dans le cadre d'un programme de réhabilitation des anciennes décharges
 <p>Assainissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs STEP sur le territoire • Nombreuses installations d'ANC sont non-conformes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Anticipation de la modernisation des équipements ✓ Poursuite des contrôles et de la mise en conformité des installations d'ANC



Déplacements

- Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail et domicile-commerces/loisirs/santé
- Proportion importante des trajets domicile-travail vers Poitiers
- Réseau de transport en commun peu développé et peu fréquenté

- ✓ Développement du transport collectif et des modes doux et en particulier en période estivale
- ✓ Sécurisation des liaisons cyclables et des zones piétonnes
- ✓ Assurance des interconnexions entre les différents modes de transport en favorisant la multimodalité



Risques naturels

- Toutes les communes du territoire concernées par les risques suivants : mouvements de terrain, phénomènes météorologiques - tempêtes et grains (vent) séismes
- Risque d'inondation important (30 communes)

- ✓ Prise en compte des risques naturels en lien avec le changement climatique dans les documents d'urbanisme
- ✓ Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides pour absorber les événements pluvieux
- ✓ Changements des pratiques agricoles pour préserver les sols (couverture) et les haies



Risques technologiques

- Nombreux anciens sites industriels dont des décharges
- Risque TMD (routes – N10 et 8 départementales, rail – LGV et ligne Poitiers-Angoulême)

- ✓ Soutien à la réhabilitation des anciens sites industriels avec une reconversion pour le développement d'EnR
- ✓ Développement du ferroutage et des transports combinés pour réduire le trafic sur les voies routières



Paysages

- 5 ensembles paysagers : terres de brandes, terres rouges, le Ruffécois et les Vallées du Clain, de la Charentes et de leurs affluents
- Secteur rural préservé malgré une uniformisation des paysages liée aux pratiques agricoles et à l'urbanisation en périphérie des centre-bourgs, présence de milieux naturels remarquables, patrimoine bâti historique importants

- ✓ Prise en compte des ensembles paysagers dans le développement éolien
- ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter le remembrement et la fermeture des milieux
- ✓ Limitation de l'urbanisation

6 EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES

6.1 Démarche et étapes de l'évolution du plan d'action

Tout au long de la démarche, l'intervention d'ATMOTERRA a permis de faire évoluer le PCAET afin d'y intégrer les enjeux environnementaux autant que possible en considérant également les implications techniques, organisationnelles et financières.

Tableau 29 : Réunions et étapes d'accompagnement à l'élaboration du PCAET

Date – Nom de la réunion et étape	Objet	Intervention en lien avec l'EES
26/11/2018 – Réunion de lancement des PCAET de 5 EPCI de la Vienne	Réunion de lancement des procédures d'élaboration des PCAET de 5 EPCI de la Vienne, avec l'accompagnement du SEV Réunion commune au 5 EPCI <i>Participants et intervenants : élus et techniciens des 5 EPCI, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i>	Présentation de la démarche d'élaboration du PCAET et d'EES
22/01/2019 – COFIL de lancement du PCAET	Réunion de lancement avec présentation des démarches du PCAET auprès des élus et des techniciens de la CCCP Animation d'un atelier « Vos priorités sur le territoire ? » <i>Participants et intervenants : CCCP, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i>	Présentation de la démarche d'EES
21/02/2019 – COTECH d'appropriation du diagnostic	Présentation des résultats du diagnostic aux élus référents et aux techniciens de la CC <i>Participants et intervenants : CCCP, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i>	Présentation des enjeux et les éléments de vulnérabilité au changement climatique du territoire
01/03/2019 – COFIL Diagnostic	Présentation des résultats du diagnostic aux élus, enrichissement et validation par les élus <i>Participants et intervenants : CCCP, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i>	Présentation des enjeux et les éléments de vulnérabilité au changement climatique du territoire
08/03/2018 – Séminaire départemental	Présentation des résultats du diagnostic des 5 EPCI et lien avec le Grand Poitiers et la Communauté d'Agglomération de Châtelleraut <i>Participants et intervenants : élus et techniciens des 5 EPCI, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV, Partenaires (DREAL, DDT86, CA86, Eaux de Vienne SIVEER, Grand Poitiers, Grand Châtelleraut)</i>	Présentation des enjeux et les éléments de vulnérabilité au changement climatiques des 5 territoires étudiés

Date – Nom de la réunion et étape	Objet	Intervention en lien avec l'EES
29/04/2019 – Séminaire stratégique d'élus	<p>Présentation du diagnostic, des potentiels et des scénarios du territoire</p> <p>Groupes de travail pour définir une stratégie territoriale : bâtiments, EnR (production d'électricité, production de chaleur), agriculture et milieux naturels, transports et mobilité)</p> <p><i>Participants et intervenants : CCCP (élus), groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i></p>	Présentation des enjeux, des éléments de vulnérabilité au changement climatiques du territoire et présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque thématique abordée
03/06/2019 – COTECH de consolidation de la stratégie	<p>Partager et consolider la stratégie grâce à votre vision technique et experte, décliner les objectifs stratégiques en objectifs opérationnels, qualifier la dynamique des objectifs opérationnels par les élus référents et les techniciens de la CC</p> <p><i>Participants et intervenants : CCCP, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i></p>	Présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque objectifs stratégiques
03/06/2019 – COPIL Stratégie	<p>Analyse, enrichissement et validation des axes et des objectifs de stratégie par les élus de la CC</p> <p><i>Participants et intervenants : CCCP, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i></p>	Présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque objectifs stratégiques
24/06/2019 – Atelier de concertation	<p>Atelier de co-construction du plan d'actions sur les thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des Énergies Renouvelables - La préservation des Espaces naturels / Environnement et les milieux agricoles <p><i>Participants et intervenants : CCCP, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV, acteurs du territoire : Chambre d'Agriculture, agriculteurs, CRPF... citoyens (≈ 30 participants)</i></p>	Présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque objectifs stratégiques
02/07/2019 – Atelier de concertation	<p>Atelier de co-construction du plan d'actions sur les thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bâtiments écologiques et économes en énergie - La mobilité adaptée au territoire <p><i>Participants et intervenants : CCCP, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV, acteurs du territoire : Soliha, CMA86..., citoyens (≈ 30 participants)</i></p>	Présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque objectifs stratégiques
05/09/2019 – COTECH Fiches actions	<p>Validation et priorisation des fiches actions par les élus de la CC</p> <p><i>Participants et intervenants : CCCP, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i></p>	Commentaires et propositions d'évolution des fiches actions afin d'intégrer les enjeux environnementaux et des mesures ERC

Date – Nom de la réunion et étape	Objet	Intervention en lien avec l'EES
08/11/2019 – COPIL Fiches actions	Validation et priorisation des fiches actions par les élus de la CC <i>Participants et intervenants : CCCP, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i>	Commentaires et propositions d'évolution des fiches actions afin d'intégrer les enjeux environnementaux et des mesures ERC
11/12/2019 – COPIL Finalisation de la démarche	Validation des différents documents (stratégie, fiches actions, EES, diagnostic) avant instruction par les services de la DREAL <i>Participants et intervenants : CCCP, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i>	Commentaires en lien avec l'EES (mesures ERC), analyse des incidences des actions sur l'environnement et attente de justification des choix
Juin 2022 – Modification du plan d'action suite au moratoire sur l'éolien	Restructuration des fiches actions Modification de l'objectif sur l'éolien <i>Participants et intervenants : CCCP, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i>	Analyse de l'incidence des modifications du plan d'action

L'accompagnement (Phase 2 de l'évaluation environnementale) s'est fait à travers des réunions formalisées (Cf. Tableau 29 ci-dessus). Il s'est aussi traduit par des échanges réguliers entre la CCCP, le SEV et le groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, par mail et téléphone qui ont menés à des améliorations et des modifications du plan d'actions.

6.2 Scénarios alternatifs identifiés lors de la phase stratégique

Lors de la phase stratégique, les éléments suivants ont été communiqués lors des ateliers et séminaires. Ces éléments, formulés sous la forme de « points de vigilance », visaient à mettre en lumière les éventuels points d'attention à considérer pour la réalisation de la stratégie et en particulier pour orienter les scénarios et trajectoires énergétiques proposés par le bureau d'étude vers des scénarios alternatifs. Ces éléments ont été communiqués dans les supports de présentation, à l'oral mais également écrits sur les documents de travail qui ont servi à l'élaboration des stratégies.

6.2.1 Lors du séminaire départemental du 08 mars 2019

Un séminaire départemental a été organisé pour rassembler les acteurs de la Vienne :

- Des acteurs des services publics : DDT, DREAL, Chambre d'Agriculture, Eaux de Vienne SIVEER...);
- Des élus des 5 EPCI faisant l'objet de la mise en place d'un PCAET sur la Vienne : CC Civraisien Poitou, CC du Haut Poitou, CC Pays du Loudunais, CC Vallées du Clain, CC Vienne et Gartempe ;
- Des représentants du Grand Poitiers et du Grand Châtelleraut disposant d'un PCAET.

Les principaux enjeux communs identifiés pour les 5 territoires en cours de mise en place d'un PCAET ont été présentés.

Tableau 30 : Enjeux communs aux 5 EPCI

Thème	Enjeux identifiés
 Eau	Pression sur la ressource en eau, conflit d'usage AEP / agriculture Zones de vulnérabilités aux nitrates et aux pesticides Obstacles aux écoulements et risque d'inondation Maintien de la biodiversité liée aux zones humides et cours d'eau
 Agriculture	Émissions de GES , polluants atmosphériques (NH₃ , écobuage) Irrigation importante Préservation des haies, bocages et zones humides par modification des pratiques agricoles
 Mobilité	Trafic routier important, prépondérance de la voiture individuelle Émissions de GES , polluants atmosphériques (NO_x , PM10, PM2,5) Réseau de transport en commun développé inégalement sur le territoire Absence ou développement faible des modes collectifs de transport des marchandises Éloignement des services de proximité en zone rurale Zones de bruit
 Milieux naturels et biodiversité	Secteur rural et agricole , maîtrise de l'urbanisation via la revitalisation des centre-bourg Limiter la fragmentation des milieux : Trame Verte et *Bleue développée, continuums écologiques nombreux, zones de ruptures (réseau routier, réseau ferroviaire) Préservation des espaces naturels en lien avec le changement climatique et les risques naturels (ex. : zones humides / inondation)

Lors de séminaire la DREAL a émis les préconisations suivantes pour la mise en place des PCAET :

- Le PCAET doit être **opérationnel** avec des **actions mesurables et quantifiables** ;
- Importance d'avoir de la **cohérence entre les objectifs et le plan d'actions** ;
- Ne pas oublier deux thématiques importantes souvent peu considérées :
 - **L'adaptation au changement climatique** (CC) (biodiversité, gestion de l'eau, milieux urbains, santé) ;
 - La **séquestration carbone** : objectif de la neutralité carbone (agriculture, développement matériaux bois et biosourcés, limiter l'artificialisation des sols) ;
- Insister sur la nécessaire appropriation de la démarche par les acteurs, la **mobilisation des acteurs et des partenaires** dans les actions.

Ces éléments ont été régulièrement rappelés pendant la suite de l'élaboration du PCAET et globalement ces éléments ont été pris en compte. Toutefois, la **considération de l'adaptation au changement climatique reste faible** dans le PCAET du territoire. En effet, la collectivité a abordé ce thème via :

- L'information dans le cadre des actions relatives aux conseils et à la réalisation de travaux sur les bâtiments (Axe 1) ;
- Les objectifs d'évolution des pratiques agricoles comprenant une réduction des consommations en eaux, en pesticides, en engrais (Axe 4) ;
- La gestion de l'eau au travers de la prise en compte du risque inondation (action 4.3.3) et la restauration et préservation des zones humides (4.3.4) ;
- La protection et la restauration des milieux naturels et en particulier les milieux humides (actions 4.3.2 et 4.3.3) et par la gestion forestière pour favoriser la séquestration du carbone (action 4.2.1).

Pour répondre aux enjeux liés au changement climatique, la collectivité n'a pas choisi, à ce stade, d'intégrer la limitation de l'artificialisation des sols, la qualité de l'air et la santé dans ses objectifs stratégiques.

6.2.2 Lors du séminaire d'élus du 29 avril 2019 – Définition des objectifs stratégiques

Ce séminaire fait suite au diagnostic du territoire. Dans le cadre de l'EES, les 3 principaux enjeux du territoire de la CCCP ont été rappelés aux participants (Cf. Tableau 31), puis les scénarios alternatifs et les points de vigilance en lien avec les scénarii de développement des EnR ont été présentés (Cf. Tableau 32).

Tableau 31 : 3 principaux enjeux du territoire

Thème	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire
 Ressource en eau	<p>Eaux superficielles / eaux souterraines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantité (conflits d'usage, augmentation de la fréquence des périodes d'étiage) • Qualité (nitrates, pesticides) • Morphologie (ripisylves, obstacles, inondation)
 Déplacements	<ul style="list-style-type: none"> • Prépondérance de la voiture individuelle (travail, commerces, santé) • Trafic routier imprtant • Réseau de transport en commun peu développé sur le territoire et peu fréquenté • Émissions de polluants atmosphériques
 Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions polluantes en provenance de l'agriculture (élevage, écobuage), le secteur résidentiel (chauffage bois et fioul), les transports (N10, moteur diesel, voiture individuelle), les industries • Émissions de polluants atmosphériques supérieures à celles du département (sauf SO₂) • 5 communes classées sensibles à la dégradation de la qualité de l'air (SRCAE)

Tableau 32 Scénarios alternatifs et points de vigilance émis lors du séminaire d'élus du 17/04/2019

29/04/2019 - Séminaire d'élus – Élaboration de la stratégie	
Thème	Scénarios alternatifs et points de vigilance
Production d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Préférer le solaire, le photovoltaïque, le solaire thermique, la géothermie plutôt que le bois énergie (dégradation de la qualité de l'air / ressource en bois sur le territoire / déstabilisation de la filière bois d'œuvre / potentiels impacts sur la biodiversité et la TVB) • Cibler le remplacement des chaufferies fioul et foyers bois ouverts • Vigílances avec la méthanisation (quantité de déchet, origine, impact eau) et l'éolien (TVB, paysage, Natura 2000) • Adéquation de la stratégie avec la ressource disponible : bois énergie, méthanisation...
Maîtrise de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'utilisation des matériaux biosourcés et locaux (bois) • Vigílance avec le Radon et la qualité de l'air intérieur (ventilation) (Anché et Champagne-Saint-Hilaire)
Adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les consommations (<u>avant</u> de développer le stockage) des différents secteurs et anticiper les conflits d'usage • Gestion des eaux : atteindre les objectifs de qualité des eaux (SDAGE, SAGE), favoriser l'infiltration et limiter l'imperméabilisation, réduire le risque d'inondation par l'entretien • Lutter contre les îlots de chaleur urbains, les espèces invasives, les pollens...

Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des commerces et services de proximité pour limiter les déplacements • Impliquer les entreprises (PDE), favoriser la multimodalité, considérer le lien avec les zones urbaines voisines
Alimentation /Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Changement de pratiques agricoles (CO₂, bocage, Ammoniac, pesticides, zones humides et préservation de la biodiversité, limiter le labour et le brûlage des déchets verts ...) • Réduire l'irrigation (et limiter le stockage) et anticiper les conflits d'usage

Il a été rappelé aux élus présents d'intégrer deux thématiques importantes souvent peu considérées :

- L'adaptation au changement climatique (biodiversité, gestion de l'eau, milieux urbains, santé) ;
- La séquestration carbone : objectif de la neutralité carbone (agriculture, développement matériaux bois et biosourcés, limiter l'artificialisation des sols)

Lors de ce séminaire, une douzaine d'élus étaient présents et ont abordés, en 2 groupes de travail, les 3 thèmes suivants :

- Les bâtiments (résidentiel, tertiaire, industrie) ;
- L'agriculture et les milieux naturels.

Deux thèmes n'ont pu être abordés intégralement :

- La production d'EnR : « production d'électricité et de chaleur » ;
- Les transports et la mobilité.

À l'issue de ce travail, **16 objectifs** ont été identifiés et les participants ont **hiérarchisé par leur vote** les thématiques abordées dans les groupes de travail :

Tableau 33 : Résultats de la hiérarchisation des thèmes abordés par les groupes de travail

Thématiques	Nombre de votes	Nombre d'objectifs
<i>Agriculture et milieux naturels</i>		3
<i>Transports et mobilité</i>		5
<i>Bâtiments</i>		6
<i>EnR électriques</i>		1
<i>EnR Thermiques</i>		1
Total	0	16

(Source : Compte-rendu du séminaire du 29/04/2019, Auxilia)

La pondération des élus n'a pas eu lieu, ce qui n'a pas permis de mettre en évidence une hiérarchisation des thématiques

À la lecture du travail réalisé lors du séminaire du 29 avril 2019, plusieurs constats ont été faits par Auxilia :

- Sur les niveaux d'ambition :
 - L'ambition souhaitée sur le secteur des bâtiments est forte (ambitieux) ;
 - L'ambition sur l'agriculture est volontariste ;
 - L'absence de positionnement sur les ambitions des secteurs mobilité et EnR.

La stratégie produite au terme de ce séminaire est la suivante :

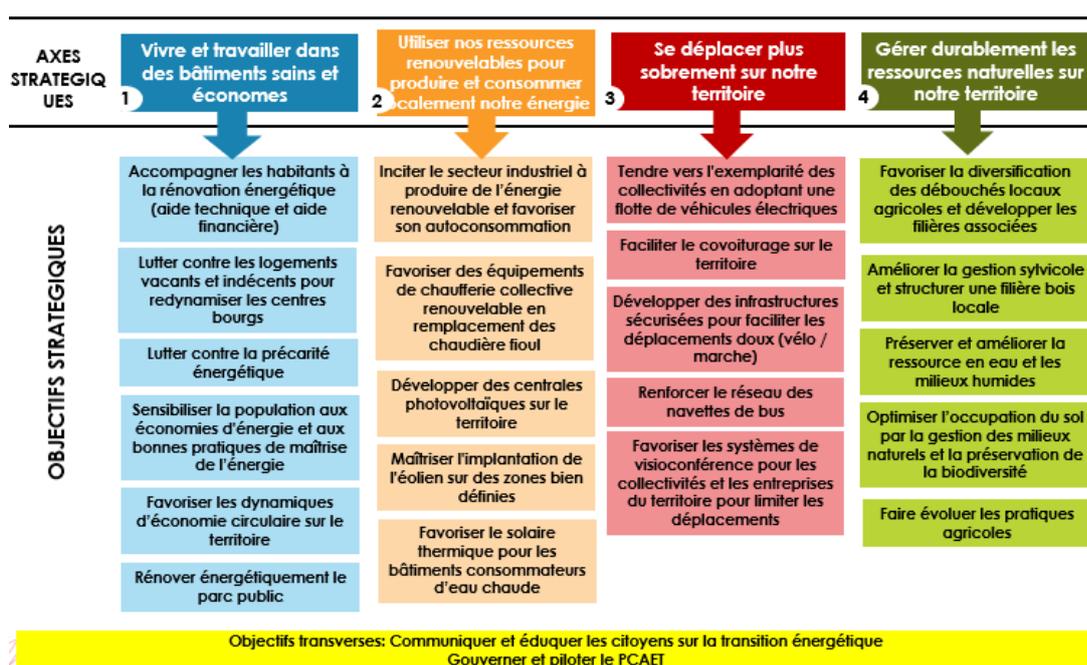


Figure 9 : Stratégie du PCAET de la CCCP à l'issue du séminaire d'élus du 29/04/2019

Il apparaît que les thèmes abordés en séminaire, agriculture / espaces naturels et les bâtiments, sont bien représentés dans la stratégie

6.2.3 Lors du séminaire d'élus du 29 avril 2019 – Définition de la stratégie énergétique

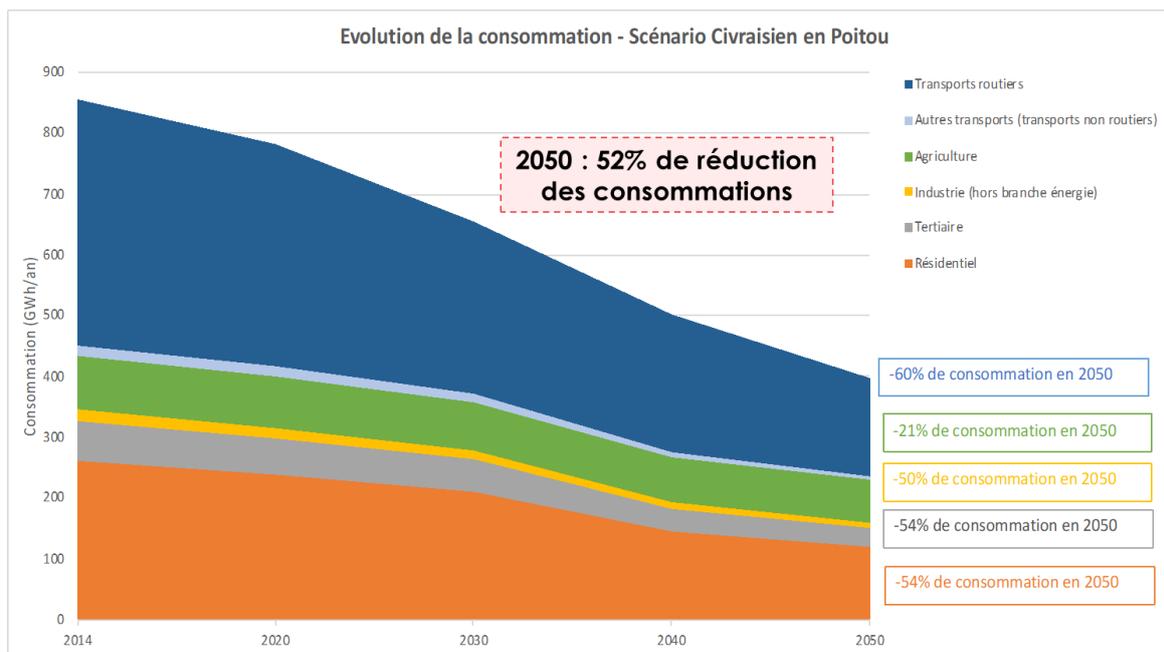
Suite au séminaire d'élus du 29 avril 2019, la stratégie énergétique a été construite et les scénarios énergétiques ont été étudiés par AKAJOULE et sont présentés ci-après.

En absence de positionnement (nombre insuffisant de participants) sur les ambitions des secteurs, il a été choisi par les élus de se fixer l'atteinte des objectifs réglementaires de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV)¹⁷ et les objectifs du SRADDET de Nouvelle Aquitaine.

➤ Consommation d'énergie

La stratégie relative à la maîtrise de l'énergie a été déterminée en suivant les objectifs réglementaires du SRADDET Nouvelle Aquitaine.

¹⁷ LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte



(Source : Akajoule)

Figure 10 : Évolution de la consommation d'énergie

La maîtrise de l'énergie sur le territoire de la CCCP se traduit en objectifs suivants :

- Une réduction massive des besoins énergétiques finaux, de 50 % à horizon 2050 par rapport à 2014, qui s'appuie notamment sur des efforts importants dans les secteurs du transport (-60 % à horizon 2050 par rapport à 2014) et du bâtiment (-54 % à horizon 2050 par rapport à 2014) ;
- Une substitution des énergies fossiles par les ENR en fonction des objectifs de la région Nouvelle Aquitaine à l'horizon 2050, qui est de dépasser les 100 % de production d'énergies renouvelables par rapport à la consommation régionale du fait de son potentiel important, pour une solidarité avec les autres régions françaises et frontalières, et avec un objectif intermédiaire de 50% en 2030 ».

Les objectifs stratégiques de réduction des consommations retenus à ce stade permettent d'atteindre les objectifs de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV). Les objectifs du SRADDET de Nouvelle Aquitaine seront quant à eux atteints en 2030.

➤ **Production d'EnR**

La stratégie de développement des EnR de la CCCP a été établie selon le potentiel du territoire et une atteinte des objectifs réglementaires.

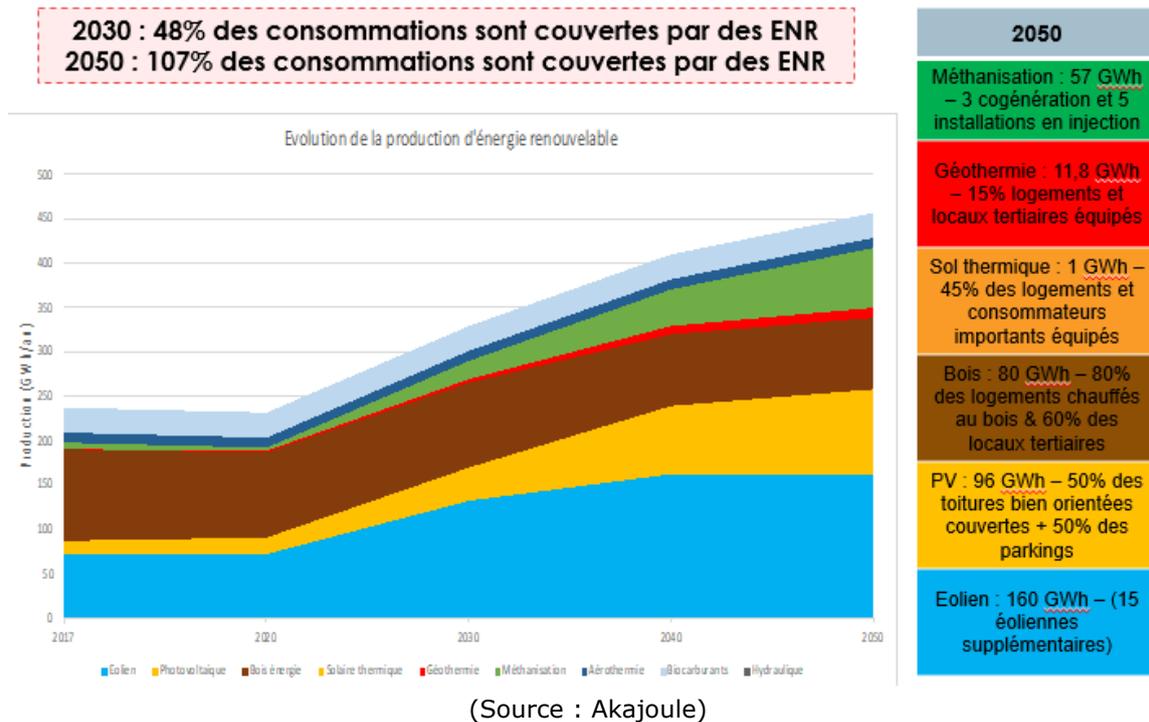


Figure 11 : Évolution de la production d’EnR et feuille de route de développement des EnR

Ses objectifs permettront de chauffer 90% des logements aux énergies renouvelables (bois énergie et géothermie).

Concernant le bois énergie, la production énergétique sera réduite de 22 GWh, mais une structuration de la valorisation du bois-énergie et des pratiques sylvicoles devra être associée. La production de bois n'augmente que légèrement parce que les besoins des logements diminuent en parallèle : 80% des logements seraient chauffés au bois en 2050 par rapport à 55% en 2017 par remplacement des équipements de chauffage par des appareils plus performants. C’est donc une optimisation de l'utilisation de la ressource bois.

Tableau 34 : Choix de développement des EnR et comparaison aux potentiels du territoire

Energie	Potentiel en GWh	Niveau d’ambition choisi	Objectif 2050 en GWh	% du potentiel en 2050
Éolien	1 386	Non statué en réunion	162	11%
Photovoltaïque	193	Non statué en réunion	97	50%
Bois énergie	146	Non statué en réunion	80	55%
Solaire thermique	12,6	Non statué en réunion	1,0	8%
Géothermie	1 438	Non statué en réunion	12	1%
Méthanisation	574	Non statué en réunion	67	12%
Aérothermie	NC	-	11	-
Biocarburants	30	-	28	93%
Hydraulique	NC	-	0	-

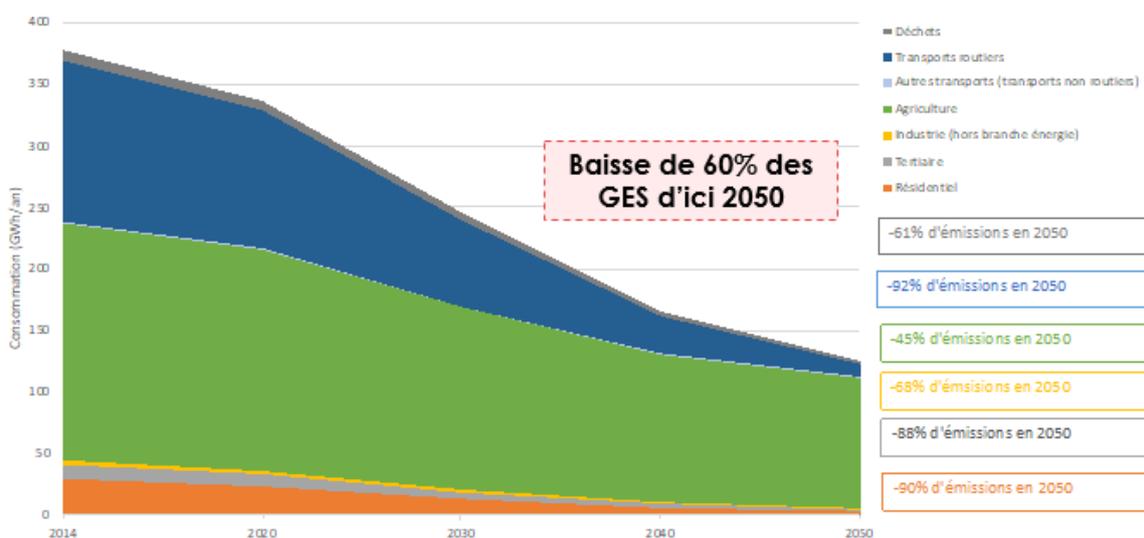
Les objectifs stratégiques de production d'EnR retenus sont volontairement alignés sur les objectifs de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) en 2030 et du SRADDET de Nouvelle Aquitaine en 2030.

➤ **Émissions de GES**

Les objectifs de réduction des GES ont été réalisés à partir des niveaux d'ambition suivants :

Tableau 35: Niveau d'ambition choisi en COPIL pour les GES

Secteur	Niveau d'ambition choisi = objectifs réglementaires
Résidentiel	<i>Non statué en réunion</i>
Tertiaire	<i>Non statué en réunion</i>
Industrie (hors branche énergie)	<i>Non statué en réunion</i>
Agriculture	<i>Non statué en réunion</i>
Autres transports (transports non routiers)	<i>Non statué en réunion</i>
Transports routiers	<i>Non statué en réunion</i>
Déchets	<i>Non statué en réunion</i>
Industrie branche énergie	<i>Non statué en réunion</i>



(Source : Akajoule)

Figure 12 : Évolution des émissions de GES

Malgré des réductions d'émissions de GES importantes dans les secteurs du transport routier (-92%), du résidentiel (-90%) et du tertiaire (-88%), les objectifs stratégiques de réduction de ces émissions retenues ne permettent pas d'atteindre les objectifs de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV), de la Loi Energie Climat¹⁸ et du SRADDET de Nouvelle Aquitaine.

¹⁸ LOI n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

6.2.4 COTECH de consolidation de la stratégie du 03 juin 2019 et du COPIL de validation de la stratégie du 13 juin 2019

Lors du COTEC du 03 juin 2019, des « **points de vigilance** » et des **scénarios alternatifs** pour chacun des axes stratégiques ont été présentés sur les fiches de travail et des observations mettant en évidence les faiblesses de la stratégie actuelle.

Ainsi, lors du COTEC du 03 juin 2019 et du COPIL du 13 juin 2019 :

- Certains objectifs ont été renommés et/ ou fusionnés ;
- Des objectifs ont été ajoutés afin de prendre en compte le transport de marchandises sur le territoire, le stockage du carbone et la gestion des déchets.

Le tableau suivant indique les points de vigilance et les évolutions apportées lors de ce COTEC sur la stratégie, ainsi que les évolutions apportées lors du COPIL du 13 juin 2019.

Ces éléments d'évolution sont mis en évidence en bleu dans le tableau ci-dessous.

Tableau 36 : Évolutions de la stratégie en lien avec les alternatives et observations proposées

03/06/2019 - COTECH – Consolidation de la stratégie
13/06/2019 – COPIL – Validation de la stratégie
Observations en lien avec l'EES, les scénarios alternatifs proposés et les points de vigilance

Observations :

- Absence d'objectif en lien avec l'artificialisation des sols, de l'urbanisation, de l'augmentation des surfaces des exploitations agricoles
- Peu d'objectif en lien avec la gestion des espaces naturels et de leur biodiversité : réduire les éléments fragmentant de la TVB, fermeture des milieux, développement des espèces invasives, réduction des haies, entretien et protection des milieux humides
- Absence d'objectif sur la géothermie malgré un potentiel intéressant → **Objectif ajouté dans l'Axe 2**
- Pas d'objectif en lien avec la réduction du transport de marchandises, du transport des professionnels → **Objectifs ajoutés dans les Axe 3 et 4 en faveur des circuits courts et de la revitalisation des centres-bourgs**
- Absence d'objectif sur le thème des déchets → **Objectif ajouté dans l'Axe 4**

Peu ou pas d'objectifs en lien avec l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air et la séquestration carbone :

- Améliorer l'adaptation des bâtiments pour réduire les consommations (isolation)
- Limiter l'artificialisation des sols pour limiter les risques vis-à-vis des phénomènes climatiques (inondations, coulées de boues, gonflement des argiles...) et augmenter la capacité de stockage du carbone → **Objectif relatif aux pratiques agricoles modifié en intégrant le changement climatique dans l'Axe 4**

Axe 1 : Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes	
Accompagner les habitants à la rénovation énergétique (aide technique et financière)	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser de préférence des EnR sans source de combustion (enjeu qualité de l'air) • Adaptation des bâtiments au changement climatique. Chantiers à faible nuisance et matériaux biosourcés locaux • Information sur la ventilation et la qualité de l'air intérieur
Lutter contre les logements vacants et indécents pour redynamiser les centres bourgs	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des bâtiments au changement climatique • Chantiers de rénovation à faible nuisance et matériaux biosourcés locaux • Information sur la ventilation et la qualité de l'air intérieur

Lutter contre la précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des bâtiments au changement climatique • Chantiers de rénovation à faible nuisance et matériaux biosourcés locaux • Information sur la ventilation et la qualité de l'air intérieur
Sensibiliser la population aux économies d'énergie et aux bonnes pratiques de maîtrise de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer d'autres thématiques dans les actions de sensibilisation (transport, déchets, ...).
Favoriser les dynamiques d'économie circulaire sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les acteurs économiques et associatifs du territoire
Rénover énergétiquement le parc bâti	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des bâtiments au changement climatique • Chantiers de rénovation à faible nuisance et matériaux biosourcés locaux • Information sur la ventilation et la qualité de l'air intérieur
Axe 2 : Utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie	
Inciter le secteur industriel à produire de l'énergie renouvelable et favoriser son autoconsommation <i>Évolution lors du COPIL du 13/06/2019 : Inclure le secteur agricole</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les acteurs économiques du territoire
Favoriser les équipements de chaufferies collectives renouvelables en remplacement des chaudières fioul	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser de préférence des EnR sans source de combustion (enjeu qualité de l'air) : géothermie et solaire • Privilégier les foyers bois performants • Filière bois locale en privilégiant le bois d'œuvre (avec déchets pour le bois énergie). S'assurer que la stratégie énergétique est cohérente avec le potentiel actuel et en développement. • Isolation des bâtiments avec maintien d'une ventilation
Maîtriser l'implantation de l'éolien sur des zones bien définies	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer TVB, Natura 2000, paysages, intégration sociale (projets citoyens et participatifs)
Développer le photovoltaïque sur les bâtiments <i>Évolution lors du COPIL du 13/06/2019 : Développer le photovoltaïque sur les toitures et les sols (non agricoles)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Isolation des bâtiments avec maintien d'une ventilation • Vigilance avec les patrimoines et les ABF • Assistance pour le remplacement des toitures en fibrociment
Développer le solaire thermique sur les bâtiments consommateurs d'eau chaude <i>Évolution lors du COPIL du 13/06/2019 : Favoriser le développement du solaire thermique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Isolation des bâtiments avec maintien d'une ventilation • Vigilance avec les patrimoines et les ABF • Assistance pour le remplacement des toitures en fibrociment
<i>Objectif ajouté lors du COPIL du 13/06/2019 : Expérimenter des énergies renouvelables innovantes (géothermie par ex.)</i>	-
Axe 3 : Se déplacer plus sobrement sur notre territoire	

<p>Tendre vers l'exemplarité des collectivités en adoptant une flotte de véhicules électriques <i>Évolution lors du COPIL du 13/06/2019 : Tendre vers l'exemplarité des collectivités en adoptant une flotte de véhicules « propres »</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les différents acteurs économiques. Mise en place de PDE • Limiter l'usage de la voiture (même électrique) dans un premier temps
<p>Développer les infrastructures sécurisées pour faciliter les déplacements doux (marche et vélo)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser les centres-bourgs : favoriser les services et les commerces de proximité pour limiter l'usage de la voiture (même électrique) (enjeux qualité de l'air) • Informer les acteurs entreprises sur les Plan de Déplacements (PDE) • Communiquer sur les bénéfices pour la santé et le lien social
<p>Faciliter le covoiturage sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser les centres-bourgs : favoriser les services et les commerces de proximité pour limiter l'usage de la voiture (même électrique) • Privilégier les modes de transports doux pour éviter la consommations de carburant et la dégradation de la qualité de l'air. Favoriser les transports en commun (train, bus...) et les zones de multimodalité • Implication des acteurs économiques (ex : PDE) • Communiquer sur les bénéfices pour la santé et le lien social
<p>Renforcer le réseau de navettes de bus <i>Évolution lors du COPIL du 13/06/2019 : renforcer le réseau de transport en commun</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les modes de transport doux (marche, vélo) pour limiter les consommations de carburant (enjeux qualité de l'air) • Dynamiser les centres-bourgs pour les réduire les déplacements du quotidien • Favoriser la multimodalité des modes de transport (aménagement des infrastructures adaptées, y compris à proximité des gares). • Développer le covoiturage vers les ces zones multimodales • Impliquer les acteurs économiques
<p>Favoriser les systèmes de visioconférence pour les collectivités et les entreprises du territoire pour limiter les déplacements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les différents acteurs économiques • Plan de Déplacement en Entreprise (PDE)
<p><i>Objectif ajouté lors du COPIL du 13/06/2019 : Redynamiser les centres bourgs avec commerces et services de proximité</i></p>	<p>-</p>
<p>Axe 4 : Gérer durablement les ressources naturelles sur notre territoire</p>	
<p>Favoriser la diversification des débouchés agricoles locaux et développer les filières associées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des pratiques agricoles et agroalimentaires pour éviter et réduire les émissions de polluants dans les sols, les eaux et à l'atmosphère (NH3, pesticides), pour réduire les consommations en eau (irrigation) • Implication des acteurs économiques et associatifs du secteur agricole du territoire • Inclure la réduction des déplacements de marchandises

Améliorer la gestion sylvicole et structurer la filière bois	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le solaire aux modes de chauffage avec combustion. Dégradation de la qualité de l'air en lien avec le chauffage au bois. • Remplacement des foyers bois ouverts par EnR sans combustion ou foyers bois performants. • Développer une filière bois locale en privilégiant le bois d'œuvre (avec déchets pour le bois énergie). S'assurer que la stratégie énergétique est cohérente avec le potentiel actuel et en développement. • Vigilance du choix des espèces (espèces locales, espèces adaptées au changement climatique, enjeu pollen) • Favoriser la TVB
Préserver et améliorer et préserver la ressource en eau et les milieux humides	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des pratiques agricoles et agroalimentaires pour éviter et réduire les émissions de polluants dans les sols, les eaux et à l'atmosphère (NH3, pesticides), pour réduire les consommations en eau (irrigation) • Préservation de la biodiversité et des continuités écologiques • Restaurer les zones humides • Anticiper les crues
Optimiser l'occupation du par la gestion des milieux naturels et la préservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la TVB et la réduction des éléments fragmentant les corridors écologiques (routes, zones urbaines...) • Approfondir les connaissances des milieux pour les préserver • Réaliser l'entretien des milieux pour éviter le développement des espèces invasives
Faire évoluer les pratiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des pratiques agricoles et agroalimentaires pour éviter et réduire les émissions de polluants dans les sols, les eaux et à l'atmosphère (NH3, pesticides, GES), pour réduire les consommations en eau (irrigation) • Favoriser les circuits courts pour limiter les déplacements • Favoriser l'agriculture biologique et l'installation de jeunes agriculteurs. Anticiper les reprises d'exploitation (départ en retraite) • Impliquer les acteurs du secteur agricole
<i>Évolution lors du COPIL du 13/06/2019 : Valoriser des initiatives existantes pour faire évoluer les pratiques agricoles dans un contexte de changement climatique</i>	
- <i>Objectif ajouté lors du COPIL du 13/06/2019 : Développer les circuits courts alimentaires</i>	
- <i>Objectif ajouté lors du COPIL du 13/06/2019 : Tendre vers un territoire zéro-déchet</i>	

Objectifs transverses

Communiquer et éduquer les citoyens sur la transition énergétique	<i>Pas de préconisation particulière proposée dans le cadre de l'EES</i>
Gouverner et piloter le PCAET	<i>Pas de préconisation particulière proposée dans le cadre de l'EES</i>

À l'issue de ces COTEC et COPIL, la stratégie du PCAET adoptée est la suivante :

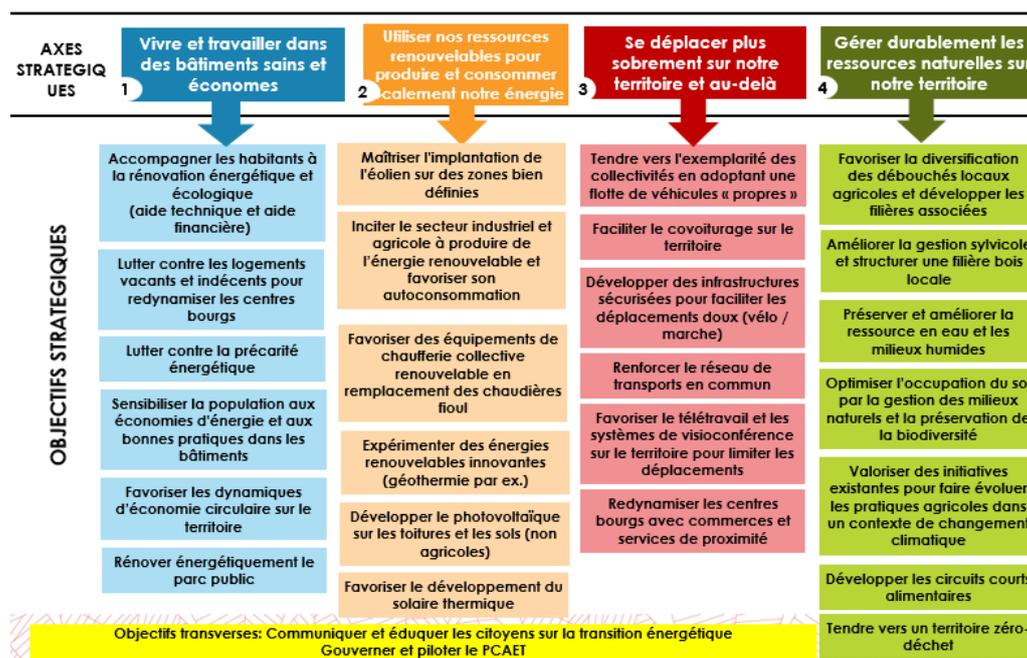


Figure 13 : Stratégie du PCAET de la CCCP à l'issue de la phase stratégie

L'EES a permis de faire évoluer les objectifs stratégiques :

- En ajoutant un objectif sur le développement de la géothermie dans l'Axe 3 ;
- En ajoutant le thème de la revitalisation des centres-bourgs par un objectif dans l'Axe 3 et un objectif dans l'Axe 4 ;
- En ajoutant un objectif sur le thème des déchets en visant un territoire « zéro déchet » ;
- En orientant le développement du photovoltaïque sur les toitures dans l'Axe 2 ;
- En incluant les déplacements du secteur agricole dans l'Axe 3 ;
- En intégrant l'adaptation au changement climatique des pratiques agricoles dans l'Axe 4.

Cependant, certaines propositions et scénarios alternatifs n'ont pas été retenus ou développés par la collectivité à ce stade, sans justification particulière. Il s'agit notamment des mesures portant sur :

- La prise en compte de l'adaptation au changement climatique vis-à-vis des risques sur la santé et des risques naturels (inondations, coulées de boues, gonflement des argiles...) ;
- L'adaptation des bâtiments par l'isolation ;
- La qualité de l'air et les émissions agricoles tel que l'ammoniac (NH3).

6.2.5 Mise à jour de la stratégie énergétique en 2022

En lien avec la reprise du PCAET, la trajectoire énergétique a été reprise par AKAJOULE en 2022

➤ Consommation d'énergie

La stratégie relative à la maîtrise de l'énergie a été déterminée sur la base des demandes de la collectivité :

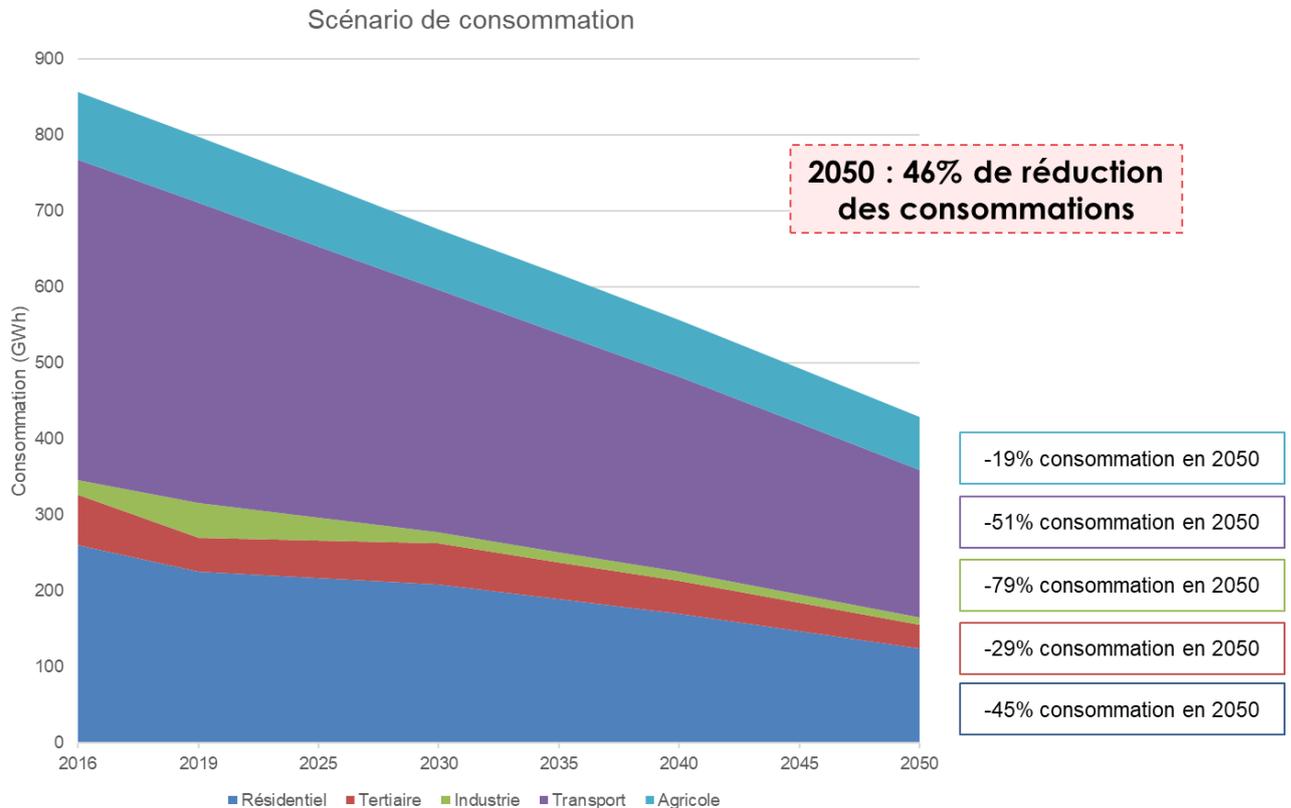


Figure 14 : Évolution de la consommation d'énergie
(Source Akajoule)

La maîtrise de l'énergie sur le territoire de la CCPL se traduit en objectifs suivants :

Résidentiel

Rénovation de 290 logements /an,
En 2030 : 25% des logements au niveau BBC,
réduction de 20% des consommations autres que le chauffage (sensibilisation)
En 2050 : 67% des logements au niveau BBC,
réduction de 60% des consommations autres que le chauffage (sensibilisation et optimisation)
(125 GWh en 2050 soit -45%)



Tertiaire

En 2030 : 15% des bâtiments rénovés au niveau BBC,
réduction de 25% des consommations autres que le chauffage (sensibilisation)
En 2050 : 40% des bâtiments rénovés au niveau BBC, réduction de 60% des consommations autres que le chauffage (sensibilisation et optimisation)
(31 GWh en 2050 soit -29%)



Industrie

Mobilisation de l'industrie sur tous les postes d'économie possibles
(10 GWh en 2050 soit -79%)



Agriculture

Meilleure régulation des serres, renouvellement du parc motorisé (amélioration des performances des moteurs), optimisation des parcelles et des déplacements
(70 GWh en 2050 soit -19%)



Transports routiers

- Renouvellement du parc automobile (amélioration des performances des moteurs et de conduite) : 7 000 véhicules en 2030 / 15 000 véhicules en 2050 remplacés pour 3L/100km
- Politique d'urbanisme : -6% de déplacements locaux en 2030; -12% en 2050
- Réduction du nombre de véhicules circulants (covoiturage, transports en commun, mobilité douce, télétravail...) : 19 % de déplacements évités en 2030 / 45 % en 2050
- Réduction du transit poids lourds : -15% en 2030 / -30% en 2050
(193 GWh en 2050 soit -51%)



Les objectifs stratégiques de réduction des consommations retenus à ce stade ne semblent pas permettre d'atteindre les objectifs de 2050 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV)¹⁹ et du SRADDET de Nouvelle Aquitaine.

➤ **Production d'EnR**

2030 : 70% des consommations sont couvertes par des ENR
2050 : 152% des consommations sont couvertes par des ENR

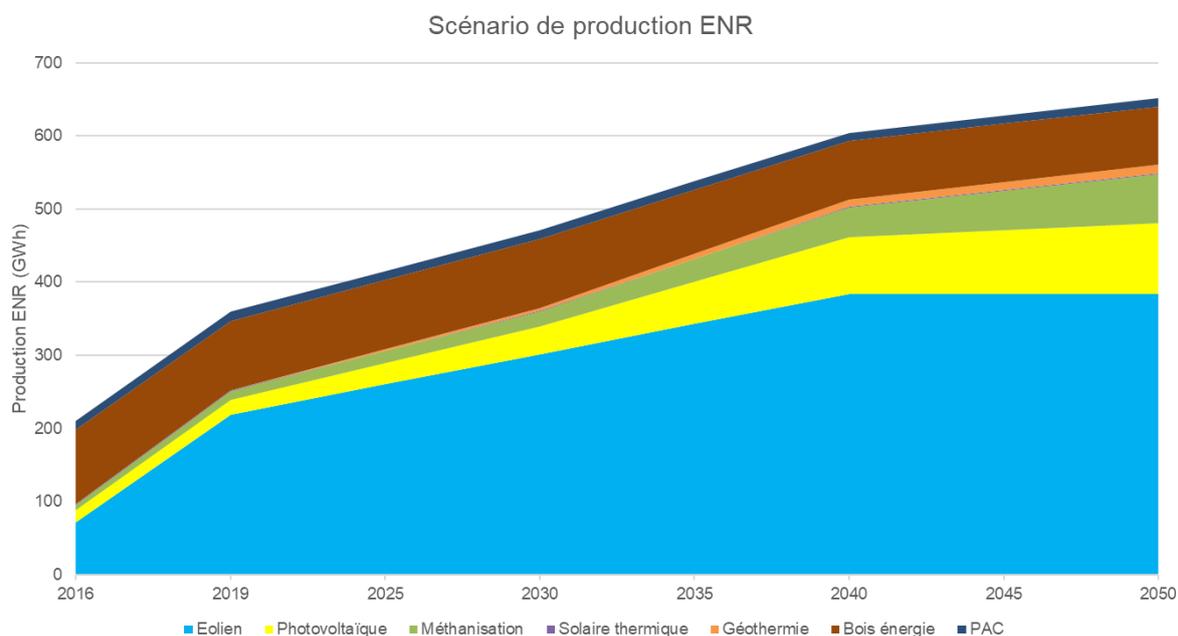


Figure 15 : Evolution de la production d'EnR

(Source Akajoule)

La feuille de route à l'horizon 2050 repose sur les efforts suivants retenus par la CCCP :

¹⁹ LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Hypothèses retenues : Energies renouvelables thermiques

BOIS ÉNERGIE

59% des logements chauffés au bois en 2030
/ 80% en 2050
20% des bâtiments tertiaires chauffés au
bois en 2030 / 55% en 2050
(104 GWh en 2050)



GÉOTHERMIE - PAC

2% des logements chauffés en
géothermie en 2030 / 7% en 2050
2% des bâtiments tertiaires chauffés
en géothermie en 2030 / 15% en 2050
(11 GWh en 2050)



SOLAIRE THERMIQUE

33% des logements individuels équipés en 2030 / 40% en 2050,
33% des logements collectifs équipés en 2030 / 40% en 2050,
25% des gros consommateurs équipés en 2030 / 50% en 2050
(0,9 GWh en 2050)

BIOGAZ - COGÉNÉRATION

Ajout de l'équivalent de 3 installations de
cogénération de 500 kW en 2030 / 7
installations en 2050
(18 GWh en 2050)



BIOGAZ - INJECTION

Ajout de l'équivalent de 2 installations
en injection en 2030 / 10 installations
en 2050
(103 GWh en 2050)

Hypothèses retenues : Energies renouvelables électriques

PHOTOVOLTAÏQUE

20% des bâtiments couverts en 2030 / 50% en
2050
10% des parkings couverts en 2030 / 35%
2050
(96 GWh en 2050 soit x 5)



EOLIEN

5 éoliennes supplémentaires
installées en 2030,
30 éoliennes en 2050
(380 GWh en 2050)



*N.b. : ces chiffres sont uniquement des
hypothèses fondées sur le nombre de projets
déjà approuvés à l'heure actuelle*

BIOGAZ - COGÉNÉRATION

Ajout de l'équivalent de 3 installations de
cogénération de 500 kW en 2030 / 7 installations
en 2050
(18 GWh en 2050)



Les objectifs stratégiques de production d'EnR retenus **permettent d'atteindre et de dépasser les objectifs de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) en 2030. En 2050, 152% des consommations seront couvertes par des énergies renouvelables** et les objectifs du SRADDET de Nouvelle Aquitaine sont dépassés.

➤ **Émissions de GES**

Les objectifs de réduction des GES ont été réalisés à partir des niveaux d'ambition suivants :

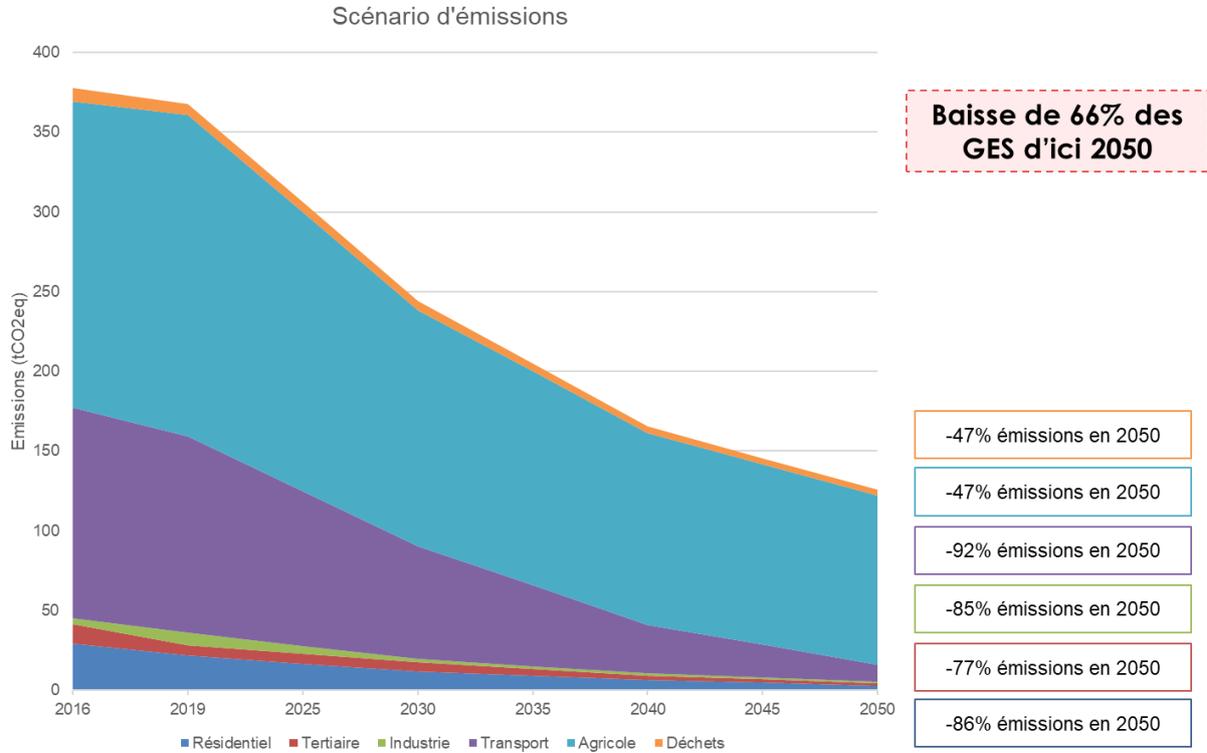


Figure 16 : Evolution des émissions de GES

(Source Akajoule)

Malgré des réductions d'émissions de GES importantes dans les secteurs du résidentiel (-86%) et de l'agriculture (-47%), les objectifs stratégiques de réduction de ces émissions retenues ne permettent pas d'atteindre les objectifs de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV), de la Loi Energie Climat²⁰ et du SRADDET de Nouvelle Aquitaine.

Ce thème devra faire l'objet d'efforts supplémentaires de la part de la collectivité dans les prochaines années.

6.3 Mesures ERC proposées en phase plan d'actions

6.3.1 Méthodologie

Dans le cadre de l'EES, chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ou

²⁰ LOI n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

les manques. Tout au long de la démarche, notre attention s'est portée sur l'intégration des éléments suivants en appliquant la séquence **Éviter > Réduire > Compenser** :

1. Des mesures visant en priorité à **éviter (E) les incidences négatives identifiées**.
2. Des **mesures de réduction (R)** des incidences lorsque cela était nécessaire, en complément ou remplacement des mesures d'évitement.
3. Des mesures permettant **d'augmenter les bénéfiques ou les co-bénéfiques** d'une action (ex : rénovation en utilisant de préférence des matériaux biosourcés et locaux plutôt que l'utilisation de matériaux classiques dans le cadre de cette action).
4. Proposer, en dernier lieu, des **mesures de compensation (C)** éventuelles.

Ainsi, ces mesures ERC ont été proposées afin de mettre en lumière les éventuels points d'attention à considérer pour la rédaction des actions. Ces éléments ont été communiqués dans les supports de présentation, à l'oral mais également écrits sur les documents de travail qui ont servi à l'élaboration des actions.

6.3.2 Lors des ateliers de concertation

Lors de la construction du plan d'actions, les mesures ERC et points d'attention en lien avec les axes et les objectifs stratégiques étaient rappelés lors des 2 ateliers de concertation (Cf. Tableau 29 ci-avant) :

- Atelier de concertation du 24 juin 2019 sur les thèmes :
 - Le développement des Énergies Renouvelables ;
 - La préservation des Espaces naturels / Environnement et les milieux agricoles ;
- Atelier de concertation du 02 juillet 2019 sur les thèmes :
 - Les bâtiments écologiques et économes en énergie ;
 - La mobilité adaptée au territoire.

Ces éléments ont permis d'influencer la construction des actions par les participants (démarche itérative intégrée).

Les fiches actions rédigées lors de ces ateliers ont été compilées, complétées et transmises aux partenaires et porteurs potentiels de l'action pour commentaires et complétion.

6.3.3 Lors du COTEC du 05 septembre 2019

La déclinaison des objectifs stratégiques en actions présentée en COTEC a permis une relecture de chaque fiche action rédigée à l'issue des ateliers cités précédemment et par les partenaires de l'EPCI (SEV, Chambre d'agriculture, SOLIHA...). Ces fiches actions ont été systématiquement relues et (éventuellement) complétées par des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts dans le cadre de l'EES (Cf. § 6.3.1).

Toujours dans le cadre de l'EES, des observations et alternatives ont été mises en évidence sur le programme d'actions, notamment sur les thèmes à compléter dans le PCAET :

- Gestion des espaces :
 - Absence d'action en lien avec la limitation de l'artificialisation des sols, de l'urbanisation, de l'augmentation des surfaces des exploitations agricoles, les risques naturels (inondations) ;

- Peu d'action en lien avec la gestion des espaces naturels et de leur biodiversité : réduire les éléments fragmentant de la TVB, fermeture des milieux, développement des espèces invasives, entretien et protection des milieux humides (seules les haies sont abordées) ;
- ENR :
 - Absence d'action sur la géothermie malgré un potentiel intéressant ;
 - Développer les ENR selon leur potentiel sur le territoire : géothermie > éolien > méthanisation > photovoltaïque > bois énergie > solaire thermique, tout en assurant un mix énergétique et en favorisant les ENR sans source de combustion ;
- Transport :
 - Pas d'action en lien avec la réduction du transport de marchandises, du transport des professionnels (à l'exception de la relance du fret ferroviaire) ;
 - Absence d'action sur la revitalisation des centres bourgs ;
- Déchets : Absence d'action sur le thème des déchets) ;
- Adaptation au changement climatique :
 - Peu ou pas d'action en lien avec l'adaptation au CC, la qualité de l'air et la séquestration carbone ;
 - Limiter l'artificialisation des sols pour réduire les risques vis-à-vis des phénomènes climatiques (inondations, coulées de boue, gonflement des argiles, etc.) et augmenter la capacité de stockage carbone ;
- Exemplarité de l'EPCI :
 - Absence d'action en faveur de l'exemplarité de l'EPCI sur la gestion des déchets, des conso énergétiques, etc.

Les discussions lors de ce COTEC ont montré que la stratégie territoriale pouvait être ajustée, en particulier :

- En fusionnant des objectifs afin d'améliorer l'orientation des actions issues de la concertation ;
- En mettant en évidence la volonté d'exemplarité de la collectivité dans l'usage des EnR (Axe 2) ;
- En créant un sixième axe portant sur un objectif pour la CCCP de devenir un « Territoire Zéro déchet » destiné aux particuliers et aux professionnels et à développer l'économie circulaire.

La stratégie à l'issue du COTEC est alors la suivante :

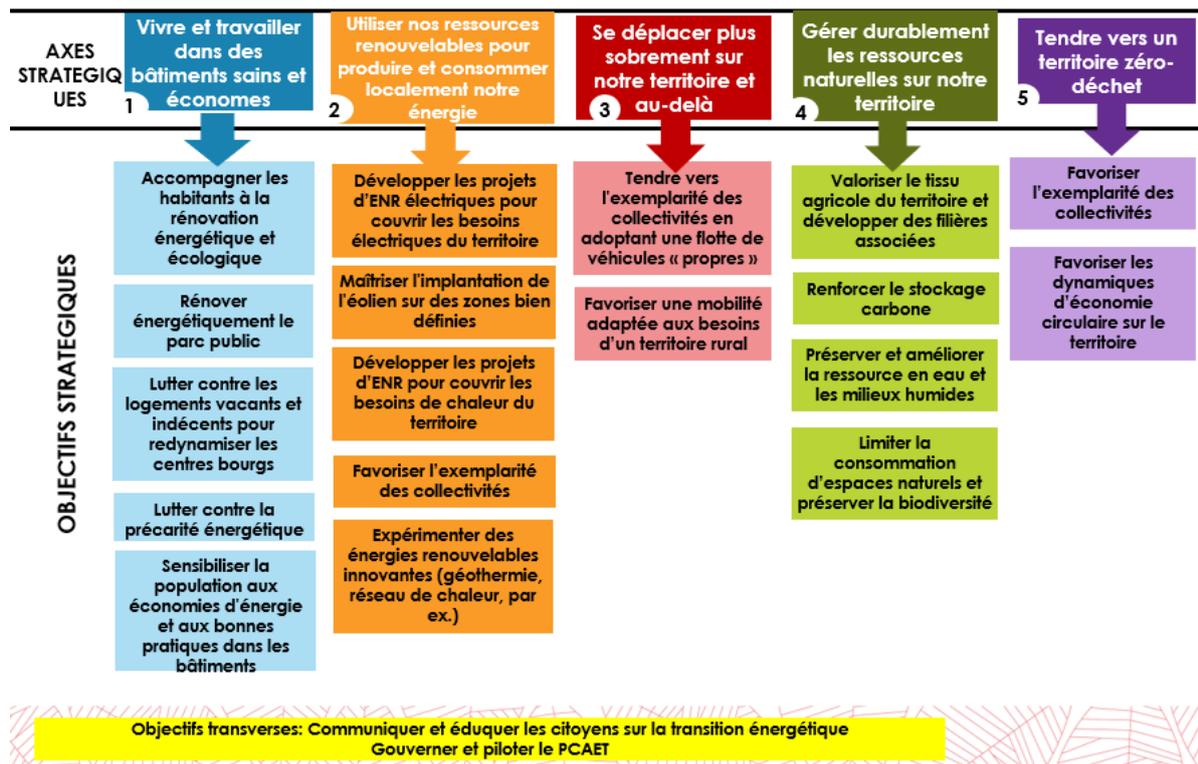


Figure 17 : Stratégie du PCAET de la CCCP à l'issue de la phase plan d'actions

6.3.4 Lors du COPIL du 08 novembre 2019

Après le COTEC du 05 septembre 2019, le programme d'actions a été complété. De la même manière que lors de ce COTEC, des mesures ERC et points d'attention ont été émis sur ces nouvelles actions.

Ces nouvelles actions, présentées par les services de la CCCP, ont permis de compléter le programme suite au COTEC du 05 septembre et de répondre à la majorité des manquements mis alors en évidence. Cependant, le thème de l'adaptation au changement climatique (ex : artificialisation des sols, risques naturels...) et la qualité de l'air (liée aux transports, agriculture, air intérieur des bâtiments).

Les mesures ERC globales permettant de hiérarchiser le plan d'actions :

- Les actions doivent **privilégier en premier lieu l'évitement (E)** : éviter les consommations (eau, intrants agricoles, énergie, matières premières...) avant de mettre en place des mesures de réduction et de compensation ;
- Privilégier les **EnR sans source de combustion (E)** en lien avec les enjeux qualité de l'air, le développement des cultures énergétiques et tenir compte du potentiel du territoire ;
- Mettre en place un engagement fort dans les actions, aller au-delà de la sensibilisation.

6.3.5 Période de travail de Juin 2022

En Juin 2022, le plan d'action a été restructuré : certaines fiches actions ont été fusionnées ou reformulées pour plus de clarté.

L'évolution principale concerne la modification de l'objectif relatif à l'éolien. En raison du nombre important de projets éoliens déjà existants sur le territoire, un moratoire sur le développement de nouveaux projets éolien a été voté. L'objectif concernant l'éolien a donc été modifié ainsi : « Suivre minutieusement le déploiement des projets éoliens accordés ».

La stratégie à l'issue de cette dernière phase est la suivante :

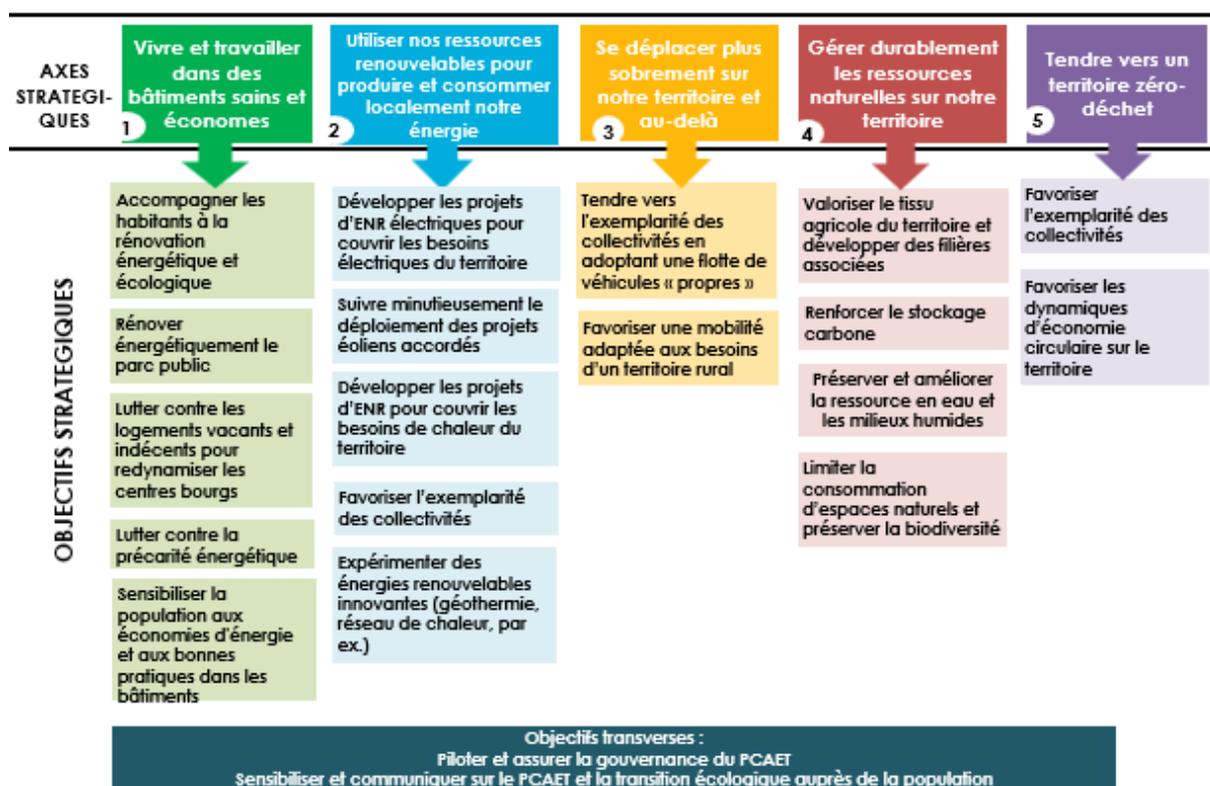


Figure 18 : Version finale de la stratégie du PCAET de la CCCP

6.3.6 Évolutions du plan d'actions

Le Tableau 37 ci-après présente une synthèse de l'évolution du plan d'actions (non-exhaustive) avec les mesures ERC et les modifications qui ont été proposées tout au long de la démarche d'élaboration des actions. Les modifications ainsi que les motifs de leur non-prise en compte sont présentés permettant une justification des choix retenus dans le plan d'actions final.

Les mesures d'évitement sont suivies d'un « (E) » tandis que les mesures de réduction sont suivies d'un « (R) ». Les modifications n'étant pas suivies de ces identifiants sont des modifications visant à accentuer les co-bénéfices des actions ou à les réorienter de façon que ce que celles-ci soient le plus vertueuses possibles.

Ainsi, le plan d'actions a évolué au fur et à mesure des réunions et des éléments communiqués tout au long de l'élaboration du plan d'actions définitif. Au total, 49 actions ont été retenues et détaillées en 6 axes stratégiques.

Tableau 37 : Évolution du plan d'actions (modification et mesures ERC)

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
		Modifier la description de l'action en prenant en compte les points de vigilance et les commentaires mentionnés ci-après plutôt que de l'ajouter dans une section indépendante qui ne conditionne pas la prise en compte de ces mesures ERC dans l'opérationnalisation de l'action	✘
Axe 0/ Animation, gouvernance et communication			
0.1	Gouvernance, suivi et évaluation du PCAET	Nouvelle FA suite au COTEC Plan d'actions Confirmer l'évaluation annuelle	👍
0.2	Assurer la communication et la mobilisation autour de la démarche PCAET	Nouvelle FA suite au COTEC Plan d'actions <i>Absence de commentaire en lien avec l'EES</i>	
0.3	Animation des relations et des partenariats avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux	Nouvelle FA suite au COTEC / COPIL par le SEV Préciser /séparer le suivi des conventions avec le SEV mentionnées dans la fiche action (dont l'origine, le détail et les impacts ne sont pas connus), des actions du PCAET. Il s'agit de 2 choses différentes. On peut animer des réseaux autour du PCAET et des objectifs communs du PCAET. Cependant il est impossible de savoir ce que contiennent ses conventions et comment elles s'articulent avec les objectifs ou les FA du PCAET	✘ <i>Point non retenu.</i> Le SEV précise que l'action est un soutien aux conventions actuelles, lors de leur mise à jour les objectifs du PCAET seront pris en compte

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
		<p>(E, R) Favoriser les EnR sans source de combustion pour ne pas dégrader la qualité de l'air</p> <p>Pour la géothermie : (E) intégrer le risque Radon et (E) limiter la consommation d'espace</p> <p>Pour les installations solaires en toiture : (E, R) en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, et une attention aux risques liés aux toitures en fibrociment</p> <p>Pour l'hydraulique : (R) intégrer la trame verte et bleue car les ouvrages hydrauliques empêchent les continuités et prendre en compte la baisse de la ressource en eau avec le changement climatique qui diminue le potentiel hydroélectrique</p> <p>Pour la méthanisation : (E, R) intégrer les objectifs de réduction des déchets (limiter les quantités collectées, limiter le transport, favoriser le réemploi...), évaluer le gisement utilisable en méthanisation actuel et futur en limitant les CIVE et en intégrant les objectifs de modification des pratiques agricoles, qui réduisent le potentiel méthanisable et intégrer la gestion des odeurs de digestats et la pollution de l'eau (boues), ainsi que le risque fuites de gaz</p> <p>Pour le bois-énergie : (E, R) à adapter selon la ressource du territoire, risque de déstabilisation de la filière bois d'œuvre et dégradation de la qualité de l'air</p>	
Axe 1/ Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes			
	Commentaire transversal	(E, R) Dans le cadre des travaux de rénovation de bâtiment et des incidences sur les sites Natura 2000, en particulier pour les chiroptères et l'avifaune identifiés, intégrer des informations et des formations pour ne pas détruire les nids et leur accès, limiter les nuisances tel que le bruit, intégrer un suivi avec les chargés de missions Natura 2000 en charge des sites.	 <i>La CCVC précise qu'une attention sera portée sur ce sujet</i>
1.1.1	Mettre en place un plan de communication pour France Rénov'	(E, R) Inclure l'information sur l'isolation, la ventilation, la qualité de l'air, le radon, les chantiers à faibles nuisances, l'adaptation des bâtiments au changement climatique (E, R) Utiliser de préférence les EnR sans source de combustion (qualité de l'air)	
1.1.2	Structurer une filière territoriale des entreprises du bâtiment	(E, R) Utiliser de préférence les EnR sans source de combustion (qualité de l'air)	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
1.1.3	Proposer des formations à l'auto-rénovation performante (particuliers non éligibles Anah)	(E, R) Inclure l'information sur l'isolation, la ventilation, la qualité de l'air, le radon, les chantiers à faibles nuisances, l'adaptation des bâtiments au changement climatique (E, R) Utiliser de préférence les EnR sans source de combustion (qualité de l'air)	
1.2.1	Adhérer au CEP pour maîtriser la demande en énergie des collectivités	(E, R) Inclure l'information sur la ventilation, la qualité de l'air intérieur, le risque lié au Radon (E, R) Inclure l'usage de matériaux biosourcés locaux (E, R) Compléter la sensibilisation et la formation sur les thèmes de l'isolation, ventilation, qualité de l'air intérieur, risque Radon, les bénéfices sur la santé, l'adaptation aux changements climatiques	
1.2.2	Etre exemplaire sur la rénovation du bâti ancien du parc public	(E, R) Intégrer des objectifs (ex. : BBC, énergie positive...) de réduction des consommations... et d'adaptation au changement climatique (E, R) Inclure l'information sur la qualité de l'air, la ventilation, le risque Radon, les nuisances de chantier	
1.2.3	Animer et mettre en œuvre le plan d'action de la Commission Excellence Environnementale	(E, R) Favoriser les matériaux biosourcés et locaux (E, R) Favoriser les EnR sans source de combustion (E, R) Diminuer l'éclairage puis remplacer les lampes (R) Accompagner les projets de constructions uniquement sur du foncier déjà artificialisé (objectif zéro artificialisation des sols) Aides financières portent sur des chaudières gaz HPE (E, R) Ajouter un diagnostic et un objectif de réduction des points d'éclairage d'au moins 20% (en nombre de points), prendre en charge 50% du coût des travaux (HT) sur le parc éclairage public résiduel Compléter le suivi annuel par le gain d'émissions de GES et la baisse des émissions de polluants atmosphériques Préciser les chiffres relatifs à l'étude réalisé en été 2019	
1.2.4	Amélioration des performances et de la maîtrise en demande d'énergie des parcs d'éclairage public	(E, R) Réduire le nombre de points d'éclairage et la surface éclairée, en fixant un objectif à atteindre, puis adaptée les subventions en fonction des actions de réduction et de remplacement engagées	 SEV : Le marché relatif à l'éclairage prévoit déjà la réduction du nombre de points d'éclairage de 20%

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
		(E, R) Préciser les modalités de suivi car l'arrêté ne précise pas de modalité de suivi sur la faune	 <i>Point non retenu</i> Le SEV n'envisage pas de réaliser un suivi de la faune
1.3.1	Lutter contre les logements vacants en proposant une offre de chantier d'insertion d'aide à l'auto-réhabilitation	(E, R) Communiquer aussi sur la qualité de l'air intérieur, la ventilation et le risque Radon, l'utilisation des matériaux biosourcés locaux, les chantiers à faibles nuisances et les EnR sans combustion	
1.3.2	Mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat	<i>Nouvelle FA suite au COTEC du 05/09/2019</i> (E) Favoriser la rénovation par rapport à la création de nouvelles zones artificialisées. (E, R) Inclure des objectifs de réduction des consommations énergétiques et d'adaptation des logements au changement climatique. (E, R) Informer sur la qualité de l'air (ventilation, Radon). (E, R) Intégrer des objectifs de chantiers à faibles nuisances. (E, R) Inclure le projet dans des objectifs de redynamisation des centres-bourgs et d'accès par les mobilités douces (E, R) Favoriser le développement des EnR sans source de combustion	
1.4.1	Isoler les passoires thermiques	Inclure l'ARS dans les partenariats (E, R) Inclure, lors des visites à domicile, l'information sur la qualité de l'air (ventilation, Radon, PM...), l'usage de matériaux biosourcés, chantier avec peu de nuisance, retour d'expérience... (E, R) Proposer l'intervention d'un Conseil Médical en Environnement Intérieur si problèmes de santé notés potentiellement en lien avec l'habitat (visite gratuite) (E, R) Dans le cadre du suivi des travaux intégrer l'origine des travaux, la gestion des déchets de chantier	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
1.4.2	Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	<p><i>Nouvelle FA suite au COTEC du 05/09/2019</i></p> <p>(E) Favoriser la rénovation versus la création de nouvelles zones artificialisées. (E, R) Inclure des objectifs de réduction des consommations énergétiques et d'adaptation des logements au changement climatique. (E, R) Informer sur la qualité de l'air (ventilation, Radon). (E, R) Intégrer des objectifs de chantiers à faibles nuisances. (E, R) Inclure le projet dans des objectifs de redynamisation des centres-bourgs et d'accès par les mobilités douces (E, R) Favoriser le développement des EnR sans source de combustion</p>	👍
1.5.1	Valoriser les chantiers écologiques exemplaires et promouvoir les éco-matériaux	<p>(E, R) Utilisation de matériaux biosourcés locaux, chantier avec peu de nuisance, information sur la qualité de l'air intérieur et le risque Radon... (E, R) Informer sur les expériences, les mesures et les techniques existantes, REX sur le territoire et les territoires voisins, avantages et bénéfices des constructions et des rénovations (baisse des consommations énergétiques, réduction de la vacance de logement, réduction de l'artificialisation des sols...) (E, R) Faire le lien avec les actions relatives à la mise en place d'EnR, en particulier celles favorisant les EnR sans source de combustion, et les actions relatives à la réduction des consommations énergétiques.</p>	👍
1.5.2	Accompagner les particuliers et le petit tertiaire dans leurs projets de rénovation	<p>Inclure les thèmes de l'habitat, des bâtiments tertiaires, des transports, des déchets, de l'eau (E, R) Informer sur la qualité de l'air, la ventilation, le risque Radon, les matériaux biosourcés, l'adaptation au changement climatique</p>	👍
Axe 2/ Utiliser nos ressources renouvelables pour produire et consommer localement notre énergie			
2.1.1	Recenser et valoriser les friches industrielles pour la production d'EnR	<p>(E) Préciser que l'action a pour vocation la production d'EnR, car il est possible de valoriser les friches industrielles autrement (E) Ajouter Trame verte et bleue, aspects paysagers et patrimoniaux (E, R) Compléter sur une filière de recyclage des panneaux en fin de vie sur le territoire (E, R) Les friches "agricoles" doivent faire l'objet d'un programme de remise en exploitation et/ou d'actions en faveur de la biodiversité, de la TVB...</p>	👍

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
2.1.2	Favoriser le développement des énergies renouvelables électriques et la maîtrise des consommations sur le territoire	Respect de la vie privée	👍
2.1.3	Appui et soutien aux collectivités souhaitant développer des installations d'électricités renouvelables sur leurs territoires	L'énergie hydraulique est mentionnée dans la Fiche Action	<i>Sans objet : Le SEV n'exploite pas d'installation de production d'énergie hydraulique en Vienne et cette énergie ne sera pas développée dans le cadre du PCAET ; les références à l'énergie hydraulique ont été supprimées</i>
		Faire le lien avec les autres actions pour expliciter l'origine du mix énergétique	✗ <i>Point non retenu sans justification</i>
		Expliciter / Justifier la pertinence et l'intérêt de l'indicateur "hors Vienne" (R) Dans le cas des centrales photovoltaïques démontables, ne pas artificialiser les sols	Éléments supprimés, hors propos 👍
		Développer la participation citoyenne (concertation), l'intégration systématique des contraintes environnementales (réglementaires ou non) et de la TVB	✗ <i>Cet aspect est pris en compte à l'échelle départementale par la création d'une charte sur l'éolien et les EPCI pourront s'en saisir</i>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
		<p>Globalement pour les EnR sélectionnées, les points de vigilance sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (E, R) Privilégier le développement des EnR sans source de combustion et adaptées aux potentiels du territoire ; - Pour l'éolien : (R) intégrer la trame verte et bleue, le paysage et l'inclusion des citoyens dans les projets ; - Pour la géothermie : (E, R) intégrer le risque Radon et limiter la consommation d'espace ; - Pour les installations solaires en toiture : (E) en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, et une attention aux risques liés aux toitures en fibrociment ; - Pour les installations solaires au sol : (E, R) uniquement sur sols pollués, décharges, zones artificialisées - Pour l'hydraulique : (E, R) intégrer la trame verte et bleue car les ouvrages hydrauliques empêchent les continuités et prendre en compte la baisse de la ressource en eau avec le changement climatique qui diminue le potentiel hydroélectrique 	<p style="text-align: center;">👍</p> <p><i>Remarque</i> : La géothermie n'est pas une énergie développée par le SEV et n'est pas prise en charge dans le cadre de cette action mais dans l'action 2.11.</p>
2.2.1	Assurer la réappropriation politique de la maîtrise de l'éolien sur le territoire	<p>(E) Inclure la Trame verte et bleue, les corridors écologiques, les sites Natura 2000, paysage et patrimoine dans le contexte réglementaire</p> <p>Développer les EnR selon leur potentiel sur le territoire : géothermie > éolien > méthanisation > solaire photovoltaïque > bois énergie > solaire thermique, tout en assurant un mix énergétique et favorisant les EnR sans source de combustion</p>	<p style="text-align: center;">👍</p> <p><i>Remarque</i> : un moratoire sur le développement de nouveaux projets éoliens a été voté en 2022</p>
2.3.1	Communiquer sur les ENR thermiques lors du remplacement de chaudière et des travaux d'isolation thermique	<p>(E, R) Informer sur la ventilation, la qualité de l'air intérieur, le radon, le remplacement des toitures en fibrociment ainsi que les aspects patrimoniaux.</p> <p>(E, R) Réfléchir à une filière de recyclage des panneaux solaire en fin de vie sur le territoire</p> <p>Développer les EnR selon leur potentiel sur le territoire : géothermie > éolien > méthanisation > solaire photovoltaïque > bois énergie > solaire thermique, tout en assurant un mix énergétique et en favorisant les EnR sans source de combustion (enjeux qualité de l'air)</p>	<p style="text-align: center;">👍</p>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
2.4.1	Réaliser un réseau de chaleur exemplaire	<p>(E) Implantation du réseau de chaleur en cohérence avec l'implantation d'un réseau gaz (non-concurrence) et (E, R) action à articuler avec des actions de remplacement des foyers bois / chaufferies fuel dans ces zones.</p> <p>Préciser la source d'énergie utilisée pour évaluer l'impact et vérifier l'adéquation entre la ressource et le besoin. - Développer les EnR en fonction du potentiel de chaque territoire, en assurant un mix énergétique et en favorisant les EnR sans source de combustion (enjeux qualité de l'air)</p> <p>Selon la source d'énergie, intégrer les vigilances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la géothermie : (E, R) intégrer le risque Radon et limiter la consommation d'espace ; - Pour les installations solaires en toiture : (E) en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, et une attention aux risques liés aux toitures en fibrociment ; - Pour les installations solaires au sol : (E, R) uniquement sur sols pollués, décharges, zones artificialisées - Pour l'hydraulique : (E, R) intégrer la trame verte et bleue car les ouvrages hydrauliques empêchent les continuités et prendre en compte la baisse de la ressource en eau avec le changement climatique qui diminue le potentiel hydroélectrique - Pour la méthanisation : (R) intégrer les objectifs de réduction des déchets (limiter les quantités collectées, limiter le transport, favoriser le réemploi...), évaluer le gisement utilisable en méthanisation actuel et futur en limitant les CIVE et en intégrant les objectifs de modification des pratiques agricoles, qui réduisent le potentiel méthanisable et intégrer la gestion des odeurs de digestats et la pollution de l'eau (boues), ainsi que le risque fuites de gaz ; - Pour le bois-énergie : (E, R) à adapter selon la ressource du territoire, risque de déstabilisation de la filière bois d'œuvre et dégradation de la qualité de l'air 	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
2.5.1	Structurer une filière professionnelle et innovante des entreprises du bâtiment (MDE et EnR)	<p>(E, R) Intégrer l'information sur qualité de l'air intérieur, la ventilation et le risque Radon, l'utilisation des matériaux biosourcés locaux, les chantiers à faibles nuisances</p> <p>(E, R) Privilégier le développement des EnR sans source de combustion et adaptés aux potentiels du territoire ; selon la source d'énergie, intégrer les vigilances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la géothermie : (E, R) intégrer le risque Radon et limiter la consommation d'espace ; - Pour les installations solaires en toiture : (E) en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, et une attention aux risques liés aux toitures en fibrociment ; - Pour les installations solaires au sol : (E, R) uniquement sur sols pollués, décharges, zones artificialisées - Pour l'hydraulique : (E, R) intégrer la trame verte et bleue car les ouvrages hydrauliques empêchent les continuités et prendre en compte la baisse de la ressource en eau avec le changement climatique qui diminue le potentiel hydroélectrique - Pour la méthanisation : (R) intégrer les objectifs de réduction des déchets (limiter les quantités collectées, limiter le transport, favoriser le réemploi...), évaluer le gisement utilisable en méthanisation actuel et futur en limitant les CIVE et en intégrant les objectifs de modification des pratiques agricoles, qui réduisent le potentiel méthanisable et intégrer la gestion des odeurs de digestats et la pollution de l'eau (boues), ainsi que le risque fuites de gaz ; - Pour le bois-énergie : (E, R) à adapter selon la ressource du territoire, risque de déstabilisation de la filière bois d'œuvre et dégradation de la qualité de l'air <p>Faire le lien avec les entreprises identifiées à l'action 1.1.2</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
2.5.2	Identifier les potentiels d'un mix énergétique EnR non délocalisable	<p>(E, R) Privilégier le développement des EnR sans source de combustion et adaptés aux potentiels du territoire ; selon la source d'énergie, intégrer les vigilances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la géothermie : (E, R) intégrer le risque Radon et limiter la consommation d'espace ; - Pour les installations solaires en toiture : (E) en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, et une attention aux risques liés aux toitures en fibrociment ; - Pour les installations solaires au sol : (E, R) uniquement sur sols pollués, décharges, zones artificialisées - Pour l'hydraulique : (E, R) intégrer la trame verte et bleue car les ouvrages hydrauliques empêchent les continuités et prendre en compte la baisse de la ressource en eau avec le changement climatique qui diminue le potentiel hydroélectrique - Pour la méthanisation : (R) intégrer les objectifs de réduction des déchets (limiter les quantités collectées, limiter le transport, favoriser le réemploi...), évaluer le gisement utilisable en méthanisation actuel et futur en limitant les CIVE et en intégrant les objectifs de modification des pratiques agricoles, qui réduisent le potentiel méthanisable et intégrer la gestion des odeurs de digestats et la pollution de l'eau (boues), ainsi que le risque fuites de gaz ; - Pour le bois-énergie : (E, R) à adapter selon la ressource du territoire, risque de déstabilisation de la filière bois d'œuvre et dégradation de la qualité de l'air 	
2.5.3	Sensibiliser et accompagner des projets de développement de la géothermie dans les collectivités	Indiquer pourquoi le potentiel technico-économique de la GMI n'a pas été réalisé dans la PCAET	 <p><i>Une étude plus poussée est en cours avec la création d'une cellule au BRGM dédiée aux collectivités. Cette étude permettra de compléter l'action.</i></p>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
		<p>Supprimer "au côté du bois-énergie prédominants"</p> <p>(E) EnR à développer en fonction du potentiel du territoire et qui peut compléter une autre EnR de préférence sans source de combustion.</p> <p>(E) Intégrer les contraintes en lien avec la présence de captage d'eau potable ou minérale, l'existence de pollution des sols ou des nappes d'eau souterraine, l'existence d'activités particulières à proximité (décharge, mine ou ancienne mine, stockage souterrain, canalisations, tunnel...), les objectifs et règlements du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), les territoires Natura 2000...</p> <p>(E, R) Intégrer le risque Radon</p>	
2.5.4	<p>Développer des projets territoriaux de production de biométhane en injection sur les réseaux de gaz naturel ou en cogénération sur les réseaux électriques</p>	<p>Développer la méthanisation en fonction du potentiel du territoire.</p> <p>(R) Intégrer les objectifs de réduction des déchets (limiter les quantités collectées, limiter le transport, favoriser le réemploi...).</p> <p>(E) Intégrer une évaluation du gisement utilisable en méthanisation actuel <u>et futur</u> en limitant les CIVE et en intégrant les objectifs de modification des pratiques agricoles.</p> <p>(R) Intégrer une évolution des pratiques agricoles qui réduisent le potentiel méthanisable.</p>	
Axe 3/ Se déplacer plus sobrement sur notre territoire			
3.1.1	<p>Élaborer un schéma directeur pour l'installation de bornes de recharge électriques.</p>	<p>(E, R) Au préalable, mettre en place des mesures d'évitement et de réduction des déplacements. Par exemple : télétravail, PDE, modes doux, transport en commun.</p>	
3.2.1	<p>Coordonner des dispositifs de covoiturage de proximité</p>	<p>(E, R) Privilégier d'abord l'évitement et la réduction des déplacements, (E) privilégier les mobilités douces (marche, vélo) et communiquer sur les bénéfices pour la santé</p> <p>(E, R) Développer la multimodalité des aires de covoiturage : accès à pied et à vélo, proximité des transports en commun => possibilité d'ajouter une action en faveur du développement et/ou création des aires de covoiturage</p> <p>(R) Faire le lien avec les entreprises concernées ou volontaire par un PDE et les favoriser. Possibilité de faire une action supplémentaire</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
3.2.2	Favoriser les liaisons douces sur le territoire en direction des pôles multimodaux et des services centraux	<p><i>Fusion des actions précédentes "Aménager un réseau cyclable en relation avec l'itinéraire touristique sur le territoire" et "Aménagement d'une voie verte connectant Civray et Saint-Saviol"</i></p> <p>(R) Privilégier d'abord la réduction des déplacements et les mobilités douces (marche, vélo) et communiquer sur les bénéfices pour la santé (E, R) Intégrer les déplacements pour l'accès aux services de proximité (commerces, services publics...) Diagnostic des équipements présents</p> <p><u>Action "Aménager un réseau cyclable en relation avec l'itinéraire touristique sur le territoire" :</u> (E, R) Adapter le réseau cyclable à un usage quotidien pour l'accès notamment aux zones d'emplois, aux commerces et services de proximité (= > faire une action supplémentaire, par exemple : réaliser les zones réservées aux piétons et vélos dans les centres-bourgs et entre les zones d'habitation et les centres-bourgs Développer également, lorsque cela est possible, les voies cyclables sur les voies communales</p> <p><u>Action "Aménagement d'une voie verte connectant Civray et Saint-Saviol" :</u> Compléter les équipements avec des parkings à vélo (E, R) Ouverture du dispositif vers d'autres directions / localités</p> <p>Vigilance : (E, R) privilégier en premier lieu les modes doux (non électriques, non thermiques) - Cf. Titre de l'action (E, R) Limitation de l'artificialisation des sols dans le cadre des projets d'aménagement de voies en site propre</p>	👍
3.2.3	Mettre en place un schéma de développement du télé-travail et du coworking	<p>(E, R) Lieux pour coworking : privilégier le déjà existant à la construction (E, R) Accompagner la mise en place des Plans Déplacement d'Entreprise pour les entreprises concernées et/ou volontaire</p>	👍

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
3.2.4	Faire vivre l'offre de proximité via la communication et les permanences itinérantes	(E, R) Lieux pour coworking : privilégier le déjà existant à la construction (E, R) Accompagner la mise en place des Plans Déplacement d'Entreprise pour les entreprises concernées et/ou volontaire	
3.2.5	Développer un schéma de mobilité locale en Poitou	Pas de remarque de l'EES à ce stade	
3.2.6	Reprenre le projet de ferroutage sur Saint-Saviol	Ancienne FA 3.2.4 (E, R) Faire le lien entre les acteurs économiques du territoire, identifié les besoins et les solutions existantes pour le transport des marchandises. (E, R) Intégrer la multimodalité, le partage des équipements de transport entre les usagers du fret (ex : conteneurs pouvant transporter plusieurs types de marchandises, déplacement des équipements de transport...), inclure des déplacements à l'échelle du territoire, du département, de la région et pas uniquement des échanges nationaux, européens ou internationaux. Développer les équipements nécessaires (E, R) Informer sur les gains en termes d'émissions de GES, de réduction des consommations de carburant et d'amélioration de la qualité de l'air.	
Axe 4/ Gérer durablement les ressources naturelles sur notre territoire			
4.1.1	Mettre en place des complémentarités entre les systèmes de production agricoles / Faire de la « polyculture-élevage territoriale »	Compléter les objectifs : - (E, R) Choisir des cultures adaptées au changement climatique - (E, R) Adapter les équipements agricoles aux évolutions des pratiques et au changement climatique (agriculture de conservation, agriculture Bio, adaptation des bâtiments d'élevage...) (E, R) Inclure de l'information sur les adaptations aux changements climatiques à anticiper : la réduction des consommations en eau, la qualité de l'air, les différentes pratiques agricoles, la séquestration carbone, partage de REX... (E) Privilégié les circuits-courts Possibilité de faire plusieurs actions	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
4.1.2	Valoriser des retours d'expérience et développer l'agriculture de conservation notamment par l'implantation de miscanthus	(E, R) Compléter sur les avantages de réduction des émissions de particules fines, de réduction des consommations de pesticides et d'engrais chimiques (car présence de couverts végétaux d'interculture et rotation diversifiée), de favorisation de la séquestration carbone.	
4.1.3	Développer les circuits-courts	Ancienne FA 5.2.1 (E, R) Faire le lien avec la dynamisation des centres-bourgs, le lien social et la réduction des transports des marchandises. (E) Si création de nouveaux équipements, favorisés la rénovation à la création de nouvelles zones urbanisées. Expliciter l'offre d'amorçage d'approvisionnement local Prévoir une coordination des actions	
4.2.1	Améliorer les pratiques de gestion forestière pour favoriser la séquestration du carbone	(E, R) Favoriser le bois d'œuvre et les matériaux bois pour le secteur du bâtiment et informer les acteurs des bénéfices en matière de séquestration carbone, de qualité de l'air (émissions liées à la combustion, la déforestation...) (E) Assurer le maintien des continuité écologiques (TVB) du territoire	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
4.2.2	Améliorer la mobilisation de bois sur le territoire (bois d'œuvre et bois énergie)	<p>(R) Privilégier le bois d'œuvre (réorganisation de l'ordre de l'action).</p> <p>(E, R) Informer les propriétaires forestiers de privilégier le bois d'œuvre au bois énergie, le bénéfiques vis-à-vis de la séquestration carbone, de la biodiversité, de la qualité de l'air (via la réduction de la combustion).</p> <p>(R) Inclure les plans de gestion forestière respectant la biodiversité (pas de coupe franche) ; les déchets de bois issus de la transformation du bois d'œuvre peuvent être utilisés en bois énergie</p> <p>Préciser "foyer performants" et viser les équipements "flamme verte 7 étoiles"</p> <p>(E, R) Vigilance au choix des espèces sylvicoles (adaptation au changement climatique, besoins en bois d'œuvre...)</p> <p>Vigilances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (E, R) Utiliser de préférence les EnR sans source de combustion (qualité de l'air), remplacer les chauffages au fioul et les foyers bois ouvert, le cas échéant des foyers fermés » performants » - (E) Intégrer la trame Verte et Bleue lors des coupes et des entretiens des espaces forestiers, et réaliser un cahier des charges des bonnes pratiques - (E, r) Développer le bois énergie en relation avec le potentiel du territoire (éolien > géothermie > méthanisation > bois énergie > photovoltaïque) 	
4.3.1	Assurer la récupération des eaux de pluie sur toitures publiques et tertiaires	<p><i>Nouvelle FA suite au COTEC du 05/09/2019</i></p> <p>(E, R) Compléter les objectifs par " En l'absence de possibilité de récupération des EP, étudier la possibilité d'infiltration pour limiter l'évacuation de l'eau au réseau / cours d'eaux et favoriser les recharges de nappes"</p> <p>(R) Au préalable, privilégier les techniques et les actions de réduction des consommations en eaux.</p> <p>(E, R) Les études techniques doivent inclure la gestion des effluents issus de l'usage des eaux collectées (eaux usées sanitaires, eaux usées industrielles...). Faire le lien avec la qualité et la quantité des eaux sur le territoire.</p> <p>(E, R) Inclure des clauses dans les marchés publics sur ce thème pour un usage de la commande publique pour mettre en œuvre les actions.</p>	  <i>Point non retenu par manque d'exemple</i>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
4.3.2	Restaurer et protéger les cours d'eau du territoire – Compétence GEMAPI	<p><i>Nouvelle FA suite au COTEC du 05/09/2019</i></p> <p>(E, R) Inclure la trame verte et bleue dans l'analyse des bénéfices des actions et compléter les connaissances sur la biodiversité des zones faisant l'objet des travaux.</p> <p>(E, R) Informer les citoyens sur les bénéfices des actions vis-à-vis de la biodiversité, de la gestion des crues, la qualité et la quantité des eaux</p> <p>E) Vérifier que les investissements sont cohérents avec les objectifs du plan climat (pas de création de réserves d'eau ou de prises d'eau sur le milieu naturel pour l'irrigation ou l'agriculture)</p>	
4.4.1	Valoriser les haies communales et encourager les particuliers à faire de même	<p>Dans l'action uniquement les haies sont traitées = faire des actions supplémentaires sur les ZNIEFF et la TVB ou développer l'action</p> <p>Identifier et évaluer les haies (espèces, qualité sylvicole, mètres...), via le PLU</p> <p>(E, R) Planter de nouvelles haies et réaliser l'entretien des haies existantes (dans les zones agricoles et dans et à proximité des zones urbanisées) ; choisir des espèces locales et adaptées aux changements climatiques</p> <p>(E, R) Communiquer également sur les rôles des haies : gestion des écoulements des eaux, haies de ripisylves et crue, écran, refuge pour la faune, réservoir de biodiversité, continuité écologique (et lien avec la TVB) ...</p> <p>(E, R) Faire le lien avec la limitation de l'urbanisation / artificialisation des sols, les évolutions des pratiques agricoles (surface des parcelles) et la gestion des écoulements des eaux et du risque d'inondation</p> <p>(R) Possibilité de valoriser les bois issus de l'entretien des haies (copeaux, paillis, énergie...)</p> <p>Éviter le terme "débat" : il n'y a pas lieu de débattre, mais de partager les bonnes pratiques</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
4.4.2	Accompagner la réduction de l'utilisation d'intrants (eau, produits phytosanitaires) dans les exploitations agricoles	<p>(E, R) Inclure dans les axes de travail : la réduction des consommations en eau et des pesticides, la réduction des apports en azote et en particulier des engrais chimiques tout en limitant les émissions atmosphériques de NH3 (notamment lors de l'épandage)</p> <p>(E, R) S'appuyer également sur l'agriculture Bio</p> <p>(E, R) Adapter les pratiques agricoles aux changements climatiques</p> <p>Inclure les évolutions à prévoir sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (R) les bâtiments d'élevage, les équipements sur leur consommation de carburants et leurs émissions de GES et particules liées à la combustion de carburant - (E, R) les aménagements intra-parcellaires pour favoriser la biodiversité, l'infiltration des eaux pluviales et la séquestration carbone - (E, R) la qualité de l'air <p>(E, R) Inclure la protection des populations vis-à-vis des enjeux sanitaires, de la quantité et la qualité des eaux, de la qualité de l'air, des phénomènes climatiques...</p> <p>Accompagner les installations de jeunes agriculteurs en Agriculture biologique et le conversion des exploitations conventionnelles</p> <p>Valoriser les bonnes pratiques déjà existantes sur le territoire ou ailleurs, le but n'est pas de partir de zéro)</p>	
4.4.3	Mettre en place une gestion éco-responsable des espaces verts communautaires	<p><i>Nouvelle FA suite au COTEC du 05/09/2019</i></p> <p>Préciser dans le titre que l'action concerne l'entretien des espaces verts</p> <p>Préciser les actions visées</p> <p>(E, R) Lors de plantation ou du renouvellement de plantation, favoriser des espèces peu consommatrices en eau, adaptées au changement climatique, locales et favorisant la biodiversité.</p> <p>(E, R) Vigilance pollen,</p> <p>(E) Ne pas développer des espaces verts avec irrigation / arrosage.</p> <p>Faire le lien avec les actions relatives à l'usage de produits phytosanitaires</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
4.4.2	Promouvoir une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires sur tout le territoire	<p>(E, R) Inclure l'information sur les évolutions des pratiques agricoles moins consommatrices de produits phytosanitaires : bio, permaculture... (inclure également les méthodes de réduction des consommations en eau, informer sur la qualité de l'air et de l'eau)</p> <p>(E, R) Faire un état des lieux des usages et évaluer les leviers permettant d'éviter et de réduire les usages de produits phytosanitaires</p> <p>(E, R) Mettre en place un réseau d'acteurs composé de particuliers, de membres de la CC et d'agriculteurs</p> <p>Organiser plusieurs événements sur les 6 ans (et les suivantes).</p> <p>Lien avec l'action 4.1.2 sur l'AC et ses acteurs</p> <p>Prévoir la mise en place d'actions supplémentaires dans la mise en œuvre de l'évitement et la réduction de l'usage des produits phytosanitaires</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>Action non retenue car doublon avec l'action 4.4.3</p>
Axe 5/ Tendre vers un territoire zéro-déchets			
5.1.1	Poursuivre les actions dans le cadre de la labélisation territoire économie circulaire	<p>Nouvelle FA suite aux révisions de Juin 2022</p> <p>Pas de remarques de l'EES à ce stade</p>	<p style="text-align: center;"></p>
5.1.2	Réaliser une étude d'harmonisation et d'optimisation du service déchets et réflexion sur la mise en place de tarification incitative	<p>Nouvelle FA suite au COTEC du 05/09/2019</p> <p>(E, R) Inclure l'information sur la réduction de production de tous les déchets</p> <p>Compléter les indicateurs de suivi avec les autres tonnages de déchets collectés</p>	<p style="text-align: center;"></p>
5.1.3	Poursuivre l'action "je trie pour un arbre"	<p>Nouvelle FA suite au COTEC du 05/09/2019</p> <p>(R) En parallèle, informer sur les objectifs de réduction des déchets</p> <p>Liens avec Fiches action 4.2.1 et 4.2.2 relatives aux zones boisées et aux filières bois + Fiche action 4.4.1 relative aux haies</p>	<p style="text-align: center;"></p>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
		L'action n'incite pas à éviter la conso de papier. Une baisse des tonnages de papiers est attendue, pas une augmentation / revoir l'indicateur ou parler de la baisse de la part de papier dans les OMr	 <i>L'objectif 1 de l'action est modifié pour baisser la part de papier dans les ordures ménagères résiduelles pour augmenter le tonnage de papiers collectés sur le territoire puis recyclés</i>
5.2.1	Mettre en œuvre une gestion de proximité des biodéchets sur le territoire du Civraisien en Poitou	<i>Ancienne FA 5.2.3</i> <i>Nouvelle FA suite au COTEC du 05/09/2019</i> (E, R) Inclure également la valorisation des biodéchets (E, R) Inclure aux projets la définition de la filière de valorisation du compost en favorisant un usage local (ex : agriculture du territoire avec un plan d'épandage, entreprises ou services de la collectivité qui réalisent l'entretien des espaces verts)	
5.2.2	Structurer une filière bois énergie en valorisant les déchets bois	<i>Nouvelle FA suite au COTEC du 05/09/2019</i> Action qui concerne l'Axe 2 => à déplacer Anticiper l'Evolution de la filière déchet de bois en lien avec les politiques de prévention et réduction des déchets. Mobiliser les déchets issues du bois d'œuvre Vérifier la filière de reprise des déchets de bois en ISDND car l'enfouissement est une non-conformité réglementaire Les CET ont été remplacés par des ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) ou ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) "Trop de ressource" => vérifier la cohérence de l'action.	 <i>Remarques non prises en compte sans justification</i>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
		<p>Vérifier l'articulation de cette fiche et la cohérences besoins/enjeux : il convient d'améliorer les outils existants plus que de développer la ressource</p> <p>(E, R) La valorisation énergétique des déchets de bois concerne uniquement les bois de classe A (non traité) ; s'assurer du bon tri réalisé en déchèterie.</p> <p>(E, R) Développer les EnR selon leur potentiel sur le territoire : géothermie > éolien > méthanisation > solaire photovoltaïque > bois énergie > solaire thermique, tout en assurant un mix énergétique et en favorisant les EnR sans source de combustion (enjeux qualité de l'air)</p> <p>(E, R) Dans un contexte d'objectif de réduction de la production de déchets, s'assurer que l'origine des déchets de bois restera locale pour éviter les transports et que les quantités seront suffisantes</p> <p>(E, R) Favoriser le développement des chaudières collectives de petite taille (petit village, quartier, zone d'activités)</p> <p>(R) Mettre en place un cahier des charges des bonnes pratiques : uniquement des déchets de bois, origine locale, usage pour des chaufferies collectives</p> <hr/> <p>Préciser où est réalisée la fabrication de plaquettes => point 3 de la mise en œuvre n'est pas suffisamment détaillé (s'agit-il d'un projet ?)</p>	<p style="text-align: center;">👍</p> <hr/> <p style="text-align: center;">✗</p> <p style="text-align: center;"><i>Point non retenu sans justification</i></p>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
5.2.3	Mettre en œuvre une dynamique d'Ecologie Industrielle et Territoriale pour valoriser localement les déchets des entreprises	<p>Ancienne FA 5.2.7 Nouvelle FA suite au COTEC du 05/09/2019 Ajouter l'ADEME dans les acteurs (E, R) Vérifier les besoins et les enjeux du territoire, ajouter les cycles de l'eau et des matières premières y compris matières agricoles, PV en toiture, valorisation de certains déchets d'une industrie en matières premières pour une autre industrie.. (E, R) Développer les EnR selon leur potentiel sur le territoire : géothermie > éolien > méthanisation > solaire photovoltaïque > bois énergie > solaire thermique, tout en assurant un mix énergétique et en favorisant les EnR sans source de combustion (enjeux qualité de l'air) (E, R) Inclure dans la démarche : l'évitement et la réduction des transports, l'écoconception, le cycle de vie des produits (E, R) Inclure les démarches d'économie sociale et solidaire (ESS), la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et de transition écologique (E, R) Informer sur la qualité de l'air et les émissions atmosphériques</p>	
5.2.4	Programme d'Accompagnement Collectif Territorial des Entreprises (PACTE)	<p>Nouvelle FA suite au COTEC du 05/09/2019 Le Pôle de développement économique assure le suivi et la coordination entre les entreprises et les chambres consulaires Il existe également le dispositif de l'ADEME « TPE et PME Gagnant sur tous les coûts » qui inclue également les consommations énergétiques et d'eau. Ce dispositif est gratuit.</p>	 Fiche supprimée suite aux révisions de Juin 2022
5.2.6	Mettre en place une gestion locale des déchets verts et gros bois	<p>Nouvelle FA suite au COTEC du 05/09/2019 Réalisation du broyage sur la déchèterie (E, R) Possibilité de compostage des broyats (action 5.2.3) (E, R) Anticiper les nuisances acoustiques et olfactives pour les riverains par le broyage de déchets verts et leur compostage Réglementation des ICPE applicable Possibilité de création de zone de mise à disposition du broyat au public sur les déchèteries</p>	 Fiche fusionnée avec la FA 5.2.2

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
5.2.8	Valoriser les déchets des entreprises du territoire et mettre en place des filières locales	<p><i>Nouvelle FA suite au COTEC du 05/09/2019</i></p> <p>Inclure la gestion des biodéchets de l'action 5.2.3 (R) Privilégier la réduction à la source. (E, R) Privilégier les filières locales de traitement et de valorisation des déchets, et à défaut les plus proches du territoire. Faire le lien avec l'action de relatif à la mise en place d'une démarche EIT (action 5.2.7)</p>	<p style="text-align: center;">👍</p> <p><i>Fiche fusionnée avec la FA 5.2.3</i></p>

6.3.7 Lors de la réunion de finalisation de la démarche PCAET du 11 décembre 2019

Cette réunion a été l'occasion de faire un bilan de la démarche, notamment vis-à-vis de la stratégie énergétique mais aussi sur l'EES. Les derniers éléments et mesures ERC non intégrées jusqu'à présent dans les fiches action ont fait l'objet d'une discussion et d'une dernière actualisation du plan d'actions (cf. Tableau 38).

Le tableau suivant présente les points abordés sur les principaux enjeux et objectifs non adressés à ce jour dans le PCAET et les réponses faites par la CCCP :

Tableau 38 : Principaux enjeux et objectifs non adressés dans le PCAET, observations et justification de la CCCP

Les principaux enjeux et objectifs non adressés dans le PCAET :	Réponses de la CCCP
Des engagements plus forts pourraient être portés grâce au PCAET sur :	
L'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air et la séquestration carbone :	
- Limiter l'artificialisation des sols pour limiter les risques vis-à-vis des phénomènes climatiques (inondations, coulées de boues, gonflement des argiles...) et augmenter la capacité de stockage du carbone	<i>Ces thématiques sont traitées dans le cadre du PLUi</i>
- Réduire les prélèvements d'eau et anticiper les arbitrages sur la ressource	<i>Pas d'observation</i>
- Améliorer la qualité des eaux	<i>Pour la question de l'eau, la CCCP s'appuie sur plusieurs missions / structures :</i> <ul style="list-style-type: none"> - La SABAC (Service d'Aménagement du Bassin de la Charente) ; - Les syndicats de rivière Clouère et Clain qui ont des projets sur la qualité et la continuité écologique et sédimentaire de l'eau ; - Le syndicat de rivière Loire Bretagne qui débute son programme pluriannuel d'aménagement ; - Eaux de Vienne et son programme ReSources
- Absence d'action en faveur de la couverture des fosses (ou autres actions sur l'ammoniac)	<i>Pour la réduction des émissions d'ammoniac, la CCCP se réfère aux actions de la Chambre d'Agriculture</i>
La gestion des espaces naturels et de leur biodiversité :	
- Réduire les éléments fragmentant de la TVB, fermeture des milieux, développement des espèces invasives...	<i>Les thèmes de la TVB et des continuités écologiques sont traités dans le PLUi.</i> <i>La lutte contre le développement des espèces invasives est traitée par :</i> <ul style="list-style-type: none"> - La Chambre d'agriculture pour l'ambroisie ; - Un programme relatif à la Vallée de la Charente, pour la Jussie et la Renouée du Japon.
- Connaissance de la biodiversité et de ses rôles (tampon, réservoirs...)	<i>Des réflexions seront menées dans un second temps (post PLUi et PCAET) sur une charte Paysagère qui prendra en compte les aspects liés à la biodiversité et les enjeux avec l'éolien</i>

Le développement des transports en commun (train, bus) et le maintien/développement des services de proximité

Les bus et trains sont surtout gérés par la région et le département. Le programme d'actions contient des actions sur le maintien des services publics dans certains bourgs, le covoiturage et la mobilité solidaire davantage en adéquation avec la réalité du territoire (et pour lesquelles, l'EPCI peut avoir la main). Suite au PLUi, un Plan Local de l'Habitat va être lancé puis des OPAH qui pourront aussi traiter de la vacance commerciale. De plus, il existe déjà un système de transport à la demande sur le territoire qui répond à des enjeux de mobilité

6.3.8 Conclusion sur la prise en compte des mesures ERC et des évolutions du plan d'actions

L'évaluation environnementale a permis de proposer des scénarios alternatifs et des mesures ERC lors de la rédaction des fiches actions. Ce travail itératif, tout au long de l'élaboration du plan d'actions, a permis de rédiger la version répondant aux enjeux environnementaux du territoire et des enjeux des acteurs du territoire.

Dans le cadre de ce PCAET, de nombreuses mesures d'évitement et de réduction ont été formulées et intégrées au plan d'actions (Cf. Tableau 38). L'évaluateur regrette cependant que certains commentaires ou mesures ERC aient été intégrés dans les fiches actions de manière désolidarisée (i.e. Sous la forme de « commentaire » ou « point de vigilance » suite aux étapes de l'action). **Cette formulation ne permet pas de confirmer que les mesures ERC proposées seront intégrées comme des conditions de mise en œuvre de l'action.**

Certaines actions ont des effets négatifs résiduels, il pourrait être nécessaire de mettre en place des mesures de compensation pour atteindre les objectifs.

En effet, la compensation pourrait être requise dans certains projets au stade de développement ou lors de l'étude détaillée des impacts des projets (i.e. Étude d'Impact pour les projets EnR éoliens ou photovoltaïques par exemple).

7 EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES RESIDUELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE

La démarche d'évaluation et d'amélioration des actions présentées dans la section précédente a permis de réduire au maximum les effets négatifs de la programmation du plan sur l'environnement. Le plan d'actions ayant été finalisé, il convient désormais d'analyser les effets notables et probables de la mise en œuvre du PCAET tel que défini, qu'ils soient positifs ou négatifs pour les enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

Conformément au point 3a de l'article R.122-20 du code de l'environnement, les incidences sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages doivent, s'il y a lieu, être analysés.

Pour être le plus exhaustif possible, chaque action a été confrontée à chacune des thématiques présentées dans l'état initial de l'environnement. Cette analyse se présente sous la forme des tableaux suivants.

7.1 Analyse du plan d'actions du PCAET

Les tableaux suivants évaluent les incidences de chaque action du PCAET sur les différentes thématiques environnementales suivantes

- Milieu physique :
 - Les sols ;
 - Ressources non renouvelables ;
 - Eaux souterraines ;
 - Eaux superficielles ;
 - Qualité de l'air ;
 - Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Milieu naturel :
 - Diversité biologique ;
 - Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000) ;
 - Continuités écologiques ;
- Milieu humain :
 - Santé ;
 - Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...) ;
 - Aménagement / urbanisme / consommation d'espace ;
 - Patrimoine culturel, architectural et archéologique ;
- Gestion des déchets :
 - Déchets ;
 - Assainissement ;
- Déplacement, infrastructures et transports :
- Risques et nuisances :
 - Risques naturels ;
 - Risques technologiques ;

- Bruit ;
- Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...) ;
- Paysages.

Pour chacun de ces thèmes, une **évaluation semi-quantitative** a été également intégrée afin d'évaluer l'intensité attendue de l'action sur la thématique environnementale. Ces éléments sont donnés à titre indicatif afin d'évaluer globalement la stratégie et ses effets. Ils ne peuvent pas être liés directement aux objectifs chiffrés du PCAET en raison des incertitudes et du niveau de détail des actions. Des études d'impacts spécifiques seront nécessaires (conformément au Code de l'Environnement ou aux attentes spécifiques de l'Autorité Environnementale) pour quantifier précisément l'intensité des impacts des différentes actions (exemple Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires pour les ICPE ou évaluation de la dispersion des odeurs par modélisation dans le cas des installations de méthanisation).

L'échelle de quantification des impacts est présentée ci-dessous :

Tableau 39 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts

++	Amélioration significative de l'enjeu environnemental du territoire
+	Amélioration potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
0	Pas d'impact attendu de l'action sur l'enjeu environnemental du territoire
-	Dégradation potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
--	Dégradation significative de l'enjeu environnemental du territoire
i	Doute subsiste pour évaluer l'impact / action non suffisamment détaillée pour conclure sur l'impact sur cet enjeu (<i>utilisé principalement pour la version de travail</i>)

À noter que les actions analysées **intègrent les mesures ERC qui ont été incluses dans les fiches d'actions.**

Il s'agit donc des **effets probables et résiduels** du PCAET sur l'environnement.

Tableau 40 : Analyse des incidences des actions

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique				Milieu naturel				Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances				Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels protégés (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances lumineuses...)	
Axe 0 / Objectifs transverses																						
0.1	Gouvernance, suivi et évaluation du PCAET	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0
0.2	Assurer la communication et la mobilisation autour de la démarche PCAET	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0
0.3	Animer les relations et partenariats avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	+	0	+	0	+	0	0	0	0	0
Axe 1 / Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes																						
1.1.1	Mettre en place un plan de communication pour France Renov'	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0
1.1.2	Structurer une filière territoriale des entreprises du bâtiment	0	+	0	0	+	+	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.1.3	Proposer des formations à l'auto-rénovation performante (particuliers non éligibles Anah)	0	+	0	0	+	+	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.2.1	Adhérer au CRER pour maîtriser la demande en énergie des collectivités	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.2.2	Etre exemplaire sur la rénovation du bâti ancien du parc public	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	+	+	+	+	0	+	0	0	0	+	0
1.2.3	Animer et mettre en œuvre le plan d'action de la Commission Excellence Environnementale	0	0	0	0	-	+	0	0	0	-	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.2.4	Améliorer les performances et la demande en maîtrise de l'énergie des parcs d'éclairage public	0	0	0	0	0	0	+	+	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	+	+
1.3.1	Lutter contre les logements vacants en proposant une offre de chantier d'insertion d'aide à l'auto réhabilitation	0	+	0	0	+	+	0	0	0	+	+	+	0	+	0	+	0	0	0	0	0
1.3.2	Mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat	0	+	0	0	+	+	0	0	0	+	+	+	+	+	0	+	0	0	0	+	+
1.4.1	Isoler les passoires thermiques	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.4.2	Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique				Milieu naturel				Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances				Paysages	Commentaires	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels protégés (ind. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / sylviculture, d'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)			
1.5.1	Valoriser les chantiers écologiques exemplaires et promouvoir les éco-matériaux	0	+	0	0	+	+	0	0	0	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	+	0		
1.5.2	Accompagner les particuliers et le petit tertiaire dans leurs projets de rénovation	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	+	+	0	+	0	+	0	0	0	0	0	0	
Axe 2 / Utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie																								
2.1.1	Recenser et valoriser les friches industrielles pour la production d'EnR	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	+	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0		
2.1.2	Favoriser le développement des énergies renouvelables électriques et la maîtrise des consommations sur le territoire	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
2.1.3	Appuyer et soutenir les collectivités souhaitant développer des installations d'électricité renouvelables sur leur territoire	0	0	i	i	+	+	i	i	i	0	-	-	0	i	0	0	0	i	0	i	-	L'EnR retenue n'étant pas précisée, des études d'incidences devront être réalisées.	
2.2.1	Assurer la réappropriation politique de la maîtrise de l'éolien sur le territoire	0	0	0	0	+	+	-	-	-	0	-	-	0	0	0	0	0	-	-	-	-	Incidences faibles de l'éolien sur les milieux naturels, les activités, le bruit et les nuisances car le contexte environnemental est pris en compte : TVB, zones naturelles protégées... cependant des mesures de réduction des incidences seront à étudier dans le cadre de chaque projet Un projet éolien modifie le paysage	
2.3.1	Communiquer sur les ENR thermiques lors du remplacement de chaudière et des travaux d'isolation thermique	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0		
2.4.1	Réaliser un réseau de chaleur exemplaire	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
2.5.1	Structurer une filière professionnelle et innovante des entreprises du bâtiment (MDE et EnR)	0	+	0	0	+	+	0	0	0	+	+	+	0	+	0	0	0	0	0	+	0		
2.5.2	Identifier les potentiels d'un mix énergétique EnR non délocalisable	i	0	0	0	i	i	i	i	i	i	+	i	i	i	0	0	i	i	i	i	i	Les impacts dépendent du choix des EnR retenues. Une étude de ces impacts doit être réalisée en amont d'un projet.	
2.5.3	Sensibiliser et accompagner des projets de développement de la géothermie dans les collectivités	0	0	i	i	++	+	0	0	0	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

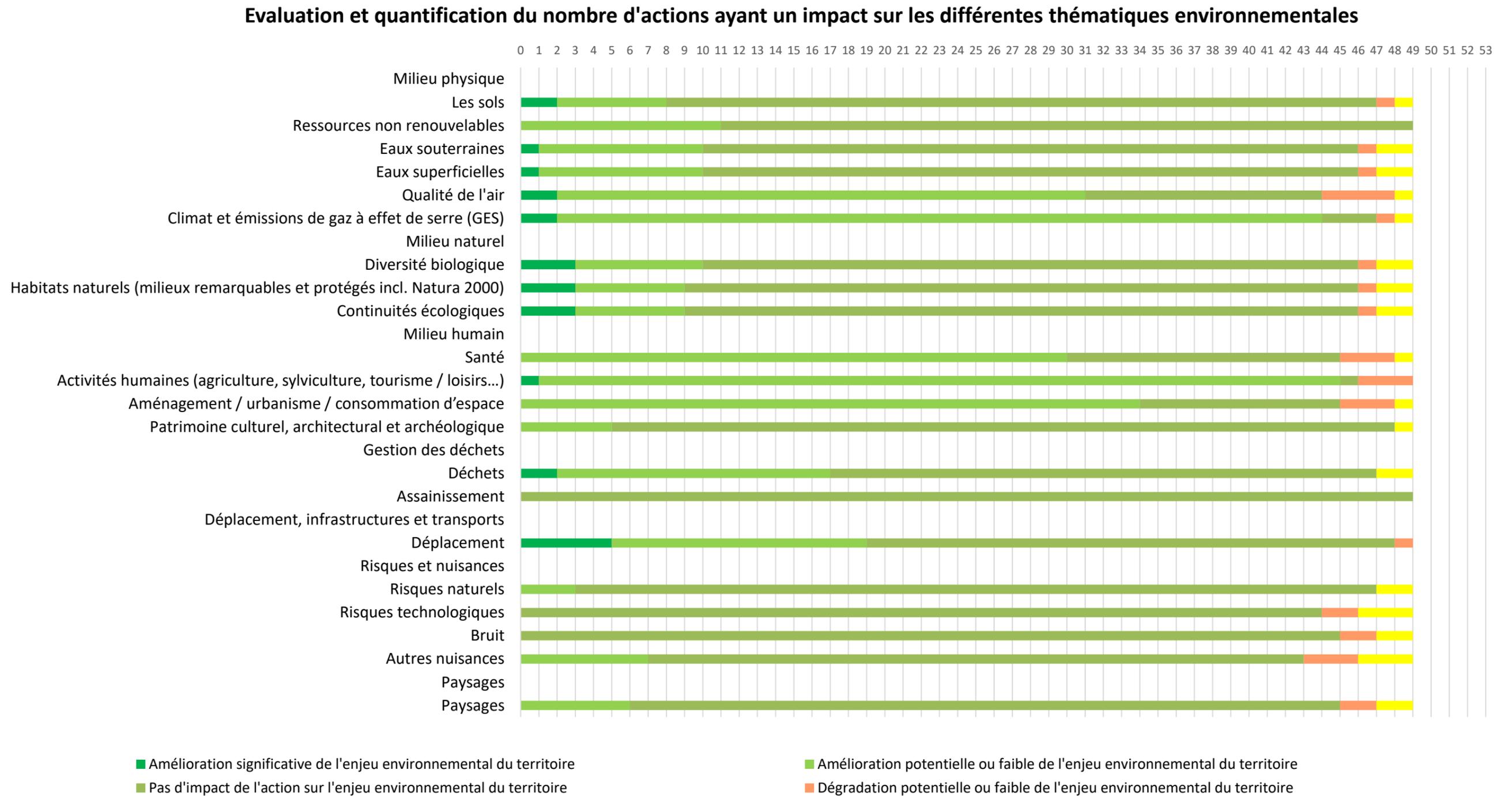
N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances			Commentaires	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture,ylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / d'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit		Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)
2.5.4	Développer des projets territoriaux de production de biométhane en injection sur les réseaux de gaz naturel ou en cogénération sur les réseaux électriques	-	0	-	-	-	0	0	0	0	-	-	0	+	0	-	0	-	-	-	0	Incidences négatives de la méthanisation sur les eaux, les sols et l'air en lien avec l'épandage du digestat, qui est également à l'origine de nuisances olfactives Déséquilibre des objectifs de réduction des déchets et des objectifs d'évolutions des pratiques agricoles attendues (couverture de légumineuses, travail du sol, intrants...) et augmentation des déplacements en lien avec l'approvisionnement en matières premières méthanisables. Activité présentant un risque technologique (incendie, explosion, pollution des eaux et des sols), et des nuisances sonores en lien également avec le trafic engendré et
Axe 3 / Se déplacer plus sobrement sur notre territoire																						
3.1.1	Élaborer un schéma directeur pour l'installation de bornes de recharge électriques.	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	
3.2.1	Coordonner des dispositifs de covoiturage de proximité	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0	
3.2.2	Favoriser les liaisons douces sur le territoire en direction des pôles multimodaux et des services centraux	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	+	+	0	0	0	++	0	0	0	0	
3.2.3	Mettre en place un schéma de développement du télé-travail et du coworking	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0	
3.2.4	Faire vivre l'offre de proximité via la communication et les permanences itinérantes	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	+	0	0	0	++	0	0	0	0	0	
3.2.5	Développer un schéma de mobilité locale en Poitou	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	+	+	0	0	0	++	0	0	0	0	
3.2.6	Reprendre le projet de ferroutage de Saint Saviol	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	+	+	0	0	0	++	0	0	0	0	
Axe 4 / Gérer durablement les ressources naturelles sur notre territoire																						
4.1.1	Mettre en place des complémentarités entre les systèmes de production agricoles / Faire de la « polyculture-élevage territoriale »	+	0	+	+	+	+	0	0	0	+	+	+	0	0	0	+	0	0	0	0	
4.1.2	Valoriser des retours d'expérience et développer l'agriculture de conservation notamment par l'implantation de miscanthus	++	0	+	+	+	++	+	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	
4.1.3	Développer les circuits-courts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	++	0	0	0	0	++	0	0	0	0	

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets			Risques et nuisances			Commentaires				
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels protégés ind. Natura 2000	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement, infrastructures et transports	Déplacement	Risques naturels		Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances lumineuses...)	Paysages
4.2.1	Améliorer les pratiques de gestion forestière pour favoriser la séquestration du carbone	+	0	+	+	+	++	+	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	+		
4.2.2	Améliorer la mobilisation du bois sur le territoire (bois d'œuvre et bois énergie)	+	+	0	0	-	+	+	+	+	-	+	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	Incidence négative sur la qualité de l'air par les émissions liées à l'usage du bois énergie (chaudière bois) et par conséquent sur la santé
4.3.1	Assurer la récupération des eaux de pluie sur toitures publiques et tertiaires	+	0	+	+	0	+	+	+	+	+	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	
4.3.2	Restaurer et protéger les cours d'eau du territoire – Compétence GEMAPI	0	0	+	+	0	+	++	++	++	+	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	
4.4.1	Valoriser les haies communales et encourager les particuliers à faire de même	0	0	+	+	0	+	++	++	++	+	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	
4.4.2	Accompagner la réduction de l'utilisation d'intrants (eau, produits phytosanitaires) dans les exploitations agricoles	++	0	++	++	++	+	++	++	++	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	+	0		
4.4.3	Mettre en place une gestion éco-responsable des espaces verts communautaires	+	0	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	+	+		
Axe 5 / Tendre vers un territoire zéro-déchets																								
5.1.1	Poursuivre les actions dans le cadre de la labélisation territoire économie circulaire	0	+	0	0	0	+	0	0	0	0	+	+	0	++	0	0	0	0	0	0	0	0	
5.1.2	Harmoniser et optimiser le service déchets et mettre en place la tarification incitative	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	+	0	+	0	+	0	0	0	0	0	0	
5.1.3	Poursuivre l'action "je trie pour un arbre"	0	+	+	+	0	+	+	0	0	0	+	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	L'action n'incite pas à éviter la consommation de papier et la réduction de production de déchets de papier.

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets		Déplacement transports		Risques et nuisances				Paysages	Commentaires	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels protégés (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)				
5.2.1	Mettre en œuvre une gestion de proximité des biodéchets sur le territoire du Civraisien en Poitou	+	+	+	+	+	+	0	0	0	0	+	0	0	++	0	+	+	0	0	0	0	0	
5.2.2	Structurer une filière bois énergie en valorisant les déchets bois	0	0	0	0	-	+	0	0	0	-	+	0	0	+	0	+	+	0	-	0	-	0	Incidence négative sur la qualité de l'air par les émissions liées à l'usage du bois énergie (chaudière bois) et par conséquent sur la santé. Activité concernée par la réglementation des ICPE et risques associés (bruit, odeurs, incendie) et donc susceptibles d'être à l'origine de nuisances
5.2.3	Mettre en œuvre une dynamique d'écologie industrielle et territoriale pour valoriser localement les déchets des entreprises	0	+	0	0	+	+	0	0	0	+	+	+	0	+	0	0	0	i	i	i	i	i	Les impacts dépendent des choix retenus lors de la mise en œuvre de l'action. Une étude des éventuels impacts devra être réalisée en amont d'un projet. Cependant, la mutualisation des mesures associée à une modernisation des équipements devrait avoir une incidence positive sur la qualité de l'air, la santé, les activités humaines, la consommation de l'espace et les déchets

7.2 Profil du PCAET

Figure 19 : Évaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales



7.3 Synthèse des effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales

Chaque action a fait l'objet, pour chaque thématique environnementale :

- Une évaluation de ses incidences directes et indirectes ;
- Une évaluation de la temporalité de ses incidences : temporaire et permanente.

7.3.1 Caractère des incidences du PCAET

Légende du tableau :

O	Absence d'incidence de l'action sur l'enjeu environnemental du territoire
D	Effet Direct
I	Effet Indirect

Tableau 41 : Caractère des incidences probables du PCAET

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique				Milieu naturel				Milieu humain				Gestion des déchets				Déplacement, infrastructures et transports				Risques et nuisances				Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels protégés ind. Natura 2000	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	Paysages				
Axe 0 / Objectifs transverses																										
0.1	Gouvernance, suivi et évaluation du PCAET	0	0	0	0	I	0	0	0	0	I	I	0	0	0	I	0	0	0	0	0	0				
0.2	Assurer la communication et la mobilisation autour de la démarche PCAET	0	0	0	0	I	0	0	0	0	I	I	0	0	0	I	0	0	0	0	0	0				
0.3	Animer les relations et partenariats avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux	0	0	0	0	I	0	0	0	0	I	I	0	I	0	I	0	0	0	0	0	0				
Axe 1 / Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes																										
1.1.1	Mettre en place un plan de communication pour France Rénov'	0	0	0	0	I	I	0	0	0	I	I	I	I	0	0	0	0	0	0	0	0				
1.1.2	Structurer une filière territoriale des entreprises du bâtiment	0	I	0	0	I	I	0	0	0	I	I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
1.1.3	Proposer des formations à l'auto-rénovation performante (particuliers non éligibles Anah)	0	D	0	0	D	D	0	0	0	D	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
1.2.1	Adhérer au CRER pour maîtriser la demande en énergie des collectivités	0	0	0	0	D	D	0	0	0	D	D	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
1.2.2	Etre exemplaire sur la rénovation du bâti ancien du parc public	0	0	0	0	D	D	0	0	0	D	D	D	D	D	0	D	0	0	0	D	0				

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique				Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances				Commentaires		
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels protégés incl. Natura 2000	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit		Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	Paysages
1.2.3	Animer et mettre en œuvre le plan d'action de la Commission Excellence Environnementale	0	0	0	0	I	I	0	0	0	I	I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1.2.4	Améliorer les performances et la demande en maîtrise de l'énergie des parcs d'éclairage public	0	0	0	0	0	0	D	D	D	D	D	D	0	0	0	0	0	0	D	D		
1.3.1	Lutter contre les logements vacants en proposant une offre de chantier d'insertion d'aide à l'auto réhabilitation	0	D	0	0	D	D	0	0	0	D	D	D	0	D	0	D	0	0	0	0	0	
1.3.2	Mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat	0	D	0	0	D	D	0	0	0	I	D	D	D	D	0	D	0	0	0	D	D	
1.4.1	Isoler les passoires thermiques	0	0	0	0	D	D	0	0	0	D	D	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1.4.2	Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	0	0	0	0	D	D	0	0	0	D	D	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1.5.1	Valoriser les chantiers écologiques exemplaires et promouvoir les éco-matériaux	0	D	0	0	D	D	0	0	0	D	D	D	D	D	0	0	0	0	D	0		
1.5.2	Accompagner les particuliers et le petit tertiaire dans leurs projets de rénovation	0	0	0	0	D	D	0	0	0	D	D	D	0	I	0	I	0	0	0	0	0	
Axe 2 / Utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie																							
2.1.1	Recenser et valoriser les friches industrielles pour la production d'EnR	0	0	0	0	D	0	0	0	0	D	D	D	0	D	0	0	0	0	0	0	0	
2.1.2	Favoriser le développement des énergies renouvelables électriques et la maîtrise des consommations sur le territoire	0	0	0	0	I	I	0	0	0	0	I	I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
2.1.3	Appuyer et soutenir les collectivités souhaitant développer des installations d'électricité renouvelables sur leur territoire	0	0	D	D	D	D	D	D	D	0	D	D	0	D	0	0	0	D	0	D	D	

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique				Milieu naturel				Milieu humain				Gestion des déchets				Risques et nuisances				Commentaires	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels protégés (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation	Déchets	Assainissement	Déplacement, infrastructures et transports	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)		Paysages
2.2.1	Assurer la réappropriation politique de la maîtrise de l'éolien sur le territoire	0	0	0	0	I	I	D	D	D	0	D	D	0	0	0	0	0	0	I	I	D	
2.3.1	Communiquer sur les ENR thermiques lors du remplacement de chaudière et des travaux d'isolation thermique	0	0	0	0	D	D	0	0	0	D	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0	0	0
2.4.1	Réaliser un réseau de chaleur exemplaire	0	0	0	0	D	D	0	0	0	D	D	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.5.1	Structurer une filière professionnelle et innovante des entreprises du bâtiment (MDE et EnR)	0	I	0	0	I	I	0	0	0	I	D	I	0	I	0	0	0	0	0	I	0	0
2.5.2	Identifier les potentiels d'un mix énergétique EnR non délocalisable	I	0	0	0	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	0	0	I	I	I	I	I	I
2.5.3	Sensibiliser et accompagner des projets de développement de la géothermie dans les collectivités	0	0	D	D	D	D	0	0	0	D	D	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.5.4	Développer des projets territoriaux de production de biométhane en injection sur les réseaux de gaz naturel ou en cogénération sur les réseaux électriques	D	0	D	D	D	D	0	0	0	0	D	D	0	D	0	D	0	D	D	D	0	
Axe 3 / Se déplacer plus sobrement sur notre territoire																							
3.1.1	Élaborer un schéma directeur pour l'installation de bornes de recharge électriques.	0	0	0	0	D	D	0	0	0	0	D	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0
3.2.1	Coordonner des dispositifs de covoiturage de proximité	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	D	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0
3.2.2	Favoriser les liaisons douces sur le territoire en direction des pôles multimodaux et des services centraux	0	0	0	0	D	D	0	0	0	D	D	D	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0
3.2.3	Mettre en place un schéma de développement du télé-travail et du coworking	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	D	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0
3.2.4	Faire vivre l'offre de proximité via la communication et les permanences itinérantes	0	0	0	0	D	D	0	0	0	D	D	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0
3.2.5	Développer un schéma de mobilité locale en Poitou	0	0	0	0	D	D	0	0	0	D	D	D	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0
3.2.6	Reprendre le projet de ferroutage de Saint Saviol	0	0	0	0	I	I	0	0	0	I	I	I	0	0	0	I	0	0	0	0	0	0

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets			Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances			Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels protégés incl. Natura 2000	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	
Axe 4 / Gérer durablement les ressources naturelles sur notre territoire																						
4.1.1	Mettre en place des complémentarités entre les systèmes de production agricoles / Faire de la « polyculture-élevage territoriale »	D	0	D	D	D	D	0	0	0	D	D	D	0	0	0	D	0	0	0	0	0
4.1.2	Valoriser des retours d'expérience et développer l'agriculture de conservation notamment par l'implantation de miscanthus	D	0	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4.1.3	Développer les circuits-courts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0
4.2.1	Améliorer les pratiques de gestion forestière pour favoriser la séquestration du carbone	D	0	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	0	0	0	0	0	0	0	0	D
4.2.2	Améliorer la mobilisation de bois sur le territoire (bois d'œuvre et bois énergie)	D	D	0	0	D	D	D	D	D	D	D	D	0	D	0	0	0	0	0	0	0
4.3.1	Assurer la récupération des eaux de pluie sur toitures publiques et tertiaires	D	0	D	D	0	D	I	I	I	D	D	D	0	0	0	0	D	0	0	0	0
4.3.2	Restaurer et protéger les cours d'eau du territoire – Compétence GEMAPI	0	0	D	D	0	D	D	D	D	D	D	D	0	0	0	0	D	0	0	0	D
4.4.1	Valoriser les haies communales et encourager les particuliers à faire de même	0	D	0	0	D	D	D	D	D	D	D	D	0	D	0	0	D	0	0	0	D
4.4.2	Accompagner la réduction de l'utilisation d'intrants (eau, produits phytosanitaires) dans les exploitations agricoles	D	0	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	0	0	0	0	0	0	0	D	0
4.4.3	Mettre en place une gestion éco-responsable des espaces verts communautaires	D	0	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	0	0	0	0	0	0	0	D	D

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances			Commentaires	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels protégés (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit		Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)
Axe 5 / Tendre vers un territoire zéro-déchets																						
5.1.1	Poursuivre les actions dans le cadre de la labélisation territoire économie circulaire	0	I	0	0	0	I	0	0	0	0	I	I	0	I	0	0	0	0	0	0	
5.1.2	Harmoniser et optimiser le service déchets et mettre en place la tarification incitative	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	D	D	0	D	0	D	0	0	0	0	
5.1.3	Poursuivre l'action "je trie pour un arbre"	0	D	I	I	0	I	D	0	0	0	D	D	0	D	0	0	0	0	0	0	
5.2.1	Mettre en œuvre une gestion de proximité des bio déchets sur le territoire du Civraisien en Poitou	D	D	D	D	D	D	0	0	0	0	D	0	0	D	0	D	0	0	0	0	
5.2.2	Structurer une filière bois énergie en valorisant les déchets bois	0	0	0	0	D	D	0	0	0	D	D	0	0	D	0	I	0	D	0	D	
5.2.3	Mettre en œuvre une dynamique d'écologie industrielle et territoriale pour valoriser localement les déchets des entreprises	0	D	0	0	D	D	0	0	0	D	D	D	0	D	0	0	D	D	D	D	I

7.3.2 Temporalité des incidences

Légende du tableau :

O	Absence d'incidence de l'action sur l'enjeu environnemental du territoire
P	Effet permanent
T	Effet temporaire

Tableau 42 : Temporalité des incidences probables du PCAET

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique					Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances			Commentaires	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Diversité biologique	Habitats naturels protégés incl. Natura 2000	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)		
Axe 0 / Objectifs transverses																						
0.1	Gouvernance, suivi et évaluation du PCAET	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0
0.2	Assurer la communication et la mobilisation autour de la démarche PCAET	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0
0.3	Animer les relations et partenariats avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	P	0	P	0	P	0	0	0	0	0
Axe 1 / Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes																						
1.1.1	Mettre en place un plan de communication pour France Renov'	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0
1.1.2	Structurer une filière territoriale des entreprises du bâtiment	0	P	0	0	P	P	0	0	0	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.1.3	Proposer des formations à l'auto-rénovation performante (particuliers non éligibles Anah)	0	P	0	0	P	P	0	0	0	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.2.1	Adhérer au CRER pour maîtriser la demande en énergie des collectivités	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.2.2	Etre exemplaire sur la rénovation du bâti ancien du parc public	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	P	P	P	P	0	P	0	0	0	P	0
1.2.3	Animer et mettre en œuvre le plan d'action de la Commission Excellence Environnementale	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.2.4	Améliorer les performances et la demande en maîtrise de l'énergie des parcs d'éclairage public	0	0	0	0	0	0	P	P	P	P	P	P	P	0	0	0	0	0	0	P	P
1.3.1	Lutter contre les logements vacants en proposant une offre de chantier d'insertion d'aide à l'auto réhabilitation	0	P	0	0	P	P	0	0	0	P	P	P	0	P	0	P	0	0	0	0	0
1.3.2	Mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat	0	P	0	0	P	P	0	0	0	P	P	P	P	P	0	P	0	0	0	P	P

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique				Milieu naturel				Milieu humain				Gestion des déchets			Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances			Paysages		Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels protégés incl. Natura 2000	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / sylviculture, d'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances lumineuses...)	Paysages		
1.4.1	Isoler les passoires thermiques	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
1.4.2	Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
1.5.1	Valoriser les chantiers écologiques exemplaires et promouvoir les éco-matériaux	0	P	0	0	P	P	0	0	0	P	P	P	P	P	0	0	0	0	0	P	0		
1.5.2	Accompagner les particuliers et le petit tertiaire dans leurs projets de rénovation	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	P	P	0	P	0	P	0	0	0	0	0		
Axe 2 / Utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie																								
2.1.1	Recenser et valoriser les friches industrielles pour la production d'EnR	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	P	P	0	P	0	0	0	0	0	0	0		
2.1.2	Favoriser le développement des énergies renouvelables électriques et la maîtrise des consommations sur le territoire	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
2.1.3	Appuyer et soutenir les collectivités souhaitant développer des installations d'électricité renouvelables sur leur territoire	0	0	P	P	P	P	P	0	P	P	0	P	0	0	0	0	P	0	P	P			
2.2.1	Assurer la réappropriation politique de la maîtrise de l'éolien sur le territoire	0	0	0	0	P	P	P	0	P	P	0	0	0	0	0	0	P	P	P				
2.3.1	Communiquer sur les ENR thermiques lors du remplacement de chaudière et des travaux d'isolation thermique	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0		
2.4.1	Réaliser un réseau de chaleur exemplaire	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
2.5.1	Structurer une filière professionnelle et innovante des entreprises du bâtiment (MDE et EnR)	0	P	0	0	P	P	0	0	0	P	P	P	0	P	0	0	0	0	0	P	0		
2.5.2	Identifier les potentiels d'un mix énergétique EnR non délocalisable	P	0	0	0	P	P	P	P	P	P	P	P	P	0	0	P	P	P	P	P			

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets			Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances			Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels protégés incl. Natura 2000	Contributions écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	
2.5.3	Sensibiliser et accompagner des projets de développement de la géothermie dans les collectivités	0	0	i	i	P	P	0	0	0	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.5.4	Développer des projets territoriaux de production de biométhane en injection sur les réseaux de gaz naturel ou en cogénération sur les réseaux électriques	P	0	P	P	P	P	0	0	0	0	P	P	0	P	0	P	0	P	P	P	0
Axe 3 / Se déplacer plus sobrement sur notre territoire																						
3.1.1	Élaborer un schéma directeur pour l'installation de bornes de recharge électriques.	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0
3.2.1	Coordonner des dispositifs de covoiturage de proximité	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0
3.2.2	Favoriser les liaisons douces sur le territoire en direction des pôles multimodaux et des services centraux	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	P	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0
3.2.3	Mettre en place un schéma de développement du télé-travail et du coworking	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0
3.2.4	Faire vivre l'offre de proximité via la communication et les permanences itinérantes	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0
3.2.5	Développer un schéma de mobilité locale en Poitou	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	P	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0
3.2.6	Reprendre le projet de ferroutage de Saint Saviol	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	P	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0
Axe 4 / Gérer durablement les ressources naturelles sur notre territoire																						
4.1.1	Mettre en place des complémentarités entre les systèmes de production agricoles / Faire de la « polyculture-élevage territoriale »	P	0	P	P	P	P	0	0	0	P	P	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0
4.1.2	Valoriser des retours d'expérience et développer l'agriculture de conservation notamment par l'implantation de miscanthus	P	0	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4.1.3	Développer les circuits-courts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0
4.2.1	Améliorer les pratiques de gestion forestière pour favoriser la séquestration du carbone	P	0	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	P

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances			Commentaires	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels protégés incl. Natura 2000	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)		Paysages
4.2.2	Améliorer la mobilisation de bois sur le territoire (bois d'œuvre et bois énergie)	P	P	0	0	P	P	P	P	P	P	P	P	0	P	0	0	0	0	0	0	0
4.3.1	Assurer la récupération des eaux de pluie sur toitures publiques et tertiaires	P	0	P	P	0	P	P	P	P	P	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0
4.3.2	Restaurer et protéger les cours d'eau du territoire – Compétence GEMAPI	0	0	P	P	0	P	P	P	P	P	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	P
4.4.1	Valoriser les haies communales et encourager les particuliers à faire de même	0	P	0	0	P	P	P	P	P	P	P	P	0	P	0	0	P	0	0	0	P
4.4.2	Accompagner la réduction de l'utilisation d'intrants (eau, produits phytosanitaires) dans les exploitations agricoles	P	0	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	P	0
4.4.3	Mettre en place une gestion éco-responsable des espaces verts communautaires	P	0	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	P	P
Axe 5 / Tendre vers un territoire zéro-déchets																						
5.1.1	Poursuivre les actions dans le cadre de la labélisation territoire économie circulaire	0	P	0	0	0	P	0	0	0	0	P	P	0	P	0	0	0	0	0	0	0
5.1.2	Harmoniser et optimiser le service déchets et mettre en place la tarification incitative	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	P	0	P	0	P	0	0	0	0	0
5.1.3	Poursuivre l'action "je trie pour un arbre"	0	P	P	P	0	P	P	0	0	0	P	P	0	P	0	0	0	0	0	0	0
5.2.1	Mettre en œuvre une gestion de proximité des biodéchets sur le territoire du Civraisien en Poitou	P	P	P	P	P	P	0	0	0	0	P	0	0	P	0	P	0	0	0	0	0
5.2.2	Structurer une filière bois énergie en valorisant les déchets bois	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	P	0	0	P	0	P	0	P	0	P	0
5.2.3	Mettre en œuvre une dynamique d'écologie industrielle et territoriale pour valoriser localement les déchets des entreprises	0	P	0	0	P	P	0	0	0	P	P	P	0	P	0	0	P	P	P	P	p

7.4 Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques

7.4.1 Sites Natura 2000

Les zones Natura 2000 sont des sites reconnus pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales et/ou végétales y vivant, et de leurs habitats. C'est un élément clé dans les mesures de conservation et de lutte contre l'érosion de la biodiversité en Europe.

Les sites Natura 2000 peuvent être désignés à 2 titres :

- **Directive européenne « Oiseaux »²¹** : Ce sont des sites appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages menacées et des zones servant d'aire de reproduction, de mue, d'hivernage ou de migration. Ces sites sont classés zones de protection spéciale (ZPS) ;
- **Directive européenne « Habitats, faune, flore »²²** : Ce sont des sites répertoriés qui comprennent des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Ces sites sont classés zones spéciales de conservation (ZSC).

Conformément à l'article R414-19 et L414-4 du Code de l'environnement, les plans, schémas ou programmes soumis à l'évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000. Le rapport environnemental du PCAET doit donc contenir une évaluation des incidences Natura 2000 en vue de contrôler les actions prévues et de s'assurer qu'elles ne porteront pas atteinte à l'intégrité du ou des sites Natura 2000 présents sur le territoire et plus largement au réseau des sites Natura 2000.

Aucun site Natura 2000 n'est identifié au droit du territoire de la CC Civraisien en Poitou. Cependant, à proximité immédiate du territoire sont recensées :

- En limite Ouest, la ZPS « **Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay** » ;
- La ZSC « **Chaumes d'Avon** »
- La ZPS « **Plaine de Villefagnan** »
- En limite Est, la ZPS « **Région de Pressac, étang de Combours** ».

Les caractéristiques des sites sont présentées ci-après et sont basées sur les fiches des sites réalisées par l'INPN (date d'édition du 31/05/2019).

²¹ Directive Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (recodifiant la directive initiale du 2 avril 1979)

²² Directive Habitats faune flore 92/43/CEE du 21 mai 1992

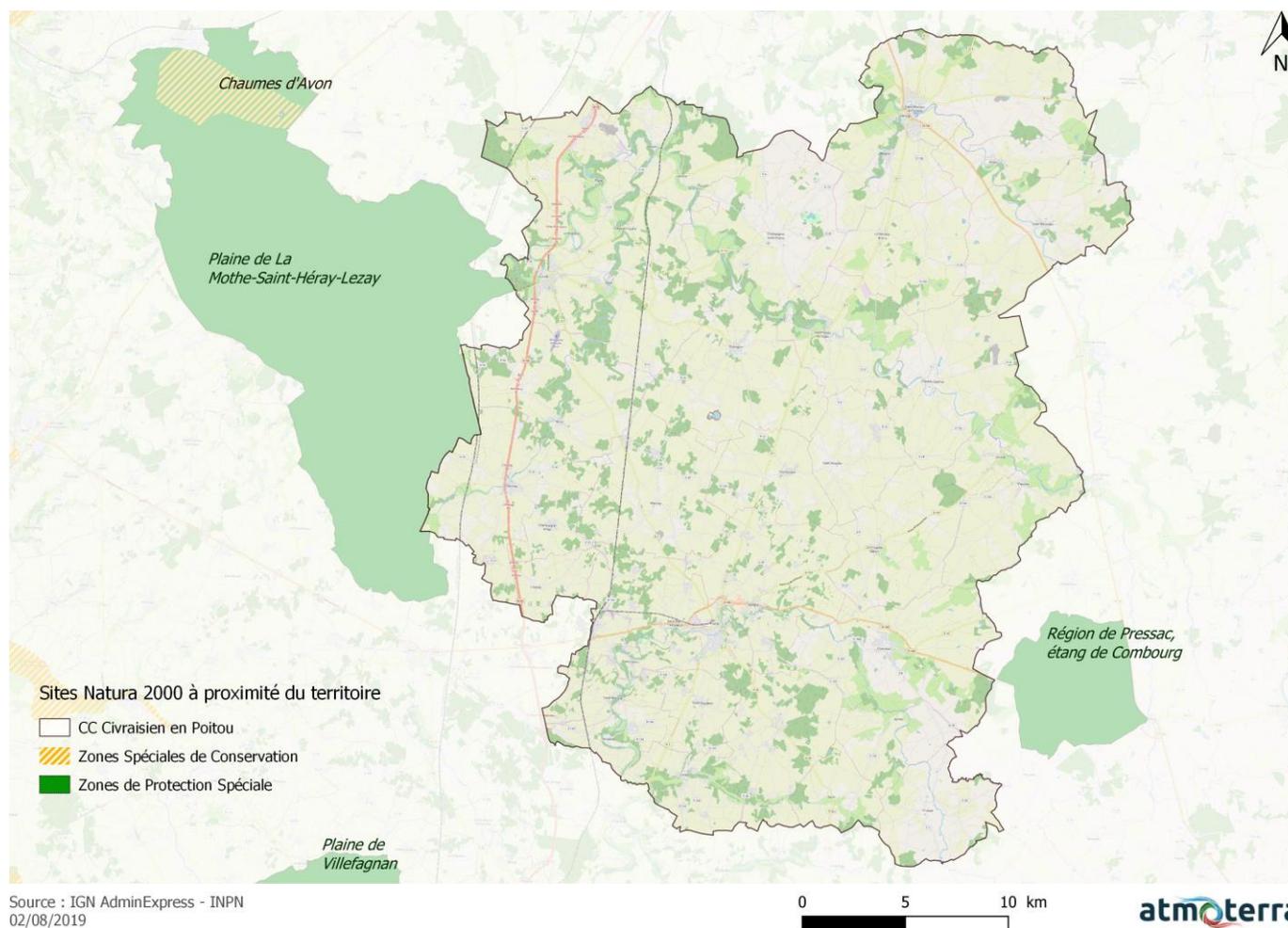


Figure 20 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou

7.4.2 Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (FR5412022)

7.4.2.1 Caractéristiques du site et habitats

Ce site Natura 2000 est classé ZPS depuis le 30 juillet 2004 (dernier arrêté en date 29 mars 2019) et s'étend sur une surface de 24 450ha.

Il est caractérisé par la présence de prairies humides et de zones bocagères et par une diversité de milieux au sein de la mosaïque de cultures. Ce secteur est particulièrement attractif pour la grande avifaune de plaine.

5 types d'habitats sont distingués, avec une majorité de terres arables (cf. figure ci-dessous).

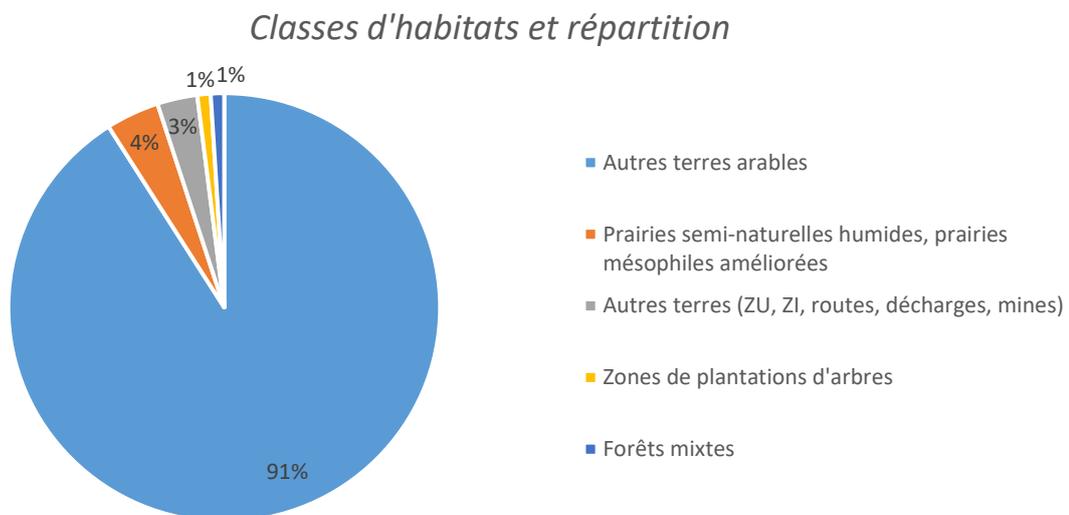


Figure 21 : Classes d'habitats de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (Source : Fiche INPN FR5412022)

7.4.2.2 Qualité et importance du site pour les espèces

19 espèces d'oiseaux sont visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sur la conservation des oiseaux sauvages, dont :

- Le Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
- Le Milan royal et le milan noir (*Milvus milvus* et *Milvus migrans*)
- Le Busard cendré (*Circus pygargus*)
- Le faucon émerillon et le faucon pèlerin (*Falco columbarius* et *Falco peregrinus*)
- Le Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*)
- L'œdicnème criard (*Burhinus oediconemus*) ...



Pie-grièche écorcheur (source INPN)

Le site constitue par ailleurs une zone migratoire importante car de nombreuses espèces migratrices viennent sur le site pour s'y reproduire, en halte migratoire ou pour hiverner.

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Elle concerne également pour partie la Vienne (2nd site de ce département). Celle-ci abrite environ 10% des effectifs régionaux. Au total 15 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 7 atteignent des effectifs remarquables sur le site.

Cette plaine est également un site où se trouvent plusieurs espèces d'oiseaux importantes telles que la Chouette chevêche (*Athene noctua*), la caille des blés (*Coturnix coturnix*), le faucon hobereau (*Falco subbuteo*) ou le moineau friquet (*Passer montanus*) ...

7.4.2.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs Natura 2000 de novembre 2011 et approuvé par arrêté préfectoral du 29 juillet 2013 permet d'assurer une gestion cohérente du site.

7.4.2.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur la plaine. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 43 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (Source : Fiche INPN FR5412022)

Menaces et pressions	Importance	Facteurs à influence positive	
			Importance
• Modification des pratiques culturales, y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux (oliviers, vergers)	Haute		
• Fauche intensive ou intensification	Haute		
• Abandon de systèmes pastoraux	Haute		
• Utilisation de biocides, hormones, produits chimiques	Haute		
• Urbanisation discontinue	Haute		
• Production d'énergie solaire	Faible	Aucun	facteur
• Fertilisation	Moyenne	inventorié	
• Irrigation	Moyenne		
• Élimination des haies, bosquets ou broussailles	Moyenne		
• Production d'énergie éolienne	Moyenne		
• Voie ferrée, TGV	Moyenne		
• Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage	Moyenne		
• Captages des eaux de surface	Moyenne		

L'inventaire « Activités agricoles 1 » a souligné une baisse très significative du nombre d'exploitants agricoles et donc d'exploitations dans les communes de la ZPS, et particulièrement d'exploitations en polyculture-élevage au cours des 40 dernières années.

Ce phénomène a entraîné « mécaniquement » une augmentation de la surface agricole utilisée des exploitations (en 1979, 32 ha en moyenne, 74 ha en 2000 soit multipliée par 2,3 en 20 ans). Dans la même période, les surfaces moyennes des exploitations supérieures à 50 ha ont progressé de 82%.

La taille des parcelles s'est agrandie à l'instar des plaines céréalières intensives comme celle de Niort-Brioux, site d'étude du CNRS de Chizé (Thomas, 2005). Les conséquences directes sont un essor constant des cultures céréalières au dépend des cultures pérennes.

« L'homogénéisation de l'assolement et la diminution rapide des surfaces enherbées entraîne une rétraction de l'habitat favorable préjudiciable à l'ensemble des espèces prioritaires : nidification, alimentation, repos » (Bretagnolle, 2009).

La ZPS dispose encore d'un stock important de surfaces enherbées — 4350 ha en 2009, 21,2 % de la SAU (carte 14 de l'Atlas) — mais dont la nature, la gestion ou la localisation ne sont toutefois pas souvent spécifiquement adaptées aux besoins des espèces d'intérêt communautaire prioritaires.

C'est pourquoi la survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend du maintien à grande échelle des mesures agro-environnementales. Ces mesures visent à compenser la diminution voire l'intensification des prairies, ainsi que la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc.).

La construction en 2012 de la LGV SEA Tours-Bordeaux, les aménagements fonciers associés, la création de nombreux parcs éoliens en périphérie immédiate de la ZPS (ainsi que des projets à l'intérieur), les projets de plusieurs grandes retenues de substitutions, font partie des projets dont les effets cumulés sont probablement importants sans être pour autant quantifiables séparément et à court terme.

7.4.3 Chaumes d'Avon (FR5400445)

7.4.3.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 4 mai 2007.

Il occupe une superficie de 1 511ha.

Le plus vaste ensemble régional de pelouses calcicoles mésophiles (Mesobromion) conservées grâce à la présence d'un camp militaire. Le substrat est un calcaire marneux jurassique (Oxfordien et Rauracien) où de petites dépressions dans le relief permettent le développement de faciès plus humides.

L'intérêt biologique du site - tant en ce qui concerne les habitats que les espèces - est dû à la persistance locale d'une agriculture traditionnelle, notamment au sein du camp militaire qui représente plus de la moitié de sa surface : parcelles ceinturées de haies portant des pelouses et prairies naturelles pâturées essentiellement par des bovins.

7 différents types d'habitats y sont représentés :

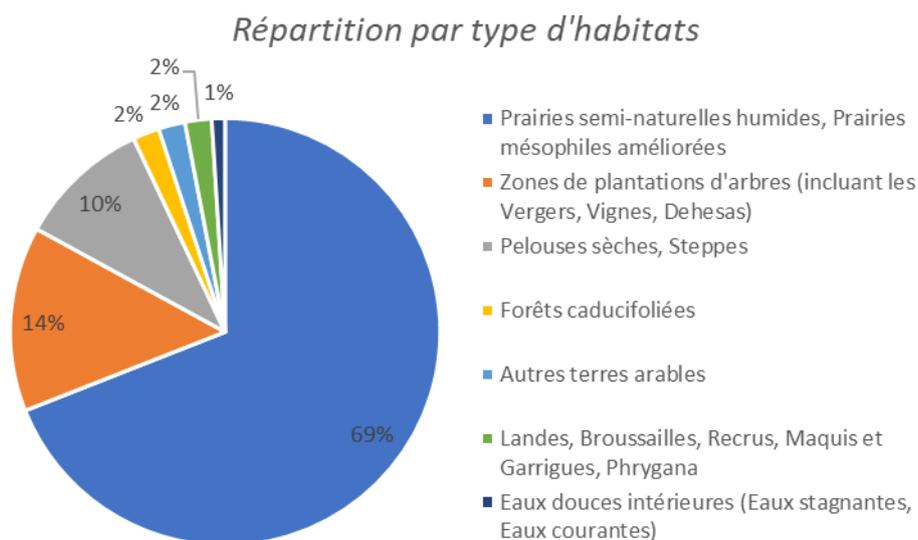


Figure 22 : Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5400445)

Au droit du site, 5 habitats sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement surcalcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

7.4.3.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable par la très grande extension prise par les végétations de pelouses calcicoles mésophiles (Ophryo scolopacis-Caricetum flaccae avec passage latéral à des groupements affines au Molinion) et les ourlets thermophiles des Antherico ramosi-Geranietalia sanguinei. Ces pelouses hébergent par ailleurs un cortège très important d'Orchidées (25 taxons recensés), dont certaines très rares au niveau régional.

Intérêt faunistique également très élevé notamment sur le plan herpéto- batrachologique avec une très riche guildes d'amphibiens (présence du Sonneur à ventre jaune).



Sonneur à ventre jaune (source INPN)



Triton crêté (source INPN)

7.4.3.3 Protections et gestion

Plus de la moitié du site est un propriété privée, 42% appartiennent au domaine de l'Etat et 1.8% sont acquis par un conservatoire d'espaces naturels.

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 20 juillet 2009 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

7.4.3.4 Activités, menaces et pression

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations et habitats remarquables de ce site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 44 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site
(Source : Fiche INPN FR5400445)**

Menaces et pressions	<i>Importance</i>	Facteurs à influence positive	<i>Importance</i>
• Mise en culture y compris augmentation de la surface agricole	<i>Haute</i>		
• Retournement de prairies	<i>Haute</i>	• Pâturage	<i>Haute</i>
• Fertilisation	<i>Haute</i>	• Usage militaire et trouble civil	<i>Haute</i>
• Élimination des haies, bosquets ou broussailles	<i>Haute</i>		
• Bâtiments, constructions dans le paysage	<i>Haute</i>		

Le double mouvement de déprise (ponctuelle) et d'intensification agricole (globale) observé en périphérie montre à quel point l'équilibre existant encore sur le site est dépendant du statut très particulier conféré par le terrain militaire.

Par ailleurs, à l'extérieur et à l'ouest de celui-ci (la Côte Belet, la Jarousse) un fort contexte de déprise entraîne une densification des pelouses et leur invasion par des fourrés arbustifs, incompatibles avec la richesse orchidologique très élevée de ces secteurs.

7.4.4 Plaine de Villefagnan (FR5412021)

7.4.4.1 Caractéristiques du site et habitats

La Plaine de Villefagnan est un site classé ZPS depuis le 6 juillet 2004, le dernier arrêté datant du 8 janvier 2019.

Le site occupe une surface de 9 531ha.

Les cultures (céréales, oléo-protéagineux) représentent la grande majorité de la SAU du site, avec un parcellaire important. Les milieux herbacés (luzernes, prairies, jachères et friches herbacées) ne représentent que 10% de la SAU. Sur ce territoire, les haies sont encore bien présentes sur certains secteurs et jouent un rôle important pour l'avifaune.

5 types d'habitats sont identifiés sur ce site :

Classe d'habitats et répartition

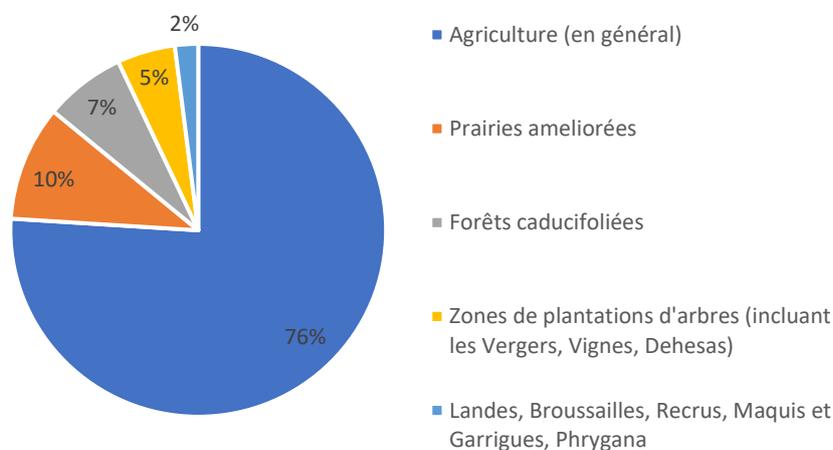


Figure 23 : Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5412021)

7.4.4.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour la survie de cette espèce en région ex-Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des deux principales zones de survivance de cette espèce dans le département de la Charente. Au total 19 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 3 atteignent des effectifs remarquables sur le site. Des effectifs importants de Vanneau (*Vanellus vanellus*) (plusieurs milliers) sont également notés en hivernage et au passage migratoire.

De nombreuses espèces d'oiseaux inscrites à l'article 4 de la directive Oiseaux sont observées sur le site, de manière sédentaire ou en passage migratoire (hivernage, reproduction...).



Vanneau huppé (source INPN)



Outarde canepetière (source INPN)

7.4.4.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral du 29 août 2013 permet d'encadrer les usages et la gestion du site afin de le préserver et protéger les espèces y vivant.

7.4.4.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux de ce site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 45 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site
(Source : Fiche INPN FR5412021)**

Menaces et pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance
• Mise en culture y compris augmentation de la surface agricole	Haute		
• Modification des pratiques culturales y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux	Haute		
• Utilisation de biocides, hormones et produits chimiques	Haute		
• Voie ferrée, TGV	Haute	Aucun facteur inventorié	
• Fauche intensive ou intensification	Moyenne		
• Production de biocarburants	Moyenne		
• Fertilisation	Moyenne		
• Irrigation	Moyenne		
• Production d'énergie éolienne	Moyenne		
• Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage	Moyenne		

La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend fortement des surfaces disponibles en milieux herbacés, de leur répartition et de leur gestion.

La mise en œuvre à grande échelle de mesures agro-environnementales avec les agriculteurs est déjà une priorité, mais rencontre des difficultés de mise en œuvre au regard du nombre de partenaires associés et des délais de paiement importants. Ces mesures ne suffisent pas encore à compenser la perte de la diversité paysagère et par voie de conséquence, la perte d'habitat et de ressources alimentaires (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc...). Or ce sont les éléments-clés de la survie de l'espèce.

7.4.5 Région de Pressac, étang de Combourg (FR5412019)

7.4.5.1 Caractéristiques du site et habitats

Ce site a été classé ZPS le 6 juillet 2004 et occupe une superficie de 3 359ha.

La zone occupe une demi-cuvette très peu profonde, ouverte vers le nord et le nord-ouest. Ses sols argileux et imperméables retiennent facilement les eaux de ruissellement qui alimentent un important réseau hydrographique. Cette zone est notamment caractérisée par une zone humide intérieure d'environ 3400 ha, composée d'une quarantaine d'étangs, un grand bois caducifolié (chênaie), quelques petites zones de landes et un bocage humide.

On y recense 9 types d'habitats dont 3 principaux que sont les terres arables, les forêts caducifoliées et les prairies semi-naturelles et mésophiles (cf. figure ci-dessous).

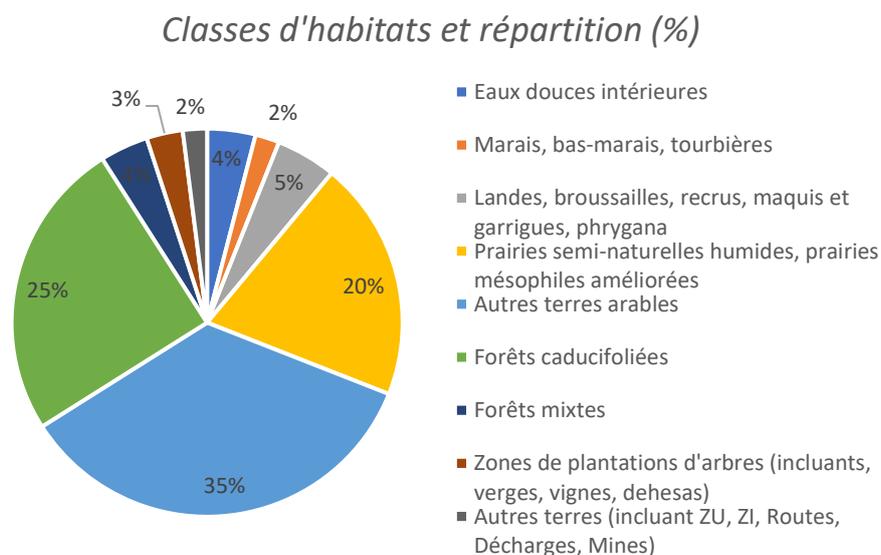
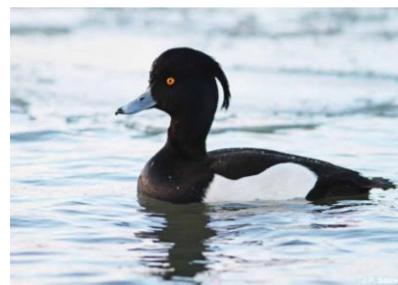


Figure 24 : Classes d'habitats de la Région de Pressac, étang de Combourg (Source : Fiche INPN FR5412019)

7.4.5.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Une soixantaine d'espèces migratrices et sédentaires observées sont identifiées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sur la conservation des oiseaux sauvages comme :

- Le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*)
- Le Héron cendré (*Ardea cinerea*)
- L'Oie cendrée (*Anser anser*)
- La Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*)
- Le Foulque macroule (*Fulica atra*)
- La Grue cendrée (*Grus grus*)
- Le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)
- Le Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*)
- La Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)
- La Mouette rieuse (*Larus ridibundus*)
- Le Fuligule morillon et le Fuligule milouin (*Aythya fuligula* et *Aythya ferina*) ...



**Fuligule morillon (source
INPN)**

De nombreuses autres espèces d'oiseaux sont aussi considérées comme importantes et peuvent être observées sur le site, la buse variable (*Buteo buteo*), l'épervier d'Europe (*Accipiter nisus*), le pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) ou le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), par exemple.

Ce site est remarquable par l'association d'étangs à des milieux forestiers bocagers. La faible profondeur de ces étangs permet le développement d'une importante végétation aquatique très favorable à l'avifaune (roselières, saulaie-aulnaies...). Ce complexe humide est d'importance régionale.

C'est une zone d'alimentation et de repos pour de nombreux hivernants (500 à 1000 canards et foulques) et migrateurs et qui abrite la plus importante colonie de Hérons cendrés et la deuxième colonie de Hérons pourprés de la Vienne. Fortes densités de rapaces et de Pie-grièches.

7.4.5.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs Natura 2000 de juin 2014 approuvé par arrêté préfectoral du 7 mai 2015 permet d'encadrer la gestion du site.

7.4.5.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les oiseaux remarquables et autres vivant dans ce site Natura 2000. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 46 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la Région de Pressac, étang de Combourg (Source : Fiche INPN FR5412019)

Menaces et pressions	<i>Importance</i>	Facteur à influence positive	<i>Importance</i>
• Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	<i>Haute</i>		
• Production d'énergie éolienne	<i>Haute</i>		
• Élimination des haies et bosquets ou des broussailles	<i>Faible</i>		
• Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	<i>Faible</i>		
• Pollution des eaux de surfaces	<i>Faible</i>	<i>Aucun facteur inventorié</i>	
• Eutrophisation naturelle	<i>Faible</i>		
• Abandon de systèmes pastoraux	<i>Moyenne</i>		
• Utilisation de biocides, hormones et produits chimiques	<i>Moyenne</i>		
• Fertilisation	<i>Moyenne</i>		
• Aquaculture	<i>Moyenne</i>		
• Chasse	<i>Moyenne</i>		
• Captages des eaux de surface	<i>Moyenne</i>		
• Antagonisme avec des espèces introduites	<i>Moyenne</i>		

Plusieurs entités sont particulièrement vulnérables :

- Bocage : intensification agricole par conversion des prairies en cultures intensives, drainage, irrigation, destruction des haies.
- Zones humides : destruction des roselières par le ragondin, eutrophisation des eaux, introduction d'espèces (poissons, écrevisses, canards colverts) pour les loisirs de la pêche et de la chasse.
- Forêts et landes : artificialisation des peuplements, destruction des landes.

7.4.6 Synthèse des menaces et facteurs d'influence positive sur les sites Natura 2000

Tableau 47 : Menaces et facteurs d'influence des sites Natura 2000

Activités, menaces, pressions	Sites Natura 2000				Total général
	FR5412022	FR5400445	FR5412021	FR5412019	
Influence négatives	13	5	10	13	41
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	1			1	2
Antagonisme avec des espèces introduites				1	1
Aquaculture (eau douce et marine)				1	1
Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage	1		1		2
Bâtiments, constructions dans le paysage		1			1
Captages des eaux de surface	1			1	2
Chasse				1	1
Élimination des haies et bosquets ou des broussailles	1	1		1	3
Eutrophisation (naturelle)				1	1
Fauche intensive ou intensification	1		1		2
Fertilisation	1	1	1	1	4
Irrigation	1		1		2
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		1	1	1	3
Modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux)	1		1		2
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)				1	1
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)				1	1
Production de biocarburants			1		1
Production d'énergie éolienne	1		1	1	3
Production d'énergie solaire	1				1
Retournement de prairies		1			1
Urbanisation discontinue	1				1
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	1		1	1	3
Voie ferrée, TGV	1		1		2
Influence positives		2			2
Pâturage		1			1
Usage militaire et trouble civil		1			1
Total général	13	7	10	13	43

7.4.7 Continuités écologiques identifiées

7.4.7.1 Présentation

- **Niveau régional**

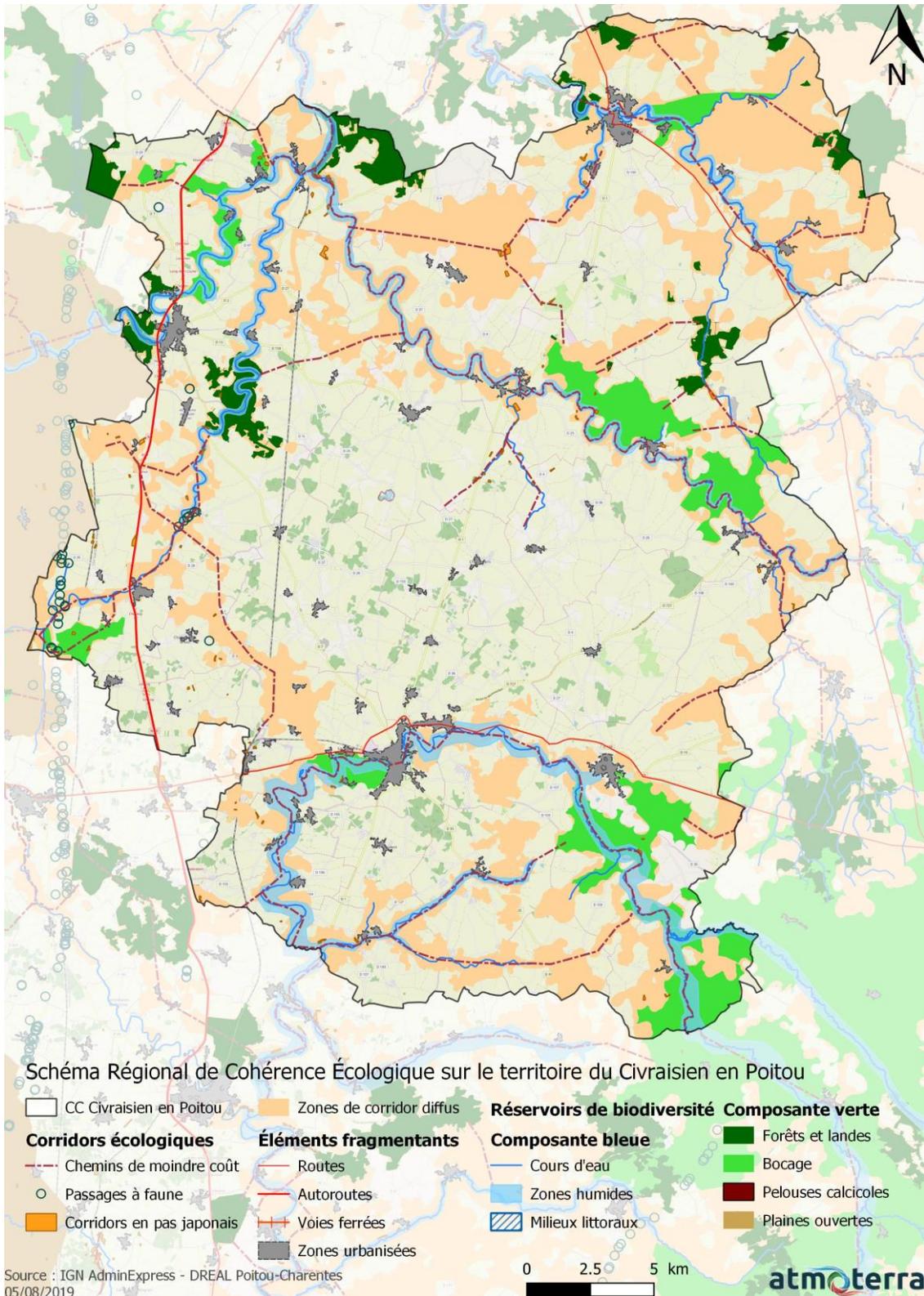


Figure 25 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées dans le SRCE (DREAL Poitou-Charentes)

L'analyse de la trame verte et bleue et des continuités s'appuie sur l'identification de différentes sous-trames qui correspondent aux milieux que peut utiliser la biodiversité pour vivre et se déplacer. L'ensemble de ces sous-trames constitue la TVB finale.

La carte précédente issue du SRCE Poitou-Charentes permet d'identifier et localiser les différents réservoirs de biodiversité du territoire :

- Les **forêts et landes**, regroupant notamment des massifs forestiers, et des landes identifiées lors d'inventaires, au nord du territoire.
- Le **réservoir de la sous-trame bocagère**, en particulier à proximité de cours d'eau.
- Les **cours d'eau et les zones humides**, situées de part et d'autre.

Aucun réservoir de biodiversité identifié dans le SRCE n'est présent dans la partie centrale du territoire.

Ces réservoirs peuvent coïncider avec des zones de protection ou d'inventaire et peuvent être liés à la présence de ZNIEFF, de zones humides ou d'Espaces Naturels Sensibles.

3 types de corridors sont identifiés dans le SRCE sur le territoire :

- Les **zones de corridor diffus**, correspondant aux espaces favorables au déplacement d'espèces et pour relier des réservoirs proches.
- Les **chemins de moindre coût**, se superposant essentiellement aux cours d'eau.
- Les **corridors en pas japonais** de la sous-trame pelouses sèches calcicoles correspondant à des espaces relais ou îlots refuges, mares, bosquets...

Néanmoins, quelques éléments identifiés comme fragmentant viennent perturber ces continuités écologiques : les **zones urbanisées et artificialisées** et les **infrastructures routières (autoroutes et certaines routes nationales et départementales)**, en particulier la N10 qui traverse l'ouest du territoire, la D741 au nord-est et les D108 et D148 qui traversent le Civraisien en Poitou d'est en ouest, au sud du territoire.

À l'Ouest du territoire, quelques **passages à faune** ont été aménagés près d'infrastructures de transport afin de reconnecter certains milieux et restaurer les continuités.

Les cartes suivantes, issues du SRCE de Poitou-Charentes, présentent les continuités régionales et interrégionales. Il apparaît sur le territoire :

- Au Sud, une continuité d'importance régionale de forêt, landes et espaces bocagers traversant le territoire selon l'axe Est-Ouest (Cf. Figure 26) ;
- Du Nord au Sud, une continuité écologique régionale ainsi que des continuités de pelouses calcicoles en pas japonais (Cf. Figure 27) ;
- Un couloir de migration aviaire qui traverse le département de la Vienne du Nord au Sud et concerne le territoire de la CCCP (Cf. Figure 28).

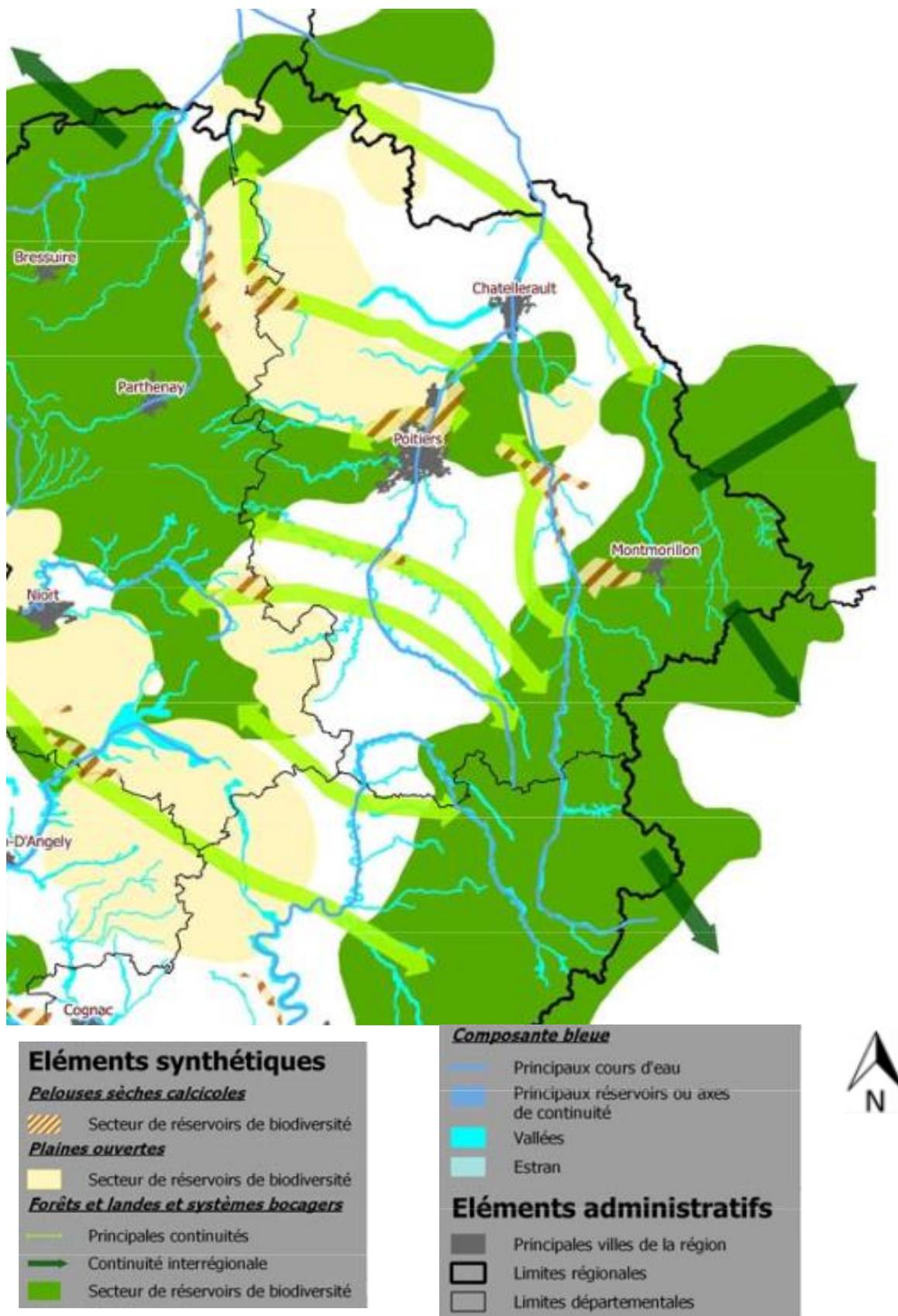


Figure 26 : Extrait de la carte « Synthèse régionale schématique des continuités régionales terrestres et aquatiques » du SRCE Poitou-Charentes

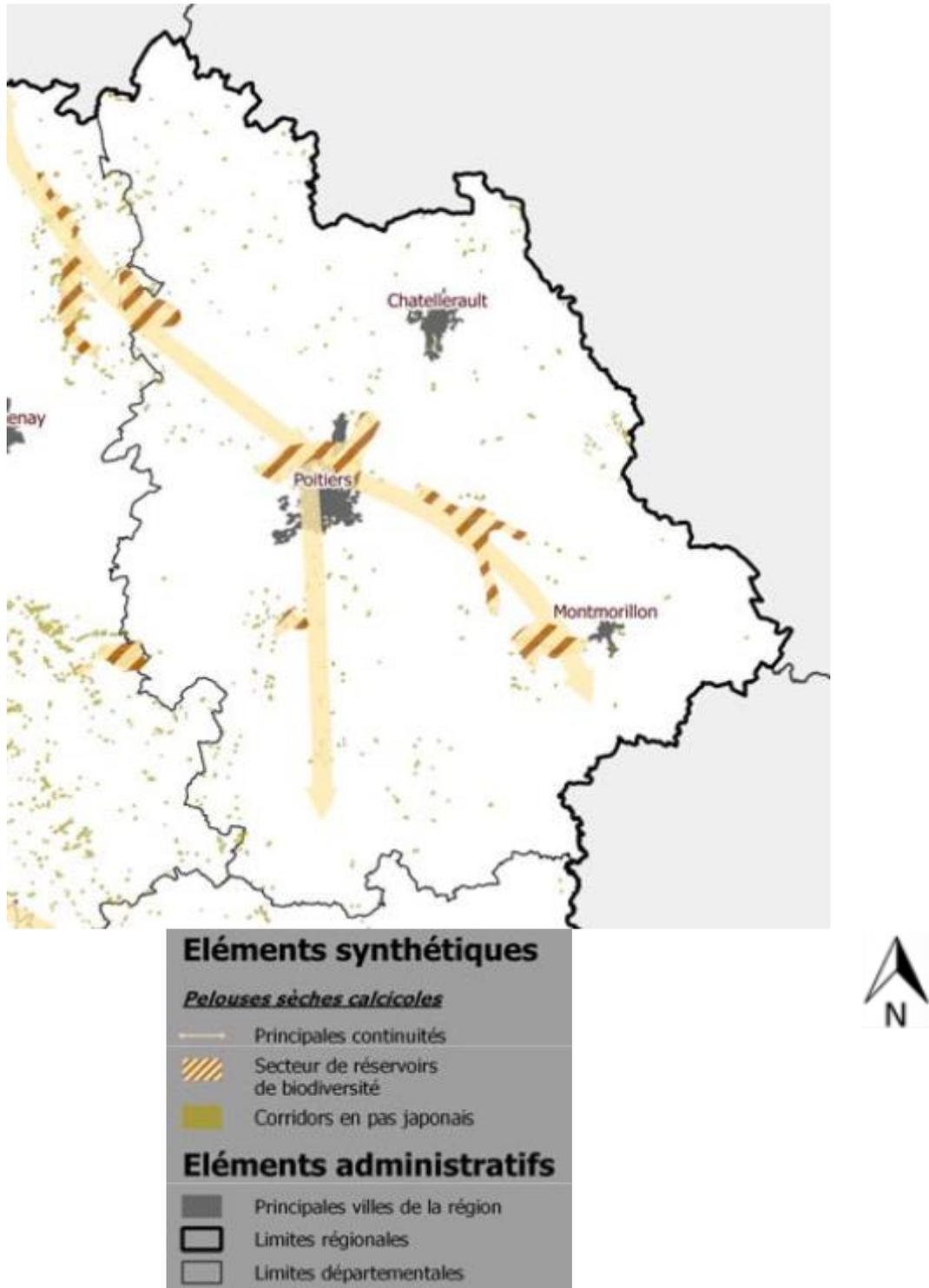


Figure 27 : Extrait de la carte « Synthèse régionale schématique des continuités de pelouses calcicoles en pas japonais » du SRCE Poitou-Charentes

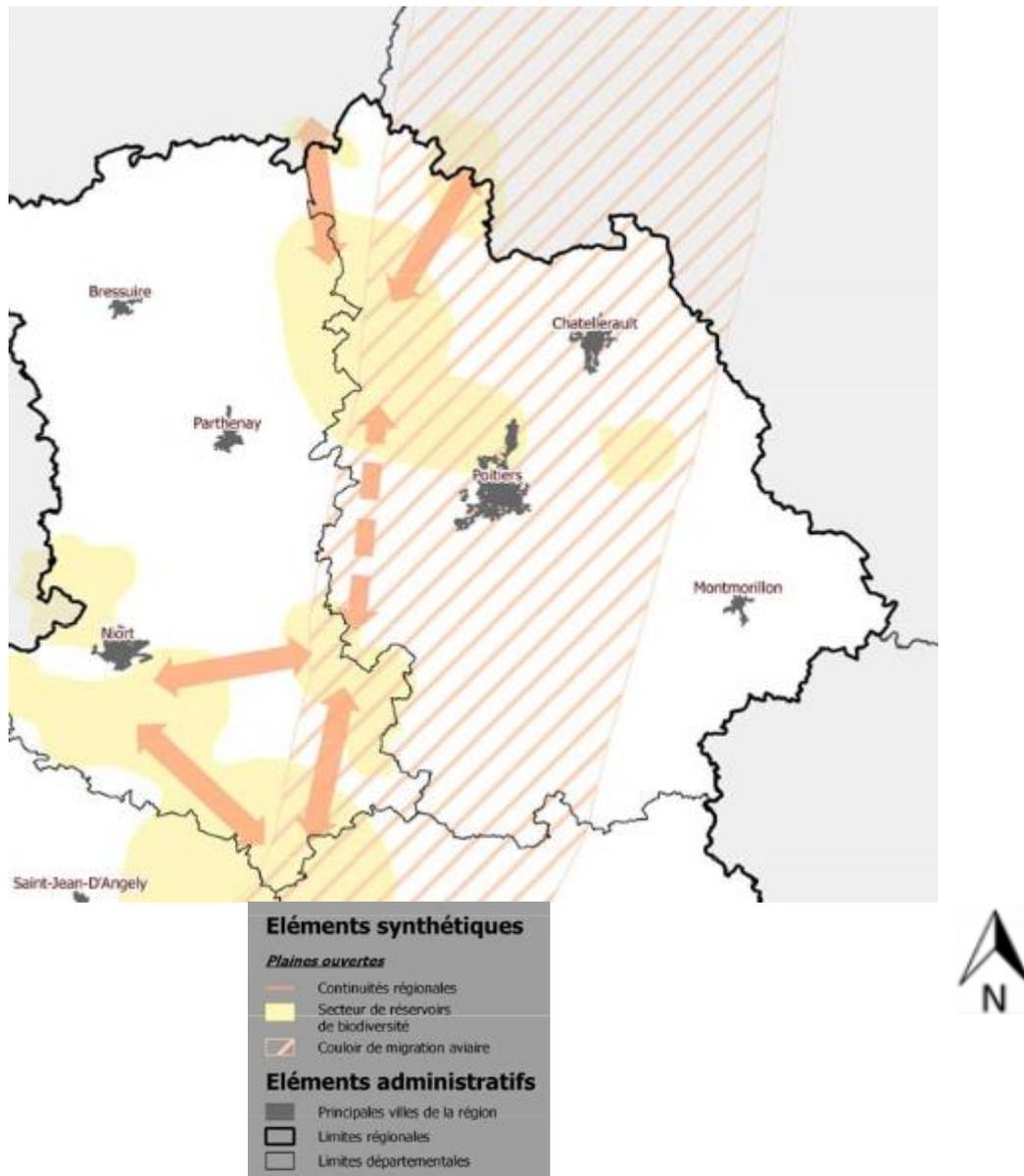


Figure 28 : Extrait de la carte « Synthèse régionale schématique des continuités pour l'avifaune » du SRCE Poitou-Charentes

Ces éléments montrent le rôle important des milieux naturels du territoire de la CCCP. Ils devront être pris en compte dans les projets du territoire, notamment les projets nécessitant une étude d'incidence comme les projets éoliens.

7.4.7.2 Les continuités écologiques en lien avec les zones Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'est présent sur le territoire, les réservoirs de biodiversité sont cependant connectés aux sites voisins par des zones de corridor diffus et les chemins de moindre coût, pour la plupart liés aux cours d'eau ; quelques corridors en pas japonais peuvent également servir d'espaces relais pour les espèces lors de leurs déplacements (Cf. Figure 29 et Figure 30). Des continuités régionales sont également présentes entre les sites Natura 2000 et traversent le territoire d'Est en Ouest (Cf. Figure 26).

À l'ouest, la présence de la Nationale 10 constitue un obstacle aux échanges avec le site de Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay.

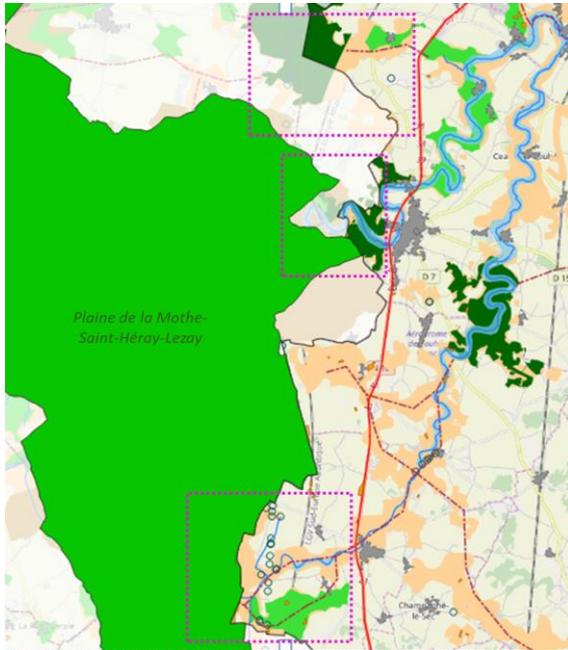


Figure 29 : Zoom sur les principales connectivités (rectangles pointillés) entre le territoire et le site Natura 2000 limitrophe (ouest)

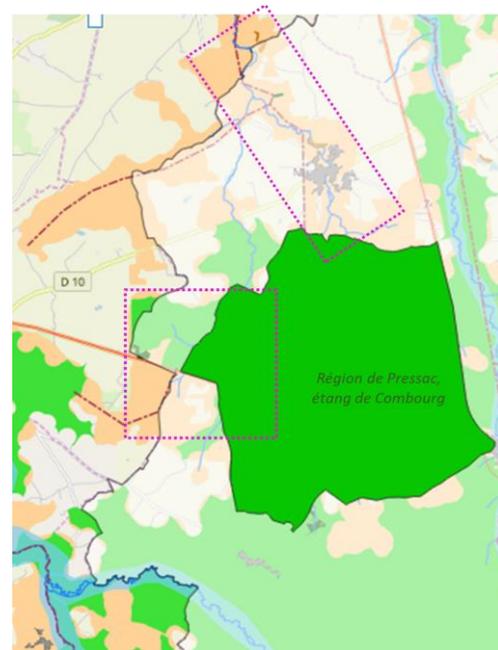


Figure 30 : Zoom sur les principales connectivités (rectangles pointillés) entre le territoire et le site Natura 2000 limitrophe (est)

7.4.8 Analyse des incidences du PCAET sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques

7.4.8.1 Axe 0 : Objectifs transverses

Les actions d'animation, de gouvernance et de communication du PCAET n'auront pas d'incidence sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques.

7.4.8.2 Axe 1 : Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes

Les actions de l'Axe 1 ne devraient pas avoir d'incidences négatives sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques car si des aménagements sont réalisés au droit des sites protégés, ils devront faire l'objet au préalable d'études d'incidences Natura 2000 (selon la réglementation en vigueur) ; des mesures d'évitement, de réductions et éventuellement de compensation des incidences seront étudiées.

La présence de câbles électriques et téléphoniques est une incidence négative pour plusieurs sites Natura 2000. Ainsi, dans le cadre de travaux réalisés et en lien avec les actions de l'Axe 1 (rénovation, éclairage, PLH), les câbles enterrés devront être favorisés.

Dans le cadre des actions de rénovation ou de construction des bâtiments, si la présence d'animaux nichant dans ces bâtiments ou à proximité est observée une attention particulière devra être portée :

ne pas obstruer les accès au nid, créer des nichoirs, éviter les nuisances de type bruit... **Ces éléments ont été portés à connaissance de la collectivité mais sans que cette mesure ne soit intégrée dans les fiches actions.**

L'action 1.2.4 relative à l'éclairage public peut avoir un impact positif sur les sites Natura 2000 car cette action a pour objectif de maîtriser les performances et les demandes d'éclairage. Ainsi, une diminution de la pollution lumineuse en période nocturne est attendue qui aura probablement une incidence positive pour les espèces nocturnes (chiroptères tels que la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) présents sur les sites du Ruisseau Le Magot et les Landes du Pinail, et des oiseaux (hiboux, chouettes, espèces migratrices...). Dans le cadre de cette action, le SEV porteur de l'actions ne prévoit toutefois pas de réaliser des études sur les incidences positives attendues sur la faune nocturne.

Les 12 autres actions de l'Axe 1 ne sont pas susceptibles d'avoir d'incidence positive ou négative sur les sites Natura 2000 à proximité du territoire.

7.4.8.3 Axe 2 : Utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie

Le développement des EnR peut avoir des incidences négatives pour les espèces présentes sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques. Les impacts négatifs potentiels des EnR sont :

- L'éolien :
 - Perturbations, perte d'habitat et de zone chasse, collision et mortalité, effet barrière, y compris lors des périodes de chantier pour les oiseaux et les chiroptères ;
 - Fragmentation des habitats et des continuités écologiques (TVB) ;
- Le bois énergie :
 - Émission de particules à l'atmosphère et dégradation de la qualité de l'air, dépôt de particules sur la végétation ;
 - Dégradation des zones forestières, de la biodiversité qui s'y niche et fragmentation des continuités écologiques si la filière n'est pas encadrée (i.e. coupe selon les cycles biologiques, éviter les coupes franches, éloignement des zones protégées, ...) ;
- Le photovoltaïque et le solaire thermique : perte d'habitat et/ou de nourriture, perte de surfaces agricoles si le développement de cette énergie n'est pas conforme aux mesures ERC mentionnées dans la fiche action (développement sur des surfaces déjà urbanisées), éblouissement (incidence négligeable) ;
- Les équipements de transport de l'énergie (câbles, poteaux...) : perturbations, perte d'habitat et de zone chasse, collision et mortalité, effet barrière si ceux-ci sont aériens ;
- La méthanisation : incidences sur la qualité des eaux, des sols et de l'air (odeur, NH3...) soit directement par l'installation de méthanisation, soit par la production ou le transport de produits méthanogènes (déchets, biomasse...).

Ces incidences probables devraient être évitées et réduites autant que possible en intégrant les mesures ERC prévues dans les fiches actions. Toutefois, l'implantation exacte des projets n'est pas connue à l'heure actuelle et devra faire l'objet d'une **attention particulière en lien avec les continuités régionales et interrégionales et les connections entre les réservoirs de biodiversité et zones Natura 2000.**

Dans le cadre du PCAET de la CCCP :

- L'action 2.2.1 relative à la définition d'une charte de développement de projet EnR intègre d'ores et déjà la prise en compte des sites protégés et la TVB ; cependant, des mesures ERC en faveur de la biodiversité, des sites Natura 2000 et des continuités écologiques, notamment régionales, devront être prises vis-à-vis des incidences potentielles négatives de ces projets ;
- Le développement de la méthanisation prévu à l'action 2.5.4 doit faire l'objet d'un suivi régulier afin de réduire les impacts sur les eaux, les sols, les odeurs induits par cette activité, et le suivi du potentiel méthanisable au droit du territoire devra être rigoureux. Ainsi cette action de devrait pas avoir d'incidence sur les zones Natura 2000.

Ainsi, dans le cadre de la définition d'un projet d'EnR sur le territoire, une étude d'impact et une étude d'évaluation des incidences sur la biodiversité, les sites naturels protégés (Natura 2000) et inventoriés, ainsi que sur les continuités écologiques devront être réalisées pour identifier les mesures ERC spécifiques à mettre en place. Cependant, des **incidences résiduelles de ces actions sur les zones Natura 2000 ne sont pas à exclure.**

À noter que parmi les menaces pesant sur le site Natura 2000 à proximité du territoire de la CCCP, l'éolien, la production de biocarburant et le solaire sont spécifiquement identifiées dans les DOCoB (Source : INPN, Cf. Tableau 47).

7.4.8.4 Axe 3 : Se déplacer plus sobrement sur notre territoire

Les 7 actions de l'Axe 3 relatif à la mobilité ne présentent pas d'incidence négative sur les milieux naturels et les sites Natura 2000 en particulier. Elles auront tendance à améliorer les continuités de ces dernières en réduisant le trafic automobile.

7.4.8.5 Axe 4 : Cultiver et entreprendre durablement sur notre territoire

Les actions 4.1.1, 4.1.2, 4.4.2 portent chacune sur l'évolution des pratiques agricoles et ainsi à réduire les émissions de polluants atmosphériques, réduire les consommations en eau, à réduire l'usage des pesticides et des engrais, et donc participent à la préservation de la biodiversité, à la couverture des sols et aux cultures limitant les intrants.

Ces actions peuvent donc avoir des effets bénéfiques sur les sites Natura 2000 à proximité du territoire par :

- Une amélioration de la qualité de l'eau (diminution des engrais et pesticides) ;
- Une augmentation de la disponibilité en eau et l'anticipation des conflits d'usage (réduction des consommations en eau) ;
- Une amélioration de la qualité de l'air (diminution des émissions de pesticides et NH3 également responsables de l'acidification et de l'eutrophisation des milieux naturels) ;
- Un contexte propice aux insectes pollinisateurs et à la microfaune du sol.

Il en est de même avec l'action 4.4.3 qui portent sur la gestion éco-responsable des espaces verts communautaire.

Les actions 4.2.1, 4.2.2 et 4.4.1 portent sur les espaces forestiers et les haies. En favorisant ces milieux, des effets bénéfiques sont attendus sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques en particulier par :

- La création et le maintien de zones de refuges, de nidification et d'alimentation pour la faune du territoire et des territoires voisins ;
- La création et le maintien des continuités écologiques, dont la Trame Verte.

La restauration des continuités écologiques de la Charente et de ses affluents prévue dans l'action 4.3.2 aura également une incidence positive sur la biodiversité, les continuités écologiques et les sites Natura 2000 en particulier les sites localisés à l'Ouest de la CCCP. En effet, ces actions permettront de rendre à ces milieux humides leur biodiversité (nombre d'espèce, reproduction...) et leur rôle de tampon lors des périodes de crue et d'épurateur naturel, ainsi que réduire les impacts sur les écoulements des cours d'eau. En conséquence, la faune piscicole pourra mieux se déplacer et augmenter ses zones de vie.

La collecte des eaux de pluie pour un usage par la collectivité tel que l'arrosage... (action 4.3.1) permettra de réduire la consommation en ressource en eau et donc aura un impact positif sur les cours d'eau, la biodiversité présente dans et à proximité des cours d'eau. Par conséquent une incidence positive est attendue sur les continuités écologiques et les sites Natura 2000.

Globalement, les actions de l'Axe 4 ont une incidence positive, voire très positive, sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques.

7.4.8.6 Axe 5 : Être un territoire "zéro déchet"

L'action 5.1.3 « Poursuivre l'action "je trie pour un arbre" », par les nouvelles plantations réalisées auront un impact positif sur les milieux naturels et donc les sites Natura 2000, et aussi sur les continuités écologiques en recréant ou en maintenant des zones boisées (Cf. § 7.4.8.5, actions de l'Axe 4 en faveur des haies et des espaces boisés).

L'action 5.2.3 prévoit d'étudier des projets qui pourront nécessiter la réalisation d'une étude d'impact et d'une étude d'évaluation des incidences sur la biodiversité, les sites naturels protégés (Natura 2000) et inventoriés, ainsi que sur les continuités écologiques. Ces études identifieront les mesures ERC spécifiques à mettre en place. Cependant, des **incidences résiduelles de cette action sur les zones Natura 2000 n'est pas à exclure.**

Les autres actions de cet axe ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences négatives sur les zones Natura 2000 ou les continuités écologiques.

8 PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI

Le programme d'actions du PCAET de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou définit, pour chaque objectif et action, des indicateurs de suivi et de résultat de la mise en œuvre de ces actions.

Les indicateurs définis peuvent être de nature quantitative ou qualitative. Ils constituent un moyen simple et fiable de mesurer les progrès (négatifs ou positifs), d'exprimer les changements liés à une intervention ou d'aider à apprécier la pertinence de l'action.

Les indicateurs établis sont organisés en cohérence avec les enjeux identifiés sur le territoire. Ainsi, ils doivent être en accord avec différents critères :

- Être réactif aux évolutions de l'état initial afin de pouvoir montrer les tendances sur le long terme ;
- Refléter les actions du PCAET et non résulter d'un phénomène extérieur ou être influencé par des facteurs indépendants du PCAET.
- Être mesurable par un système indépendant et les incertitudes doivent être réduites autant que possible.
- Pertinent et faisable techniquement (qualité, pérennité, facilité de mise en œuvre de la méthode), facilement mesurable par des calculs à partir de données actuelles ou futures et interprétable.
- Reproductible, transposable et généralisable.
- Pertinent à des échelles spatiales et temporelles différentes.

Le tableau suivant présente les indicateurs retenus dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou. Pour chaque indicateur est indiquée sa périodicité d'actualisation.

Ces indicateurs pourront être adaptés et mis à jour en fonction des informations disponibles et collectables par la collectivité. **Ils viennent en complément des indicateurs proposés dans les fiches actions du PCAET.**

Tableau 48 : Indicateurs de suivi environnemental

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
Axe 0/ Animation, gouvernance et communication		
0.1	Gouvernance, suivi et évaluation du PCAET	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
0.2	Assurer la communication et la mobilisation autour de la démarche PCAET	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
0.3	Animer les relations et partenariats entre acteurs locaux, départementaux et régionaux.	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
Axe 1/ Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes		
1.1.1	Mettre en place un plan de communication pour France Rénov'	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à la qualité de l'air et aux autres enjeux (déchets, ventilation...) [heures de formation/an] - Part des chantiers de rénovation ayant intégré des matériaux bio-sourcés, bio-dégradables et locaux [%/an]

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
1.1.2	Structurer une filière territoriale des entreprises du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à la qualité de l'air et aux autres enjeux (déchets, ventilation...) [heures de formation/an] - Part des chantiers de rénovation ayant intégrés des matériaux bio sourcés, bio dégradables et locaux [%/an] - Nombre d'éléments du patrimoine architectural pris en compte [nombre]
1.1.3	Proposer des formations à l'auto-rénovation performante (particuliers non éligibles Anah)	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à la qualité de l'air et aux autres enjeux (déchets, ventilation...) [heures de formation/an] - Part des chantiers de rénovation ayant intégrés des matériaux bio sourcés, bio dégradables et locaux [%/an]
1.2.1	Adhérer au CRER pour maîtriser la demande en énergie des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à la qualité de l'air et aux autres enjeux (déchets, ventilation...) [heures de formation/an] - Part des chantiers de rénovation ayant intégrés des matériaux bio sourcés, bio dégradables et locaux [%/an]
1.2.2	Etre exemplaire sur la rénovation du bâti ancien du parc public	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à la qualité de l'air et aux autres enjeux (déchets, ventilation...) [heures de formation/an] - Part des chantiers de rénovation ayant intégrés des matériaux bio sourcés, bio dégradables et locaux [%/an]
1.2.3	Animer et mettre en œuvre le plan d'action de la Commission Excellence Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Gain annuel en émissions atmosphériques en lien avec les modes de chauffage (COVNM, NOx...) [t/an] - Nombre d'installations de chaleur remplacées par un chauffage EnR sans combustion [nombre/an] - Part des matériaux biosourcés et locaux dans les constructions [%/bâtiment/an ou m3 bois/projet] - Évolution du nombre de point d'éclairage (lampadaires et autres) [nombre / an] - Nombre de chaudières FV7e installées en remplacement de foyers ouverts [nombre/an] - Nombre de chaudières FV7e installées en remplacement de chaufferies fioul [nombre/an] - Nombre de chaudières FV7e installées en remplacement d'autres installations [nombre/an]
1.2.4	Améliorer les performances et la demande en maîtrise de l'énergie des parcs d'éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des espèces nocturnes dans les zones Natura 2000 [nombre/espèce/an]
1.3.1	Lutter contre les logements vacants en proposant une offre de chantier d'insertion d'aide à l'auto-réhabilitation	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à la qualité de l'air et aux autres enjeux (déchets, ventilation...) [heures de formation/an] - Part des chantiers de rénovation ayant intégrés des matériaux bio sourcés, bio dégradables et locaux [%/an] - Part des chantiers ayant intégrés la démarche de chantiers à faibles nuisances [%/an]
1.3.2	Mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à la qualité de l'air et aux autres enjeux (déchets, ventilation...) [heures de formation/an] - Part des chantiers de rénovation ayant intégrés des matériaux bio sourcés, bio dégradables et locaux [%/an] - Part des chantiers ayant intégrés la démarche de chantiers à faibles nuisances [%/an] - Surface déjà urbanisée rénovée dans le cadre du PLH [m²/an] - Surface artificialisée dans le cadre du PLH [m²/an] - Part des chantiers intégrant une démarche d'adaptation au changement climatique [nombre/an] - Part des projets intégrant des EnR sans source de combustion

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
1.4.1	Isoler les passoires thermiques	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à la qualité de l'air et aux autres enjeux (déchets, ventilation...) [heures de formation/an] - Part des chantiers de rénovation ayant intégrés des matériaux bio sourcés, bio dégradables et locaux [%/an] - Part des chantiers ayant intégrés la démarche de chantiers à faibles nuisances [%/an] - Consommation énergétique lors du chantier [kW/chantier] - Origine des matériaux mis en œuvre [km] - Nombre de visite de CMEI [nombre / an]
1.4.2	Mettre en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à la qualité de l'air et aux autres enjeux (déchets, ventilation...) [heures de formation/an] - Part des chantiers de rénovation ayant intégrés des matériaux bio sourcés, bio dégradables et locaux [%/an] - Part des chantiers ayant intégrés la démarche de chantiers à faibles nuisances [%/an] - Surface déjà urbanisée rénovée dans le cadre de l'OPAH [m²/an] - Surface artificialisée dans le cadre de l'OPAH [m²/an] - Part des chantiers intégrant une démarche d'adaptation au changement climatique [nombre/an] - Part des projets intégrant des EnR sans source de combustion
1.5.1	Valoriser les chantiers écologiques exemplaires et promouvoir les éco-matériaux	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à la qualité de l'air et aux autres enjeux (déchets, ventilation...) [heures de formation/an] - Part des chantiers de rénovation ayant intégrés des matériaux bio sourcés, bio dégradables et locaux [%/an] - Part des chantiers ayant intégrés la démarche de chantiers à faibles nuisances [%/an]
1.5.2	Accompagner les particuliers et le petit tertiaire dans leurs projets de rénovation	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à la qualité de l'air et aux autres enjeux (déchets, ventilation...) [heures de formation/an] - Part des chantiers de rénovation ayant intégrés des matériaux bio sourcés, bio dégradables et locaux [%/an]
Axe 2 / Utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie		
2.1.1	Recenser et valoriser les friches industrielles pour la production d'EnR	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de friches industrielles valorisées [ha/an] - Surface de friche agricole requalifiée en surface agricole [ha/an] - Surfaces consommées par les projets EnR [ha/an] - Intégration des enjeux environnementaux (TVB, site Natura 2000...) [nombre/type] - Nombre de mesures E, R et C par projet [nombre/projet /an] - Part des panneaux en fin de vie récupérés et recyclés via une filière adaptée [Kg/an]
2.1.2	Favoriser le développement des énergies renouvelables électriques et la maîtrise des consommations sur le territoire	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
2.1.3	Appuyer et soutenir les collectivités souhaitant développer des installations d'électricité renouvelables sur leur territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces consommées par les projets EnR [ha/an] - Suivi des indicateurs spécifiés dans les projets locaux [à définir] - Nombre de mesures E, R et C par projet [nombre/projet /an]

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
2.2.1	Assurer la réappropriation politique de la maîtrise de l'éolien sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des enjeux environnementaux (TVB, site Natura 2000...) [nombre/type] - Nombre de mesures E, R et C par projet [nombre/projet /an]
2.3.1	Communiquer sur les ENR thermiques lors du remplacement de chaudière et des travaux d'isolation thermique	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chantiers ayant intégrés des EnR sans source de combustion [nb/an] - Part des projets intégrant des EnR sans source de combustion - Surface de toiture en fibrociment collectés et évacués vers une filière de stockage ou de valorisation [m²/ha]
2.4.1	Réaliser un réseau de chaleur exemplaire	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des enjeux environnementaux (TVB, zones humides...) et des infrastructures du territoire (friches industrielles, anciennes décharges...) [nombre/type] - Intégration de la démarche ERC pour le choix des EnR [oui/non] - Évolution des émissions de polluants atmosphériques (PCAET et autres et en particulier HAP) [kg/an/installation]
2.5.1	Structurer une filière professionnelle et innovante des entreprises du bâtiment (MDE et EnR)	<ul style="list-style-type: none"> - Part des projets intégrant des EnR sans source de combustion [%/an]
2.5.2	Identifier les potentiels d'un mix énergétique EnR non délocalisable	<ul style="list-style-type: none"> - Part des projets intégrant des EnR sans source de combustion [%/an]
2.5.3	Sensibiliser et accompagner des projets de développement de la géothermie dans les collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Surface dédiée à la géothermie par an [m²/an]
2.5.4	Développer des projets territoriaux de production de biométhane en injection sur les réseaux de gaz naturel ou en cogénération sur les réseaux électriques	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de déchets valorisés en méthanisation [t/an] - Quantité de digestat issu de la méthanisation [t/an] - Part des déchets verts et déchets agricoles valorisés en méthanisation [%/an] - Surfaces agricoles utilisées (temporairement ou cultures annuelles) pour les cultures énergétiques [ha/an] - Part de cultures énergétiques valorisées en méthanisation [%/an]
Axe 3/ Se déplacer plus sobrement sur notre territoire		
3.1.1	Élaborer un schéma directeur pour l'installation de bornes de recharge électriques.	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
3.2.1	Coordonner des dispositifs de covoiturage de proximité	Nombre d'entreprises engagées dans la démarche [nb/an] Nombre d'employés engagés dans la démarche [nb/an]
3.2.2	Favoriser les liaisons douces sur le territoire en direction des pôles multimodaux et des services centraux	Fréquentation des axes cyclables [nb cyclistes moyen / jour] Nombre de places de stationnement vélo [nombre/an]
3.2.3	Mise en place d'un schéma de développement du télétravail et du coworking	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
3.2.4	Faire vivre l'offre de proximité via la communication et les permanences itinérantes	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
3.2.5	Développer un schéma de mobilité locale en Poitou	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
3.2.6	Reprendre le projet de ferroutage de Saint-Saviol	Intégration des objectifs de multimodalité

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
Axe 4/ Un territoire qui produit durablement et consomme localement		
4.1.1	Mettre en place des complémentarités entre les systèmes de production agricoles / Faire de la « polyculture-élevage territoriale »	<ul style="list-style-type: none"> - Part d'exploitation en agriculture biologique [ha/an et nombre/an] - Consommation d'eau du secteur agricole [m3/an] - Émissions de NH3, PM10 et PM2.5 en provenance du secteur agricole [tonnes/an] - Surface d'exploitation concernée par l'action [ha/an et nombre/an] - Tonnes de carbone séquestrées par an (ktCO2/an)
4.1.2	Valoriser des retours d'expérience et développer l'agriculture de conservation notamment par l'implantation de miscanthus	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'eau du secteur agricole [m3/an] - Émissions de NH3, PM10 et PM2.5 en provenance du secteur agricole [tonnes/an] - Surface d'exploitation concernée [ha/an et nombre/an] - Tonnes de carbone séquestrées par an (ktCO2/an)
4.1.3	Développer les circuits-courts	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
4.2.1	Améliorer les pratiques de gestion forestière pour favoriser la séquestration du carbone	<ul style="list-style-type: none"> - Surface plantée [ha/an] - Quantité de déchets issus du bois d'œuvre et valorisé en bois énergie [tonnes/an] - Surface boisée exploitée uniquement pour le bois Énergie [ha] - Distance de TVB restaurée [mL/an]
4.2.2	Améliorer la mobilisation de bois sur le territoire (bois d'œuvre et bois énergie)	<ul style="list-style-type: none"> - Surface plantée [ha/an] - Ratio arbres plantés / arbres prélevés [%/an] - Surface boisée exploitée pour le bois d'œuvre [ha] - Surface boisée exploitée pour le bois énergie [ha] - Part du bois prélevé valorisé en bois d'œuvre [m3/an ou t/an] - Part du bois prélevé valorisé en bois Énergie [m3/an ou t/an]
4.3.1	Assurer la récupération des eaux de pluie sur toitures publiques et tertiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Volume collecté et économisé sur la consommation AEP [m3/an]
4.3.2	Restaurer et protéger les cours d'eau du territoire – Compétence GEMAPI	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de zones humides restaurée [ha/an] - Distance de TVB et continuités écologiques restaurée [mL/an] - Surface inventoriée (connaissance de la biodiversité) [m²/an] - Surface d'espèces invasives arrachée [m²/an]
4.4.1	Valoriser les haies communales et encourager les particuliers à faire de même	<ul style="list-style-type: none"> - Distance de haie replantée [mL/an] - Nombre d'espèces plantées [nombre] - Distance de haie inscrite au PLU [mL/an]
4.4.2	Accompagner la réduction de l'utilisation d'intrants (eau, produits phytosanitaires) dans les exploitations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Émissions de NH3, PM10 et PM2.5 en provenance du secteur agricole [tonnes/an] - Part d'exploitation en agriculture biologique [ha/an et nombre/an] - Part d'exploitation en agriculture de conservation [ha/an et nombre/an] - Consommation d'eau du secteur agricole [m3/an] - Tonnes de carbone séquestrées par an (ktCO2/an)
4.4.3	Mettre en place une gestion éco-responsable des espaces verts communautaires	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'eau en lien avec l'entretien des espaces verts [m3/an] - Nombre d'espèces observées [nombre] - Part d'espèces ayant un pollen potentiellement allergisant [%/an]

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
Axe 5/ Être un territoire "zéro déchet"		
5.1.1	Poursuivre les actions dans le cadre de la labélisation territoire économie circulaire	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
5.1.2	Harmoniser et optimiser le service déchets et mettre en place la tarification incitative	- Réduction de la quantité de déchets collectés (OMr, emballages ménagers, biodéchets...) [tonne/an/hab.]
5.1.3	Poursuivre l'action "je trie pour un arbre"	- Nombre d'arbres plantés [nombre/an] - Distance de continuités écologiques restaurée [mL/an]
5.2.1	Mettre en œuvre une gestion de proximité des bio déchets sur le territoire du Civraisien en Poitou	- Tonnes de biodéchets valorisés en compostage [t/an] - Tonnes de compost valorisés sur le territoire [t/an] - Surface de plan d'épandage acceptant le compost produit [m²/an]
5.2.2	Structurer une filière bois énergie en valorisant les déchets bois	- Tonnage de bois issus des collectes de déchèterie [t/an] et valorisé en bois énergie [t/an] - Distance parcourue par les déchets de bois valorisé [km]
5.2.3	Mettre en œuvre une dynamique d'Écologie Industrielle et Territoriale pour valoriser localement les déchets des entreprises	- Formation à la qualité de l'air et aux autres enjeux (déchets, ventilation...) [heures de formation/an] - Part des projets intégrant des EnR sans source de combustion - Consommation en eau du secteur [m3/an] - Distance parcourue par les déchets collectés sur le territoire pour leur tri ou leur valorisation [km/déchets]

9 CONFORMITE DU PCAET AVEC LES SCHEMAS ET PLANS

Les tableaux ci-après détaillent l’articulation et la cohérence du PCAET avec les plans et programmes avec lesquels il interagit. Le niveau de cohérence est présente ainsi :

Type de cohérence	
	Cohérence totale
	Cohérence partielle
	Divergence partielle
	Divergence totale
	Pas de mention dans le PCAET

9.1.1 Compatibilité avec la SNBC

La compatibilité du PCAET avec la SNBC sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 49 : Cohérence du PCAET avec la SNBC

Orientations sectorielles de la SNBC	Articulation du plan d’action du PCAET avec les orientations
<p>Transports et déplacement « bas carbone » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise de la mobilité des personnes et des marchandises - Amélioration des véhicules et réseaux - Renforcement de l’efficacité énergétique des véhicules - Réduction l’intensité carbone des vecteurs énergétiques - Développement du report modal vers les modes non routiers et non aériens 	<p>L’Axe 3 aborde le thème du changement des pratiques de déplacement et de mobilité, en particulier pour réduire les émissions de carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L’action 3.1.1 sur les bornes de recharge électriques ; - L’action 3. 2.1 sur le covoiturage ; - L’action 3.2.3 sur les mobilités douces ; - L’action 3.2.6 sur le ferroutage ; - L’action 3.2.3 sur le télétravail.
<p>Résidentiel et tertiaire « bas carbone »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise de la demande en énergie liée à l’usage des bâtiments - Renforcement de l’efficacité énergétique des nouvelles constructions - Développement de matériaux de construction peu carbonés 	<p>Les actions de l’Axe 1 du PCAET ont pour objectif de réduire les consommations énergétiques des bâtiments via la formation des professionnels à l’écoconstruction (action 1.1.2, 1.5.1), le conseil (actions 1.1.1, 1.1.3, 1.2.1, 1.5.2), la réalisation de rénovations (actions 1.2.2, 1.3.1, 1.3.2, 1.4.1, 1.4.2)</p> <p>Les actions prévoient de privilégier les matériaux biosourcés locaux.</p>
<p>Agriculture « bas carbone »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de protoxyde d’azote en grande culture - Amélioration du bilan gaz à effet de serre de l’élevage - Augmentation des stocks de carbone dans les sols et écosystèmes agricoles - Prise en compte des enjeux liés à la consommation et à l’alimentation 	<p>Les actions 4.1.1, 4.1.2, 4.4.3 visent une évolutions des pratiques agricoles permettant de répondre aux orientations de la SNBC.</p> <p>En particulier, l’action 4.1.2 relative à l’agriculture de préservation a pour objectif de favoriser la séquestration carbone dans les sols.</p>

Forêt-Bois-Biomasse « bas carbone »	<p>Les actions 4.2.1 et 4.2.2 visent la gestion sylvicole, la première pour augmenter la capacité de stockage de carbone et la seconde pour l'exploitation de la ressource, en bois d'œuvre et en bois énergie.</p>
<ul style="list-style-type: none">- Dynamisation de la gestion forestière- Amélioration de la connaissance sur la ressource et ses conditions de mobilisation- Développement de l'utilisation du bois et de la biomasse	<p>L'action 4.4.1 porte sur la préservation et la plantation de haies.</p> <p>Une attention particulière devra être portée sur la gestion des forêts dans le cadre de ces actions afin de maintenir la biodiversité et les continuités écologiques.</p> <p>L'action 5.2.1 est en faveur d'une valorisation énergétique ou sous forme de composte ou de paillage des déchets de végétaux collectés sur les déchèteries de la collectivité.</p>
Industrie « bas carbone » <ul style="list-style-type: none">- Maitrise de la demande en énergie de l'industrie- Limitation de l'intensité en gaz à effet de serre des produits	<p>Plusieurs actions visent les démarches de réduction des consommations énergétiques et de matière des entreprises :</p> <p>L'action 5.1.1 pour une économie circulaire territoriale ;</p> <p>L'action 5.2.3 pour développer une écologie industrielle territoriale ;</p>
Production d'énergie « bas carbone » <ul style="list-style-type: none">- Maitrise de la demande en énergie- Développement d'un mix énergétique décarboné	<p>L'Axe 2 aborde le développement des EnR sur le territoire. Les EnR directement visées sont :</p> <p>L'éolien (action 2.2.1) ;</p> <p>La géothermie (action 2.5.3) ;</p> <p>La méthanisation (action 2.5.4).</p> <p>Le solaire (photovoltaïque et thermique) et le bois énergie sont cités dans les actions d'accompagnement au développement des EnR générales de l'Axe 2.</p> <p>Le développement des EnR devra tenir compte des potentiels du territoire et de la stratégie énergétique adoptée.</p> <p>Les actions en faveur de la rénovation des bâtiments et de l'écoconstruction de l'Axe 1 permettront de réduire les demandes en énergie des bâtiments. De même une réduction des consommations énergétiques est attendue via les actions relatives à l'évolutions des pratiques agricoles (réduction des intrants), l'écoresponsabilité des entreprises (axe 5) et via les actions de réduction des déplacements de l'Axe 3.</p>

Déchets

- Réduction de la production de déchets
- Valorisation des déchets inévitables
- Réduction des émissions liées au traitement des déchets

Les actions de l’Axe 5 ont pour objectif de tendre vers un territoire « Zéro déchets », à la fois pour les particuliers et les professionnels.

Les actions relatives à la réalisation de chantier de rénovation et de construction de bâtiments prévoient de mettre en place des bonnes pratiques de gestion des déchets de chantier.

Aucune des actions du PCAET n’est en divergence avec les orientations sectorielles de la SNBC.

L'Article L.100-4 du Code de l'Energie (Modifié par la LOI n°2019-1147 du 8 novembre 2019 - art. 1 (V)) transpose les objectifs chiffrés de la SNBC comme suit :

Tableau 50 : Cohérence du PCAET avec l'article L.100-4 du Code de l'Energie

Article L.100-4 du Code de l'Energie	Objectifs chiffrés selon la stratégie de la CCCP
<p>1° De réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à 6 entre 1990 et 2050. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone mentionnés à l'article L. 222-1 A du code de l'environnement ;</p>	<p>Dans le PCAET, la baisse des émissions de GES est estimée à -34% pour 2030 et -66% pour 2050, par rapport à 2019.</p> <p>Les actions de réduction des GES portées par la CCCP ne semblent pas permettre d'atteindre les objectifs nationaux</p>
<p>2° De réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030. Cette dynamique soutient le développement d'une économie efficace en énergie, notamment dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'économie circulaire, et préserve la compétitivité et le développement du secteur industriel ;</p>	<p>Le PCAET vise à réduire de 15% les consommations énergétiques d'ici 2030 et de 46% en 2050, par rapport à 2019.</p> <p>La stratégie la CCCP semble moins ambitieuse que les objectifs nationaux.</p>
<p>4° De porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 33 % de cette consommation en 2030 ; à cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz ;</p>	<p>Dans le PCAET, l'objectif est d'augmenter la part des énergies renouvelables à 70% de la consommation finale en 2030 (et à 152% en 2050).</p> <p>La stratégie de la CCCP est donc plus ambitieuse que l'ambition nationale.</p>

9.1.2 Compatibilité avec le PREPA

Une analyse des actions a été menée par ATMO Nouvelle Aquitaine.

Les données de référence (2005) n'étant pas disponibles, les projections ont été réalisées à partir de l'état des lieux de 2014 (une transposition des objectifs PREPA a donc été faite en base 2014, en considérant une évolution linéaire des émissions de polluants entre 2005 et 2014).

Pour cette scénarisation, il a été considéré par ATMO Nouvelle Aquitaine les hypothèses suivantes :

- Baisse des émissions de polluants estimées qualitativement sur la base des baisses des consommations énergétiques envisagées (produits pétroliers et bois, hors électricité) pour les secteurs résidentiels, tertiaire, transport, industrie, agriculture... ;
- Baisse des émissions de NH3 du secteur agricole sur la base d'une baisse de 10% des apports en engrais azotés sur les émissions de NH3 ;
- Absence de chiffrage de l'impact des actions de sensibilisation, d'information et de formation.

ATMO Nouvelle Aquitaine précise que de fortes incertitudes existent concernant certains secteurs (transport routier en particulier, où ils ne disposent pas d'élément de parc prospectif à cet horizon).

Sur cette base, les émissions ont été calculées pour l'horizon 2030 uniquement. Les pourcentages de baisse des polluants atmosphériques (calculés en 2014 sur la base 2005 reconstituée) sont présentés dans le Tableau 51 et comparés aux objectifs du PREPA.

Tableau 51 : Pourcentages de baisse des polluants attendus pour 2030 comparés aux objectifs du PREPA

Pourcentage de baisse par rapport à 2014	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	SO2	NH3
Baisse attendue dans le PCAET à l'horizon 2030	35,0%	7,7%	11,8%	9,3%	53,7%	0,2%
Baisse requise par le PREPA (2014-2030)	56%	Absence d'objectif PREPA	49%	35%	66%	11%

Il apparaît que pour le territoire du Civraisien en Poitou, les objectifs PREPA 2030 ne semblent pas pouvoir être atteints au regard du plan d'actions du PCAET.

Des efforts sont encore à fournir pour réduire les émissions des polluants atmosphériques.

9.1.3 Compatibilité avec le SRCAE Poitou Charentes

Le tableau ci-dessous présente la comptabilité des actions du PCAET avec les orientations structurantes et transversales du SRCAE Poitou-Charentes :

Tableau 52 : Compatibilité du PCAET avec le SRCAE

	Orientations structurantes et transversales du SRCAE Poitou-Charentes	Compatibilité du PCAET avec les orientations
EFFICACITE ENERGETIQUE ET MAITRISE DE L' ENERGIE	<p>Renforcer la sobriété énergétique : Maîtrise des usages de l'électricité dans le tertiaire / Maîtrise des consommations dans l'éclairage public</p>	<p>L'action 1.2.4 porte sur la maîtrise des consommations de l'éclairage public en améliorant les performances techniques et la réduction des éclairages publics. Les actions du PCAET portent préférentiellement sur la réduction des besoins énergétiques des particuliers (Axe 1) et des professionnels (Axe 5).</p>
	<p>Efficacité d'énergie au sein du secteur du bâtiment : Priorités d'actions de rénovation thermique des bâtiments / Développement de la construction bois</p>	<p>Les actions de l'Axe 1 ont pour objectif de réduire les consommations énergétiques des bâtiments via le conseil, la formation et l'encadrement de la rénovation. Ces actions visent les particuliers et les bâtiments des collectivités. Ces actions prévoient de favoriser l'usage des matériaux biosourcés locaux.</p>
	<p>Efficacité énergétique au sein de l'urbanisme : Maitrise foncière / Limitation de l'étalement urbain / Recherche de la neutralité carbone des territoires / Préservation du couple agriculture/ville (agriculture péri-urbaine)</p>	<p>La limitation de l'artificialisation des sols est prise en compte dans plusieurs Axes stratégiques visés dans le PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'Axe 1, en favorisant les zones déjà urbanisées et la rénovation ; - L'Axe 2, en développant les EnR dans les zones déjà urbanisées (ex. : solaire en toiture ou sur friches industrielles...^o ; - L'Axe 3, en maîtrisant l'imperméabilisation des sols lors d'aménagements en faveur, par exemple des mobilités douces (action 3.2.2). <p>L'Axe 4 aborde les activités agricoles notamment l'évolution des pratiques agricoles pour favoriser la séquestration carbone et pour réduire les consommations d'intrants (actions 4.1.1, 4.1.2, 4.4.3, 4.4.2) ainsi que la gestion forestière et des haies (actions 4.2.1, 4.2.2, 4.4.1).</p>

<p>Efficacité énergétique au sein du secteur de l'industrie</p>	<p>Plusieurs actions visent les démarches de réduction des consommations énergétiques et de matière des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'action 5.1.1 pour une économie circulaire territoriale ; - L'action 5.2.3 pour développer une écologie industrielle territoriale ; - <p>Le schéma de développement du télétravail de l'action 3.2.3 permettra également de réduire les consommations énergétiques liées aux déplacements des employés.</p>
<p>Développement d'une mobilité durable : Développement coordonné urbanisme-transports / Politique de logistique urbaine</p>	<p>L'Axe3 aborde le thème du changement des pratiques de déplacement et de mobilité, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'action 3.1.1 sur les bornes de recharge électriques ; - L'action 3.2.1 sur le covoiturage ; - L'action 3.2.2 sur les mobilités douces et la multimodalité des modes de déplacements ; - L'action 3.2.6 sur le ferroutage ; - L'action 3.2.3 sur le télétravail.
<p>Une nouvelle approche des déplacements : Restriction de l'usage de la voiture individuelle / Développement de nouveaux services (covoiturage, autopartage...) / Développement de modes alternatifs à la voiture</p>	<p>Les actions 3.2.1 et 3.2.3 relatives aux aires de covoiturage et au télétravail ont pour objectif de réduire l'usage de la voiture individuelle et de modifier les habitudes de déplacement.</p> <p>La CCHP développera un accès aux services (action 3.2.4) afin de développer les modes doux de déplacement en particulier dans les centres-bourgs et centres-villes.</p>
<p>Développer un fret durable : Transporter moins / Transporter mieux</p>	<p>L'action 3.2.6 porte la relance du projet de ferroutage sur Saint-Saviol.</p>
<p>Une agriculture durable : Développer les énergies renouvelables / favoriser le stockage de carbone des sols / plan de fertilisation</p>	<p>Les actions relatives à l'agriculture de l'Axe 4 abordent l'évolution des pratiques agricoles (actions 4.1.1, 4.1.2, 4.4.2) et dans le cadre du développement des EnR le secteur agricole pourra accueillir de l'éolien (action 2.2.1), du photovoltaïque (uniquement sur zones déjà artificialisées), de la géothermie (après identification des zones à développer – action 2.5.3), méthanisation (en tenant compte des objectifs de</p>

		réduction des déchets et de modification des pratiques agricoles - action 2.5.4), le bois énergie via la gestion des haies et de la filière bois (actions 4.4.1, 4.2.1 et 4.2.2).
	Un recours aux matériaux biosourcés dans la construction et l'industrie	Les actions relatives à la rénovation et à la construction de bâtiments de l'Axe 1 favoriseront l'usage de matériaux biosourcés.
REDUCTION DES EMISSIONS DE GES	Développer les énergies renouvelables : par action de l'ensemble des acteurs / par filière	<p>Toutes les actions de l'Axe 2 portent sur le développement des EnR, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 2.2.1 pour l'éolien ; - Action 2.5.3 pour la géothermie - Action 2.5.4 pour la méthanisation. <p>Dans le cadre des actions 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, 2.3.1, 2.4.1, 2.5.2 les EnR ne sont pas définies.</p> <p>Le mix énergétique devra prendre en compte le potentiel actuel et futur du territoire à son développement.</p>
ET DES	Connaitre les émissions des différents polluants sur les territoires	Le diagnostic climat-air-énergie réalisé dans le PCAET a permis de connaître les émissions de polluants atmosphériques et de GES du territoire par secteur et par polluant.
PREVENTION REDUCTION POLLUTIONS ATMOSPHERIQUES	Connaitre la qualité de l'air	Le diagnostic climat-air-énergie réalisé dans le PCAET a permis de connaître les émissions de polluants atmosphériques et de GES du territoire par secteur et par polluant.
	Disposer d'informations sur les expositions aux polluants	Cependant, le territoire ne dispose pas de station de mesure, la plus proche est localisée à Poitiers.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

<p>Ressources en eau : anticipation de la diminution des ressources / Renforcement de la protection qualitative de la ressource</p>	<p>La préservation de la ressource en eau est abordée via les actions de modification des pratiques agricoles de l’Axe 4 (réduction des consommations en eau, réduction de l’usages des intrants de type engrais et pesticides abordées dans les actions 4.1.1, 4.1.2, 4.4.2). L’action 4.3.1 porte sur la récupération des eaux de pluie en toiture.</p>
<p>Agriculture, sylviculture et conchyliculture : Anticipation des impacts et adaptation des essences</p>	<p>Les actions de l’Axe 4 relative à l’agriculture fixent des objectifs de modification des pratiques agricoles permettant une adaptation au changement climatique en particulier l’action 4.1.2 sur l’agriculture de conservation. Les actions 4.2.1 et 4.2.2 en faveur de la sylviculture, dans le cadre de l’exploitation, une adaptation au changement climatique.</p>
<p>Biodiversité : Renforcement de la protection des espaces naturels et des continuités écologiques</p>	<p>Le PCAET prévoit par l’ action 4.3.2 de restaurer des berges de la Charentes et de ses affluents. L’action 4.4.1 porte sur la valorisation des haies du territoire. Une gestion éco-responsable des espaces verts (action 4.4.3) est également en faveur de la biodiversité.</p>
<p>Aménagement urbain et bâtiment : Adaptation des caractéristiques de l’urbanisme et des revêtements urbains / Développement de la végétation en ville / Aménagements économes</p>	<p>L’action 4.4.3 prévoit de mettre en place une gestion éco-responsables des espaces verts communautaires.</p>
<p>Santé Adaptation aux canicules / Prise en compte des effets de l’augmentation de la température sur l’eau potable / Surveillance des agents pathogènes</p>	<p>Ce thème n’est pas abordé dans le PCAET.</p>
<p>Risques naturels Renforcement de la culture du risque / Anticipation et adaptation aux risques</p>	<p>Ce thème n’est pas abordé dans le PCAET.</p>

9.1.4 Compatibilité avec le SRADDET de Nouvelle Aquitaine

L'article 10 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit que le Schéma régional d'aménagement et de développement de territoire (SRADT) devienne le SRADDET. Il devra, dès 2019, intégrer et fusionner plusieurs documents régionaux sectoriels (SRCAE, intermodalité, cohérence écologique, déchets...) pour permettre une meilleure cohérence des objectifs communs. Le SRADDET permet aussi de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale à la création des 13 grandes régions en redéfinissant des objectifs communs dans chaque nouvelle région.

Il est prévu que le PCAET soit compatible et prenne en compte les règles qui seront instaurées par le SRADDET (cf. Orientations et objectifs § 3.1). En attendant l'élaboration et la mise en place de ces grands schémas régionaux, c'est avec le SRCAE que le PCAET devra être compatible (cf. § 1.1.1).

Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine a été adopté par le Conseil Régional le 16 Décembre 2019 et approuvé par la Préfète de Région le 27 Mars 2020.

9.1.4.1 Compatibilité avec les règles

Tableau 53 : Compatibilité du PCAET avec les règles du SRADDET

Règles générales du SRADDET	Compatibilité du PCAET avec les règles
I. DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE	
1. Les territoires mobilisent prioritairement le foncier au sein des enveloppes urbaines existantes	Dans le cadre de projets d'aménagement, la limitation de l'artificialisation des sols est prise en compte, à la fois dans la rénovation et construction de bâtiments (Axe 1), le développement des EnR (Axe 2), des aménagements nécessaires aux modes doux (action 3.2.2).
2. Les territoires organisent essentiellement le développement des surfaces commerciales dans les centralités et les zones commerciales existantes.	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET

<p>3. Les territoires proposent une armature territoriale intégrant l'appareil commercial, les équipements et les services répondant aux besoins actuels et futurs de leur population en lien avec les territoires voisins. Cette armature sera construite en cohérence avec l'armature régionale.</p>	<p>L'action 3.2.2 permettra un accès aux services et aux transports dans le cadre du développement des modes doux de transport. L'action 3.2.4 a pour objectif de maintenir l'accès aux services de proximité à tous. Les actions de l'Axe 3 permettront développer des mobilités alternatives tout en maintenant des lien avec les territoires voisins, notamment par le ferroutage (action 3.2.6). La plupart des actions de l'Axe 4 portent sur les pratiques agricoles locales en faveur des circuits courts. L'action 4.1.3 prévoit de développer les circuits courts.</p>
<p>4. Les territoires favorisent, au sein des enveloppes urbaines existantes, l'intensification du développement urbain à proximité des points d'arrêts desservis par une offre structurante en transport collectif</p>	<p>Les actions de l'Axe 3 permettent de faire évoluer les habitudes de déplacement sur le territoire. L'action 3.2.2 prévoit que la multimodalité des transports soit prise en compte dans le cadre du développement des liaisons douces.</p>
<p>5. Les territoires font des friches des espaces de réinvestissement privilégiés</p>	<p>Dans le cadre du développement des EnR (action 2.1.1), et notamment du solaire au sol, les friches et les zones déjà urbanisées (toitures) seront privilégiées.</p>
II. COHÉSION ET SOLIDARITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES	
<p>6. Les complémentarités interterritoriales sont identifiées par les SCoT et les chartes de PNR, en vue d'être organisées par les collectivités qui les composent.</p>	<p>PCAET non concernés.</p>

<p>7. Les documents de planification et d'urbanisme cherchent, par une approche intégrée, à conforter et/ou revitaliser les centres-villes et centres-bourgs.</p>	<p>Plusieurs actions du PCAET sont en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'action 3.2.2 pour un accès aux services et aux transports dans le cadre du développement des modes doux de transport ; - L'action 3.2.4 pour l'accès aux services de proximité à tous ; - L'action 4.1.3 pour les circuits courts.
<p>8. Les administrations, équipements et services au public structurants sont préférentiellement implantés et/ou maintenus dans les centres-villes et les centres-bourgs</p>	<p>L'action 3.2.4 a pour objectif de maintenir l'accès aux services de proximité à tous.</p>
<p>9. L'adaptation du cadre de vie aux usages et besoins des personnes âgées est recherchée par les documents de planification et d'urbanisme.</p>	<p>L'action 3.2.4 a pour objectif de maintenir l'accès aux services de proximité à tous.</p>
<p>10. Des dispositions favorables à l'autonomie alimentaire des territoires sont recherchées dans les documents de planification et d'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Par la préservation du foncier agricole -Par la promotion de stratégies alimentaires locales et autres dispositifs de valorisation de la ressource agricole en proximité 	<p>Plusieurs actions de l'axe 4 sont en faveur du maintien des activités agricoles et de l'évolution des pratiques agricoles.</p> <p>L'action 4.1.3 prévoit de développer les circuits courts.</p>
<p>III. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, INTERMODALITÉ ET DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS</p>	
<p>11. Le développement des pôles d'échanges multimodaux, existants ou en projet, s'accompagne d'une identification et d'une préservation des espaces dédiés et/ou à dédier à l'intermodalité.</p>	<p>L'action 3.2.2 prévoit que la multimodalité des transports soit prise en compte dans le cadre du développement des liaisons douces.</p>

<p>12. Les autorités organisatrices de la mobilité recherchent la compatibilité de leurs outils billettiques et d'informations voyageurs avec ceux portés par le syndicat mixte intermodal régional.</p>	<p>Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET</p>
<p>13. Les réseaux de transport publics locaux sont organisés en cohérence avec le réseau de transports collectifs structurant de la Région et dans la recherche d'une optimisation des connexions entre les lignes de transport.</p>	<p>Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET</p>
<p>14. Dans le cas de PDU limitrophes, chacun des PDU veille à optimiser les interfaces transport entre les territoires.</p>	<p>PCAET non concernés</p>
<p>15. L'amélioration de l'accessibilité aux sites touristiques par les modes alternatifs à l'automobile est recherchée.</p>	<p>Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET</p>
<p>16. Les stratégies locales de mobilité intègrent tous les services de mobilité, y compris ceux ne dépendant pas des autorités organisatrices (covoiturage, autopartage, services librement organisés...) et en favorisant les pratiques durables.</p>	<p>L'Axe 3 du PCAET porte sur les évolutions des habitudes de déplacement : modes doux (action 3.2.2), covoiturage (action 3.2.1), ferroutage (action 3.2.6), usage du véhicule électrique (action 3.1.1). Cet axe aborde l'accès aux services (actions 3.2.4) et intègre la notion de pôle multimodaux (actions 3.2.2) afin de maintenir / créer une cohérence dans les projets.</p>
<p>17. Dans les zones congestionnées, les aménagements d'infrastructures routières structurantes privilégient l'affectation de voies pour les lignes express de transports collectifs et, en expérimentation, pour le covoiturage.</p>	<p>Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET</p>

<p>18. Les documents d'urbanisme et de planification conçoivent et permettent la mise en œuvre d'un réseau cyclable en cohérence avec les schémas départementaux, régionaux, nationaux ou européens.</p>	<p>L'action 3.2.2 a pour objectif de développer les mobilités douces et l'accès aux pôles multimodaux et aux services.</p>
<p>19. Les stratégies locales de mobilité développent les zones de circulation apaisée pour faciliter l'accès aux pôles d'échanges multimodaux (PEM) et aux équipements publics par les modes actifs.</p>	<p>L'action 3.2.2 a pour objectif de développer les mobilités douces et l'accès aux pôles multimodaux et aux services.</p>
<p>20. Les espaces stratégiques pour le transport de marchandises (ports maritimes et fluviaux, chantiers de transport combiné, gares de triage, cours de marchandises, emprises ferrées, portuaires, routières, zones de stockage et de distribution urbaine) et leurs accès ferroviaires et routiers sont à préserver. Les espaces nécessaires à leur développement doivent être identifiés et pris en compte, en priorisant les surfaces déjà artificialisées.</p>	<p>L'action 3.2.6 porte sur la reprise du projet de ferroutage sur Saint-Saviol</p>
<p>21. Le réseau routier d'intérêt régional est composé des axes départementaux suivants : [...]</p>	<p>Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET</p>
<p>IV. CLIMAT, AIR, ÉNERGIE</p>	
<p>22. Le principe de l'orientation bioclimatique est intégré dans tout projet d'urbanisme et facilité pour toute nouvelle construction, réhabilitation ou extension d'une construction existante.</p>	<p>L'Axe1 du plan d'actions du PCAET a pour objectif la réduction des consommations et en particulier les consommations des bâtiments. Ainsi, de nombreuses actions portent sur les bâtiments actuels et futurs adaptés au changement climatique et isolés. L'orientation bioclimatique, même si elle n'est pas précisée, sera prise en compte dans ce contexte.</p>

23. Le rafraîchissement passif est mis en œuvre dans les espaces urbains denses	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET
24. Les documents de planification et d'urbanisme intègrent la ressource en eau en qualité et en quantité en favorisant les économies d'eau, la réduction des ruissellements, la récupération des eaux pluviales, la réutilisation des eaux grises et la préservation des zones tampons.	<p>La préservation de la ressource en eau est abordée via les actions de modification des pratiques agricoles de l'Axe 4 (réduction des consommations en eau, réduction de l'usages des intrants de type engrais et pesticides abordées dans les actions 4.1.1, 4.1.2, 4.4.2, 4.4.3).</p> <p>La limitation de l'artificialisation des sols, et donc des ruissellements, est également pris en compte dans le programme d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : rénovation favorisée ; - Axe 2 : développement des EnR sur des zones déjà urbanisées ; - Axe 3 : lors des travaux d'aménagement des équipements.
25. Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) des territoires littoraux intègrent les scénarios GIEC 2050 et 2100 pour anticiper l'élévation du niveau de la mer	Sans objet : le territoire n'est pas côtier
26. Les documents de planification et d'urbanisme anticipent les évolutions de la bande côtière et réduisent les risques côtiers	Sans objet : le territoire n'est pas côtier
27. L'isolation thermique par l'extérieur (ITE) des bâtiments est facilitée	L'isolation thermique par l'extérieure n'est pas visée directement dans le programme d'actions. Cependant, l'Axe 1 prévoit des actions pour une amélioration de l'habitat par l'isolation et pour une réduction des consommations.
28. L'intégration des équipements d'énergie renouvelable solaires dans la construction est facilitée et encouragée.	Ce thème n'est pas abordé directement dans le PCAET, cependant, l'Axe 2 est en faveur du développement des EnR, dont les énergies solaires.

<p>29. L'optimisation des installations solaires thermiques et photovoltaïques sur les bâtiments est améliorée par une inclinaison adaptée de la toiture.</p>	<p>Ce thème n'est pas abordé directement dans le PCAET, cependant, l'Axe 2 est en faveur du développement des EnR, dont les énergies solaires.</p>
<p>30. Le développement des unités de production d'électricité photovoltaïque doit être privilégié sur les surfaces artificialisées bâties et non bâties, offrant une multifonctionnalité à ces espaces.</p>	<p>Dans le cadre du développement du solaire au sol, les zones déjà urbanisées seront privilégiées dont les friches industrielles (action 2.1.1).</p>
<p>31. L'installation des réseaux de chaleur et de froid couplés à des unités de production d'énergie renouvelable est facilitée.</p>	<p>Dans le cadre de l'action 2.4.1, le développement des réseaux de chaleur pour les bâtiments publics sera entamé.</p>
<p>32. L'implantation des infrastructures de production, distribution et fourniture en énergie renouvelable (biogaz, hydrogène, électricité) pour les véhicules de transport de marchandises et de passagers est planifiée et organisée à l'échelle des intercommunalités, en collaboration avec la Région et l'État.</p>	<p>Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET</p>
<p>V. PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ</p>	
<p>33. Les documents de planification et d'urbanisme doivent lors de l'identification des continuités écologiques de leur territoire (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à leur échelle : [...]</p>	<p>Les continuités écologiques sont abordées est prises en compte dans plusieurs actions du PCAET dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L' action 4.3.2 dans le cadre de la restauration des berges de la Charentes et de ses affluents ; - L'action 4.2.1 dans le cadre de la gestion forestière ; - L'action 4.4.1 dans le cadre de la valorisation des haies. <p>Dans le cadre du développement des EnR, les continuités écologiques seront également prises en compte.</p>

34. Les projets d'aménagements ou d'équipements susceptibles de dégrader la qualité des milieux naturels sont à éviter, sinon à réduire, au pire à compenser, dans les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques définis localement ou à défaut dans ceux définis dans l'objectif 40 et cartographiés dans l'atlas régional au 1/150 000 (atlas de 64 planches : « Trame verte et bleue, cartographie des composantes en Nouvelle-Aquitaine »).

La limitation de l'artificialisation des sols est prise en compte dans le programme d'actions :

- Axe 1 : rénovation favorisée ;
- Axe 2 : développement des EnR sur des zones déjà urbanisées ;
- Axe 3 : lors des travaux d'aménagement des équipements.

L' action 4.3.2 permettra de restaurer les continuités écologiques par la restauration des berges de la Charentes et de ses affluents.

L'action 4.4.1 a pour objectif de valoriser les haies sur le territoire.

35. Les documents de planification et d'urbanisme qui identifient des secteurs voués à l'urbanisation doivent y prévoir des principes d'aménagement visant à préserver et à restaurer la fonctionnalité des écosystèmes, la biodiversité et le paysage

Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET

36. Les documents de planification et d'urbanisme protègent les continuités écologiques et préservent la nature en ville. Pour cela ils peuvent mobiliser des outils adaptés tels que les zonages, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, la définition d'un Coefficient de Biotope par Surface, ou encore la définition d'emplacements réservés.

Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET

VI. PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

<p>37. Les acteurs mettent en œuvre prioritairement des actions visant à la prévention des déchets avant toute opération de valorisation puis d'élimination.</p>	<p>La CCCP a développé dans son PCAET un axe stratégique qui a pour objectif de « tendre vers un territoire zéro-déchets » dont la prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 5.1.2 sur la tarification incitative ; - Action 5.1.1 sur la démarche d'économie circulaire territoriale
<p>38. Les acteurs mettent en œuvre des actions visant à la valorisation matière des déchets avant toute opération d'élimination et après toute opération de prévention.</p>	<p>La CCCP a développé dans son PCAET un axe stratégique qui a pour objectif de « tendre vers un territoire zéro-déchets » dont la valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 5.2.3 en faveur de l'écologie industrielle et territoriale ; - Action 5.2.1 pour la gestion des biodéchets ; - Action 5.2.2 pour la gestion des déchets verts et des déchets de bois en compostage ou en bois énergie.
<p>39. L'ouverture de nouvelles installations de stockage de déchets non dangereux, non inertes, n'est pas autorisée sur l'ensemble du territoire régional.</p>	<p>Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET</p>
<p>40. Les documents d'urbanisme définissent les emplacements nécessaires aux installations de transit, de tri, de préparation, de valorisation et d'élimination des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (BTP), dès lors que les besoins sont identifiés</p>	<p>PCAET non concernés</p>
<p>41. Les collectivités en charge de la gestion des déchets et les services de l'État identifient les installations permettant de collecter et de traiter les déchets produits lors de situation exceptionnelle.</p>	<p>Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET</p>

9.1.4.2 Prise en compte des objectifs

Tableau 54 : Compatibilité du PCAET avec le SRADET

Orientations sectorielles du SRADET Nouvelle-Aquitaine	Compatibilité du PCAET avec les objectifs
1. UNE NOUVELLE-AQUITAINE DYNAMIQUE, DES TERRITOIRES ATTRACTIFS, CREATEURS D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS	
<p>1.1 Créer des emplois et de l'activité économique en valorisant le potentiel de chaque territoire dans le respect des ressources et richesses naturelles</p>	<p>Les actions de l'Axe 4 relative à l'agriculture visent à modifier les pratiques agricoles pour les rendre plus vertueuses pour l'environnement, qualité de l'eau, de l'air, biodiversité... mais aussi favoriser les débouchés locaux et les circuits-courts. Le développement des circuits-courts est également abordé dans l'action 4.1.3.</p> <p>Le développement des EnR sera réalisé en fonction du potentiel actuel et futur du territoire. Par exemple, une filière bois énergie sera soutenue (action 4.2.2) tout en favorisant la filière bois d'œuvre et l'action 4.2.1 permettra d'adapter la gestion forestière au changement climatique.</p>
<p>Développer l'économie circulaire</p>	<p>Ce thème est abordé par les actions 5.1.1 et 5.2.3 en faveur de l'écologie industrielle et territoriale.</p>
<p>1.3 Donner à tous les territoires l'opportunité d'innover et d'expérimenter</p>	<p>Dans le cadre du PCAET les connaissances sur la géothermie pourront être complétées et cette énergie pourra être développer par l'action portée par le BRGM (action 2.5.3).</p>
<p>1.4 Accompagner l'attractivité de la région par une offre de transport de voyageurs et de marchandises renforcée</p>	<p>L'action 3.2.6 porte sur la reprise du projet de ferroutage sur Saint-Saviol.</p> <p>L'action 3.2.2 porte sur le développement des liaisons douces en intégrant les pôles multimodaux et d'accès aux services.</p>
<p>1.5 Ouvrir la région Nouvelle-Aquitaine sur ses voisins, l'Europe et le monde</p>	<p>Thème non abordé dans le PCAET.</p>
2. UNE NOUVELLE-AQUITAINE AUDACIEUSE, DES TERRITOIRES INNOVANTS FACE AUX DEFIS DEMOGRAPHIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	
<p>2.1 Allier économie d'espace, mixité sociale et qualité de vie en matière d'urbanisme et d'habitat</p>	<p>La limitation de l'artificialisation des sols est prise en compte dans le programme d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : rénovation favorisée et programmes de rénovation de l'habitat ; - Axe 2 : développement des EnR sur des zones déjà urbanisées ;

	<p>- Axe 3 : lors des travaux d'aménagement des équipements. Plusieurs actions sont en faveur de l'accès aux services (actions 3.2.3, 3.2.4) et de modifier les habitudes de déplacement (covoiturage, télétravail, modes doux...).</p>
<p>2.2 Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir la ressource en eau</p>	<p>Dans le cadre de l'Axe 4 les activités agricoles et leur évolution vers des pratiques vertueuses pour l'environnement, le maintien de la biodiversité sont visées. Ces actions permettront de préserver les milieux naturels et de maintenir le lien avec les activités agricoles. L' action 4.3.2 permettra de restaurer les continuités écologiques par la restauration des berges de la Charentes et de ses affluents. L'action 4.4.1 a pour objectif de valoriser les haies sur le territoire.</p>
<p>2.3 Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain</p>	<p>L'ensemble du PCAET est tourné vers l'amélioration de l'environnement et la transition énergétique et écologique.</p>
<p>2.4 Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation</p>	<p>Le territoire affiche un objectif « tendre vers un territoire Zéro Déchet » (Axe 5) visant à la fois les particuliers et les professionnels.</p>
<p>2.5 Être inventif pour limiter les impacts du changement climatique</p>	<p>L'adaptation au changement climatique est prise en compte dans la rénovation des bâtiments (Axe 1), l'évolution des pratiques agricoles (réduction des consommations en eau – Axe 4), la gestion forestière (action 4.2.1), le développement des EnR et la réduction des consommations énergétiques (Axes 1, 2 et 3). Nombreuses actions ont pour objectif une réduction des émissions de GES.</p>
<p>3 UNE NOUVELLE-AQUITAINE SOLIDAIRE, UNE REGION ET DES TERRITOIRES UNIS POUR LE BIEN VIVRE DE TOUS</p>	
<p>3.1 Renforcer les liens entre les villes, la métropole et les territoires ruraux</p>	<p>Les actions en lien avec les déplacements et la mobilité (Axe 3) permettront de favoriser les connexions entre villes/villages du territoire et l'accès à tous à différents endroits du territoire et aux territoires voisins.</p>
<p>3.2 Assurer un accès équitable aux services et équipements, notamment à</p>	<p>L'action 3.2.2 permettra un accès aux services et aux transports dans le cadre du développement des modes doux de transport.</p>

<p>travers l'affirmation du rôle incontournable des centres-villes et centres-bourgs</p>	<p>L'action 3.2.4 a pour objectif de maintenir l'accès aux services de proximité à tous. Les actions de l'Axe 3 permettront développer des mobilités alternatives tout en maintenant des lien avec les territoires voisins, notamment par le ferroutage (action 3.2.6). L'action 4.1.3 prévoit de développer les circuits courts. De nombreuses actions de l'Axe 1 sont en faveur de la rénovation du bâti afin d'améliorer le cadre de vie et de réduire la vacance de logements. L'ensemble de ces actions sera favorable à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire.</p>
<p>3.3 Optimiser les offres de mobilité, la multimodalité et l'intermodalité</p>	<p>L'Axe 3 du PCAET porte sur les évolutions des habitudes de déplacement : modes doux (action 3.2.2), covoiturage (action 3.2.1), ferroutage (action 3.2.6), usage du véhicule électrique (action 3.1.1). Cet axe aborde l'accès aux services (actions 3.2.4) et intègre la notion de pôle multimodaux (actions 3.2.2) afin de maintenir / créer une cohérence dans les projets. Un schéma de développement du télétravail sera mis en place (action 3.2.3).</p>
<p>3.4 Garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages</p>	<p>L'action 3.2.4 a pour objectif de maintenir l'accès aux services de proximité à tous via la communication et des permanences itinérantes.</p>

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations structurantes et transversales du futur SRADDET, il sera donc compatible au SRADDET..

9.1.5 Cohérence avec le SCOT Sud Vienne

N'étant pas approuvé, le SCoT Sud Vienne n'est pas encore imposable au PCAET. Néanmoins, il est « conseillé d'anticiper les liens éventuels »²³ entre les deux. Ainsi, il a été vérifié que les orientations du PCAET ne s'éloignaient pas des orientations fondamentales du PADD²⁴ présenté dans le projet arrêté le 16 mai 2019 composés des objectifs suivants.

Tableau 55 : Cohérence du PCAET avec le PADD du SCoT (en cours d'élaboration)

Objectifs du PADD du SCoT	Lien avec le PCAET
Maîtriser l'étalement urbain, consommateur d'espace et générateur de déplacements	<p>Dans l'Axe 1, les zones déjà urbanisées et la rénovation sont favorisées.</p> <p>Dans l'Axe 2, le développement des EnR sera favorisé dans les zones déjà urbanisées (ex. : solaire en toiture ou sur friches industrielles...)</p> <p>Dans l'Axe 3, la maîtrise de l'imperméabilisation des sols lors d'aménagements en faveur, par exemple des mobilités douces (action 3.2.2), est prévue.</p>
Permettre un développement urbain maîtrisé autour d'exigences qualitatives, notamment en tenant compte de la morphologie traditionnelle des villes et villages	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET.
Favoriser le dynamisme et l'attractivité du territoire	<p>L'attractivité du territoire sera renforcée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Axe 1, via les actions de rénovation du bâti et de remplacement des modes de chauffage (action 1.2.3) ; - L'Axe 2, développement des EnR ; - L'Axe 3, modification des modes de déplacements, accès aux services et relance du ferroutage ; - L'Axe 4, modification des pratiques agricoles ; - L'Axe 5, gestion des déchets des particuliers et des entreprises, et développement des circuits-courts.
Garantir un développement solidaire et équilibré	<p>L'action 1.4.1 vise les publics les plus précaires en favorisant la rénovation du bâti pour une réduction des consommations d'énergie.</p> <p>L'action 3.2.4 a pour objectif de maintenir l'accès aux services de proximité à tous.</p>

²³ Commissariat général du développement durable, en partenariat avec le CEREMA « Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique, Note méthodologique » 2015

²⁴ ADEME, Guide PCAET (2016) « Articulation du PCAET avec les outils de planification et les documents d'urbanisme règlementaires

Assurer une meilleure accessibilité de tous aux commerces et services	L'action 3.2.2 permettra un accès aux services et aux transports dans le cadre du développement des modes doux de transport. L'action 3.2.4 a pour objectif de maintenir l'accès aux services de proximité à tous.
Valoriser les infrastructures existantes et projetées pour un développement économique cohérent	Plusieurs actions permettront un développement économique cohérent : <ul style="list-style-type: none"> - Axe1 par la valorisation des entreprises locales dans la rénovation et la construction de bâtiments ; - Axe 2 par le développement des EnR, en fonction du potentiel ; - Axe 3 par les évolutions des habitudes de déplacements et l'accès aux services ; - Axe 4 par la valorisation des pratiques agricoles ; - Axe 5 en faveur des circuits-courts (action 4.1.3), de l'écologie industrielle territoriale (action 5.2.3), de la valorisation locale des déchets.
Conserver les diversités paysagères et naturelles qui contribuent fortement à l'identité locale et à l'attrait touristique	L'action 4.3.2 permettra de restaurer les continuités écologiques par la restauration des berges de la Charentes et de ses affluents. L'action 4.4.1 a pour objectif de valoriser les haies sur le territoire. L'action 2.2.1 pour réaliser une démarche dans le cadre de la maîtrise du développement éolien.
Préserver et valoriser le patrimoine bâti	L'action 1.4.1 permet de valoriser le bâti existant dans le cadre d'opération de rénovation.
Préserver et valoriser les écosystèmes remarquables	L'action 4.3.2 permettra de restaurer les continuités écologiques par la restauration des berges de la Charentes et de ses affluents. L'action 4.4.1 a pour objectif de valoriser les haies sur le territoire.
Maintenir les activités agricoles et forestières, tout en assurant l'équilibre entre ces espaces, afin de maintenir l'attractivité territoriale	L'axe 4 porte sur les activités agricoles et forestière : évolutions des pratiques, gestion, adaptation au changement climatique, circuits courts... donnant une attractivité au territoire.
Développer un projet cohérent et partagé, respectueux de l'identité rurale du territoire	Le PCAET recherche de manière générale une cohérence pour le territoire afin de s'adapter au changement climatique : maîtrise des

consommations, développement des EnR,
réduction des GES, pratiques agricoles...

9.2 Synthèse de la conformité avec l'ensemble des plans concernés

Tableau 56 : Cohérence du PCAET avec les autres plans

	Plans	Commentaires
Documents nationaux	SNBC	Cf 9.1.1
	PNACC	Les actions du PCAET sont cohérentes avec les principes directeurs du PNACC 2. Elles visent à réduire les émissions de GES (agriculture, logement, mobilité), adapter le bâti (rénovation) et à adapter le territoire au changement climatique.
	PREPA	Cf. § 9.1.2
	PPE	Une partie des volets du PPE est prise en compte dans les actions du PCAET : <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité énergétique et baisse de la consommation d'énergie primaire, surtout fossile (Axes 1 et 3) ; • Développement des énergies renouvelables et de récupération (Axe 2) ; • Stratégie de développement de la mobilité propre (Axe 3).
Documents régionaux ou de bassin	SRCAE Poitou Charente (2013)	Cf. § 9.1.3
	SRADDET Nouvelle Aquitaine	Cf. § 9.1.4
	SRCE Poitou-Charentes (2015)	Les continuités écologiques sont prises en compte dans le PCAET (actions 4.3.2 et 4.3.3). La plantation, la gestion des haies et le développement du potentiel arboré participeront à la reformation des continuités écologiques (actions relatives aux évolutions des pratiques agricoles et à la gestion forestière de l'Axe 4).
	PRSE 3 Nouvelle Aquitaine (2017-2021)	Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la santé de la population du territoire avec des actions portant sur la modification des pratiques agricoles, la modification des pratiques de mobilité et la rénovation des bâtiments avec une prise en compte de la ventilation et le renouvellement des systèmes de chauffage sont susceptibles d'avoir des impacts positifs sur la qualité de l'air et, par ce biais, sur la santé humaine. Le risque allergique (pollen) est peu pris en compte dans le PCAET. Les actions portant sur la rénovation et la construction de bâtiment devront prendre en compte l'adaptation du bâti aux changements climatiques et y intégrer les questions sanitaires liées à l'augmentation de la chaleur.

		Les actions visant à préserver la qualité de l'eau et les modifications des pratiques agricoles pourraient participer à l'amélioration de qualité de l'eau potable et de l'accès à une alimentation saine et durable (objectif 3 du PRSE).
	SDAGE Loire Bretagne	Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la ressource en eau, en lien avec la modification des pratiques agricoles (gestion de la ressource, haies).
	SAGE Clain	Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la ressource en eau, en lien avec la modification des pratiques agricoles (réduction des consommations en eau, réduction des consommations en intrants, développement des haies et des zones boisées).
Documents territoriaux	SAGE Charente	Les actions 4.3.2 et 4.3.3 vise la restauration des continuités écologiques et la préservation de la biodiversité, et en particulier la Charente et ses affluents.
	SCoT Sud Vienne	Cf. § 9.1.5

10 MISE EN PERSPECTIVE DU PLAN D' ACTIONS RETENU AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030. Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'agenda 2030. Leur champ et leur ambition sont considérablement renforcés par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement qui avaient été adoptés en 2000. En effet, les trois dimensions du développement durable sont désormais intégrées de manière transversale.

Les orientations stratégiques du PCAET de la CCCP s'inscrivent de façon cohérente à ces objectifs de développement durable.



La mise en œuvre de ce PCAET pourrait donc permettre de répondre à 12 des 17 objectifs de développement durable.

11 CONCLUSION

Conformément à la Loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (CCCP) engagée en février 2018 dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Dans ce cadre, la CCCP a travaillé en collaboration avec des acteurs de son territoire et a été accompagné par le Syndicat Énergies Vienne (SEV) sur l'ensemble des démarches d'élaboration du PCAET.

Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme initialement composé de 53 actions, réparties en 6 axes stratégiques, 18 objectifs stratégiques et un ensemble d'indicateurs de suivis. Ce projet de PCAET et son Évaluation Environnementale Stratégique (EES) ont été adoptés en conseil communautaire du 28 Janvier 2020.

Cependant en raison d'un repositionnement politique principalement en lien avec la production d'Énergie Renouvelable du territoire (en particulier éolien), la CCCP a souhaité reprendre le PCAET en 2022. Certaines actions ont été modifiées à l'initiative de la collectivité qui a souhaité également modifier l'EES à la marge. Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme d'actions composés de 49 actions, réparties en 6 axes stratégiques, 18 objectifs stratégiques et un ensemble d'indicateurs de suivis. Le présent document récapitule l'ensemble de la démarche et les modifications effectuées en 2022. Tout au long de l'élaboration de ce PCAET, l'environnement a été considéré afin d'assurer la cohérence des stratégies territoriales avec les enjeux sanitaires, économiques, patrimoniaux, naturels du territoire. Ainsi, les actions du PCAET ont été ajustées, adaptées, complétées, amendées ou supprimées afin de garantir un cadre de vie cohérent sur le territoire de la CCCP. Afin de garantir transparence, indépendance et expertise environnementale dans la démarche d'intégration et d'évaluation des effets des actions sur l'environnement, la CCCP a fait appel à ATMOTERRA pour cette mission ; qui a également accompagné le territoire tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET.

Les actions du PCAET de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou contribuent d'une manière positive aux objectifs du PCAET tels que la réduction des émissions de GES, la réduction des émissions de polluants atmosphériques et la maîtrise de l'énergie. Cependant, les objectifs de réduction des émissions de GES et de réduction des consommations énergétiques en 2050 ne permettent pas d'atteindre sur ce PCAET les objectifs de la SNBC. De même, malgré des baisses des émissions de polluants atmosphériques, les objectifs nationaux de réduction (PREPA) ne devraient pas être atteints. Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre ces objectifs. L'objectif de développement des EnR est néanmoins plus ambitieux que les objectifs nationaux. L'adaptation aux changements climatiques est également une thématique traitée de manière cohérente dans ce PCAET même si la quantification est plus incertaine. En effet, l'adaptation au changement climatique est prise en compte avec des actions spécifiques sur les pratiques agricoles et la gestion sylvicole, ainsi que les actions de rénovation et de construction des bâtiments.

Les incidences globales du plan sur l'environnement au sens large sont susceptibles d'être positives. Enfin, les actions susceptibles d'avoir des incidences négatives sur l'environnement (biodiversité, consommations d'espaces, paysages, qualité de l'air...) feront l'objet d'une attention particulière lors de l'opérationnalisation des actions. C'est en particulier le cas pour les projets de développement des énergies renouvelables (solaire, éolien, méthanisation, bois-énergie).

Cette évaluation est basée sur le plan disponible à l'heure de la rédaction du document. L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions et la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettra de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche (amélioration continue).

À propos d'ATMOTERRA

ATMOTERRA SAS - Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000,00 €
Immatriculée au RCS Nantes 820 330 314 – Code APE 7490B
Siège social : 8 rue de Saint Domingue, 44200 NANTES, FRANCE
Web : <https://www.atmoterra.com/>

